



**Nations Unies**

# **Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

**Rapport du Conseil d'administration sur  
ses première, deuxième et troisième sessions  
ordinaires et sur sa session annuelle de 1997**

**Conseil économique et social  
Documents officiels, 1997  
Supplément No 12**

# Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Rapport du Conseil d'administration sur  
ses première, deuxième et troisième sessions  
ordinaires et sur sa session annuelle de 1997

Conseil économique et social  
Documents officiels, 1997  
Supplément No 12



Nations Unies · New York, 1997

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
<u>Première partie</u>		
PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1997		
I. ORGANISATION DE LA SESSION . . . . .	1 - 12	2
A. Élection du Bureau pour 1997 . . . . .	1	2
B. Déclarations de la Présidente et de la Directrice générale . . . . .	2 - 9	2
C. Adoption de l'ordre du jour . . . . .	10 - 12	4
II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION . . . . .	13 - 188	6
A. Notes de pays . . . . .	13 - 67	6
B. Mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé . . . . .	68 - 73	17
C. Document opérationnel portant sur diverses questions relatives aux interventions d'urgence de l'UNICEF . . . . .	74	18
D. Suite donnée aux résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies . . . . .	75 - 89	18
E. Suite donnée à diverses décisions adoptées par le Conseil économique et social . . . . .	90 - 96	23
F. Suite donnée à l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya . . . . .	97 - 100	24
G. Programme de perfectionnement des méthodes de gestion . . . . .	101 - 114	25
H. Harmonisation de la présentation des budgets du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF . . . . .	115 - 126	28
I. Proposition concernant la budgétisation intégrée à l'UNICEF . . . . .	127 - 134	30
J. Budget révisé de l'exercice biennal 1996-1997 .	135 - 142	32
K. Questions financières . . . . .	143 - 162	34

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
L. Participation du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) aux travaux du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires . . .	163 - 169	39
M. Rapport oral sur les résultats des consultations concernant les relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat . . . . .	170 - 179	40
N. Questions diverses . . . . .	180 - 186	43
O. Conclusions . . . . .	187 - 188	45

Deuxième partie

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1997

I. ORGANISATION DE LA SESSION . . . . .	189 - 193	48
A. Déclarations liminaires . . . . .	189 - 191	48
B. Adoption de l'ordre du jour . . . . .	192 - 193	49
II. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION . . . . .	194 - 275	50
A. Élection des représentants du Conseil d'administration aux comités mixtes pour l'exercice biennal 1997-1998 . . . . .	194 - 195	50
B. Examens à mi-parcours et principales évaluations des programmes de pays . . . . .	196 - 249	50
C. Rapport annuel de la Directrice générale au Conseil économique et social . . . . .	250 - 257	61
D. Programme de perfectionnement des méthodes de gestion . . . . .	258 - 265	62
E. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1997 . . . . .	266 - 267	64
F. Questions diverses . . . . .	268 - 274	64
G. Clôture de la session . . . . .	275	66

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
<u>Troisième partie</u>		
SESSION ANNUELLE DE 1997		
I. ORGANISATION DE LA SESSION . . . . .	276 - 288	68
A. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale . . . . .	276 - 285	68
B. Adoption de l'ordre du jour . . . . .	286 - 288	70
II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION . . . . .	289 - 397	72
A. Rapport du Directeur général (Deuxième partie) .	289 - 308	72
B. Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants . . . . .	309 - 317	76
C. Application des politiques et stratégies de l'UNICEF en faveur des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection . . . . .	318 - 321	79
D. Assurer la survie, la protection et le développement des enfants en Afrique . . . . .	322 - 331	80
E. Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique . . . . .	332 - 334	82
F. Rapport sur l'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources . . . . .	335 - 347	83
G. Vue d'ensemble de la politique de l'UNICEF en matière d'information et de publications . .	348 - 352	85
H. Opération Cartes de voeux et opérations connexes . . . . .	353 - 363	87
I. Rapports des réunions du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation et du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires . . .	364 - 372	88
J. Application du programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF . . . . .	373 - 384	90
K. Visite effectuée par des membres du Conseil d'administration . . . . .	385 - 389	93

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
L. Remise du prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1997 . . . . .	390	94
M. Questions diverses . . . . .	391	94
N. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration . .	392 - 397	94
<u>Quatrième partie</u>		
TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1997		
I. ORGANISATION DE LA SESSION . . . . .	398 - 405	98
A. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale . . . . .	398 - 402	98
B. Adoption de l'ordre du jour . . . . .	403 - 405	100
II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION . . . . .	406 - 542	100
A. L'UNICEF et le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	406 - 414	100
B. Propositions concernant la coopération au titre des programmes de l'UNICEF . . . . .	415 - 471	101
C. Mise en oeuvre du programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF . . . . .	472 - 496	114
D. Opérations d'approvisionnement . . . . .	497 - 504	118
E. Plan financier à moyen terme pour la période 1997-2000 . . . . .	505 - 512	120
F. Exposé des principales rubriques du budget intégré de 1998-1999 . . . . .	513 - 521	122
G. Rapports et états financiers intérimaires de l'UNICEF . . . . .	522	123
H. Rapport oral sur les décisions du Conseil économique et social . . . . .	523 - 531	124
I. Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires : proposition de mandat . .	532 - 535	126
J. Programme de travail pour 1998 . . . . .	536 - 537	127

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
K. Questions diverses . . . . .	538	127
L. Conclusions . . . . .	539 - 542	127
<u>Annexe</u>		
DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1997 . . . . .		129



Première partie

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1997

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies  
du 20 au 24 janvier 1997

## I. ORGANISATION DE LA SESSION

### A. Élection du Bureau pour 1997

1. Le Bureau du Conseil d'administration pour 1997 était composé comme suit:

Présidente: Mme Mercedes Pulido de Briceño (Venezuela)

Vice-Présidents : M. Dino Beti (Suisse)

Mme Hazel de Wet (Namibie)

S. E. l'Ambassadeur Ngo Quang Xuan (Viet Nam)

M. Fikret Mamedali Pashayev (Azerbaïdjan)

### B. Déclarations de la Présidente et de la Directrice générale

2. La Présidente s'est déclarée reconnaissante de l'honneur qu'on venait de faire au Venezuela en l'élisant comme Présidente du Conseil d'administration. Elle se réjouissait à la perspective de collaborer avec les autres membres du Bureau ainsi qu'avec tous les représentants et observateurs, la Directrice générale, les comités nationaux pour l'UNICEF et les organisations non gouvernementales (ONG) pendant la durée de son mandat. Elle a déclaré que l'UNICEF avait un grand rôle à jouer dans le monde en raison des nombreux problèmes auxquels se heurtaient les enfants, dont les inégalités, la violence et la pauvreté. C'était un résultat important que d'avoir inscrit les droits de l'enfant à l'ordre du jour des travaux de la communauté internationale, mais il ne fallait pas en rester là, car d'autres abus, tels le travail des enfants et l'exploitation sexuelle continuaient de faire des millions de victimes. Nul n'ignorait que les ressources dont disposait l'UNICEF ne suffisaient pas à financer les très lourdes tâches qui lui étaient confiées. L'un des moyens de parer à ces difficultés était de faire du Conseil d'administration une instance de coopération Sud-Sud et d'échanges techniques. L'un des principaux objectifs du programme de travail du Conseil pour 1997 était de concilier le perfectionnement des méthodes de gestion avec l'efficacité des programmes de pays.

3. La Directrice générale a dit que l'un des événements les plus importants de ces dernières semaines avait été la nomination de M. Kofi Annan aux fonctions de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Son prédécesseur, M. Boutros Boutros-Ghali, était un fervent partisan de l'UNICEF et elle avait eu de bonnes relations de travail avec lui. Sous l'administration de M. Annan, l'UNICEF continuerait d'oeuvrer pour assurer une étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies.

4. La Directrice générale a fait observer que la tâche la plus cruciale incombant à l'UNICEF et à ses partenaires pourrait bien être d'aider les États dans leurs efforts en vue de mettre en oeuvre la Convention relative aux droits de l'enfant. Parallèlement à l'entrée en vigueur de la Convention, en 1990, s'était tenu le Sommet mondial pour les enfants, qui avait adopté un Plan d'action novateur et de vaste portée, englobant tous les droits des enfants. Ces deux événements avaient en quelque sorte défini le programme de travail de l'UNICEF pour le XXI<sup>e</sup> siècle, car la Convention conférait plus de force et de légitimité aux engagements pris lors du Sommet mondial. Comme c'était sur le continent africain que la plupart de ces problèmes avaient les retentissements les plus vastes, l'UNICEF continuait de donner la priorité à cette région. Et de même que l'Afrique devait rester prioritaire en raison de toutes les

difficultés auxquelles il lui fallait faire face, les problèmes des fillettes devaient aussi demeurer au premier plan des préoccupations.

5. De plus en plus souvent, les programmes de pays de l'UNICEF témoignaient de la volonté croissante des États d'honorer les nouveaux engagements qu'ils avaient contractés en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, comme on pouvait le constater en Inde et au Mali. Chaque programme de pays de l'UNICEF reflétait la situation du pays concerné, car il était élaboré à l'issue de longues consultations avec les gouvernements et les autres partenaires du développement, sur la base des principes définis par la Convention et le Plan d'action du Sommet. Cette décentralisation constituait l'une des forces de l'UNICEF, car elle permettait au Fonds de mieux répondre aux besoins prioritaires des pays et des collectivités en recourant simultanément à la prestation de services, au renforcement des capacités et aux activités d'émancipation et de plaidoyer pour mieux assurer le respect des obligations juridiques et morales envers les enfants.

6. Il y avait lieu de relever par ailleurs les répercussions de la Convention pour les pays industrialisés. Les comités nationaux pour l'UNICEF étaient, de plus en plus, les défenseurs des droits des enfants dans leur propre pays, outre leurs activités traditionnelles de collecte de fonds et d'éducation pour le développement au nom de l'UNICEF.

7. La Directrice générale a ajouté que pour véritablement s'acquitter de sa mission, l'UNICEF devait être un organisme efficace et bien géré. Depuis qu'elle avait pris ses fonctions durant l'été de 1995, elle-même s'était employée à perfectionner les méthodes de gestion dans toute l'organisation. Il fallait souligner à cet égard que les mesures instaurées à cet effet n'étaient pas une fin en soi, et ne s'écartaient pas du rôle premier de l'UNICEF, qui était de défendre les intérêts des enfants. Chaque mesure prise pour améliorer l'efficacité, la responsabilité et la transparence dans les opérations de l'UNICEF aboutirait à une meilleure utilisation des ressources. Tout au long du processus, l'UNICEF mettait l'accent sur l'importance capitale du programme de pays.

8. Abordant la question de la réforme, la Directrice générale a évoqué divers domaines où l'UNICEF coopérait avec d'autres organismes des Nations Unies (les efforts en vue d'harmoniser la présentation des budgets; le partage des locaux sur le terrain; l'harmonisation des cycles de programmation et le maintien du système des coordonnateurs résidents; la participation du Fonds à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et aux groupes de travail interinstitutions créés dans le sillage des récentes conférences internationales, etc.).

9. En conclusion, la Directrice générale a déclaré que l'UNICEF, avec son mandat clairement défini, la qualité et la rapidité de ses interventions et sa capacité de mobiliser des fonds, apportait une éminente contribution à tout le système des Nations Unies. En tant que membre à part entière de ce système, l'UNICEF continuerait de tout faire pour servir la cause des enfants, défendre leurs droits et mobiliser des ressources en leur faveur. Le Fonds continuerait de donner aux femmes et aux enfants la possibilité de prendre part aux programmes de développement économique et social. Après 50 années d'action au service des enfants, le Fonds comptait de nombreuses réalisations à son actif, mais il lui restait encore beaucoup à faire. Force et dynamisme étaient essentiels pour lui permettre d'aider les gouvernements partenaires à relever

les défis auxquels ils étaient confrontés. (Voir E/ICEF/1997/CRP.2 pour le texte intégral des observations de la Directrice générale.)

### C. Adoption de l'ordre du jour

10. L'ordre du jour de la session, tel qu'il figure dans le document E/ICEF/1997/2 et Corr.2, a été adopté. Il comportait les points ci-après :

Point 1 : Ouverture de la session

- a) Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 1997
- b) Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et organisation des travaux

Point 3 : Notes de pays

Point 4 : Mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé

Point 5 : Document opérationnel portant sur diverses questions relatives aux interventions d'urgence de l'UNICEF

Point 6 : Suite donnée aux résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies

Point 7 : Suite donnée à diverses décisions adoptées par le Conseil économique et social

Point 8 : Suite donnée à l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya : rapport final

Point 9 : Programme de perfectionnement des méthodes de gestion

Point 10 : Harmonisation de la présentation des budgets du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF

Point 11 : Proposition concernant la budgétisation intégrée à l'UNICEF

Point 12 : Budget révisé de l'exercice biennal 1996-1997

Point 13 : Questions financières<sup>1</sup> :

- a) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

---

<sup>1</sup> Examen de la question différé lors de la troisième session ordinaire de 1996.

b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Point 14 : Participation du Fonds des Nations Unies pour la population aux travaux du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires

Point 15 : Rapport oral sur le résultat des consultations concernant les relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat

Point 16 : Questions diverses

Point 17 : Clôture de la session : observations finales de la Directrice générale et du Président

11. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 66 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session.

12. En outre, l'Observateur de la Palestine avait présenté des pouvoirs, ainsi que sept organismes des Nations Unies, le Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF, le Comité d'organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF et 13 ONG.

## II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### A. Notes de pays

#### Examen d'ensemble

13. La Présidente a rappelé aux délégations que, conformément à la décision 1995/8 du Conseil d'administration (E/ICEF/1995/9/Rev.1), dans les notes de pays, le secrétariat informait assez tôt le Conseil, pour servir de base aux échanges de vues qui auraient lieu ensuite dans les pays bénéficiaires, de ses vues préliminaires sur le dosage entre les stratégies et priorités du programme et sur le poids à leur accorder, accompagnées d'une brève description exposant les autres activités menées dans chaque secteur. Le Conseil faisait des observations sur les notes de pays, lesquelles étaient diffusées auprès des bureaux de pays concernés de l'UNICEF et de leurs partenaires gouvernementaux. Les recommandations finales relatives aux programmes de pays, dont le Conseil serait saisi à sa session de septembre 1997 selon la procédure "d'approbation tacite," seraient établies sur la base des observations faites à la session en cours.

14. Le Directeur de la Division des programmes a donné un aperçu des notes de pays et de leur processus d'élaboration. Comme le Conseil d'administration l'avait demandé, la longueur des notes avait été limitée à quatre pages et l'on s'était efforcé de préciser aussi clairement que possible les stratégies en matière de programmes. Dans tous les cas, les gouvernements avaient eux-mêmes coordonné le processus d'élaboration des notes de pays, auquel participaient organismes bilatéraux et multilatéraux, établissements professionnels et instituts de recherche, organisations intergouvernementales et ONG. De plus en plus, les notes de pays prenaient en compte la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le secrétariat s'employait à assurer la durabilité des résultats, ce qui allait de pair avec la décentralisation des services et la création de capacités nationales. On mettait davantage l'accent sur les processus de suivi et d'évaluation et sur les partenariats au service des enfants.

15. De nombreuses délégations ont félicité le secrétariat de ses efforts en vue d'associer les ambassades, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les ONG au processus de consultation au niveau des pays. Une délégation a demandé que l'on se concentre, pour chaque programme de pays, sur les activités véritablement prioritaires; en effet, certaines notes de pays étaient trop vagues pour permettre d'en bien cerner les objectifs et les priorités, alors que d'autres énonçaient des objectifs et présentaient des données statistiques tout à fait clairs. Selon l'intervenant, les notes de pays devaient être davantage harmonisées, mais pas au point qu'on ne puisse plus les distinguer les unes des autres. Les buts et objectifs des programmes de pays devaient être énoncés avec plus de précision et l'on devait mieux définir l'objectif de durabilité. Il faudrait aussi évaluer de plus près l'impact des programmes de pays réalisés précédemment. Le Directeur de la Division des programmes a fait observer qu'il fallait trouver un équilibre entre l'impératif de précision et d'exhaustivité et la limite de quatre pages imposée à la note de pays. Le secrétariat avait essayé de fournir autant de renseignements que possible.

16. Une délégation a demandé si les allocations de fonds provenant de la masse commune des ressources dont il était fait mention dans les notes de pays étaient calculées sur la base des critères existants pour ce type d'allocations ou de

critères révisés. Le Directeur a précisé que, conformément à la décision du Conseil d'administration, le secrétariat n'appliquait pas de nouveaux critères pour les allocations de fonds provenant de la masse commune des ressources et que les allocations indiquées dans les notes de pays avaient été calculées à partir des critères existants. La même délégation a demandé si la répartition des tâches entre le siège de New York, les bureaux régionaux ou de pays et le rôle de ces divers intervenants s'agissant de l'établissement des notes de pays étaient conformes à la tendance actuelle à la décentralisation et à la simplification du processus d'établissement des programmes de pays. Le Directeur a déclaré que les équipes de gestion régionales avaient pris part au processus préparatoire. Les notes de pays avaient été approuvées conjointement par les directeurs régionaux et par le Directeur de la Division des programmes dans le cadre des dispositions intérimaires.

17. Selon une délégation, les notes de pays devaient être plus concrètes et les liens entre les bilans de situation et les stratégies des programmes de pays devaient être plus clairement définis. Il serait également utile que la terminologie utilisée pour décrire des programmes de même nature soit harmonisée. Un autre orateur a estimé qu'il serait utile de décrire les activités en faveur de la création de capacités et de la durabilité. Une délégation a proposé que les notes de pays précisent les activités menées par les autres partenaires au titre des programmes sectoriels. Le Directeur a déclaré que le nouveau système de gestion des programmes, une fois mis en place, permettrait au secrétariat de mieux contrôler les affectations de ressources par objectif et les divers indicateurs de programme. Les consultations initiales tenues avec les gouvernements bénéficiaires et autres partenaires au niveau national avaient permis de mieux préciser les liens entre bilan de situation, stratégies en matière de programmes, examens et évaluations à mi-parcours.

18. Une délégation a demandé si le rapport établi par un groupe de pays donateurs, intitulé "Les notes de pays dans le processus de programmation par pays de l'UNICEF (décision 1995/8) : bilan de l'expérience initiale (document officiel)" avait été envoyé aux bureaux de l'UNICEF et avait été examiné pour l'établissement de la présente série de notes de pays. L'orateur a proposé que l'on réintroduise le tableau indiquant ceux des donateurs et des organismes qui avaient participé au processus consultatif. Le Directeur a précisé que le document avait été diffusé auprès d'un certain nombre de bureaux de l'UNICEF et que ceux-ci s'employaient à en appliquer les recommandations. Il a noté la demande visant à utiliser de nouveau le tableau pour les travaux à venir.

19. À la demande d'une délégation, et vu l'importance du processus d'établissement des programmes de pays, le Directeur a brièvement présenté les vues de l'UNICEF sur une récente publication du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) intitulé "Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle". Le Directeur a déclaré que les critères de développement énoncés dans le rapport étaient compatibles avec les objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Cette publication fixait des objectifs concernant l'atténuation de la pauvreté, l'émancipation des femmes et la réduction de la mortalité infantile, de la mortalité des moins de 5 ans et de la mortalité maternelle d'ici à l'an 2015 et soulignait la nécessité d'utiliser des indicateurs de suivi et d'évaluation appropriés. On y relevait l'importance de la création de capacités nationales et on y préconisait l'instauration d'un partenariat mondial pour le développement afin de réaliser les objectifs auxquels souscrivait l'UNICEF. Enfin, on y relevait la nécessité d'une utilisation judicieuse de

l'aide publique au développement afin de mettre un terme à la marginalisation économique des pays pauvres et d'améliorer de la sorte la situation des enfants.

## Afrique

20. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre a présenté les notes de pays du Cameroun, de la Guinée-Bissau et du Mali (E/ICEF/1997/P/L.1 à E/ICEF/1997/P/L.3) et a dressé un bilan général de la situation dans la région, en mettant l'accent sur le Libéria.

21. Plusieurs délégations se sont félicitées de ces notes de pays, estimant que chacune d'elles était le fidèle reflet des engagements politiques pris par les pays pour promouvoir les droits des femmes et des enfants. Cependant, si des ressources suffisantes n'étaient pas dégagées, cela entraverait le développement des services sociaux de base. Les trois notes de pays énonçaient des stratégies en matière de programmes de survie et développement de l'enfant et prévoient la mise en place de services de soins de santé primaires appliquant les principes de l'Initiative de Bamako. Une délégation a fait observer qu'en règle générale, les notes de pays étaient éminemment utiles, encore que la qualité des documents soit variable.

22. Selon un orateur, la pauvreté continuait de faire obstacle à l'émancipation des femmes et des enfants, et l'instabilité politique constituait une menace pour leur bien-être. Les enfants et les femmes étaient les principales victimes des conflits, et l'UNICEF devait lutter en faveur de la paix. Le vecteur d'émancipation le plus efficace était l'éducation, en particulier pour les femmes. L'orateur a également souligné la nécessité d'enseigner l'hygiène au "citoyen moyen".

23. Une autre délégation a fait l'éloge de la note de pays du Cameroun, laquelle décrivait des projets concrets, définissait des groupes cibles et contenait un exposé détaillé des mécanismes de participation de la population locale.

24. À propos de la note de pays de la Guinée-Bissau, plusieurs délégations ont souligné que ce pays avait besoin d'un apport de ressources, faute de quoi il ne pourrait pas développer les services sociaux. Le Directeur régional a indiqué que la Guinée-Bissau avait besoin d'un volume plus important de ressources et a formulé l'espoir que les membres du Conseil d'administration feraient le nécessaire pour que les programmes puissent être exécutés comme prévu.

25. Plusieurs délégations ont manifesté leur appui au processus d'étude et de planification collectives engagé au Mali et à la prise en compte de la Convention relative aux droits de l'enfant dans le programme de pays. Une délégation s'est expressément référée au paragraphe 9 de la note de pays, qui mentionnait l'épanouissement de la société civile, la décentralisation et le renforcement de la convergence géographique des interventions. Un autre orateur a demandé si l'UNICEF était en mesure de renforcer son appui aux activités de la Banque mondiale dans le domaine de l'éducation. Bien que des succès notables aient été enregistrés dans le domaine de la santé, il importait de davantage axer la mise en valeur des ressources humaines sur l'impératif de durabilité des programmes. Une délégation s'est demandé si les objectifs fixés étaient réalistes, notamment ceux qui visaient à réduire les taux de mortalité infantile de 30 % en cinq ans et à porter le taux d'alphabétisation des femmes de 14 à 40 %. Un autre orateur a déclaré que la référence faite à la note de stratégie nationale dans le cadre du processus de planification était un pas



important dans la bonne direction. Il aurait fallu donner des indications plus détaillées sur le projet de collaboration dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, définir plus clairement les rôles des autres partenaires et faire une plus large place à la participation communautaire de manière que le programme permette de mieux aider les collectivités à devenir autonomes.

26. Une autre délégation a présenté des observations sur une visite récente qu'elle avait faite au Mali. Du côté positif, elle a mentionné les engagements pris par les responsables nationaux et par l'équipe de l'UNICEF et les priorités de développement du pays. Malgré le caractère inédit du principe voulant que les programmes visent à créer un climat propice à la jouissance des droits, une nouvelle conception du développement se faisait effectivement jour dans le pays. Les stratégies proposées étaient réalistes dans les circonstances actuelles, mais comportaient néanmoins certains risques du fait de leur caractère novateur. La note de pays étant très théorique, il faudrait échanger davantage d'informations avec tous les partenaires pour comprendre clairement ce qui était proposé et avoir une idée précise des mesures d'exécution à prendre. Il pourrait être utile de donner des exemples illustrant les modalités d'application au niveau national de cette nouvelle démarche reposant sur la défense des droits et d'élaborer des indicateurs de mesures du changement.

27. Un autre orateur a relevé le rôle important des chefs d'État dans le développement et a félicité le Mali de s'être fait le champion de cette approche fondée sur la défense des droits et de s'être engagé à réduire les inégalités. Toutefois, la modération de la croissance économique du pays risquait de freiner sa capacité d'appuyer pleinement certaines des activités envisagées.

28. Le Directeur régional a confirmé l'étroite collaboration qui s'était instaurée entre tous les partenaires des secteurs de la santé et de l'éducation au Mali. Une réforme de l'éducation était en projet, bien que des retards soient intervenus. L'UNICEF travaillait en collaboration étroite avec la Banque mondiale dans le secteur de l'éducation, et bien qu'il ne puisse se substituer à elle, il pouvait compléter son action. La durabilité et la création de capacités étaient les deux grands thèmes de la programmation. Les responsables des programmes de pays de la région avaient décidé de mettre en pratique l'Initiative de Bamako et une conception nouvelle de l'éducation pour mieux assurer la durabilité, l'accent étant mis sur la participation communautaire. Les objectifs du programme avaient été arrêtés à l'issue d'un processus de consultation et de recherche d'un consensus. La possibilité de les réaliser dépendrait des contributions des nombreux partenaires en présence.

29. Interrogé sur le fait de savoir si les activités de l'UNICEF au Libéria se limitaient à Monrovia, le Directeur régional a indiqué que l'UNICEF dispensait normalement des services de base dans les zones les plus sûres comme Monrovia, Buchanan et Harbel, qui rassemblaient à l'heure actuelle 80 % de la population. Par ailleurs, l'UNICEF intervenait chaque fois que les conditions d'accès le permettaient, parfois même dans des régions aussi éloignées que Voinjama et Tubmanburg. L'UNICEF offrait également ses services dans le cadre d'opérations transfrontières.

30. Bien qu'aucune note de pays n'ait été soumise pour la région de l'Afrique de l'Est et du Sud, le Directeur régional a fait un exposé général de la situation dans la région. Une délégation a déclaré appuyer l'approche suivie pour les programmes de pays de l'UNICEF et l'importance qu'on y accordait à la collaboration interinstitutions. Le processus de programmation était conçu

pour renforcer les moyens d'action des gouvernements, des individus et des collectivités. L'éducation devait rester une priorité, en particulier en raison de la hausse alarmante de l'incidence du VIH/sida.

#### Moyen-Orient et Afrique du Nord

31. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté la note de pays de la Jordanie (E/ICEF/1997/P/L.10) puis a brossé un tableau de la situation dans la région et passé en revue les activités de l'UNICEF en Iraq.

32. Plusieurs délégations ont approuvé la note de pays de la Jordanie. Une délégation a toutefois relevé qu'en dépit de quelques progrès, il restait beaucoup à faire pour améliorer la situation des enfants jordaniens et il a souscrit à la stratégie visant à renforcer les capacités et à améliorer la qualité des services. Un orateur qui s'était rendu dans le bureau régional d'Amman s'est déclaré impressionné par le dynamisme et la détermination du personnel et du Directeur régional.

33. Une délégation a fait observer que les enfants irakiens avaient été en quelque sorte favorisés par le fait que l'UNICEF figurait parmi les organismes chargés d'assurer la distribution de l'assistance humanitaire prévue par la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. Une autre délégation a déclaré que la situation des enfants irakiens était très difficile, mais que les besoins étaient encore plus pressants dans le nord du pays.

34. À propos de l'assistance aux femmes et aux enfants palestiniens évoquée par le Directeur régional, une délégation s'est félicitée de l'initiative 20/20 et a souligné qu'il fallait accroître l'assistance extérieure à cet égard.

35. Un autre orateur a évoqué la récente visite effectuée au Maroc par les membres du Comité des droits de l'enfant après que le Gouvernement de ce pays avait présenté son premier rapport au Comité. Il a précisé que ce rapport faisait l'objet d'une mise à jour à la lumière des observations reçues.

#### Asie

36. Le Directeur régional pour l'Asie orientale et le Pacifique a présenté les notes de pays de la République populaire démocratique lao et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (ICEF/1997/P/L.7 et E/ICEF/1997/P/L.8) et a analysé l'évolution de la situation dans la région.

37. Plusieurs délégations ont appuyé la stratégie du programme de pays proposée pour la République populaire démocratique lao en soulignant que cette stratégie et ses objectifs reflétaient fidèlement les priorités nationales. Les intervenants ont souligné que les ONG étaient engagées dans ce processus aux côtés des pouvoirs publics. Une délégation a noté que ce pays s'était engagé à appliquer tout à la fois la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Une autre délégation a déclaré que la stratégie contribuerait à assurer la viabilité des services de base à travers l'engagement et la participation active des collectivités. L'importance des questions liées à la protection de l'enfant a également été soulignée.

38. La nécessité d'assurer une coordination permanente entre les différents partenaires a été évoquée et une délégation a déclaré que la recherche de nouveaux partenariats s'inscrivait dans le cadre de l'appui au processus de

décentralisation décidé par le Gouvernement. Les délégations ont évoqué l'importance de l'accès à des services de santé efficaces, ainsi que celle de l'entretien des infrastructures sanitaires et ont souligné que l'UNICEF devait continuer à militer en faveur de l'adoption d'une politique nationale en matière de santé. Les recommandations du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants devaient être mises en oeuvre et faire l'objet d'un suivi non seulement dans le pays considéré, mais dans le cadre de tous les programmes de coopération appuyés par l'UNICEF. Le Directeur régional a reconnu la nécessité d'une politique nationale de la santé et expliqué que les stratégies actuellement mises en oeuvre, notamment le programme élargi de vaccination et la collaboration étroite avec l'Union des femmes lao, avaient donné de bons résultats. Il a ajouté que la démarche de l'UNICEF en matière de santé des adolescentes se fondait sur la coopération permanente avec d'autres partenaires, comme c'était le cas dans le cadre du programme du Mékong sur le VIH et que la protection des enfants vivant le long de la frontière du pays et la nécessité de lutter contre le trafic des enfants demeuraient au centre des préoccupations.

39. Plusieurs délégations se sont félicitées de ce que la stratégie de pays de la Papouasie-Nouvelle-Guinée avait été mise au point en tenant compte des priorités nationales qui s'inscrivaient dans le cadre des objectifs du Sommet mondial pour les enfants et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Un orateur a déclaré que la note de pays ne semblait pas refléter la qualité du travail réalisé par l'UNICEF dans ce pays et a ajouté que la stratégie du programme de pays devait être appréhendée de manière plus directe en proposant des approches claires et des exemples concrets de la manière dont les stratégies du programme seraient appliquées et les initiatives mondiales adaptées au contexte national. Il importait que l'UNICEF renforce sa collaboration avec les autres donateurs, notamment dans les domaines où il n'exerçait pas le rôle de chef de file.

40. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a affirmé l'attachement de son gouvernement à la cause des enfants et à la poursuite de la collaboration avec l'UNICEF. Il s'est déclaré préoccupé par la manière dont la note de pays abordait certaines questions, par exemple la fréquence des cas de violence à l'égard des femmes, la pauvreté considérée comme cause des problèmes des enfants plutôt que le manque de moyens et de compétences techniques, et les dépenses publiques pour le développement social. Il a énuméré les initiatives prises par son gouvernement, notamment la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et les mesures qu'il avait prises pour promouvoir l'éducation des filles, l'emploi des femmes et leur participation à la vie politique nationale. Il a également appelé à une meilleure coordination entre les organismes des Nations Unies et les donateurs bilatéraux dans le cadre de l'assistance fournie à son pays.

41. Le Directeur régional a indiqué que, lors d'une réunion tenue en septembre 1996 avec la participation du Bureau national de planification nouvellement créé et des ministères de l'éducation et de la santé, la question de la violence à l'égard des femmes avait été soulevée aussi bien par l'Organisation nationale des femmes que par les représentants du Gouvernement. Tout en reconnaissant qu'il s'agissait d'une question délicate, le Directeur régional a suggéré de mettre à la disposition du représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée les informations sur le tout dernier état de la situation et a souligné que l'UNICEF était résolu à collaborer avec les autres organismes des Nations Unies.

42. Le Directeur régional pour l'Asie du Sud a présenté la note de pays de l'Inde (E/ICEF/1997/P/L.9) et a fait un bref exposé de la situation dans la région.

43. La représentante de l'Inde a indiqué que le nouveau programme de pays serait harmonisé avec le prochain plan quinquennal. Les principales stratégies proposées dans la note de pays, à savoir la mise en valeur du potentiel humain et la convergence des activités, étaient conformes au neuvième plan national. Le programme de services intégrés pour le développement de l'enfant, qui avait permis de réaliser un certain nombre d'objectifs intéressant les enfants et les femmes, notamment la vaccination, était à présent axé sur les pratiques alimentaires et les oligo-éléments. La décision prise récemment par la Cour suprême de l'Inde d'interdire le travail des enfants répondait aux vœux du Gouvernement et de la société. Il s'agissait à présent de sensibiliser la population à l'importance de la scolarisation des enfants, étant entendu qu'il appartiendrait au Gouvernement et aux collectivités de mettre en place les infrastructures voulues. Elle a par ailleurs souligné que les activités de plaidoyer et de sensibilisation jouaient un rôle important dans la modification des comportements.

44. Plusieurs autres délégations ont considéré que l'abandon de l'aide pour la fourniture de services au profit du renforcement des capacités et de l'autonomisation était une initiative positive. Certaines délégations ont toutefois indiqué que les stratégies visant à remédier aux problèmes des enfants vivant dans des situations particulièrement difficiles devaient être mieux clairement définies. Plusieurs orateurs se sont félicités de l'importance accordée aux femmes et aux filles et du caractère prioritaire du processus de décentralisation et d'autonomisation. Une délégation a relevé que la section consacrée aux enseignements tirés de l'expérience était trop courte et sans lien avec la stratégie proposée. Un autre orateur a déclaré que les stratégies proposées n'étaient pas suffisamment ciblées. Le Directeur régional a indiqué que certaines des questions soulevées devraient être évoquées lors de l'examen des recommandations relatives au programme de pays, en septembre 1997, plutôt que lors du débat sur la stratégie proposée. Il a toutefois reconnu que la note de pays ne faisait pas suffisamment référence aux enseignements tirés de l'expérience, ce qui l'avait incité à en évoquer quelques-uns dans de son propre exposé.

45. Plusieurs délégations ont comparé le rôle de l'UNICEF à celui d'autres donateurs et partenaires et ont préconisé une coordination plus étroite, notamment dans le cadre des programmes où l'UNICEF n'était pas le principal intervenant. Elles ont en outre souligné la nécessité de mieux coordonner les activités avec le FNUAP, la Banque mondiale et l'Autorité suédoise de développement international dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Une délégation a demandé si l'UNICEF devait jouer davantage le rôle de catalyseur tandis qu'une autre s'est demandé comment l'UNICEF allait pouvoir atteindre les différentes collectivités compte tenu de l'étendue du pays et de son système décentralisé. Le Directeur régional a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'atteindre directement les collectivités mais plutôt d'aider le Gouvernement et les structures décentralisées à le faire et de renforcer les capacités d'intervention des organisations concernées. Il a convenu que l'UNICEF devait jouer un rôle catalyseur et compléter les actions des autres intervenants. Il a également souligné l'étroite collaboration qui existait entre l'UNICEF et l'ONUSIDA.

46. Plusieurs délégations ont déclaré que les stratégies relatives au travail des enfants étaient trop vagues et devaient être décrites plus clairement en tenant compte du contexte socio-économique du pays. Une délégation a proposé à l'UNICEF de prendre exemple sur les approches qui avaient fait leurs preuves, comme cela avait été le cas au Bangladesh. Se fondant sur l'examen de diverses notes de pays, plusieurs délégations se sont demandé s'il n'y avait pas une contradiction entre les déclarations de principe de l'UNICEF et sa programmation. Ainsi, la note de pays de l'Inde ne mentionnait qu'une seule fois le travail et la prostitution des enfants. La Directrice générale a expliqué que, dans la mesure où le travail de l'UNICEF était intimement lié au programme de pays, les priorités devaient être définies au niveau national. Les activités de plaidoyer au niveau mondial relatives à certaines questions primordiales comme le travail des enfants n'impliquaient pas que tous les programmes devaient aborder cette question de la même façon.

47. Plusieurs délégations ont évoqué la question de la santé en matière de reproduction et de la santé des adolescents. Un orateur a déclaré que la santé des adolescents devait faire l'objet d'une attention particulière de la part de l'UNICEF, et ce conformément à son mandat, et pourtant la note de pays passait cette question sous silence. Il a ajouté que la coordination avec les autres partenaires, notamment le FNUAP, devait être améliorée. Dans sa réponse, le Directeur régional a déclaré que, compte tenu du grand nombre de parties prenantes, l'UNICEF devait cibler les femmes qui vivaient dans des situations difficiles en accordant la priorité absolue à la réduction de la mortalité maternelle au lieu de disperser ses efforts.

48. Le Directeur régional, répondant à la proposition selon laquelle l'UNICEF devrait cibler ses activités sur les régions les plus pauvres, a précisé que cette question avait été mûrement examinée. Il s'agissait en fait de savoir si l'UNICEF devait se préoccuper au premier chef des régions les plus pauvres ou bien des groupes les plus pauvres à l'intérieur de chaque région, étant entendu que le phénomène de la pauvreté existait dans tous les États du pays. Quant aux groupes isolés, le problème consistait à trouver les moyens de les atteindre.

49. En ce qui concerne les incidences de la modification des stratégies sur les effectifs et la gestion du bureau de pays, le Directeur régional a indiqué qu'elles seraient considérables et que le bureau de pays devait s'employer à mettre au point un plan de gestion viable du programme de pays. Une autre délégation a déclaré que les nouvelles stratégies nécessitaient la mise au point de plusieurs nouveaux indicateurs des progrès et a demandé qu'un rapport oral sur le système de suivi et d'évaluation proposé soit présenté à la réunion de septembre en même temps que les recommandations relatives au programme de pays.

50. Une délégation a fait remarquer qu'il était difficile de bien cerner les différents ranges de priorité du programme dans la mesure où le budget n'était pas présenté de manière détaillée. Une autre délégation a relevé que le montant proposé pour les fonds supplémentaires était trop ambitieux et a demandé des informations sur le montant des contributions au programme de pays actuel. Elle a demandé si l'UNICEF envisageait de collecter des fonds en Inde même. Le Directeur régional a précisé que le montant proposé pour les fonds supplémentaires avait été calculé à partir de l'expérience acquise et d'estimations réalistes. Quant à la collecte de fonds dans le pays proprement dit, cette question faisait l'objet de discussions entre l'UNICEF et le Gouvernement; il a néanmoins indiqué que les sommes susceptibles d'être mobilisées ne pourraient être que modestes et que les donateurs externes demeuraient donc la principale source de financement. La représentante de

l'Inde a précisé que les discussions concernant la collecte de fonds sur place par l'UNICEF étaient bien entamées et que son gouvernement prendrait sous peu une décision à ce sujet. En tout état de cause, le Gouvernement indien souhaitait que les donateurs continuent d'appuyer le programme de pays, lequel avait encore besoin de ressources supplémentaires.

#### Amériques et Caraïbes

51. Le Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a présenté les notes de pays de la Bolivie et du Venezuela ainsi que le programme de coopération multinational des Caraïbes orientales (E/ICEF/1997/P/L.4 et E/ICEF/1997/P/L.6) et a brossé un tableau de la situation dans la région.

52. De nombreuses délégations ont félicité la Présidente du Conseil d'administration pour son élection et rendu hommage au Directeur régional pour les efforts déployés par l'UNICEF dans cette région. Une délégation a loué la région des initiatives qu'elle avait prises dans le cadre des activités du Programme "La voix des enfants" et a demandé une documentation plus détaillée sur les moyens de mieux faire entendre cette voix. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par l'écart grandissant entre la croissance économique et le progrès social dans la région, jugeant tout particulièrement inquiétantes la paupérisation croissante de la population et la montée de la violence. Les délégations se sont félicitées du renforcement de la collaboration avec la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et d'autres organisations. Une délégation a souligné que les mesures d'ajustement devaient s'accompagner d'un renforcement de la coopération entre les donateurs dans un cadre interorganisations.

53. De nombreuses délégations ont approuvé la note de pays de la Bolivie, estimant qu'elle était à la fois précise et détaillée et que l'analyse de la situation et les enseignements tirés de la coopération passée y étaient clairement exposés. D'autres se sont félicitées de l'importance accordée par la note de pays aux droits de l'enfant ainsi que de sa stratégie équilibrée et de son approche intersectorielle. Plusieurs délégations ont préconisé le renforcement de la collaboration avec les ONG, notamment dans les zones montagneuses, dans le domaine des services de base à travers le renforcement des capacités à tous les niveaux de l'Administration. Un orateur a mentionné le lien qui avait été établi entre les objectifs et la future stratégie du programme, mais il a relevé que les avantages comparatifs de l'UNICEF devraient être plus clairement mis en relief.

54. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites du processus de consultation et ont encouragé la poursuite du dialogue avec les donateurs et les ONG. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance de la mise au point d'un système de suivi et d'indicateurs sociaux de manière à évaluer l'impact des changements économiques et sociaux sur la situation des femmes et des enfants. Une délégation a demandé des éclaircissements sur la manière dont l'UNICEF envisageait d'assurer le suivi de l'appui aux politiques sociales arrêtées au niveau national pour les 140 municipalités prioritaires. Le Directeur régional a précisé que l'équipe de gestion régionale avait fait du suivi et de l'évaluation sa priorité essentielle pour l'année à venir et qu'elle se pencherait sur diverses questions, telles la méthodologie, la mise au point d'indicateurs et la formation du personnel.

55. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance de la coordination, de la collaboration et de la concertation entre le Gouvernement

central et les autorités locales afin d'assurer la viabilité à long terme des programmes et leur prise en charge par les autorités nationales elles-mêmes. Un orateur a demandé des éclaircissements sur les mesures que l'UNICEF envisageait de prendre pour renforcer la formulation des politiques à tous les niveaux de l'administration, et un autre a demandé des informations détaillées sur les stratégies à appliquer à cette fin.

56. Une délégation a demandé des précisions sur les actions en faveur des groupes les plus vulnérables évoquées aux paragraphes 12 à 14 de la note de pays. Elle a également demandé des informations plus détaillées sur les enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles, notamment les enfants des rues et les enfants qui travaillent. Un complément d'information a été demandé sur la portée de l'assistance fournie par l'UNICEF dans le domaine de la santé en matière de reproduction dans le cadre des deux programmes intersectoriels. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait accorder un rang élevé de priorité à l'éducation et aux efforts à entreprendre pour renforcer la scolarisation. Une délégation a indiqué que l'Union européenne avait l'intention de financer un programme de sécurité alimentaire et souhaitait savoir comment l'UNICEF envisageait d'assurer la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de cette initiative.

57. Plusieurs délégations ont mentionné l'existence d'un déséquilibre entre la masse commune des ressources et les fonds supplémentaires et ont souligné la nécessité de prendre en compte les questions de viabilité et de faisabilité. Un orateur a estimé que les prévisions relatives aux fonds supplémentaires étaient trop optimistes. Une délégation a posé la question de savoir de quelle manière on obtiendrait des fonds supplémentaires et demandé des précisions sur le processus de planification du programme. Une délégation a lancé une mise en garde contre la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure et a proposé la suppression progressive de l'aide des donateurs dans le cadre de la planification à long terme. Le Directeur régional a indiqué que les contributions aux fonds supplémentaires destinés à la Bolivie avaient atteint des montants relativement élevés depuis quelques années et étaient venues s'ajouter aux fonds provenant des programmes sous-régionaux pour les Andes et l'Amazone, mais il était à prévoir que ces contributions baisseraient à l'avenir. Le bureau de pays s'attacherait donc à mobiliser des ressources en faisant appel au secteur privé, en organisant des campagnes d'appel de fonds et en s'adressant aux banques de développement internationales.

58. Intervenant dans le débat sur la note de son pays, la délégation du Venezuela a remercié l'UNICEF de l'assistance technique qu'il lui avait fournie pour améliorer la situation des enfants et des femmes. Des efforts supplémentaires seraient déployés pour collecter des fonds dans le pays, notamment auprès du secteur privé. Une autre délégation a fait état de la montée alarmante de la violence, notamment dans les villes, et, à propos des paragraphes 7 à 13, elle a souligné l'importance des activités de plaidoyer ainsi que la nécessité de mettre l'accent sur le renforcement des capacités dans le cadre de la politique nationale. Plusieurs délégations ont estimé qu'il importait de considérer l'éducation et la santé comme des domaines hautement prioritaires.

59. Les délégations se sont félicitées du programme multinational des Caraiïbes orientales en soulignant qu'on y avait dûment tenu compte de la diversité des nombreux pays concernés. Un orateur a pris note avec satisfaction de ce que les initiatives régionales et sous-régionales avaient été mentionnées dans le programme et a préconisé de renforcer la collaboration. Une autre délégation a

demandé des éclaircissements sur l'incidence de la situation d'urgence à Montserrat sur la stratégie du programme. La même délégation a noté que le nouveau programme de pays avait été élargi de manière à inclure 13 territoires et a exprimé la crainte que les ressources disponibles ne soient pas suffisantes pour un programme d'une telle envergure.

60. Le Directeur régional a indiqué que les propositions concernant les activités de programme spécifiques seraient examinées lors de l'élaboration des recommandations relatives aux programmes de pays.

#### Europe

61. Le Directeur régional pour l'Europe a fait un bref exposé de la situation dans cette région. Il a rappelé qu'il incombait au bureau régional de définir les grandes orientations, de gérer les processus de planification et de veiller à la qualité des prestations fournies en concertation avec les 38 comités nationaux pour l'UNICEF. Il a précisé que la mise en place des mécanismes de renforcement des partenariats avec les comités nationaux serait la tâche prioritaire du bureau en 1997.

#### Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

62. Le Directeur régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes a présenté une vue d'ensemble de la situation dans cette région.

63. Évoquant l'observation du Directeur régional sur l'insuffisance des ressources, un intervenant a demandé si on avait rencontré des problèmes pour établir des contacts ou instaurer une coopération avec les organisations intergouvernementales et les institutions spécialisées et autres organismes apparentés et a invité les participants à suggérer les moyens d'atténuer les problèmes de coordination avec ces organisations. Le Directeur régional a déclaré qu'à sa connaissance, il n'y avait pas de problèmes de cette nature et que la collaboration interorganisations dans chacun des pays était marquée par l'ouverture d'esprit, la détermination et le souci d'efficacité, notamment parce qu'aucune organisation internationale ne disposait de ressources humaines et financières suffisantes pour répondre aux besoins de chaque pays.

64. À propos du rapport sur l'approche de l'UNICEF dans cette région (E/ICEF/1996/P/L.61) qui avait été examiné par le Conseil d'administration en 1996, un orateur a indiqué que le bureau régional avait pris en compte la diversité des situations à l'intérieur de la région en adoptant trois approches fondamentales : exécution de 16 programmes de pays; diverses actions éducatives dans les pays pour lesquels il n'avait pas été établi de programme; et fourniture d'une aide humanitaire dans les situations d'urgence. Il s'est félicité de la coopération de l'UNICEF avec les gouvernements concernés et autres partenaires, ce qui avait permis d'appuyer les activités sociales dans la région et de réformer les institutions nationales pour assurer la protection des enfants et des mères en fonction de l'évolution de la situation dans chaque pays. L'appui de l'UNICEF était nécessaire pour promouvoir les politiques nationales afin de mieux servir les intérêts des enfants et des mères, d'assurer le bon fonctionnement des services sociaux destinés aux adolescents et aux femmes et d'aider la société civile, les pouvoirs publics et les institutions concernées à mettre en oeuvre la Convention relative aux droits de l'enfant. L'orateur a encouragé le bureau régional à rechercher de nouveaux moyens de



collecter des fonds supplémentaires pour les activités de pays afin de compléter la masse commune des ressources.

65. Un autre orateur a souligné le rôle important que jouait l'UNICEF dans la région, qui se heurtait à des problèmes de crise économique et de conflits, et a ajouté que chaque programme de pays devait tenir compte de certains facteurs clefs tels que le nombre de réfugiés, la baisse du produit national brut ou la réalisation de progrès. Il a évoqué à cet égard le programme d'assistance d'urgence à son pays, qui avait permis de venir en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées, de lutter contre les maladies contagieuses et de contribuer à la réadaptation sociale des enfants grâce à des centres installés dans les camps de réfugiés. Grâce à l'appui de l'UNICEF, la poliomyélite et la diphtérie avaient nettement reculé et la réforme des systèmes de santé et d'éducation dans le cadre du programme de développement à long terme du pays permettrait de renforcer les capacités nationales dans ce domaine.

66. Évoquant la situation critique des enfants, des adolescents, des familles et des femmes dans les États de l'ex-Union soviétique, un orateur a déclaré que la participation active du bureau régional permettrait d'aider les pays concernés à organiser des activités visant à assurer la protection des droits et des intérêts des enfants et des femmes. En dépit des efforts déployés par les gouvernements concernés pour améliorer la condition de la femme, de nouveaux fonds supplémentaires étaient nécessaires pour financer les programmes appuyés par l'UNICEF. En outre, il faudrait mettre en place de nouveaux programmes pour atténuer les problèmes auxquels était confrontée la région.

67. Une autre délégation a engagé la communauté internationale à intervenir pour améliorer la situation en Azerbaïdjan. L'orateur a mentionné à cet égard une conférence qui serait organisée en septembre 1997 par l'Association internationale de pédiatrie, en collaboration avec l'UNICEF et l'OMS, sur les besoins urgents des enfants et les mesures à prendre pour améliorer leur situation. Le même orateur a fait état de l'effroyable situation constatée par une équipe de pédiatres de l'Association en Bosnie-Herzégovine. Un rapport contenant des propositions visant à améliorer la situation sanitaire avec le concours de pédiatres d'autres pays avait été adressé à la Directrice générale. Il lançait un appel à la mobilisation de fonds supplémentaires pour atténuer ce problème.

#### B. Mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé

68. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé (E/ICEF/1997/3) qui a été présenté par le Directeur de la Section de la santé. Le Directeur de la Division de la santé de la famille de l'OMS s'est également adressé au Conseil.

69. Les délégations ont félicité le secrétariat du rapport et de sa présentation. Ils ont approuvé les principes relatifs à la programmation et à l'exécution énoncés dans le plan de mise en oeuvre et l'insertion de celui-ci dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Plus particulièrement, ils ont encouragé l'UNICEF à tenir davantage compte des sexospécificités dans sa programmation et souligné la nécessité de promouvoir la participation des hommes et des garçons aux activités intéressant la famille, les enfants et les femmes.

70. Les intervenants se sont félicités de l'accent mis sur le renforcement et le développement des partenariats, sur la promotion des approches intersectorielles et intégrées et sur la mise en place de capacités locales. Ils ont déclaré que cette stratégie permettrait d'assurer la viabilité à long terme des programmes et était essentielle à la réalisation des objectifs qui avaient été fixés pour l'an 2000 et auxquels l'UNICEF devait demeurer foncièrement attaché. Ces objectifs, ainsi que les programmes visant à améliorer la santé des enfants et des femmes, devaient être considérés comme prioritaires. Les intervenants ont également appuyé l'élaboration d'approches visant à répondre aux besoins spécifiques des jeunes.

71. De nombreux orateurs ont félicité l'UNICEF des efforts qu'il déployait pour intensifier la coopération interorganisations, sans se départir en aucune manière de son propre mandat et de ses politiques et approches visant à promouvoir l'équité. Ils se sont particulièrement félicités de l'amélioration de la coopération entre l'UNICEF et l'OMS, surtout dans des domaines comme la santé des enfants, la vaccination, la réduction de la mortalité maternelle et la santé des jeunes.

72. Ils ont fortement encouragé l'UNICEF à accélérer l'échange d'informations et de données d'expérience entre les pays bénéficiant de son assistance et ont appuyé l'élaboration d'une typologie des pays visant à permettre l'application des meilleures pratiques à des pays de régions différentes présentant des modes de développement similaires. Ils ont également approuvé le rôle accru que jouaient l'UNICEF, les gouvernements et les autres partenaires dans l'organisation des programmes de pays et dans l'adaptation aux régions de la stratégie en matière de santé. Ils ont encouragé l'UNICEF à poursuivre son action dans le domaine du suivi de l'état de santé.

73. Il a été recommandé de fixer des priorités pour la mise en oeuvre de la stratégie dans le domaine de la santé, et l'UNICEF ainsi que ses partenaires ont été instamment priés de mobiliser des ressources humaines et financières. Les délégations ont manifesté un vif intérêt pour la mise en oeuvre du plan durant l'année à venir et demandé que des rapports périodiques de situation leur soient présentés. (Voir le chapitre III, décision 1997/9 pour la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

C. Document opérationnel portant sur diverses questions relatives aux interventions d'urgence de l'UNICEF

74. Ce point de l'ordre du jour a été examiné en même temps que le point de l'ordre du jour concernant la suite donnée aux résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies (voir par. 75 à 89 ci-dessous).

D. Suite donnée aux résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies

75. Le Conseil d'administration était saisi de deux rapports : "Les enfants et les femmes dans les situations d'urgence : priorités stratégiques et objectifs opérationnels de l'UNICEF" (E/ICEF/1997/7) et "Rapport d'activité sur la mise en oeuvre des résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social : renforcement de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des

Nations Unies" (E/ICEF/1997/5). Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté les deux rapports, qui ont été examinés conjointement par le Conseil d'administration, et a également rendu compte des récentes activités menées par l'UNICEF dans la région des Grands Lacs en Afrique. Le Directeur du Département des affaires humanitaires du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et adjoint du Secrétaire général adjoint s'est également adressé au Conseil d'administration.

76. La majorité des délégations ont loué les efforts déployés par l'UNICEF pour subvenir aux besoins des femmes et des enfants dans les situations d'urgence. Plusieurs orateurs ont loué l'organisation pour la qualité de son aide humanitaire en général, notamment en ce qui concerne la planification préalable, la fourniture des matériels, la formation des personnels en matière d'intervention rapide, la mise à jour du catalogue des fournitures et l'entretien des stocks de réserves de l'entrepôt de Copenhague. Plusieurs délégations se sont félicitées de ce que le rapport sur les priorités stratégiques ait été établi à l'issue de consultations et ont déclaré que les deux rapports permettaient de clarifier un certain nombre de questions qui avaient été soulevées précédemment par le Conseil. De nombreux intervenants ont approuvé l'approche modulée en fonction des situations d'urgence adoptée par l'UNICEF, laquelle était axée sur la famille, prenait en compte le développement et s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie intégrée.

77. Plusieurs délégations ont déclaré que les priorités de l'UNICEF devaient continuer d'être axées sur le développement durable à long terme privilégiant le renforcement des capacités locales et sur l'autosuffisance. Une autre délégation a fait observer que si l'on privilégiait à l'excès le développement, on risquait de porter préjudice aux interventions visant les besoins immédiats et que l'UNICEF devait donc s'efforcer d'appliquer une stratégie équilibrée. Quelques délégations se sont déclarées préoccupées de constater que des situations d'urgence "criantes" comme les conflits armés attireraient immédiatement l'attention de la communauté internationale, tandis que les situations d'urgence "silencieuses" comme la pauvreté et la famine, qui faisaient chaque année plus de victimes et étaient souvent à l'origine même des situations d'urgence "criantes", étaient passés sous silence. Un intervenant a recommandé de prendre en compte les situations d'urgence "silencieuses" dans la programmation des secours d'urgence. Selon une délégation, il importait de bien faire la distinction entre les causes immédiates et les causes profondes des conflits et de définir les résultats que l'UNICEF espérait obtenir dans chaque situation. Deux délégations ont mentionné la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, dont les conséquences avaient touché 500 000 enfants.

78. La plupart des délégations ont soulevé le problème de la coordination, un grand nombre d'entre elles appuyant les efforts déployés par l'UNICEF pour assurer la coordination avec d'autres organisations et ses partenaires de manière à bien asseoir les bases des activités futures. Un certain nombre d'intervenants ont également souligné l'importance que revêtait le renforcement de la coordination avec le Département des affaires humanitaires. Un intervenant a demandé si des dispositions avaient été prises pour que les représentants de l'UNICEF sur le terrain se tiennent en contact direct avec le Département de façon que des mesures appropriées puissent être prises en temps voulu. Un autre intervenant a signalé que bon nombre d'exemples illustrant la coopération étroite qui s'était instaurée entre l'UNICEF et des ONG avaient été passés sous silence dans le rapport. Selon une délégation, la coopération interrégionale devait avoir pour objectif d'appuyer l'assistance humanitaire.

79. De nombreux intervenants ont approuvé la signature de mémorandums d'accord avec divers organismes des Nations Unies, et plus précisément avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Quelques intervenants ont fait observer qu'il fallait assurer la coordination de ces mémorandums d'accord bilatéraux, dont la liste ne cessait de s'allonger, et recommandé que le Conseil économique et social soit chargé de les harmoniser. Le Directeur a déclaré que l'UNICEF continuerait à coopérer avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Centre pour les droits de l'homme et à élaborer avec ces organismes des mémorandums d'accord reposant sur une approche commune vis-à-vis des enfants. Il a été suggéré que l'UNICEF utilise le mécanisme du Comité permanent interorganisations et contribue à renforcer le rôle du Département des affaires humanitaires. Selon un autre intervenant, il fallait accorder une plus haute priorité aux travaux du Comité permanent interorganisations, dont les rapports devraient être établis en temps voulu. L'UNICEF a été prié d'indiquer ses responsabilités et rôles spécifiques dans le domaine de la coordination interorganisations. Il a été relevé que tous les organismes devraient avoir des rôles et des devoirs clairement définis au niveau tant mondial que national, de manière à assurer une coordination optimale et à éviter les doubles emplois. Un certain nombre de délégations ont déclaré que l'UNICEF devrait continuer à détacher du personnel auprès du Département des affaires humanitaires. Un intervenant a demandé des éclaircissements au sujet de certains exemples de coordination et de partenariat mentionnés récemment dans le cadre d'appels de fonds. D'autres intervenants souhaitaient savoir dans quel contexte l'UNICEF concevait le rôle qui lui incombait en ce qui concernait la coordination de ses interventions avec celles des forces de maintien de la paix.

80. De nombreuses délégations ont soulevé la question des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays et ont demandé si l'UNICEF avait examiné l'avantage comparatif dont disposait le HCR pour faire face à des situations de cette nature. Plusieurs intervenants ont estimé que l'UNICEF devait axer son action sur les enfants déplacés dans leur propre pays, et ont relevé que le rapport aurait dû établir une distinction claire entre les personnes déplacées dans leur propre pays et les enfants se trouvant dans la même situation. Certaines délégations ont demandé sur quels critères on s'était fondé pour désigner l'organisme responsable des personnes déplacées dans leur propre pays. Un intervenant a rappelé que le PNUD et l'UNICEF avaient tous deux fourni une assistance aux personnes déplacées dans son pays et recommandé que les deux organismes coopèrent avec le Département des affaires humanitaires pour formuler des directives en matière de programmation des interventions en faveur des personnes déplacées dans leur propre pays. Le Directeur a indiqué que les débats interorganisations sur les personnes déplacées dans leur propre pays se poursuivaient actuellement, et que l'UNICEF continuerait à axer son action sur les enfants se trouvant dans cette situation. L'UNICEF donnerait la priorité à la coordination avec le Département des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial, l'OMS, le Comité international de la Croix-Rouge et les ONG internationales et locales qui avaient établi un répertoire des services à l'intention des personnes déplacées dans leur propre pays.

81. Plusieurs intervenants ont soulevé la question de la protection telle qu'elle était abordée dans le rapport, certains d'entre eux estimant que cette question ne devait pas s'inscrire dans un contexte politique. D'autres intervenants ont déclaré qu'il convenait d'examiner plus à fond cette question et ont demandé si l'UNICEF bénéficiait d'un avantage comparatif dans ce domaine, dans la mesure où le HCR, doté d'un mandat précis en matière de protection et disposant d'un noyau d'administrateurs chargés de la protection, semblait mieux armé pour traiter de cette question. Une délégation s'est ralliée aux vues de

l'UNICEF, à savoir qu'aucun organisme ne pouvait assumer, à lui seul, la protection des enfants. D'autres intervenants ont demandé si l'UNICEF avait fixé des critères pour la formation du personnel en matière de protection des droits des femmes et des enfants, s'il avait entrepris le rétablissement du système juridique et s'il comptait élaborer une règle de droit dans le domaine de la protection. Le Directeur a précisé que l'UNICEF avait une certaine compétence dans le domaine de la justice des mineurs, par exemple au Rwanda, où il avait appuyé le Département de la justice des mineurs et avait pu séparer les jeunes détenus des prisonniers adultes.

82. Un intervenant a souligné la nécessité de mieux cerner la différence entre mandats juridiques et mandats opérationnels et entre protection contre la faim et protection contre les sévices. On a également fait observer qu'il s'agissait d'une question en constante évolution et que l'UNICEF devait poursuivre l'élaboration d'une stratégie. Le Directeur a noté que l'importance accordée à la protection par l'UNICEF s'inscrivait dans le cadre d'une approche axée sur les droits de l'homme. L'UNICEF ne mènerait pas une action analogue à celle du HCR en matière de protection juridique, mais s'attacherait à engager des négociations (sous l'égide du Département des affaires humanitaires) visant à assurer que les enfants aient accès à l'aide humanitaire et que les enfants non accompagnés, traumatisés, recrutés dans les forces armées et maltraités (cas qui relevaient tous de la compétence de l'UNICEF) bénéficient d'une assistance voulue et bien coordonnée.

83. De l'avis d'un certain nombre de délégations, le rapport avait bien tenu compte de l'avantage comparatif de l'UNICEF. Un intervenant a fait observer que divers objectifs avaient été formulés à cet égard, mais que la complémentarité des actions de différents partenaires n'avait pas été précisée. Une délégation a demandé ce que l'UNICEF déciderait ou non d'entreprendre vu ses ressources limitées. Le Directeur a dit que les activités de plaidoyer menées par l'UNICEF en faveur des enfants visaient à ce que leurs besoins soient pris en compte et leurs droits dûment protégés. L'UNICEF n'agissait pas isolément, mais toujours de concert avec ses partenaires. Par exemple, il ne s'occupait pas directement de vaccination ou d'alimentation, mais aidait ses partenaires locaux et nationaux à exécuter ces tâches. Un autre orateur a déclaré que l'UNICEF devait mettre à jour en permanence ses ressources, personnels et tactiques affectés aux situations d'urgence. Un intervenant a déclaré que les activités d'urgence ne pouvant pas être conçues suivant un modèle unique, les administrateurs sur le terrain devraient avoir toute latitude pour s'acquitter de leurs tâches. Plusieurs délégations ont demandé comment l'UNICEF assurait les communications stratégiques avec son personnel sur le terrain.

84. Une délégation a estimé que l'UNICEF devait renforcer ses moyens d'intervention en cas d'urgence à tous les niveaux et demandé si l'UNICEF utiliserait ses structures régionales aux fins de la planification préalable ainsi que pour l'examen et la mise à jour des données. Deux délégations ont déclaré que les efforts en matière d'évaluation et de surveillance n'avaient pas donné les résultats escomptés et que l'UNICEF devait fixer des priorités et veiller à assurer la prévisibilité et la responsabilité financière ainsi que l'évaluation des interventions d'urgence. Un intervenant a fait valoir qu'une évaluation approfondie pendant et après les crises permettrait d'améliorer la capacité d'intervention. Le Directeur a reconnu l'importance pour l'UNICEF de l'amélioration de la surveillance et de l'évaluation au niveau tant du Fonds lui-même que de l'ensemble du système. L'UNICEF avait évalué les leçons tirées de l'expérience et participerait en février 1997 à l'examen final de l'expérience du Rwanda.

85. De nombreuses délégations ont abordé les questions de financement, en particulier la procédure d'appel de fonds global interorganisations. Quelques orateurs ont déclaré que cette procédure devait être rationalisée et d'autres se sont félicités de ce qu'elle ait été renforcée pour faire face aux situations d'urgence, tout en ajoutant que cette initiative devait se traduire par des mesures sur le terrain. Un intervenant a demandé avec quelle rapidité le siège pouvait approuver la reprogrammation des ressources et a jugé souhaitable que des exemples de cette modalité soient présentés aux membres du Conseil. On a également demandé si de tels virements de fonds étaient considérés comme temporaires et s'il existait d'autres mécanismes de financement applicables. Le Directeur a expliqué que le virement de fonds au titre d'activités d'urgence était du ressort des représentants de l'UNICEF. De nombreuses délégations se sont déclarées préoccupées par la baisse des contributions en réponse aux appels de fonds globaux et une délégation a recommandé que des mécanismes novateurs de financement soient mis au point par le biais des gouvernements, des collectivités et des entreprises. Une délégation a souligné l'importance que présentaient le mécanisme de financement et la formulation de priorités clairement définies dans un appel de fonds. Un autre intervenant a déclaré que les opérations d'urgence devaient continuer à être financées par des sources extrabudgétaires. Le Directeur a expliqué que la procédure élargie d'appel de fonds global comprenait actuellement deux volets, l'un pour les activités de secours et l'autre pour la reconstruction. La gestion sur le terrain de la procédure élargie d'appel de fonds global était encore à l'examen et cet examen s'inscrivait dans le cadre des débats sur les tables rondes, le rôle du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations et les interventions de la Banque mondiale.

86. Quelques délégations ont posé des questions sur les ressources humaines requises pour les opérations d'urgence et sur la délégation des pouvoirs de décision au niveau opérationnel. Un intervenant a déclaré que le rôle de porte-parole de l'UNICEF était essentiel pour la mobilisation des ressources. D'autres délégations ont demandé comment l'UNICEF envisagerait la fonction du Fonds central autorenewable d'urgence à l'avenir puisqu'on prévoyait une diminution de la demande. Quelques délégations ont demandé s'il était raisonnable de présumer qu'au long des années, les dépenses de l'UNICEF au titre des programmes d'urgence représenteraient jusqu'à 15 à 20 % du montant total de ses dépenses annuelles au titre des programmes. Le Directeur a expliqué que les chiffres de 15 à 20 % cités dans le rapport n'étaient qu'approximatifs et que la situation dépendrait dans une large mesure du climat international et de l'efficacité de l'UNICEF. Une délégation a demandé que le secrétariat procède à une étude comparative du coût des services rendus par l'UNICEF et de ceux fournis par les ONG et fasse ensuite rapport sur cette question au Conseil.

87. Plusieurs délégations ont appuyé les interventions de l'UNICEF dans le domaine des mines antipersonnel. Une délégation a signalé que le rapport ne mentionnait pas les incidences préjudiciables des sanctions sur les enfants, en particulier en Iraq. Le Directeur a déclaré que l'UNICEF, sous l'égide du Département des affaires humanitaires, s'efforçait d'évaluer l'impact des sanctions sur les enfants. Une délégation a exprimé son appui aux activités de réadaptation physique et psychologique et de réinsertion sociale des enfants victimes de conflits et en faveur des femmes traumatisées menées par l'UNICEF au Rwanda. Un certain nombre de délégations ont posé des questions sur la gestion des vivres à court terme.

88. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance que présentait l'éducation dans les situations d'urgence. Un intervenant a déclaré que

l'intervention des donateurs n'était pas suffisante dans les domaines de l'éducation et de la santé et a suggéré de mettre en place des projets interorganisations financés au moyen d'appels de fonds.

89. Voir l'annexe (décisions 1997/1 et 1997/7) pour le texte des décisions adoptées par le Conseil d'administration.

E. Suite donnée à diverses décisions adoptées par le Conseil économique et social

90. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur la suite donnée à diverses décisions adoptées par le Conseil économique et social (E/ICEF/1997/4), qui a été présenté par le Directeur du Bureau des affaires des Nations Unies et des relations extérieures. Le Directeur a également porté à la connaissance du Conseil les décisions intéressant l'UNICEF qui avaient été prises par l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session.

91. Les délégations ont souligné plusieurs aspects des mesures prises comme suite à la résolution 50/120 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1995, qui mettait l'accent sur l'efficacité des opérations de contrôle, notamment l'harmonisation des cycles de programmation, les travaux des équipes spéciales interorganisations sur la suite donnée aux récentes conférences internationales, le renforcement du système des coordonnateurs résidents, la note de stratégie de pays, et l'harmonisation des procédures et des évaluations communes des programmes de pays. On a signalé en particulier les progrès réalisés dans l'harmonisation des budgets, ce qui constituait un précédent utile pour d'autres domaines.

92. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité d'une concertation plus étroite avec la Banque mondiale, et notamment la participation de l'UNICEF à l'établissement de la stratégie d'évaluation des pays et aux programmes en matière d'investissement sectoriel, ainsi qu'à l'exécution des programmes, au renforcement des capacités, à la mise en valeur des ressources humaines, à l'échange d'informations et à la définition des politiques. La nécessité de resserrer la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies a également été soulignée (en particulier avec l'Organisation internationale du Travail dans le domaine du travail des enfants), ainsi que la nécessité pour les pays d'assumer l'entière responsabilité des programmes.

93. Plusieurs délégations ont demandé des réunions d'information officielles et consultations supplémentaires, lors desquelles seraient abordés divers thèmes précis (enseignements tirés du partenariat avec la Banque mondiale, stratégies pour la protection des enfants nécessitant une protection spéciale, évaluations, etc.).

94. En réponse aux questions concernant l'harmonisation des cycles de programmation, le Directeur a déclaré que, l'année 1999 ayant été retenue comme objectif, il avait fallu arrêter un certain nombre de dispositions transitoires. Cependant, quelque 90 % des programmes seraient harmonisés lors du prochain cycle de programmation, ce qui ne laisserait qu'un petit nombre de programmes ne pouvant être harmonisés, et ce, pour diverses raisons. Grâce à cette harmonisation, les programmes de pays seraient désormais examinés simultanément, tant sur le terrain que par les conseils d'administration respectifs.

95. L'UNICEF s'est félicité de la suggestion tendant à organiser une réunion d'information officielle avec des représentants de la Banque mondiale, laquelle

aurait lieu soit pendant une session du Conseil d'administration soit lors d'une réunion intersessions. En ce qui concerne les observations sur les problèmes sociaux et la Banque, le Directeur a indiqué que les efforts se poursuivaient en vue de l'instauration d'une coopération plus étroite. La collaboration entre les deux organismes avait toujours été bonne, mais elle était dans une large mesure le fait des relations personnelles entre les parties prenantes sur le terrain. L'UNICEF comme la Banque étaient conscients de la nécessité d'institutionnaliser davantage les dispositions en matière de collaboration. La Banque était en faveur d'un renforcement des liens avec l'Organisation des Nations Unies, mais son Conseil des Administrateurs avait créé un précédent en assimilant les organismes des Nations Unies à un quelconque cabinet de consultants ou à un simple agent d'exécution. Toute intervention du Conseil d'administration de l'UNICEF auprès du Conseil des Administrateurs de la Banque en faveur de l'établissement de relations privilégiées entre la Banque, l'UNICEF et les organismes des Nations Unies serait la bienvenue. S'agissant des domaines prioritaires de partenariat, les programmes d'investissement sectoriel étaient ceux qui offraient le potentiel le plus intéressant.

96. En réponse à une question concernant la réponse à une lettre adressée à la Directrice générale par l'Administrateur du PNUD demandant qu'un appui soit octroyé au Bureau des services de l'appui au système des Nations Unies, le Directeur a déclaré que le budget récemment adopté prévoyait un poste D-2 qui serait pourvu par un fonctionnaire devant être détaché auprès du Bureau. Sur le terrain, l'UNICEF avait détaché des fonctionnaires à des postes de coordonnateur résident et animait par ailleurs divers groupes thématiques.

#### F. Suite donnée à l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya

97. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya (E/ICEF/1997/AB/L.2). Le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes a fait une mise à jour du rapport et signalé que de nouveaux progrès encourageants avaient été accomplis depuis sa création. Au 17 janvier 1997, 64 des 67 recommandations d'audit avaient été mises en oeuvre, les trois seules encore en suspens n'étant pas véritablement du ressort de l'UNICEF. La Directrice générale s'est félicitée de l'appui qu'avait fourni le Gouvernement kényen en engageant des poursuites contre les 23 fonctionnaires qui avaient été licenciés et a annoncé que tous ces cas feraient bientôt l'objet de poursuites judiciaires.

98. La Directrice a indiqué que des sommes importantes avaient été recouvrées auprès de fournisseurs et autres personnes. Le bureau de pays du Kenya avait mis en place un dispositif rigoureux de contrôle interne, même si ces contrôles n'avaient pu être encore pleinement mis à l'essai du fait que le programme exécuté dans ce pays par l'UNICEF ne comprenait pas pour le moment un volume de transactions suffisant. Les inspecteurs du Bureau de la vérification interne des comptes se rendraient de nouveau au Kenya vers la fin de 1997 pour s'assurer que ces contrôles s'exerçaient effectivement puisque, dans l'intervalle, le volume des transactions aurait augmenté.

99. Plusieurs délégations ont estimé que, dans la mesure où la plupart des recommandations d'audit avaient été suivies d'effet, le bureau du Kenya devait à présent se concentrer sur l'exécution d'un programme mieux ciblé en vue de réaliser les objectifs du programme d'ici à la fin du cycle de programmation en 1998.



100. Une autre délégation s'est félicitée de la transparence dont avait fait preuve l'UNICEF en présentant régulièrement des rapports au Conseil d'administration et a estimé que le Conseil n'avait plus besoin d'un rapport intérimaire, mais qu'un rapport final exposant en détail les mesures prises et les résultats obtenus devrait lui être présenté en temps voulu. La Directrice générale a souscrit à cette proposition. En conclusion, elle a déclaré que la leçon à tirer de cette expérience était la nécessité pour l'UNICEF de disposer des mécanismes opérationnels voulus pour assurer le succès des programmes exécutés sous ses auspices. (Voir en annexe décision 1997/2 pour la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

#### G. Programme de perfectionnement des méthodes de gestion

101. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport intérimaire sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion (E/ICEF/1997/AB/L.1), qui a été présenté par la Directrice générale. Celle-ci a indiqué que ce rapport devrait être examiné à la lumière du budget intégré révisé de l'exercice biennal 1996-1997 pour le siège et les bureaux régionaux (E/ICEF/1997/AB/L.5), qui exposait les incidences budgétaires des changements organisationnels intervenus à ce jour (voir par. 135 à 142 ci-dessous).

102. La Directrice générale a passé en revue les faits importants qui s'étaient produits depuis la présentation du rapport. L'étude externe sur l'opération Cartes de voeux et les opérations connexes (OCV) avait donné lieu à diverses recommandations utiles devant permettre à l'OCV de relancer le processus de croissance et de devenir une organisation commerciale plus efficace, ce qui permettrait à l'UNICEF de se doter des moyens voulus pour pouvoir mobiliser des fonds à plus long terme. Achevée en décembre 1996, l'étude avait déjà produit des résultats concrets. L'OCV avait commencé à réduire considérablement le cycle de conception de ses produits et cherchait à atteindre des consommateurs plus jeunes désireux d'acheter des cartes de voeux tout au long de l'année. En février-mars 1997, la nouvelle ligne de produits serait lancée en France et en Allemagne.

103. En outre, les groupes de travail avaient mené à bien leurs projets sur le renforcement du processus de programmation par pays et la définition du rôle des bureaux de pays, des bureaux régionaux et des bureaux du siège ainsi que sur la réorganisation du bureau de Genève, lequel était devenu le centre de coordination des relations avec les comités nationaux. Les initiatives prises en matière de perfectionnement des méthodes de gestion dans les bureaux de pays avaient comporté la mise en place d'équipes de gestion de pays et le développement des compétences en matière de gestion participative. En 1996, 50 ateliers de formation avaient été organisés au siège et dans les bureaux de pays en vue de renforcer les capacités en matière de réaménagement des méthodes de travail et de gestion, d'encourager le travail d'équipe et d'aiguiser le sens des relations interpersonnelles. Les nouveaux représentants avaient tous suivi un stage d'orientation de deux semaines axé sur la gestion et visant notamment à les aider à amener les pays à mettre en place un système de gestion des programmes.

104. À l'heure actuelle, l'équipe de gestion mondiale avait pour objectifs prioritaires de renforcer la gestion des ressources humaines à l'échelle de l'organisation et de conférer à la Division des ressources humaines une fonction plus stratégique devant lui permettre de répondre aux besoins actuels et futurs de l'organisation, d'améliorer les programmes de pays de l'UNICEF, de renforcer

les capacités de gestion des ressources humaines et de fournir des services de qualité au personnel.

105. Plusieurs délégations ont remercié le secrétariat des résultats concrets obtenus à ce jour et se sont félicitées des informations très utiles fournies dans le rapport, en particulier le tableau indiquant les mesures prises eu égard aux recommandations initiales de Booz•Allen & Hamilton. Certains intervenants ont demandé que des informations concernant les gains d'efficacité figurent dans le tableau. Plusieurs délégations ont indiqué que les réformes entreprises par le secrétariat avaient permis d'apporter des améliorations non seulement à l'UNICEF mais aussi au système des Nations Unies tout entier.

106. De l'avis de certaines délégations, les améliorations apportées au système de gestion financière et aux techniques d'information constituaient des progrès notables. Toutefois, un intervenant a fait observer que le rapport ne donnait pas d'informations quant au coût du nouveau système financier ou à la possibilité de mettre en place d'autres systèmes. Quelques délégations ont estimé que l'utilisation qui était faite de la technologie de l'information devait être dictée avant tout par les avantages qui en résulteraient pour les enfants. La Directrice générale a précisé que l'UNICEF était disposé à laisser le soin à d'autres organismes de résoudre certaines des difficultés liées aux nouvelles technologies de l'information. Un système de gouvernance interne avait été mis en place pour définir les activités prioritaires en matière de technologie de l'information qui seraient les plus adaptées aux besoins et aux stratégies de l'UNICEF. Un intervenant s'est félicité de l'utilisation accrue du courrier électronique, ce qui s'était traduit par une diminution des frais de communication téléphonique au siège.

107. Plusieurs intervenants se sont félicités des liens de coopération plus étroits qui s'étaient instaurés entre les services chargés des approvisionnements et les services chargés des programmes, la Division des approvisionnements étant de ce fait mieux à même de répondre aux impératifs des programmes de pays. Une délégation a demandé des précisions sur les responsabilités du personnel et la hiérarchisation des fonctions d'approvisionnement de manière à assurer le strict respect des règles et normes. Une autre s'est demandé si la décentralisation accrue de la fonction approvisionnement aurait pour conséquence de mettre fin à la procédure des appels d'offres. La Directrice générale a fait observer qu'il importait de renforcer les capacités du personnel chargé des approvisionnements, de développer les systèmes de contrôle et de passer les marchés les plus compétitifs.

108. De nombreuses délégations se sont félicitées des résultats concrets obtenus à ce jour pour ce qui était de renforcer le processus de programmation par pays en cernant plus étroitement le rôle des bureaux de pays, des bureaux régionaux et des bureaux du siège. Certains intervenants ont demandé que soit examinée à la prochaine session la manière dont les fonctions étaient partagées entre les différents bureaux. Un intervenant s'est également félicité de la réduction du nombre de divisions au siège. Rappelant la décision 1996/32 (E/ICEF/1996/12/Rev.1) du Conseil, par laquelle celui-ci avait approuvé l'approche progressive adoptée par le secrétariat pour mettre en oeuvre le programme de perfectionnement des méthodes de gestion, une délégation a dit que l'exposé fait par les directeurs régionaux sur les notes de pays et le tableau qu'ils avaient présenté de la situation dans les différentes régions témoignaient de l'importance accrue que revêtait l'appui régional pour la poursuite du processus de programmation par pays. L'intervenant a encouragé le

secrétariat à poursuivre ses efforts pour renforcer ce processus dans le cadre d'un système intégré de changement qui comporte également la mise en place de systèmes de gestion financière et d'approvisionnement, l'amélioration des technologies de l'information et l'utilisation des systèmes intégrés de gestion, notamment pour la gestion des programmes.

109. Plusieurs intervenants se sont félicités des réunions d'information officielles organisées pendant la session consacrée au plan de gestion des programmes de pays et à la mise en place du système de gestion des programmes, mesures qui ont contribué pour beaucoup à accroître l'efficacité des programmes de pays. Plusieurs intervenants ont indiqué que l'objet des réformes était de renforcer l'exécution et le suivi des programmes de pays de l'UNICEF. À cette fin, il faudrait, selon un intervenant, renforcer le rôle du bureau régional en matière de suivi des activités des bureaux de pays. La Directrice générale a précisé que les bureaux de pays et les bureaux régionaux avaient intensifié leur collaboration en vue de renforcer l'analyse stratégique, la planification et le suivi au niveau des pays.

110. Une délégation s'est déclarée favorable aux mesures prises pour renforcer le processus de programmation par pays en redéfinissant le rôle des sections géographiques du siège. La Directrice générale a indiqué que le rapport du groupe de travail sur les sections géographiques serait transmis au Conseil dès qu'il serait disponible. Elle a ajouté que les sections géographiques continueraient à jouer un rôle décisif au siège, en particulier en réalisant des analyses sur des questions régionales. Il a été proposé que l'organisation conserve une structure souple à l'avenir. Un autre intervenant s'est félicité de la coopération plus étroite qui s'était instaurée avec les gouvernements pour ce qui était de la restructuration des bureaux de pays.

111. En ce qui concerne les ressources humaines, plusieurs intervenants ont appuyé les travaux menés par l'équipe de gestion mondiale. Il faudrait accorder une attention accrue à la formation. Les intervenants ont demandé au secrétariat de faire part des obstacles rencontrés à l'échelle du régime commun des Nations Unies et pour ce qui était de l'amélioration de la notation du personnel et du suivi du comportement professionnel. La Directrice générale a souligné l'importance que revêtait l'organisation des carrières pour tout le système des Nations Unies. La performance devait être l'élément fondamental de l'organisation des carrières et le personnel devrait acquérir une plus vaste expérience tant au siège que sur le terrain. La formation ne pourrait à elle seule résoudre tous les problèmes.

112. Un intervenant a demandé que le Président de l'Association mondiale du personnel indique au Conseil d'administration quelles étaient les incidences des améliorations apportées à la gestion des ressources humaines sur le personnel et sur son moral. La Directrice générale a réaffirmé qu'elle était résolue à améliorer le moral du personnel, mais a rappelé aux membres du Conseil que les changements introduits à ce jour inquiétaient le personnel. Le recours accru aux équipes avait contribué à accroître la participation du personnel et à améliorer son moral. Plusieurs délégations se sont félicitées de la création des équipes de gestion, qui constituaient un nouveau système de gouvernance interne, et ont demandé des précisions sur les activités des équipes de gestion régionales.

113. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a déclaré que les comités nationaux avaient pleinement participé aux travaux du groupe de travail qui avait formulé des propositions en vue de la réorganisation

du bureau de Genève. Les comités avaient également participé à l'étude de Coopers & Lybrand sur l'OCV. Tous les comités nationaux avaient été informés des conclusions de ces travaux. Le processus d'application des recommandations débiterait pendant la réunion annuelle des comités nationaux en mai 1997. Des efforts seraient menés sur deux fronts, d'une part pour améliorer le rendement des opérations mises en place par les comités nationaux en vue d'accroître les contributions à l'UNICEF et d'autre part pour améliorer le fonctionnement général des comités, y compris dans les pays industrialisés, en vue de promouvoir la Convention relative aux droits de l'enfant. La Directrice générale a souligné l'importance de tous les comités nationaux, quels que soient leurs effectifs ou leurs recettes.

114. La Directrice générale a déclaré que le secrétariat ferait part au Conseil des progrès à mesure qu'ils seraient réalisés, notamment en ce qui concernait les gains d'efficacité. Cependant, les activités ne se traduiraient pas toutes par des économies. Il faudrait peut-être faire des investissements, par exemple dans des domaines tels que le nouveau système financier. Le secrétariat continuerait de respecter les délais fixés pour la présentation des budgets, qui serait harmonisée avec celle des autres organismes des Nations Unies, de sorte que les changements interviennent rapidement au lieu d'être reportés à des exercices budgétaires ultérieurs.

H. Harmonisation de la présentation des budgets du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF

115. Le Conseil d'administration a examiné les documents suivants :

a) Harmonisation des budgets du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF (E/ICEF/1997/AB/L.3 et Add.1);

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'harmonisation des budgets du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF (E/ICEF/1997/AB/L.6).

116. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion financière et administrative a indiqué que le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP avait approuvé le mode de présentation proposé lors de la session qu'il avait tenue la semaine précédente. Le projet d'harmonisation avait débuté en 1994 comme suite aux décisions prises par les conseils d'administration respectifs tendant à ce que les chefs de secrétariat de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP s'emploient à harmoniser la présentation de leurs budgets en vue d'adopter des définitions communes, en particulier en ce qui concernait les dépenses d'administration, et à assurer une transparence et une comparabilité accrues en matière financière. Des rapports intérimaires et des documents de travail avaient été présentés aux conseils d'administration en 1995 et en 1996. Un rapport intérimaire oral avait été présenté au Conseil économique et social à sa session de fond de 1996. En outre, le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et celui de l'UNICEF avaient tenu des réunions intersessions.

117. Les divers échanges de vues avaient permis de définir d'importants principes directeurs qui avaient influé sur l'orientation du projet, essentiellement une déclaration générale faite par une délégation et appuyée par d'autres à l'intention des deux conseils d'administration. Cela avait permis de définir l'objectif fondamental de l'harmonisation ainsi que les principes dont elle devait s'inspirer. L'harmonisation consistait à adopter des modes plus

semblables de présentation des budgets en vue d'en faciliter la compréhension et d'appuyer la prise des décisions, la similitude devant aller au-delà du contenu et des considérations de style. L'harmonisation devrait englober les principes régissant l'établissement des budgets et promouvoir les similitudes mais non pas l'uniformité.

118. Lors des réunions officieuses d'information, les membres du Conseil avaient défini un deuxième principe selon lequel l'analyse et l'information devaient aider les conseils d'administration à élaborer des stratégies et à prendre des décisions plutôt que de se lancer dans l'examen du budget sous tous ses détails. Cette dernière fonction relevait de la responsabilité générale des chefs de secrétariat en matière de gestion.

119. Les propositions concernaient :

- a) L'adoption d'une présentation commune pour les budgets d'appui biennaux;
- b) L'adoption de termes communs et de définitions communes y relatives;
- c) L'adoption d'une méthode commune pour l'établissement des prévisions budgétaires.

120. Le Contrôleur s'est félicité de la réaction positive des membres du Conseil. C'était tout à la fois grâce à l'appui constructif et à la coopération du Conseil et du Comité consultatif que l'harmonisation avait pu être menée à bien.

121. Les délégations ont félicité les organisations de leurs efforts en vue de parvenir à des propositions concernant l'harmonisation des budgets, ce qui permettrait une présentation globale et transparente des budgets. Une délégation a indiqué que le processus avait été tout aussi utile que le produit lui-même. Un intervenant s'est tout particulièrement félicité de la distinction qui avait été établie entre la croissance réelle et l'augmentation des dépenses dans les tableaux accompagnant les budgets.

122. Plusieurs délégations ont estimé que l'harmonisation était une réalisation dont tireraient parti d'autres organismes des Nations Unies, qui pourraient s'inspirer de cet exemple pour s'engager dans la même voie. Une gestion financière transparente favoriserait une augmentation des contributions aux organisations. La présentation des budgets serait désormais plus simple, plus claire et plus comparable, ce qui permettrait de comparer plus facilement les activités des différentes organisations. Celles-ci menant des activités de nature différente, une harmonisation complète n'était pas possible. Elles devraient donc s'attacher à exploiter leurs particularités et leurs avantages comparatifs. Loin d'être une fin en soi, l'harmonisation devait permettre de donner des informations financières sur les résultats et d'utiliser les ressources en fonction des résultats escomptés. Certaines délégations ont demandé à l'UNICEF de fournir davantage d'informations concernant l'efficacité des bureaux régionaux et les dépenses y afférentes.

123. Une délégation a proposé une ventilation plus détaillée des recettes dans le plan des ressources tout en indiquant que ce changement ne serait pas nécessaire si des données de cette nature étaient fournies dans une autre partie du document. L'intervenant a demandé que soient indiqués dans les tableaux 2 et 3 les effectifs et les dépenses de personnel imputées aux programmes. Il a

souscrit à la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que les trois secrétariats redoublent d'efforts pour perfectionner la méthode appliquée à la ventilation des dépenses entre les programmes eux-mêmes et les activités d'appui. Le Contrôleur a indiqué que l'information demandée figurait dans le tableau 4 accompagnant chaque recommandation relative aux programmes de pays.

124. Une autre délégation a formulé des réserves au sujet des définitions et des termes employés. Bien qu'une classification reposant sur les unités administratives soit la plus commode, elle n'était pas la plus logique. Par exemple, la définition de l'appui aux programmes englobait l'exécution des programmes, laquelle, selon l'intervenant, devrait figurer à la rubrique "programmes". Cette même délégation pourrait accepter les définitions communiquées par les organisations, mais des précisions devraient être apportées au texte lorsque les budgets seraient présentés, de manière à décrire avec précision les activités et produits, ainsi que les objectifs visés, ce qui permettrait d'assurer le suivi des résultats. L'intervenant a demandé des précisions sur la ventilation de l'élément appui aux programmes. Il a souligné par ailleurs la nécessité pour les organisations de poursuivre le processus d'harmonisation, notamment en mettant au point des indicateurs clefs communs pour mesurer les résultats (établissement d'une comparaison entre le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires, proportion des budgets d'administration imputés aux divers éléments, effectif des administrateurs par rapport aux autres catégories de personnel, la part des fonds de programmation par poste, etc.).

125. Deux délégations ont appuyé l'idée selon laquelle la ventilation des bureaux régionaux, des bureaux de pays et du siège devrait être reflétée dans la nomenclature des crédits. Pour un autre intervenant, si la structure à trois niveaux de l'UNICEF, à savoir les bureaux régionaux, les bureaux de pays et le siège, était appelée à devenir permanente, il faudrait en rendre compte dans la nomenclature des crédits. Le Contrôleur a invité les délégations à formuler cette demande par écrit afin qu'elle puisse être examinée par le groupe de travail sur l'harmonisation. Si l'UNICEF décidait d'adopter une telle ventilation, son budget ne serait pas harmonisé avec celui des autres organisations.

126. Le Contrôleur a indiqué que les travaux sur l'harmonisation se poursuivraient. Les données d'expérience acquises s'enrichiraient à mesure que les organisations élaboreraient leurs budgets d'appui biennaux pour 1998-1999 en suivant le nouveau mode de présentation. Des notes de bas de page et des explications détaillées seraient fournies afin de rendre cette présentation aussi claire et transparente que possible. Les organisations examineraient toutes les propositions de manière à évaluer dans quelle mesure elles pourraient être appliquées aux trois institutions. Le Contrôleur a proposé de ne pas introduire de changements avant l'établissement du budget biennal de 1998-1999, toutes modifications devant faire l'objet de consultations avec les institutions. (Voir en annexe décision 1997/5 pour la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

#### I. Proposition concernant la budgétisation intégrée à l'UNICEF

127. Le Conseil d'administration a examiné les documents suivants :

- a) Budgétisation intégrée à l'UNICEF (E/ICEF/1997/AB/L.4);
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré de l'UNICEF (E/ICEF/1997/AB/L.7).

128. La Directrice générale adjointe, Mme Karin Sham Poo, a brièvement décrit la planification, la structure des dépenses et la procédure d'approbation de la budgétisation intégrée à l'UNICEF, conformément au paragraphe 8 de la décision 1996/10. C'était au mois d'août 1995, lors d'une réunion informelle de consultation sur la budgétisation intégrée, tenue entre le Conseil d'administration et le secrétariat, qu'avait été introduite pour la première fois l'idée d'établir un budget unique pour chaque cycle de programmation par pays et de présenter ce budget en même temps que les recommandations relatives au programme de pays considéré. Cette formule avait cependant été modifiée à l'issue des discussions sur l'harmonisation de la présentation des budgets de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP. Le budget d'appui biennal de l'organisation tout entière serait soumis au Conseil, pour approbation, tous les deux ans et les recommandations relatives aux programmes de pays porteraient sur le budget d'appui ainsi que sur le budget des programmes pour l'ensemble du cycle de programmation. Le budget des programmes serait soumis au Conseil pour approbation, tandis que le budget d'appui figurant dans les recommandations relatives aux programmes serait présenté uniquement pour information.

129. La Directrice générale adjointe a estimé que le projet de budget intégré aurait les avantages suivants : a) des activités de programme présentées comme étant l'élément essentiel du travail de l'UNICEF et le principal poste de dépense; b) un processus permettant un examen systématique de la relation entre le programme et le budget d'appui correspondant pendant toute la durée du cycle de programmation par pays; c) des informations complètes sur les dépenses effectuées dans chaque pays; d) un processus d'établissement du budget d'appui biennal permettant de faire le lien entre les activités du siège et des bureaux régionaux et les ressources consacrées aux programmes de pays et de veiller à ce que les budgets s'inscrivent dans le cadre financier arrêté; et e) un budget d'appui biennal conforme à la présentation convenue dans le cadre de l'harmonisation avec le PNUD et le FNUAP.

130. Par suite du changement proposé dans le processus de budgétisation, il a été demandé au Conseil d'administration d'examiner le budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999 à sa première session ordinaire de 1998 plutôt qu'à sa troisième session ordinaire de 1997. Le cadre stratégique du budget intégré nécessitait l'élaboration d'un plan par bureau de pays pour le budget d'appui qui avait permis d'exécuter efficacement et rationnellement les programmes de pays. Pour établir le budget d'appui biennal, il faudrait donc avoir pratiquement achevé l'élaboration des recommandations relatives aux programmes de pays. Pour que le budget puisse être présenté à la troisième session ordinaire de 1997, il faudrait que le Comité consultatif l'examine en mai, avant l'achèvement du processus de formulation des recommandations relatives aux programmes de pays en juin. Le secrétariat examinerait le calendrier des travaux futurs en consultation avec le Conseil d'administration et ferait une proposition en 1998.

131. Les délégations se sont félicitées du rapport, considérant que le budget intégré permettrait de connaître exactement les ressources allouées à chaque pays et de mieux assurer l'obligation redditionnelle et la transparence. La budgétisation intégrée permettrait d'établir le lien entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses de programme et de parvenir ainsi à une "budgétisation en fonction des résultats" et à une gestion axée sur les résultats. Une délégation a indiqué que la proposition de budget intégré donnait suite aux recommandations de Booz·Allen & Hamilton, ainsi qu'aux préoccupations déjà exprimées par le Conseil d'administration et le Comité consultatif. L'intervenant a appuyé la recommandation du Comité consultatif

tendant à ce que le budget d'appui biennal comporte un additif récapitulatif des budgets d'appui et les prévisions au titre des programmes de pays. La Directrice générale adjointe a indiqué que le processus de budgétisation intégrée avait été mis à l'essai dans plusieurs pays pendant l'année écoulée et serait également suivi à l'occasion de l'examen du budget de 1997.

132. La plupart des délégations ont appuyé la proposition tendant à soumettre le budget d'appui biennal pour 1998-1999 au Conseil à la première session ordinaire de 1998. Certaines ont souligné que cette approbation valait uniquement en l'espèce et ont proposé que le secrétariat revoie la question du calendrier de travail. La Directrice générale adjointe a indiqué que l'expérience acquise en ce qui concernait l'examen du budget en 1997 servirait de base au calendrier qui serait proposé en 1998. Il faudrait tenir compte tout à la fois du calendrier de travail du Comité consultatif et de l'impossibilité d'organiser des sessions du Conseil d'administration au-delà de la mi-septembre en raison de la session de l'Assemblée générale. Une délégation s'est demandé si la date de la Conférence des Nations Unies pour l'annonce de contributions aurait des incidences sur le calendrier de présentation du budget. La Directrice générale adjointe a indiqué qu'il n'y avait pas de lien particulier entre les deux événements.

133. La question de l'ouverture de crédits pour les premières semaines de 1998, avant l'approbation du budget par le Conseil à sa première session ordinaire, a été soulevée. Il a été proposé que les crédits ouverts pour le premier mois soient calculés sur la base des dépenses effectives de l'exercice. La Directrice générale adjointe a indiqué qu'une demande d'ouverture de crédits pour le mois de janvier 1998 serait soumise au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1997. Cette ouverture partielle de crédits ne tiendrait pas compte des éventuels changements proposés au budget de l'exercice 1998-1999, et les crédits ouverts à titre intérimaire figureraient dans le budget d'appui biennal pour 1998-1999.

134. Une délégation a demandé qu'il soit tenu compte des conclusions d'une évaluation externe du Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes (FASALC) dans l'établissement du budget d'appui biennal pour 1998-1999.

#### J. Budget révisé de l'exercice biennal 1996-1997

135. Le Conseil d'administration a examiné les documents suivants :

a) Budget intégré révisé du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997 (E/ICEF/1997/AB/L.5);

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré révisé du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997 (E/ICEF/1997/AB/L.7).

136. La Directrice générale adjointe, Mme Karin Sham Poo, a présenté le document en indiquant qu'en avril 1996, le Conseil d'administration avait approuvé, pour l'exercice 1996-1997, un budget intégré pour le siège et les bureaux régionaux d'un montant de 346 millions de dollars, étant entendu que le secrétariat pourrait soumettre au Conseil des révisions au budget découlant du programme de perfectionnement des méthodes de gestion. Le budget révisé prévoyait la création de la Division des communications, la mise en oeuvre du nouveau système financier dans les limites du budget de l'exercice en cours et la réduction du nombre des divisions du siège, qui serait ramené de 18 à 15. Il prévoyait



également la réduction de 36 postes du siège, contre les 27 qui figuraient dans le budget approuvé, ainsi qu'une économie supplémentaire de 1,1 million de dollars au titre des dépenses de personnel, soit une économie totale de 13,9 millions de dollars pour l'exercice 1996-1997. La classe moyenne pour les postes d'administrateur international, qui était de 4,25 dans le budget approuvé, avait été ramenée à 4,19. La seule autorisation demandée à cette session concernait le prélèvement de 1 415 000 dollars sur le budget de l'OCV pour couvrir les dépenses relatives au personnel et aux activités transférées de l'OCV au budget du siège et des bureaux régionaux.

137. Le budget révisé était l'aboutissement concret du programme de perfectionnement des méthodes de gestion. En finançant le nouveau système financier grâce aux économies réalisées au siège et dans les bureaux régionaux, le but étant de renforcer les systèmes au bénéfice des activités sur le terrain, l'organisation faisait preuve de son engagement en faveur des activités sur le terrain.

138. La plupart des délégations ont appuyé le virement de fonds de l'OCV au budget du siège et des bureaux régionaux. Tout en se félicitant des économies réalisées grâce à la réduction du nombre des divisions, un intervenant a estimé que certains services devaient être renforcés, notamment en ce qui concernait le personnel, la formation et la vérification des comptes. Les moyens actuels de formation ne correspondaient pas aux énormes besoins de l'organisation et le Bureau de la vérification interne des comptes devait être renforcé. La Directrice générale adjointe a indiqué qu'au titre du budget intégré approuvé de l'exercice 1996-1997 pour le siège et les bureaux régionaux, seul le nombre de postes du Bureau de la vérification interne des comptes avait augmenté, ce qui témoignait de la volonté de renforcer cette fonction. L'UNICEF examinerait les résultats de ces changements avant de décider s'il y avait lieu d'introduire d'autres mesures de renforcement. La Directrice générale a ajouté que le renforcement de la gestion des ressources humaines ne consistait pas nécessairement à accroître les effectifs mais essentiellement à assurer une utilisation judicieuse des ressources humaines. L'équipe de gestion mondiale examinerait les questions relatives aux ressources humaines à sa prochaine réunion.

139. Certaines délégations ont indiqué que le choix d'un système financier pour l'UNICEF devrait incomber au Directeur général et que le Conseil devait se garder de la microgestion. Si l'UNICEF n'adoptait pas le système intégré de gestion de l'ONU (SIG), il faudrait alors tout faire pour assurer la coordination avec les autres institutions de manière à garantir la compatibilité avec d'autres systèmes. Il a été également demandé au secrétariat de prendre note de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1995, relative à l'harmonisation des fonds et programmes.

140. Une délégation a mentionné les observations faites par le Comité consultatif quant au choix de la technologie à adopter pour le nouveau système financier, eu égard en particulier à la nécessité de réaliser des économies d'échelle dans la mise au point et l'exploitation de systèmes d'information financière qui soient conformes aux normes communes. L'harmonisation des budgets devrait aller de pair avec l'harmonisation des systèmes. La mise au point par l'UNICEF de son propre système indépendant serait une initiative malencontreuse vis-à-vis des autres institutions.

141. Le Contrôleur a déclaré que le choix d'un nouveau système financier, qui était extrêmement complexe, était le type de décisions qu'une organisation

prenait une fois tous les 10 à 15 ans. C'était une décision complexe en raison de ses conséquences profondes sous l'angle tant des ressources financières et humaines nécessaires pour appliquer et gérer le système que de l'aptitude de l'organisation à évoluer avec le temps. Le processus de définition et d'évaluation des solutions potentielles avait été long, minutieux et ardu et avait pris près d'une année. La décision qui serait prise devrait satisfaire tous les besoins de l'UNICEF de la manière la plus rentable et opportune possible. Il fallait notamment tenir compte des impératifs commerciaux particuliers de l'OCV et des opérations d'approvisionnement. En évaluant le coût estimatif et la faisabilité de toutes les solutions éventuelles, y compris le SIG, le secrétariat avait tenu compte des préoccupations des États Membres qui avaient considérablement investi dans le SIG. L'UNICEF participait au module du SIG sur les états de paie et les ressources humaines, pour lequel 3,5 millions de dollars avaient été inscrits au budget approuvé pour l'exercice 1996-1997 en vue de modifier le SIG pour l'adapter aux besoins de l'UNICEF. L'UNICEF collaborait étroitement avec d'autres institutions dans le cadre du système de gestion des programmes, qu'il exploitait conjointement avec d'autres institutions intéressées.

142. Ayant été priée d'indiquer si le nombre de postes au siège avait ou non augmenté, la Directrice générale adjointe s'est reportée à l'annexe III du budget révisé, qui faisait apparaître une réduction de neuf postes. (Pour la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir en annexe décision 1997/4).

#### K. Questions financières

143. Le Conseil d'administration a examiné les documents suivants :

a) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/51/5/Add.2);

b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/1996/AB/L.14);

c) Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes, rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/51/533/Add.2).

144. Mme Karin Sham Poo, Directrice générale adjointe, a présenté ces rapports. Elle a adressé ses remerciements au Comité des commissaires aux comptes, en particulier à M. Osei Tutu Prempeh, Vérificateur général des comptes du Ghana et Président du Comité des commissaires aux comptes jusqu'au 31 décembre 1996, et à M. Seth Adza, Directeur de la vérification interne des comptes et son équipe. Elle a indiqué que le rapport du Comité des commissaires aux comptes était le fruit d'un examen approfondi de la gestion et des systèmes financiers de l'UNICEF. Elle a également remercié l'Ambassadeur Mselle, Président du Comité consultatif, et les membres du Comité. L'UNICEF continuait d'attacher la plus grande importance à l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et continuerait à prendre toutes les dispositions voulues à cette fin.

145. La Directrice générale adjointe avait examiné certaines recommandations du Comité des commissaires aux comptes, mais non pas celles sur la vérification des

comptes du Kenya, qui avaient été examinées au titre d'un autre point de l'ordre du jour. Elle a indiqué que le Comité avait approuvé sans réserve les comptes de l'exercice 1994-1995, comme cela avait été le cas pour les exercices antérieurs.

146. L'UNICEF partageait les préoccupations des commissaires aux comptes concernant les avances en espèces consenties à des gouvernements, notamment en ce qui concernait la nécessité de leur comptabilisation et régularisation en temps voulu. Un examen des avances consenties à des gouvernements était en cours, conformément au règlement financier de l'UNICEF et aux règles de gestion des programmes. Cet examen mettait l'accent sur le rôle de "coopération" plutôt que d'"exécution" exercé par l'UNICEF en ce qui concernait les programmes des gouvernements. Du point de vue opérationnel, il était clair que l'UNICEF devrait transférer des ressources aux gouvernements. Ces transferts de ressources, qu'il s'agisse de fournitures, de matériel, d'aide financière ou d'assistance technique, devraient être régies par un ensemble de règles qui seraient définies lors des discussions sur la question qui avaient lieu actuellement. L'UNICEF continuerait à consulter le Comité des commissaires aux comptes lors de ses vérifications semestrielles. S'agissant des préoccupations concernant le montant élevé des avances en espèces consenties à des gouvernements, il convenait de relever que le solde total, qui était de 120,1 millions de dollars au 31 décembre 1995, avait été ramené à 89,7 millions de dollars au 30 septembre 1996. Le montant des remboursements d'avances en espèces en souffrance depuis plus de neuf mois avait baissé, passant de 34,3 à 30,1 millions de dollars au cours de la période considérée. Les chiffres de 1996 n'étaient pas encore disponibles. En novembre 1996, la Directrice générale avait adressé une directive très ferme à tous les directeurs régionaux et représentants pour les informer que l'autorité qui leur avait été donnée de consentir des avances en espèces à des gouvernements serait suspendue si ces avances n'étaient pas régularisées en temps voulu.

147. S'agissant de la recommandation du Comité tendant à ce que l'UNICEF constitue une réserve pour les contributions annoncées non recouvrables de façon à comptabiliser avec exactitude ses actifs réalisables, un examen approfondi des soldes dus était en cours et s'accompagnerait d'une action de suivi auprès des donateurs concernés. Comme suite à ces discussions, un donateur avait versé 1 481 000 dollars au titre de comptes qui avaient été passés par pertes et profits pendant des exercices antérieurs. Par ailleurs, les donateurs ayant déclaré non recouvrable le solde des fonds supplémentaires à recevoir, d'un montant de 6,9 millions de dollars, ceux-ci avaient été passés par pertes et profits en 1996. Les soldes en souffrance de longue date, d'un montant de 3 millions de dollars, faisaient l'objet de discussions. Avant la fin de l'exercice biennal 1996-1997, le secrétariat évaluerait la situation concernant le solde des contributions annoncées de façon à comptabiliser avec exactitude ses actifs réalisables. On constituerait alors une réserve si besoin était.

148. La Directrice générale adjointe a également mentionné la recommandation du Comité des commissaires aux comptes concernant le renforcement du contrôle interne, en indiquant que la question avait été évoquée par la Directrice générale dans son exposé sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion. Le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes avait également indiqué que la responsabilité des directeurs régionaux en ce qui concerne la suite à donner aux recommandations des commissaires aux comptes avait été clarifiée. Par exemple, l'application du système de gestion des programmes devrait permettre d'assurer un meilleur contrôle dans les bureaux extérieurs.

149. Les délégations se sont félicitées de l'engagement pris par l'UNICEF d'améliorer le contrôle interne et le respect des obligations redditionnelles ainsi que de la suite donnée aux observations formulées par le Comité des commissaires aux comptes. Il a été indiqué qu'à la différence de certains organismes des Nations Unies, les comptes de l'UNICEF pour l'exercice 1994-1995 avaient été approuvés sans réserve.

150. Certaines délégations ont mentionné la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que l'UNICEF établisse avec davantage d'exactitude les projections de recettes au titre des programmes devant être financés au moyen de fonds supplémentaires en mettant en oeuvre des stratégies plus réalistes de budgétisation et de collecte de fonds. La Directrice générale adjointe a indiqué que les contributions supplémentaires comportaient deux éléments, à savoir les fonds pour le développement et les fonds pour les situations d'urgence. Le deuxième élément pouvait être fort imprévisible, comme en témoignait la réduction notable des fonds alloués aux situations d'urgence en 1996. Cette baisse n'était pas due à l'incapacité de l'UNICEF ou des autres organismes des Nations Unies à mobiliser des fonds mais plutôt au fait qu'il n'y avait pas eu de nouvelles demandes de fonds importantes. S'agissant des fonds supplémentaires imputés sur le budget ordinaire, il était peut-être vrai que pour certains programmes de pays élaborés dans le passé, l'UNICEF s'était fixé des objectifs trop ambitieux en matière de collecte de fonds. Toutefois, les niveaux fixés ne dépassaient pas le maximum autorisé. L'UNICEF n'avait pas voulu se fixer des niveaux trop bas et limiter ainsi les possibilités de collecte de fonds. Le cadre financier de l'UNICEF était établi dans le plan à moyen terme, qui présentait les prévisions de recettes sur la base d'un plan dont l'horizon était de quatre ans. L'expérience avait montré que l'UNICEF avait établi des prévisions relativement précises de recettes tant pour la masse commune des ressources que pour les fonds supplémentaires. Il n'en poursuivrait pas moins l'examen de la question.

151. Plusieurs délégations ont demandé quel était le délai imparti pour l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et ont proposé de le fixer à un an. La Directrice générale adjointe a indiqué que l'UNICEF était résolu à faire en sorte que les recommandations soient appliquées sans retard mais que, dans certains cas, il pourrait être extrêmement difficile de respecter le délai d'un an du fait de la nature même de la recommandation. Le Comité des commissaires aux comptes examinait très en détail l'état d'application de ses recommandations lorsqu'il se rendait sur place. Chaque fois qu'il jugeait que les recommandations n'avaient pas été correctement appliquées, il les avait réitérées dans le rapport. Il pourrait également se faire dans certains cas que l'on considère que ces recommandations n'avaient plus de raison d'être parce que toutes les données de la situation avaient changé.

152. Une délégation a relevé le fait que le Bureau de la vérification interne des comptes ne jugeait pas satisfaisante l'application des recommandations issues de la vérification interne des comptes. La Directrice générale adjointe a indiqué que l'observation faite dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 1994-1995 se fondait sur un rapport établi par le Bureau en 1994. Le Directeur du Bureau avait informé le Comité au début de la session que le Bureau avait mis au point un meilleur système de contrôle. L'UNICEF continuerait à rechercher toutes améliorations possibles.

153. Une délégation a demandé des précisions sur les points suivants : a) l'état d'application de la recommandation du Comité consultatif concernant un audit

spécial du Fonds des immobilisations; b) l'application par l'UNICEF de la résolution 47/211 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1992; c) l'obligation de rendre compte des avances consenties aux gouvernements et le contrôle financier; d) les paiements effectués sur le terrain par l'UNICEF pour des articles dont le coût, en vertu de l'Accord de base de coopération, devait être pris en charge par les gouvernements; et e) la mesure dans laquelle il était possible d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les méthodes budgétaires. L'intervenant a également demandé des précisions concernant les observations faites par le Comité des commissaires aux comptes sur le transfert par les comités nationaux de tous les fonds dus à l'UNICEF au plus tard six mois après la fin de l'exercice financier et la destruction non autorisée de cartes par le bureau de l'OCV à Genève.

154. La Directrice générale adjointe a indiqué que c'était au Comité des commissaires aux comptes qu'incombait la décision de réaliser un audit spécial du Fonds des immobilisations. En ce qui concerne l'application de la résolution 47/211, elle a précisé que, pour assurer que le personnel ait à rendre compte de ses actes, comme le cas s'était produit au Kenya, l'UNICEF avait réagi promptement et avait par ailleurs transmis le dossier aux autorités locales en vue de poursuites pénales. L'UNICEF continuerait d'agir de même si des situations analogues se produisaient. L'UNICEF examinait également d'autres mesures administratives qui pourraient être prises à l'encontre des fonctionnaires qui n'observaient pas les normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux. L'UNICEF veillerait à l'application du processus de recours prévu par le système des Nations Unies.

155. S'agissant des avances en espèces consenties aux gouvernements, l'UNICEF continuerait à rechercher des solutions aux problèmes mentionnés par le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif, et travaillerait en étroite collaboration avec les bureaux extérieurs pour assurer une régularisation dans les délais voulus. En ce qui concerne les paiements effectués par l'UNICEF, l'organisation continuait d'examiner avec les bureaux extérieurs les cas où des paiements avaient été effectués par l'UNICEF pour des articles dont le coût devait être pris en charge par le pays bénéficiaire. Cependant, du fait de la situation dans laquelle ils se trouvaient parfois, il se pourrait que certains pays ne soient pas toujours en mesure de rembourser les sommes considérées. En ce qui concerne l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les méthodes budgétaires, ces recommandations avaient été faites à l'occasion des vérifications de 1994-1995. Depuis lors, étaient intervenues l'harmonisation de la présentation des budgets du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF ainsi que la budgétisation intégrée à l'UNICEF.

156. En ce qui concerne la dernière question, la Directrice générale adjointe a indiqué que l'étude externe sur l'OCV venait d'être achevée et que certaines de ses conclusions seraient présentées aux délégations à la réunion intersessions, le 31 janvier 1997. Elles porteraient notamment sur les moyens grâce auxquels l'OCV pourrait améliorer ses résultats, éviter les stocks invendus et établir des prévisions plus réalistes. S'agissant de la destruction non autorisée de cartes, la Directrice générale adjointe a déclaré que les procédures voulues seraient suivies à l'avenir.

157. Une délégation a demandé des éclaircissements sur la contradiction apparente entre les données figurant dans certains tableaux des rapports financiers et des états financiers vérifiés et les rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/51/533/Add.2). Alors qu'un tableau indiquait pour 1995 une légère baisse des dépenses pour l'Asie et l'Afrique par rapport

à 1994, d'autres faisaient état d'une très forte augmentation du nombre total de programmes pour l'Asie au cours de la même période. L'intervenant a également demandé s'il serait possible d'indiquer dans le rapport financier les dépenses par pays dans le cas des pays les moins avancés (PMA) ainsi que les dépenses au titre de l'initiative 20/20.

158. La Directrice générale adjointe a précisé qu'un tableau indiquait les dépenses effectives de l'exercice biennal tandis que les autres montraient le nombre de recommandations relatives aux programmes de pays approuvées par le Conseil d'administration pendant l'exercice. Ces recommandations n'avaient pas été approuvées pour tous les pays à la même période, un grand nombre de recommandations relatives aux programmes de pays pour l'Asie l'ayant été au cours de l'exercice biennal considéré. Les dépenses par pays pour les PMA figuraient déjà dans le rapport du Directeur général. Étant donné que les rapports financiers suivaient un mode de présentation bien précis, la Directrice générale adjointe ne pouvait s'engager à y faire figurer les données en question. L'UNICEF envisagerait la possibilité d'indiquer les données concernant l'initiative 20/20 dans d'autres rapports que le rapport financier.

159. Une délégation s'est inquiétée de la réduction des programmes de pays financés au titre de la masse commune des ressources et des fonds supplémentaires, dont la proportion était passée de 79 % en 1994 à 76 % en 1995. Le taux d'exécution des programmes financés par des ressources supplémentaires, soit 67 %, était inférieur à celui des programmes financés au titre de la masse commune des ressources, soit 89 %. La Directrice générale adjointe a indiqué que les taux d'exécution des programmes financés au titre de la masse commune des ressources avaient en fait augmenté ces dernières années, mais que la baisse constatée au cours de la période considérée résultait d'une mesure prise expressément à cet effet par la direction. L'UNICEF considérait que le faible taux d'exécution des projets financés par des ressources supplémentaires était un problème grave, dont le secrétariat avait fait part aux représentants des bureaux concernés.

160. Une autre délégation a demandé des précisions concernant la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que soient clairement définies les relations entre les dépenses administratives et les dépenses relatives aux programmes de pays de façon à assurer une répartition équilibrée des ressources. Le Comité avait indiqué que l'UNICEF devrait estimer le coût d'ensemble pour chaque pays et faire des comparaisons en vue de réduire les dépenses imputées à l'appui aux programmes. La Directrice générale adjointe a expliqué que le document avait été rédigé avant la mise au point des documents sur l'harmonisation de la présentation des budgets du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF et sur la budgétisation intégrée à l'UNICEF. Lorsque les nouvelles recommandations relatives aux programmes de pays et le nouveau budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999 seraient présentés au Conseil d'administration en septembre 1997 et en janvier 1998, respectivement, les tableaux qui figureraient dans ces documents permettraient de répondre à la question soulevée ainsi qu'aux préoccupations du Comité des commissaires aux comptes.

161. Une délégation a demandé des éclaircissements au sujet de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que soient revues les méthodes d'allocation des crédits destinés aux programmes de pays. La Directrice générale adjointe a indiqué que, suite aux discussions que le Conseil d'administration avait tenues sur l'allocation des crédits au titre de la masse commune des ressources à sa troisième session ordinaire de 1996, le Conseil avait demandé au Directeur général de lui soumettre une proposition révisée au

plus tard à la session annuelle de 1997. Conformément à la décision du Conseil, le secrétariat n'avait pas modifié les méthodes d'allocation des crédits au titre de la masse commune des ressources.

162. La Directrice générale a souligné que l'exécution des programmes était pour l'UNICEF un objectif majeur, même si dans certains cas les progrès pouvaient être lents. Il fallait alors en déterminer les causes et trouver des solutions. Il importait que le secrétariat donne des directives claires aux bureaux extérieurs et que l'UNICEF insiste sur la qualité dans l'exécution des programmes. En tout état de cause, l'exécution des programmes était toujours une préoccupation, mais le secrétariat n'en accordait pas moins une grande importance au problème des avances en espèces consenties aux gouvernements. L'UNICEF était résolu à faire en sorte que les ressources soient utilisées de la manière la plus efficace possible. On appliquait actuellement une politique consistant à reporter une certaine partie des crédits alloués au titre de la masse commune des ressources à l'exercice suivant afin d'encourager les représentants et leurs équipes à assurer une exécution judicieuse et sans à coups des programmes. (Voir en annexe décisions 1997/6 et 1997/10 pour les décisions adoptées par le Conseil d'administration.)

L. Participation du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) aux travaux du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires

163. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport établi par le secrétariat (E/ICEF/1997/6) qu'a présenté la Directrice générale. La Présidente a déclaré qu'à la troisième session ordinaire de 1996 du Conseil, le Directeur exécutif adjoint du FNUAP avait appelé l'attention du Conseil d'administration sur une décision prise par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP concernant l'admission éventuelle du FNUAP au Comité mixte. Avant la présente session, le secrétariat avait envoyé aux délégations une lettre du Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. Cette lettre portait à la connaissance de l'UNICEF la décision 97/1 du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, qui contenait les propositions suivantes :

a) Le Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires serait rebaptisé Comité FNUAP/OMS/UNICEF de coordination en matière de santé;

b) Le mandat du Comité serait modifié en conséquence, en consultation avec les secrétariats des trois organisations;

c) L'ordre du jour du Comité serait aménagé de façon que les questions touchant de plus près le FNUAP soient regroupées.

164. Dans la lettre mentionnée plus haut, il était dit que le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP avait décidé de demander à être membre du Comité. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP avait demandé à la Présidente d'appeler l'attention du Conseil sur cette question.

165. La plupart des délégations se sont félicitées de l'admission du FNUAP au Comité. Une délégation, à laquelle se sont joints d'autres intervenants, a proposé que les secrétariats de l'OMS et de l'UNICEF saisissent l'occasion pour faire le point des principales réalisations du Comité et des enseignements qu'il en avait tirés au cours des dernières décennies et pour se fixer des objectifs à atteindre au cours des 10 prochaines années. Vu la contribution de la Banque mondiale dans le domaine de la santé, il serait peut-être bon d'envisager aussi

la possibilité d'inviter la Banque à devenir membre du Comité. La même délégation a demandé si, du fait de son changement de nom, le Comité cesserait de participer aux travaux sur la définition commune de politiques sanitaires.

166. Une autre délégation a dit que le programme d'activité de ce nouvel organe devrait dépendre de ses objectifs et prié instamment le Conseil d'administration d'adopter une décision plus complète que celle adoptée par le Conseil d'administration de l'OMS. Plusieurs délégations ont estimé que la participation du FNUAP contribuerait à revitaliser les travaux du Comité du fait que son ordre du jour comprendrait les questions de santé en matière de reproduction et de parité entre les sexes. Elles ont également suggéré qu'une étude approfondie du mandat et des méthodes de travail du Comité soit réalisée. Une autre délégation a proposé que le FNUAP participe à cette étude en tant que membre à part entière.

167. Une délégation, favorable à l'admission du FNUAP au Comité, a fait remarquer qu'avec la démocratisation du processus politique dans son pays, plusieurs groupes faisaient désormais campagne pour la libéralisation des lois relatives à l'avortement. En tant que membre du Comité, le FNUAP, vu son intérêt pour les questions de santé en matière de reproduction, pourrait aider à réduire le nombre d'avortements pratiqués dans son pays.

168. Le Directeur des affaires des Nations Unies et des relations extérieures a déclaré que le secrétariat avait pris note des avis exprimés en faveur de l'admission du FNUAP au Comité, ainsi que de la nécessité d'adopter une résolution plus exhaustive.

169. Répondant à la question posée au sujet du nouveau nom du Comité, le représentant de l'UNICEF a bien précisé que l'appellation "de coordination" ne signifiait pas que le Comité renoncerait à débattre des politiques sanitaires mais qu'elle permettrait d'inclure dans les débats les questions opérationnelles. Quant au regroupement des points de l'ordre du jour du nouvel organe, il permettrait aux membres du Conseil d'administration et aux secrétariats d'utiliser au mieux le temps dont ils disposaient. (Pour le texte de la décision adoptée, voir chap. III, décision 1997/8.)

M. Rapport oral sur les résultats des consultations concernant les relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat

170. Le Directeur général adjoint, M. Stephen Lewis, a rappelé que, lors d'une réunion intersessions d'octobre 1995, plusieurs membres du Conseil d'administration s'étaient demandé si les relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat recevaient une attention suffisante. Après qu'on eut conclu qu'une étude était nécessaire, la Directrice générale avait créé une équipe composée de quatre fonctionnaires du secrétariat pour examiner cette question, en collaboration avec le Conseil d'administration. Cette équipe s'était réunie par trois fois avec le Bureau entre octobre 1995 et février 1996 pour décider de quelle façon elle devrait procéder : individuellement, par groupe régional ou avec l'ensemble du Conseil d'administration, officiellement ou officieusement. À une réunion intersessions de mars 1995, on était revenu sur la question et le secrétariat avait été prié d'établir un questionnaire à l'intention de tous les membres du Conseil d'administration et des observateurs. Un résumé des réponses reçues entre mars et juin a été présenté aux membres du Conseil d'administration et aux observateurs et une réunion informelle ouverte à participation non limitée a été organisée en juin pour l'examiner.



171. Simultanément, un document a été établi par un petit groupe de volontaires, composé des représentants du Ghana, du Brésil, de la Roumanie, de la Suisse et du Danemark auprès du Conseil d'administration. Ce document examinait la relation existant entre le Conseil d'administration et le secrétariat de l'UNICEF et la ligne de démarcation entre le rôle et les compétences du Conseil d'administration et les obligations et attributions de l'administration. Il était divisé en plusieurs parties portant sur les politiques et stratégies, les opérations, l'organisation, la structure, les effectifs, le budget et le financement. Quatre autres réunions à participation non limitée ont été organisées entre juin et octobre et, lors de l'examen en première et deuxième lectures de ces questions, on s'est efforcé de définir les compétences respectives du Conseil d'administration et du secrétariat dans chaque domaine. Des points de vue divergents ont été exprimés et un consensus s'est dégagé sur certains points. Bien que les échanges aient été constructifs, les débats n'ont pas vraiment abouti à des conclusions. Pour terminer, le Directeur général adjoint s'en est remis au jugement du Conseil d'administration pour savoir comment procéder et décider s'il fallait mettre fin au processus en considérant que tout allait bien, rechercher une solution adaptée à chaque problème ou bien encore poursuivre le processus engagé.

172. Prenant la parole en tant que membre du groupe de volontaires, un représentant a déclaré qu'à la suite des réunions évoquées par le Directeur général adjoint, le groupe avait continué de s'occuper très activement de la question. Il avait tenu plusieurs autres réunions, au cours desquelles avait été établi un document révisé qui serait examiné par le groupe dans un délai d'une semaine avant d'être communiqué aux délégations pour examen dans le cadre d'une série de réunions à participation non limitée officielles. L'intervenant a insisté sur l'importance de cet exercice et sur les fruits qu'il avait portés et dont bénéficieraient à terme aussi bien le Conseil d'administration que l'UNICEF en général. Il a ajouté que les travaux des mois à venir devraient déboucher sur un projet de décision qui serait présenté au Conseil à sa troisième session ordinaire de 1997.

173. Une délégation a demandé si le cinquantenaire du Fonds avait apporté quelque chose de nouveau à la relation entre le Conseil d'administration et le secrétariat qui justifie une telle étude. Si les relations de travail entre les deux semblaient bonnes, comme l'attestait le fait que se tenaient aujourd'hui quatre sessions par an, au lieu d'une seule pour les autres organes, un tel processus n'en était pas moins bénéfique pour apprendre à faire face à des situations nouvelles.

174. Une autre délégation a estimé qu'il s'agissait d'un exercice très utile. En 1995, le fonctionnement du secrétariat et sa relation avec le Conseil d'administration avaient suscité de multiples inquiétudes. Selon certains intervenants, l'avis du Conseil d'administration n'était pas suffisamment sollicité et certains membres profitaient de leurs liens privilégiés avec le secrétariat. Il devrait y avoir une meilleure entente entre le secrétariat et le Conseil d'administration de façon à renforcer leur efficacité et leur coopération. Le secrétariat et le Conseil d'administration travaillaient de concert pour atteindre des objectifs communs et si des progrès avaient été faits dans certains domaines, il n'en demeurait pas moins que tous les objectifs fixés n'avaient pas été atteints.

175. Une délégation a fait valoir que la question des relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat revêtait une très grande importance et que le processus engagé devait être poursuivi et étendu à d'autres participants que le

groupe de volontaires de manière à tenir des consultations élargies avec les délégations intéressées et le secrétariat. On pouvait espérer qu'ainsi les membres du Conseil d'administration parviendraient à s'entendre sur les principes de bonne administration que le Conseil devait appliquer pour prendre part au processus de perfectionnement des méthodes de gestion engagé depuis deux ans et en optimiser les résultats grâce à une meilleure administration. Les membres du Conseil n'avaient pas échangé de vues sur le rôle, les responsabilités et l'obligation redditionnelle du Conseil d'administration, sur la question de savoir si le Conseil d'administration entendait avant tout fixer les orientations générales du Fonds et ne pas se mêler de sa microgestion et sur la manière de définir l'ordre du jour des sessions du Conseil et d'autres questions. Aussi, cette même délégation attendait-elle avec intérêt les résultats des travaux de ce groupe restreint, dont elle espérait qu'ils feraient l'objet de débats plus larges entre les membres du Conseil et le secrétariat.

176. D'après une autre délégation, en ce qui concernait la relation du Conseil et du secrétariat, le Conseil devait se demander comment il entendait que le Fonds soit administré. Ce faisant, il pourrait mieux cerner le rôle directif qu'il devait lui-même jouer auprès du secrétariat. Établissant une distinction entre administration et gestion, l'intervenant a fait valoir que le Conseil d'administration devait se consacrer à l'administration et laisser au secrétariat le soin d'assurer la direction générale du Fonds. Il s'agissait moins d'essayer de voir où commençaient et s'arrêtaient les responsabilités de chacun que de se pencher sur les principes à appliquer pour bien administrer le Fonds et ceux auxquels devait obéir la relation entre le Conseil et le secrétariat. L'intervenant a insisté sur la nécessité, pour le Conseil, de ne pas intervenir dans la gestion du Fonds et de se concentrer plutôt sur les grands problèmes que posait son administration de façon à tenir moins de sessions chaque année. À l'avenir, il serait tout à fait indiqué que le Conseil renonce à sa session de mars.

177. Une délégation, se félicitant que les groupes officieux aient examiné des questions relatives aux relations entre le Conseil et le secrétariat que, depuis deux ans, s'efforçaient de cerner les membres du Conseil, a déclaré qu'il serait bon que le groupe de volontaires achève ses travaux et soumette ensuite ses conclusions aux autres membres du Conseil pour examen. Elle a à ce stade vivement engagé les délégations à bien réfléchir avant de passer à l'étape suivante. Il fallait définir très clairement la portée des débats sur l'issue desquels les autres membres du Conseil seraient appelés à se prononcer et ne pas se montrer trop ambitieux, contrairement aux exigences de certains intervenants. Certes, les délégations devaient se mettre au travail pour définir le rôle qu'elles devaient jouer et donner des directives au secrétariat, mais il n'était pas utile que cette question fasse l'objet de débats sans fin. Lorsqu'un problème se présentait, il fallait le régler et passer au problème suivant; point n'était besoin pour cela de créer un groupe permanent. Lorsque le groupe spécial aurait présenté ses propositions, le Conseil pourrait se pencher sur son rôle, notamment en ce qu'il avait trait à l'administration du Fonds, et essayer de mieux le cerner avec l'aide du secrétariat.

178. Le dernier intervenant s'est déclaré favorable à l'élaboration par le Conseil d'administration de principes en vertu desquels les hauts fonctionnaires du Fonds assureraient son bon fonctionnement et le Conseil d'administration fixerait ses orientations stratégiques, et a exprimé le souhait que le Conseil aille plus loin dans cette voie. Il fallait mettre au point un cadre de référence accepté de tous qui permette au Conseil d'administration de faire face aux hauts et aux bas qu'il pouvait connaître de temps à autre. En arrêtant des

principes pour bien administrer le Fonds, le Conseil éviterait le travers de la microgestion. Le Conseil devrait un jour ou l'autre se pencher sur la question des divergences de vues qui existaient concernant le nombre de sessions qu'il devrait tenir chaque année.

179. Le Directeur général adjoint, constatant que de nombreuses délégations avaient au cours des débats exprimé le souhait de poursuivre le processus engagé, a annoncé l'intention du secrétariat de continuer à y participer.

#### N. Questions diverses

##### Tournées d'inspection de membres du Conseil en 1997

180. La Présidente a annoncé qu'il y aurait deux tournées d'inspection par deux équipes différentes, dont la première se rendrait au Bangladesh et la seconde au Malawi et en Zambie. D'après leurs modalités de fonctionnement, ces missions devaient compter un représentant de chaque groupe régional, ainsi que deux membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Les membres du Bureau demanderaient dans quelques jours à leurs groupes régionaux respectifs la liste des participants à ces missions, qui devait être communiquée au secrétariat d'ici au 31 janvier.

##### Composition du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires et du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation

181. La Présidente a informé les délégations que les vice-présidents seraient chargés de suivre la question de la composition du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires (rebaptisé Comité FNUAP/OMS/UNICEF de coordination en matière de santé) et du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation. Des informations détaillées sur le mandat et la composition de ces deux comités avaient été communiquées à chaque vice-président et les délégations avaient été invitées à communiquer à leur vice-président, d'ici au 10 mars, le nom des candidats proposés comme membres et membres suppléants. Des élections devaient avoir lieu au cours de la deuxième session ordinaire en mars.

##### Élection de membres du Comité des droits de l'enfant

182. Le Directeur général adjoint, M. Stephen Lewis, a rappelé aux délégations que des élections devaient avoir lieu le 18 février pour pourvoir les sièges vacants au Comité des droits de l'enfant, qui était chargé d'examiner les progrès accomplis dans l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Comme les 189 pays ayant ratifié la Convention avaient tous le droit de voter, ce serait la plus grande élection qu'ait tenue le système des Nations Unies. Cinq des 10 membres du Comité devaient être élus pour un mandat de quatre ans et jusqu'à présent 31 candidatures avaient été déposées. Le Directeur général adjoint a appelé l'attention des délégations sur la tenue de cette élection pour qu'elles en fassent comprendre toute l'importance dans leur propre pays.

##### Cinquantenaire de l'UNICEF

183. Notant que de nombreuses activités avaient été organisées dans le monde entier en 1996 pour célébrer le cinquantenaire de l'UNICEF, une délégation a demandé si un récapitulatif de toutes ces activités ne pourrait pas être établi et être distribué aux comités nationaux en vue d'activités d'information et de propagande. La Directrice générale a répondu que, parmi les multiples activités

organisées à l'occasion du cinquantenaire, celles de l'UNICEF avaient essentiellement été axées sur les pays dans lesquels il était présent et sur ceux où existait un comité national. L'objectif était de tirer parti du cinquantenaire pour renforcer le rôle joué par le Fonds dans ces pays. Un bref compte rendu de certaines de ces activités, de propagande aussi bien que de programme, avait été établi et la Directrice générale se ferait un plaisir de le faire distribuer et de faire rapport, le cas échéant oralement, sur cette question au Conseil d'administration à sa session annuelle en juin. Les délégations qui le souhaitaient pourraient obtenir des informations sur des activités particulières.

#### Coopération avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international

184. Une délégation s'est félicitée de l'échange de correspondance entre la Directrice générale et le Président de la Banque mondiale et le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI), qui avait beaucoup contribué à sensibiliser ces deux organisations aux questions de coopération. Elle avait été particulièrement impressionnée par la façon dont la Directrice générale avait abordé la question du travail des enfants et de la coopération dans ce domaine. Elle a applaudi la décision de la Directrice générale de faire figurer en bonne place dans le rapport intitulé La situation des enfants dans le monde, 1997 la question du travail des enfants. La Directrice générale l'a remerciée de ses compliments, répondant que le Fonds prenait très au sérieux ses relations avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et entendait renforcer à l'avenir son partenariat avec ces deux organisations.

#### La maltraitance des enfants

185. La même délégation a abordé la question de la maltraitance des enfants, proposant qu'elle constitue le grand thème d'une des prochaines éditions du rapport intitulé La situation des enfants dans le monde. La Directrice générale a remercié la délégation de sa proposition, ajoutant que le Fonds s'intéressait de très près à la question. De fait, le problème de la violence envers les enfants figurait déjà dans certains programmes de pays et faisait de plus en plus partie d'autres programmes réalisés en partenariat avec les gouvernements. Un sujet d'une telle importance ne pouvait attendre de faire l'objet d'une publication future.

#### Futur calendrier des réunions

186. Le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé les dates des réunions d'information préalables aux sessions que le Conseil d'administration devait encore tenir en 1997 : a) deuxième session ordinaire - 6 mars; b) session annuelle - 21 mai; et c) troisième session ordinaire - 3 septembre. La Directrice générale a annoncé aux délégations la tenue des réunions officielles suivantes : a) 31 janvier - réunion sur les questions d'approvisionnement et les activités de l'opération Cartes de vœux; b) 27 février - réunion sur l'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources (le secrétariat devait présenter les propositions révisées à la session annuelle en juin); et c) 4 mars - réunion sur les systèmes de gestion financière et une stratégie d'information et de communication.

## O. Conclusions

187. La Directrice générale s'est félicitée du grand sérieux et de l'efficacité avec lesquels le Conseil d'administration avait mené ses débats et pris ses décisions au cours de la session, ce qui avait permis au Fonds de progresser dans plusieurs domaines, y compris ceux de la santé, des interventions d'urgence, de l'harmonisation des procédures et des systèmes et du perfectionnement des méthodes de gestion. Les interventions détaillées et fort instructives des délégations sur les notes de pays, ainsi que celles des directeurs régionaux, attestaient le vif intérêt porté par le Conseil, ainsi que son appui, aux programmes de pays. Elle tenait à rassurer les délégations qui craignaient que l'accent mis par le Fonds sur les droits des enfants ne nuise à la fermeté de son engagement en faveur des objectifs fixés au Sommet mondial pour les enfants. En fait, cette approche donnait davantage de poids aux efforts du Fonds car elle mettait en avant les obligations légales et morales de tous les partenaires en vue de la réalisation des objectifs du Sommet qui, elle en était convaincue, pouvaient et devaient être atteints. (Voir E/ICEF/1997/CRP.8 pour le texte intégral de son intervention.)

188. La Présidente du Conseil d'administration a évoqué l'importance que revêtaient les notes de pays et la question des droits des enfants. Elle a pris note des efforts systématiques faits par le Fonds pour se doter d'une structure administrative souple qui lui permette de s'adapter aux changements. Elle a rappelé les débats de fond sur les interventions d'urgence du Fonds et la mise en oeuvre de sa politique sanitaire, qui témoignaient de son engagement en faveur d'une meilleure qualité de vie. Elle a pris note de l'ampleur de la tâche qui demeurait à accomplir et adressé ses remerciements aux vice-présidents, qui l'avaient aidée dans ses fonctions, ainsi qu'au secrétariat de l'UNICEF et au personnel du Bureau des services de conférence pour le concours qu'ils lui avaient prêté pendant la session.



Deuxième partie

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1997

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies  
du 18 au 19 mars 1997

## I. ORGANISATION DE LA SESSION

### A. Déclarations liminaires

189. La Présidente a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux délégations. La Directrice générale a évoqué les défis persistants et les récents succès en ce qui concerne la situation des enfants dans le monde. Au nombre de ces succès, on citera la ratification par la Suisse de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui avait porté à 190 le nombre des États parties; la récente Conférence d'Amsterdam sur le travail des enfants, accueillie par le Gouvernement néerlandais et organisée en étroite collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui avait demandé qu'un nouvel instrument de l'OIT sur les formes d'exploitation les plus dangereuses du travail soit élaboré, en consultation avec les organisations non gouvernementales (ONG) compétentes; ainsi qu'un fait nouveau connexe, à savoir l'accord signé en février entre l'industrie des articles de sport, l'OIT, l'organisation Save the Children et l'UNICEF en vue d'éliminer le travail des enfants dans l'industrie pakistanaise fabriquant des ballons de football.

190. La Directrice générale a par ailleurs brièvement rendu compte des activités de l'UNICEF dans la région africaine des Grands Lacs, où la situation, en particulier dans l'est du Zaïre, ne cessait de se détériorer. Dans ses interventions d'urgence au cours des derniers mois, l'UNICEF avait centré ses efforts sur la protection des enfants les plus vulnérables et les soins à leur donner, s'attachant en particulier à retrouver les enfants non accompagnés pour les réunir avec leur famille; à fournir des services de soins de santé primaires et de l'eau salubre; à dispenser une éducation sanitaire, en particulier dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées; à suivre l'état nutritionnel des enfants et à appuyer l'alimentation thérapeutique; et à acheminer des fournitures d'urgence. L'UNICEF avait exécuté ces activités en coordination avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés, le Programme alimentaire mondial et un certain nombre d'organisations non gouvernementales partenaires.

191. Se référant à la question du système de gestion financière du siège de l'UNICEF, qui devait faire l'objet d'une consultation officieuse au cours de la session, la Directrice générale s'est déclarée fermement convaincue que l'élaboration d'un nouveau système financier permettrait de maîtriser les dépenses administratives et d'appui aux programmes et, en dernière analyse, d'améliorer l'exécution des programmes. Après un examen très approfondi, le secrétariat avait conclu que le Système intégré de gestion des Nations Unies (SIG) n'était pas à même de répondre aux besoins de l'UNICEF pour diverses raisons. Il ne lui permettrait pas d'avoir un système financier unifié et nécessiterait des systèmes séparés pour l'opération Cartes de vœux et les opérations connexes et pour la Division des approvisionnements. Le recours à un fournisseur externe permettrait à l'UNICEF d'économiser environ 9 millions de dollars. Le secrétariat comprenait toutefois parfaitement qu'il était nécessaire de collaborer dans toute la mesure possible avec ses collègues de l'ONU et avait donc décidé de faire partie du Système intégré de gestion des Nations Unies pour les ressources humaines et les états de paie, pour un coût de plus de 3 millions de dollars. Le processus décisionnel serait ouvert et transparent et reposerait sur la nécessité d'utiliser des ressources aussi efficacement que possible.



## B. Adoption de l'ordre du jour

192. L'ordre du jour de la session (E/ICEF/1997/8 et Corr.1) a été adopté tel qu'oralement modifié. Il comprenait les points suivants :

- Point 1 : Ouverture de la session : déclarations de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale
- Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires et organisation des travaux
- Point 3 : Élections
  - a) Représentants du Conseil d'administration au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires (qui portera désormais le nom de Comité de coordination FNUAP/OMS/UNICEF en matière de santé) pour l'exercice biennal 1997-1998
  - b) Représentants du Conseil d'administration au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation pour l'exercice biennal 1997-1998
- Point 4 : Examens à mi-parcours et principales évaluations des programmes de pays
- Point 5 : Rapport de la Directrice générale : rapport annuel au Conseil économique et social
- Point 6 : Rapport oral sur le Programme de perfectionnement des méthodes de gestion
- Point 7 : Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1997
- Point 8 : Questions diverses
- Point 9 : Clôture de la session

193. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 48 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session. En outre, quatre organismes des Nations Unies, une institution spécialisée et six ONG avaient présenté des pouvoirs.

## II. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### A. Élection des représentants du Conseil d'administration aux comités mixtes pour l'exercice biennal 1997-1998

194. La Présidente a dit qu'en application de la décision 1994/R.2/5 (E/ICEF/1994/13/Rev.1), le Conseil d'administration élirait cinq membres au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation et au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires, en plus du Président du Conseil qui en est membre de droit. Les cinq membres sont élus à titre individuel et représentent les cinq groupes régionaux. Cinq membres suppléants, élus aussi à titre individuel, viennent des mêmes pays que les membres. Les membres et leurs suppléants désignés par les États devraient être des personnalités de haut niveau ayant les compétences et l'expérience professionnelle voulues, notamment en ce qui concerne les travaux du Conseil d'administration, et être capables de fournir aux organismes concernés des directives techniques et des conseils touchant les orientations générales. Les représentants ne peuvent exercer que deux mandats consécutifs, sauf s'ils deviennent membres de droit.

195. La Présidente a ajouté que, conformément à la décision 1997/8 (voir en annexe), adoptée à la première session ordinaire, en janvier, ainsi qu'à une décision du Conseil d'administration de l'OMS, le FNUAP deviendrait membre du nouveau Comité de coordination en matière de santé. Le Comité mixte des directives sanitaires tiendrait sa dernière réunion plus tard dans l'année, le FNUAP participerait à sa réunion de clôture et au débat sur le rôle et le mandat du nouveau Comité de coordination. (Voir chap. III, décision 1997/13 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, y compris les noms des membres élus à ces deux comités.)

### B. Examens à mi-parcours et principales évaluations des programmes de pays

#### Débat général

196. La Directrice de la Division des programmes et la Directrice de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification ont brièvement évoqué les questions générales traitées dans les rapports régionaux sur les examens à mi-parcours et les évaluations (E/ICEF/1997/P/L.11 à L.16). La Directrice de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification a dit que la stratégie de l'UNICEF visant à renforcer la qualité et l'utilité des travaux d'évaluation comportait les éléments suivants : formation du personnel, identification des bonnes méthodes d'évaluation, élargissement de la portée des méthodologies et appui aux niveaux des régions et des pays. La promotion d'une "culture favorisant l'évaluation" contribuerait dans une large mesure à renforcer le contrôle et la responsabilité ainsi qu'à améliorer l'exécution des programmes, la connaissance des structures administratives et la planification stratégique. La Directrice générale a réaffirmé l'importance qu'elle attachait à cet effort qui appellerait une action à l'échelle de l'organisation.

197. Diverses délégations ont accueilli avec satisfaction la richesse des informations présentées dans les rapports régionaux et se sont félicitées de l'honnêteté et de la franchise avec laquelle les problèmes rencontrés avaient été reconnus. Une délégation a fait remarquer que les objectifs initiaux des programmes avaient sans doute été excessivement ambitieux dans certains cas. Les délégations ont souligné l'importance des évaluations et des examens

à mi-parcours qui permettaient de veiller au bon déroulement des programmes et d'en améliorer l'impact et l'efficacité. Plusieurs intervenants ont dit qu'ils souhaitaient qu'un plus grand nombre d'évaluations de programmes de pays soit effectué dans des contextes nationaux plus diversifiés; les deux évaluations présentées cette année concernaient des pays en situation d'urgence.

198. De nombreuses délégations ont relevé la grande diversité dans la présentation des rapports et demandé que des efforts soient faits pour normaliser leur format. Plusieurs intervenants ont suggéré de suivre la présentation du rapport sur la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, en y ajoutant le cas échéant de nouvelles données, sous forme de tableau comparatif avec certains indicateurs, ou un tableau récapitulatif. D'aucuns ont également proposé que ces rapports fournissent davantage d'informations sur l'utilisation des fonds. En l'absence de données sur les coûts, il était difficile de juger de la rentabilité ou de l'efficacité des programmes. D'autres orateurs ont dit que l'insuffisance des contributions au titre du financement supplémentaire soulignait la nécessité de fixer des objectifs plus réalistes, compte tenu des difficultés financières rencontrées actuellement. Divers intervenants ont insisté sur la nécessité de disposer de fonds suffisants sur une base continue et d'assurer la viabilité des stratégies visant à renforcer les capacités des institutions régionales.

199. Les enseignements tirés avaient certes une grande importance, mais d'aucuns ont souligné qu'ils étaient souvent présentés en termes très généraux et qu'il fallait analyser plus en détail les causes et les mesures correctives à prendre éventuellement. Les rapports devaient décrire non seulement les succès mais aussi les difficultés rencontrées, lesquelles n'étaient pas toujours détaillées. Diverses délégations souhaitaient par ailleurs être informées des échecs, de leurs causes et des ajustements effectués. Une délégation a demandé au secrétariat d'examiner de plus près l'ensemble des conclusions des évaluations, afin d'avoir une idée plus précise de l'exécution des programmes. À cet égard, plusieurs intervenants ont dit qu'il serait souhaitable de rendre compte de manière plus systématique des résultats, compte tenu en particulier des objectifs poursuivis. Certaines délégations ont estimé qu'il fallait disposer de plus d'informations sur la contribution de l'UNICEF, indiquant notamment la relation entre ses apports et les résultats obtenus. La plupart des observations étaient centrées sur l'obtention de résultats durables, ce qui exigeait un effort collectif en collaboration avec les gouvernements et d'autres intervenants, de sorte qu'il était difficile d'attribuer un résultat à la contribution spécifique d'un organisme ou d'un autre.

200. Plusieurs délégations, notant le faible nombre de références à la Convention relative aux droits de l'enfant, aux objectifs du Sommet mondial pour les enfants, à l'Initiative 20/20, à l'analyse de situations, aux notes stratégiques de pays ou au programme d'action national, ont demandé dans quelle mesure ces initiatives et instruments importants avaient affecté la programmation. L'importance du rôle de coordination de l'ONU a été mentionné ainsi que celle de la formulation de directives communes en matière de contrôle et d'évaluation par le Groupe consultatif mixte des politiques.

201. Plusieurs délégations ont dit que les difficultés et les problèmes signalés dans les évaluations et les examens à mi-parcours étaient déjà connus dans des domaines tels que la participation communautaire et la mobilisation sociale, la coordination, la planification et la décentralisation. Elles ont demandé comment l'UNICEF pourrait dans les faits mettre à profit les enseignements tirés et diffuser largement les informations résultant des évaluations, pour éviter

que les mêmes problèmes ne continuent de se poser. Une autre délégation a souligné que l'UNICEF et ses partenaires devraient tirer le meilleur parti des nombreuses données d'expérience et des enseignements résultant du grand nombre d'évaluations et d'études effectuées chaque année et recommandé que ces données soient largement diffusées et utilisées.

202. Plusieurs délégations ont fait des observations sur les méthodes d'évaluation préconisant de faire plus largement appel à la participation des bénéficiaires des programmes, y compris des enfants. Cette approche devrait favoriser un consensus plus large au sujet des recommandations résultant des évaluations et, partant, faciliter leur mise en oeuvre. Un autre intervenant a souligné l'importance des techniques qualitatives, en particulier dans les domaines ne se prêtant pas aux techniques quantitatives mieux connues.

203. De nombreuses délégations se sont interrogées sur les procédures et les pratiques en matière d'évaluation, demandant des précisions sur les rôles et les responsabilités assumés dans ce domaine au siège et aux niveaux des régions et des pays et si les bureaux respectaient les critères d'évaluation. Le secrétariat a dit que le siège de New York était chargé de publier les directives mondiales et de récapituler les enseignements tirés; les bureaux régionaux étaient chargés d'aider les bureaux de pays à établir des plans intégrés de contrôle et d'évaluation, et ces derniers étaient responsables de la mise au point et de l'application de ces plans.

204. D'aucuns ont également demandé si tous les programmes de pays et les programmes d'urgence faisaient l'objet d'un examen à mi-parcours, comment on pouvait maintenir et améliorer la qualité des évaluations et comment les examens à mi-parcours et les évaluations seraient utilisés dans le contexte actuel de réforme organisationnelle. Un intervenant a dit que les réponses à certaines de ces questions devraient figurer dans le rapport sur le perfectionnement des méthodes de gestion, qui sera présenté au Conseil à sa troisième session ordinaire, en septembre, et portera sur le contrôle, la planification stratégique, le suivi et l'évaluation. La délégation en question a dit qu'il serait peut-être utile d'organiser une réunion d'information officieuse.

205. En ce qui concerne le contenu, plusieurs délégations ont noté que peu d'évaluations traitaient des questions relatives aux droits de l'enfant, telles que l'exploitation sexuelle des enfants. De nombreuses évaluations portaient sur la prestation de services, mais il fallait accorder plus d'attention au renforcement des capacités, aux activités de plaidoyer et à la mobilisation sociale. S'agissant de la participation communautaire, une délégation a noté que la participation des enfants au processus de programmation avait rarement été mentionnée.

206. En général, les délégations ont estimé que les examens à mi-parcours avaient permis de réunir des informations sur les nouvelles initiatives, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées, de mieux comprendre les succès et les échecs, et d'analyser les problèmes de gestion, l'évolution des stratégies et les difficultés en matière de collecte de fonds. Une délégation a dit que les examens à mi-parcours avaient facilité l'évaluation des résultats et permis de mieux définir les structures hiérarchiques. La partie la plus utile de chaque document était celle portant sur les enseignements tirés. À l'avenir, les documents devraient refléter l'équilibre entre les besoins et les droits, et préciser comment on s'efforcerait de combler l'écart qui les sépare.

207. Plusieurs délégations ont dit que l'UNICEF avait, à plusieurs reprises, exagéré l'impact de sa propre assistance. Le Fonds collaborait généralement avec divers partenaires dans un secteur particulier et chacun d'entre eux pouvait s'attribuer le mérite de ces succès. Il fallait évaluer de façon plus analytique la participation des organismes gouvernementaux, bilatéraux et multilatéraux, et indiquer les mesures prises en vue d'améliorer la coordination des programmes dont il était rendu compte. Quant à l'éducation, plusieurs éléments (absence de locaux, éloignement, pénurie d'enseignants) influaient sur les résultats des programmes mais ne relevaient pas directement de leur champ d'application.

208. De l'avis d'une délégation, on devrait pouvoir rendre compte de façon plus systématique des résultats des programmes. Les examens à mi-parcours devraient comparer les résultats obtenus avec les objectifs initiaux. Il était par ailleurs nécessaire de préciser comment l'on remédierait aux problèmes identifiés. Il fallait donner davantage de détails sur les changements envisagés à l'issue des examens à mi-parcours concernant la structure et les activités des programmes; il a par ailleurs été proposé que les rapports sur les examens à mi-parcours donnent des renseignements plus précis sur l'utilisation des fonds et contiennent une analyse de rentabilité plus détaillée.

209. La Directrice de la Division des programmes a réaffirmé que le secrétariat était résolument attaché à faire de l'UNICEF une organisation plus axée sur l'acquisition de connaissances et la diffusion du savoir, afin de maximiser l'impact et l'utilité des programmes de pays. Les chiffres présentés par la Directrice de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification indiquaient que les activités d'évaluation tendaient à accorder plus d'attention aux droits, à la protection et aux autres stratégies, qui avaient été relégués au second plan. Elle a aussi donné des exemples de la participation d'enfants aux activités d'évaluation. S'agissant de la diffusion des enseignements tirés, la Directrice a mentionné la base de données qui réunissait 6 000 études et évaluations, diverses publications, le site de l'UNICEF sur le World Wide Web et des rapports d'activités présentés à l'occasion de réunions mondiales et régionales.

### Afrique

210. Le Conseil d'administration était saisi des rapports pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (E/ICEF/1997/P/L.11) et pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale (E/ICEF/1997/P/L.12) qui ont été présentés par les directeurs régionaux respectifs.

211. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites de l'examen à mi-parcours du programme du Kenya. De l'avis général, cet examen avait été problématique mais il avait facilité l'exécution du programme. Un intervenant a dit qu'il fallait équilibrer la prestation de services et les activités de plaidoyer dans le programme de pays. Un autre a demandé quel avait été l'impact de la diminution du nombre des zones d'intervention, ramené de 18 à 6, si cette mesure affecterait les besoins et les droits des enfants dans les zones qui ne sont plus visées par les programmes de l'UNICEF, et si d'autres donateurs seraient invités à couvrir les zones dont l'UNICEF n'était plus responsable.

212. Une délégation a dit qu'au Botswana, le recentrage des activités des soins prénatals vers l'amélioration des services obstétricaux d'urgence était rationnel et positif et que les initiatives en faveur de la lutte contre le VIH/sida devraient être poursuivies. Elle a aussi demandé si la fusion des

activités en matière de santé et de nutrition dans ce pays marquait un véritable recentrage des efforts ou n'était qu'une mesure de pure forme.

213. Plusieurs délégations ont fait des observations au sujet de l'examen à mi-parcours du programme du Mozambique, auquel leurs représentants locaux avaient pris part. À leur avis, il aurait fallu évaluer de façon plus critique le rôle joué par le Gouvernement dans le programme et accorder plus d'attention à l'analyse du renforcement des capacités et à la mobilisation sociale. Une délégation a dit que la coordination et l'intégration des programmes de santé de l'UNICEF dans les plans sanitaires du Gouvernement posaient peut-être des problèmes et exprimé l'espoir que ces questions seraient résolues sur le terrain. Il a par ailleurs été proposé d'utiliser les examens à mi-parcours pour répartir les travaux pour le reste de la période de programmation. De l'avis d'une délégation, le rapport était trop descriptif et, en l'absence d'analyse, il était difficile d'évaluer les résultats du programme. Plusieurs délégations ont par ailleurs contesté les conclusions positives du rapport. D'après une délégation, l'examen du programme du Mozambique aurait dû aussi comporter une étude de faisabilité dans le contexte de la reconstruction et du relèvement.

214. Pour ce qui est de l'évaluation du programme exécuté au Congo, une délégation a demandé des éclaircissements au sujet de l'affirmation selon laquelle "... la participation de nombreuses institutions extérieures risquait d'affaiblir la fiabilité de la réforme sanitaire..." qui figure au paragraphe 40.

215. Une délégation a demandé à l'UNICEF de fournir une analyse des éléments relatifs aux moyens logistiques et aux médicaments essentiels dans l'Initiative de Bamako. Une autre a proposé que l'Initiative soit élargie, compte tenu de son utilité. Le secrétariat a dit que l'Initiative de Bamako avait permis de résoudre les problèmes liés à la fourniture de médicaments et avait contribué dans une large mesure au renforcement des capacités des systèmes de logistique et d'achat. La promotion de l'Initiative mettait en jeu des processus complexes, associant de nombreux partenaires. Dans certains cas, les faibles taux d'utilisation des centres de santé étaient liés à leur éloignement et à l'existence d'autres possibilités en matière de soins de santé primaires. Pour couvrir les dépenses de fonctionnement et veiller à la qualité des médicaments et des traitements, ces centres étaient tenus d'appliquer des droits d'utilisation.

216. En réponse à une suggestion visant à accorder plus d'importance à l'assainissement et à l'éducation en la matière, le secrétariat a dit qu'il était difficile d'apporter des améliorations dans ce domaine. On procédait à la mise au point de prototypes de latrines, mais ils n'impliquaient pas nécessairement une diminution des coûts, condition importante de leur acceptabilité.

217. À propos de l'examen du programme du Bénin, une délégation a demandé des éclaircissements sur les raisons de la faible utilisation des centres de santé. Une autre a demandé pourquoi la question de la responsabilité du Gouvernement concernant les achats de vaccins d'ici à l'an 2000 n'était pas abordée dans le rapport.

218. En ce qui concerne l'évaluation du programme du Nigéria, un intervenant a contesté les conclusions figurant dans le paragraphe 51 du rapport, ajoutant qu'il ne fallait pas négliger l'utilisation du matériel pédagogique, car c'était

souvent un moyen d'approfondir les connaissances acquises auprès d'autres sources. Après avoir insisté sur les bons résultats de l'Initiative de Bamako en dépit d'un contexte défavorable, il a souligné que la question de la durabilité était cruciale.

219. De l'avis d'une délégation, dans le rapport d'évaluation du programme du Tchad, il aurait fallu préciser les mesures à prendre pour remédier aux problèmes identifiés. Il aurait aussi été souhaitable de donner des précisions sur les conclusions de l'évaluation et sur la façon dont elles seraient prises en compte dans la restructuration du programme. L'intervenant a demandé si les autorités nationales tenaient compte, dans leur action, des succès rencontrés en matière de participation communautaire. La Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a souligné que le pays avait traversé 30 ans de conflit, que l'accessibilité à diverses régions changeait constamment et que l'évolution politique et économique était imprévisible. À ce stade du cycle de programmation, le bureau de pays s'efforçait de formuler des directives générales pour le nouveau programme de pays, au lieu de s'attacher à des détails. L'étude de faisabilité évoquée dans le rapport devrait permettre aux directeurs de programmes d'éprouver la validité des objectifs et des structures du programme en cours au regard des conclusions de l'évaluation.

220. Une délégation s'est déclarée satisfaite du contrôle de l'ajustement structurel effectué par l'UNICEF au Zimbabwe et une autre a manifesté son intérêt pour l'expérience mauritanienne en matière de promotion de la participation communautaire. Un intervenant s'est félicité des progrès accomplis par les programmes exécutés dans la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, en dépit de nombreuses difficultés et des situations d'urgence complexes. Une délégation a rappelé que son gouvernement collaborait avec l'UNICEF aux programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, information qui ne figurait dans aucun des rapports d'examen. Un autre intervenant a proposé d'accorder plus d'attention aux problèmes urbains.

221. Le représentant du Rwanda a dit que son gouvernement contestait le chiffre indiqué pour les réfugiés rwandais au Zaïre, cité par la Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale dans sa présentation orale du rapport d'examen. Selon lui, il n'y avait plus de réfugiés rwandais au Zaïre, depuis les retours volontaires massifs de novembre 1996. Il ne restait plus que les anciennes forces armées rwandaises, les milices et leurs familles, parmi lesquelles des enfants innocents. Le représentant a remercié la Directrice générale de l'aide que l'UNICEF avait fournie pour protéger ces réfugiés et les aider à rentrer au Rwanda. Des soins leur étaient dispensés à Goma.

222. Les deux directeurs régionaux ont dit que les problèmes soulevés seraient examinés dans un cadre bilatéral.

#### Amériques et Caraïbes

223. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport régional pour les Amériques et les Caraïbes (E/ICEF/1997/P/L.13), que la Directrice régionale a présenté.

224. Plusieurs délégations ont dit que le rapport avait un caractère trop général, qu'il n'était pas suffisamment analytique et qu'il ne donnait pas de renseignements précis sur les succès et les difficultés des programmes. D'aucunes ont par ailleurs demandé dans quelle mesure les résultats des examens

à mi-parcours et des évaluations avaient influé sur les programmes de pays visés et quels changements avaient été introduits dans les plans stratégiques ou les orientations générales. Une délégation, notant l'évolution des fonctions du siège et des bureaux régionaux, a demandé à la Directrice régionale d'indiquer comment elle percevait les rapports et la division de travail entre le siège et les bureaux extérieurs dans le domaine des évaluations et des examens à mi-parcours. Cette dernière a dit que des efforts seraient faits pour améliorer la qualité des rapports d'examen et d'évaluation et mentionné les efforts en cours afin de renforcer les capacités de suivi et d'évaluation dans la région.

225. Plusieurs délégations, conscientes du fait que les documents de ce type ne devaient pas dépasser un certain nombre de pages, ont toutefois regretté que les spécificités de chaque pays ne ressortent pas clairement dans le résumé du rapport d'examen du programme multi-îles. Selon un intervenant, s'il convenait d'envisager de renforcer la présence de l'UNICEF au Suriname, cela ne ressortait pas nettement du rapport. Quelques délégations ont demandé des précisions sur l'application, dans le programme multi-îles, de la formule 20/20 mentionnée dans le rapport. La Directrice régionale a dit que, si le rapport d'examen du programme multi-îles ne soulignait pas les spécificités de chaque pays, celles-ci avaient toutefois été examinées à cette occasion et la nouvelle stratégie relative aux programmes multipays avait pour but d'examiner les différences entre les pays en les regroupant autour de tendances ou de problèmes communs. Le Suriname faisait maintenant partie du programme multipays, mesure qui contribuerait à renforcer la présence de l'UNICEF dans ce pays.

226. Se référant à l'examen à mi-parcours et à l'évaluation du programme d'Haïti, une délégation a noté l'excellente collaboration établie avec les ONG et souligné qu'il fallait renforcer la capacité institutionnelle du Gouvernement dans le contexte du passage du programme d'urgence à un programme plus régulier. D'aucuns ont demandé si des problèmes tels que le VIH/sida, les grossesses précoces et les enfants des rues feraient l'objet d'une attention accrue. Une délégation a demandé des précisions sur une augmentation probable du financement supplémentaire au titre de l'immunisation en Haïti. D'après une autre délégation, le rapport d'évaluation sur ce pays n'était pas suffisamment analytique et les enseignements tirés ne ressortaient pas clairement. La Directrice régionale a répondu que le bureau d'Haïti avait eu moins de problèmes à obtenir des fonds pour l'éducation, mais il négociait pour obtenir des crédits pour le programme élargi de vaccination.

227. Se référant à l'évaluation des programmes de lutte contre les troubles dus à la carence en iode en Bolivie, une délégation a souligné la nécessité d'une coordination plus étroite avec les donateurs sur le terrain et d'une participation plus importante du Gouvernement. La Directrice régionale a dit qu'une récente mission des Nations Unies en Bolivie sur les meilleures pratiques avait conclu que l'UNICEF était l'un des organismes les plus actifs pour ce qui était d'améliorer la coordination avec les donateurs et le Gouvernement, effort qui devait toutefois se poursuivre.

228. Plusieurs délégations ont souscrit aux conclusions de l'évaluation du programme sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en Amérique centrale, notamment celles concernant l'importance de l'éducation en matière d'hygiène, de l'assainissement et de la participation communautaire ainsi que le rôle de la couverture des dépenses en tant que variable déterminante de la viabilité des programmes. Une délégation a signalé l'existence, en République dominicaine, de bons programmes communautaires d'approvisionnement en eau et



d'assainissement qui pourraient intéresser les directeurs de programmes. Une autre a souligné le caractère stratégique de ce programme sous-régional, compte tenu en particulier de l'épidémie de choléra qui ignorait les frontières nationales.

229. Se référant à l'évaluation des programmes en faveur des enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles au Brésil, un intervenant a demandé si des mesures concrètes avaient été prises pour donner suite à la recommandation visant à recourir à des subventions économiques pour mettre un terme au travail des enfants de moins de 14 ans. Le représentant du Brésil a donné un aperçu des mesures que le Gouvernement et d'autres partenaires prenaient pour mettre un terme au travail des enfants dans ce pays. Une délégation a demandé comment les approches novatrices et les meilleures pratiques, comme celle qui a été mentionnée au sujet de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Équateur, seraient mises en commun et intégrées dans les activités de planification stratégique, de programmation et de plaidoyer de l'UNICEF. Une autre délégation a souligné que l'UNICEF avait fait un excellent travail dans le domaine de la législation relative aux droits de l'enfant au Guatemala et, selon elle, le rôle du Fonds était celui d'un conseiller technique et non pas d'un exécutant. Cela s'appliquait tout particulièrement dans le cas du Pérou, dont le bureau manquait de personnel.

230. S'agissant du rapport d'examen pour la Colombie, diverses délégations ont demandé si la prolongation du programme dans ce pays aurait des incidences financières. D'après la Directrice régionale, le ralentissement des activités du programme au cours de la première année n'entraînerait pas de dépenses supplémentaires. Plusieurs intervenants se sont référés au paragraphe 3 du rapport et ont demandé des précisions quant aux types d'ajustements qui avaient été apportés au plan de gestion du programme de pays. Une délégation a jugé trop imprécises les informations sur la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et une autre a demandé ce que signifiait l'expression "rôle de catalyseur joué par l'UNICEF". La Directrice régionale a dit que cette expression signifiait que l'UNICEF jouait un rôle de coordonnateur en réunissant des représentants des secteurs gouvernemental, non gouvernemental et privé pour examiner les questions relatives aux enfants. Elle a reconnu qu'il faudrait s'employer davantage à mettre en commun les meilleures pratiques et a signalé, comme un bon exemple à suivre, une base de données sur CD-ROM réunissant les évaluations envoyées par le siège.

#### Asie

231. Le Conseil d'administration était saisi des rapports sur l'Asie de l'Est et le Pacifique (E/ICEF/1997/P/L.14) et sur l'Asie du Sud (E/ICEF/1997/P/L.15), présentés par le Directeur régional et par le Directeur régional adjoint, respectivement.

232. Certaines délégations ont dit qu'il fallait améliorer la présentation des prochains rapports, faire preuve d'un plus grand esprit d'analyse et déterminer quels étaient les obstacles à l'action de l'UNICEF et les possibilités qui lui étaient offertes. Un orateur a demandé des informations complémentaires sur la collaboration avec les ONG, domaine à ne pas négliger. Une intervenante a demandé des informations sur les méthodologies utilisées et proposé au Conseil de le faire bénéficier de l'expérience que son institution avait retirée de l'utilisation de différentes méthodes d'évaluation. Elle a encouragé à contrôler et à suivre l'exécution des programmes, dont les résultats importaient pour l'analyse de la situation et l'élaboration des programmes

futurs, et proposé de publier ces résultats (sous forme de fiches descriptives en particulier) et de les communiquer aux partenaires, y compris aux donateurs. Elle a également recommandé de communiquer les résultats des évaluations au Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques. S'agissant de l'iodation du sel, l'intervenante a déploré la lenteur des progrès en général, mais s'est félicitée de l'avancement des projets connexes financés par son gouvernement. Elle a en outre encouragé l'UNICEF à soutenir et à promouvoir les activités des administrations locales et des ONG dans le domaine de la protection des enfants.

233. Se référant à l'examen à mi-parcours concernant les Philippines, un orateur a dit que l'action de l'UNICEF était sans doute mieux perçue à l'échelon local, lorsque l'on évaluait la situation locale avant la situation nationale, et qu'elle gagnait ainsi en efficacité. Ce processus constituait un exemple pour les autres pays de la région. Une autre délégation a dit que l'UNICEF avait favorisé le processus de décentralisation aux Philippines et axé son action sur la question de la main-d'oeuvre et de la prostitution infantiles. Un autre orateur a souligné qu'il fallait renforcer les capacités locales si l'on voulait que s'instaure une collaboration véritable avec les autres partenaires aux Philippines. Les appels de fonds lancés avec succès par le secteur privé aux Philippines et en Thaïlande étaient un exemple pour d'autres régions.

234. Évoquant l'évaluation de la situation en matière d'enseignement au Cambodge, une délégation a dit que les pays de la région devraient partager l'expérience retirée de l'initiative de développement du jeune enfant dans le cadre familial. Un autre orateur a proposé de diffuser plus largement les données d'expérience retirées de la réalisation des objectifs fixés pour la première moitié de la décennie et de la mise en oeuvre du projet de financement des services de santé des collectivités en Chine.

235. Une délégation s'est interrogée sur le bien-fondé du projet relatif à l'organisation des carrières des jeunes, mené en Thaïlande, et a demandé comment l'UNICEF garantirait que les jeunes filles concernées par le projet ne subiraient pas les conséquences de la vie dans une grande ville, ou ne seraient pas exposées à d'autres dangers liés au tourisme sexuel. Le Directeur régional a dit que les institutions participant au projet étaient des hôtels de luxe dans lesquels la prostitution n'avait pas sa place. Bien que le projet ouvre des perspectives très prometteuses à un petit nombre de jeunes filles, l'UNICEF continuerait d'élaborer des programmes à plus long terme et plus viables à l'intention de ce groupe cible. Un autre orateur a préconisé de réaffecter les fonds auparavant réservés au financement des services de santé primaires au soutien des enfants qui doivent faire l'objet de mesures de protection spéciales et au programme de lutte contre le VIH/sida en Thaïlande. L'orateur a félicité l'UNICEF de sa collaboration avec les ONG et d'autres institutions des Nations Unies et de son appui aux programmes d'enseignement à l'intention des jeunes particulièrement vulnérables.

236. Plusieurs orateurs ont fait part de leur inquiétude quant à la situation d'urgence que connaissait la République populaire démocratique de Corée. Une délégation a dit que la transparence des mesures de secours prises par l'UNICEF permettrait d'obtenir une aide internationale accrue. Au sujet de la mission d'évaluation envoyée dans ce pays, une autre délégation a demandé des précisions sur la participation de l'UNICEF et ses objectifs. Le Directeur régional a dit qu'un administrateur de projet résident de l'UNICEF contrôlait le déroulement des opérations de secours d'urgence et participait à la mission

d'évaluation. Le Fonds était prêt à s'associer au Département des affaires humanitaires concernant un troisième appel d'urgence.

237. Une délégation s'est félicitée de l'aide apportée par l'UNICEF à la République populaire démocratique de Corée (fournitures de vaccins, de sels de réhydratation orale et de sel iodé) tout en s'interrogeant sur l'utilité de procurer des magnétoscopes et des téléviseurs aux écoles rurales, étant donné le manque de fiabilité des installations électriques et des services de maintenance. L'orateur a demandé si l'UNICEF ne devrait pas se procurer des manuels auprès de fournisseurs extérieurs, afin d'en garantir l'utilité, plutôt que de fournir du papier pour fabriquer des livres. Le Directeur régional s'est engagé à continuer de privilégier les programmes et les méthodes plutôt que l'équipement. Cependant, certaines écoles rurales se trouvaient dans des régions très isolées, d'où la nécessité, en l'état actuel des choses, de leur fournir du matériel pour les aider.

238. Commentant le rapport sur l'Asie du Sud, une délégation a dit qu'un grand nombre des conclusions présentées faisait écho à ses propres préoccupations, notamment pour ce qui avait trait à la nécessité d'équilibrer la promotion des journées nationales de vaccination et les activités ordinaires dans ce domaine. Elle s'est déclarée préoccupée par la trop brusque réduction du financement des activités liées aux vaccinations au Népal. Le taux de couverture n'augmentait pas et l'UNICEF devrait revoir ses engagements à l'appui du programme et encourager d'autres donateurs à intervenir.

239. Rappelant que 25 % des habitants de la région consommaient du sel iodé, un orateur a demandé si ce chiffre incluait les zones où les besoins étaient les plus pressants. Il a convenu qu'il fallait sensibiliser la population et créer une demande, car le succès de tout programme relatif aux micronutriments en dépendait. L'assurance de la qualité et le contrôle rigoureux de l'exécution des programmes, mis en lumière dans les évaluations, étaient indispensables à la viabilité des programmes de lutte contre les troubles dus à la carence en iode. Une délégation s'est félicitée que l'UNICEF ait reconnu les difficultés rencontrées dans la réalisation de l'objectif de l'iodation du sel, les ait clairement analysées et en ait tiré des enseignements.

240. Une délégation a dit que le Directeur régional adjoint avait présenté les questions beaucoup plus clairement qu'elles ne l'étaient dans le rapport lui-même, qui était assez confus, incohérent, peu objectif et peu concluant. Une autre délégation estimait en revanche que le rapport était d'une très grande qualité. Le premier orateur s'est également déclaré inquiet que les Maldives, qui avaient bien renforcé leurs capacités en matière de prestation de services sociaux, n'aient pu attirer de fonds supplémentaires, et a demandé aux donateurs d'aider à mobiliser davantage de ressources.

241. En ce qui concerne l'enseignement primaire, une délégation a dit que les conclusions des évaluations réalisées au Népal et au Bangladesh se rejoignaient et faisaient ressortir le manque d'efficacité des programmes en question, s'agissant notamment de l'enseignement primaire de base au Népal. Ces conclusions venaient étayer les informations recueillies par la délégation elle-même dans le cadre de ses programmes bilatéraux, en particulier pour ce qui avait trait aux enseignantes.

242. Une délégation a exprimé sa satisfaction des modifications et des nouvelles approches pour le programme du Népal. Selon des informations récentes, le passage d'une approche sectorielle à une approche thématique se heurtait à de

graves problèmes. Il en était résulté une certaine confusion pour le Gouvernement et les ONG partenaires, la crédibilité de l'UNICEF en avait souffert et il avait fallu procéder à des changements au sein du personnel. L'orateur désirait être mieux informé de la situation et a demandé si le Fonds n'aurait pas pu gérer ces changements de manière plus adroite.

243. Le Directeur régional pour l'Asie du Sud a répondu qu'il était devenu évident, au cours des dernières années, que le programme du Népal se fragmentait et avait perdu de son utilité, et qu'il faudrait concentrer l'action sur un nombre restreint de programmes. L'UNICEF avait tenté d'innover en regroupant les projets autour de thèmes et en formant des équipes au sein du bureau pour gérer cette approche. Le Fonds avait retiré de la mise en oeuvre de cette approche de nombreux enseignements, tant positifs que négatifs, le plus important étant qu'il pouvait difficilement agir dans une perspective thématique si le Gouvernement et les autres partenaires suivaient une approche sectorielle. En conséquence, lorsque les recommandations relatives au programme de pays ont été présentées, l'UNICEF a proposé d'allouer seulement 25 % environ des ressources aux activités thématiques. On avait déjà consacré des efforts non négligeables au retour à une approche sectorielle qui intègre certains des aspects positifs de l'approche thématique. On avait aussi pris conscience du fait que le bureau népalais devait être renforcé si l'on voulait garantir que le personnel de l'UNICEF avait les meilleurs effectifs possibles. Le bureau régional travaillait plus directement avec le Gouvernement népalais pour veiller à la réalisation des conditions nécessaires à l'exécution du programme.

#### Moyen-Orient et Afrique du Nord

244. Le Conseil d'administration était saisi du rapport régional sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (E/ICEF/1997/P/L.16), présenté par le Directeur régional.

245. Une délégation a dit que l'examen à mi-parcours faisait ressortir les progrès réalisés à Djibouti à divers égards (décentralisation, mobilisation sociale et projet sur l'égalité entre les sexes, notamment). Elle faisait siennes les recommandations qui appelaient à continuer de privilégier la santé et l'éducation des filles. Une autre délégation était favorable à l'intégration des considérations liées aux sexes spécifiques et a dit que l'enseignement extrascolaire "parallèle" proposé aux filles était une réalisation majeure qui méritait d'être étudiée par d'autres pays.

246. Une délégation a insisté sur l'importance de l'Initiative des villages amis des enfants au Soudan, un exemple positif dont devraient s'inspirer d'autres pays. Un autre orateur a dit que le Fonds devrait veiller à ce que toutes les collectivités bénéficient des projets qu'il appuyait, conformément aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant, et reconsidérer son assistance s'il s'avérait qu'une collectivité particulière était exclue. Le paragraphe 20 du rapport, qui faisait mention d'une visite effectuée par des représentants du Gouvernement canadien dans le cadre du projet, était inexact, car un représentant du Comité canadien pour l'UNICEF avait participé à cette visite.

247. Évoquant l'évaluation du projet d'éducation des filles au Maroc, une délégation a dit qu'il s'agissait là d'un projet judicieux aux résultats positifs. Ce projet faisait ressortir la question de l'égalité des droits des filles et favorisait une augmentation sensible du taux de scolarisation de ces dernières, et le nombre de provinces couvertes était de surcroît passé

de 5 à 17. Plusieurs donateurs finançaient ce projet, contribuant ainsi à son succès. D'autres délégations estimaient qu'il aurait fallu analyser les taux d'abandon et de poursuite des études et établir un rapport sur la question, car ces données seraient nécessaires à la définition des orientations futures du projet. Une autre délégation a souligné qu'il importait de favoriser l'éducation des filles dans toute la région, de faire augmenter les taux de scolarisation et de réduire les taux d'abandon et de redoublement.

248. Une délégation a évoqué l'assistance offerte par l'UNICEF à l'Iraq pour faire suite au Mémorandum d'accord relatif à la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. Elle a dit que l'insuffisance des fonds avait contraint l'UNICEF à réduire ses activités, y compris dans le domaine de la vaccination, et que le Fonds ne prêtait pas attention aux demandes émanant du Ministère de la santé. Dans le même temps, l'UNICEF était très présent en Iraq en termes de personnel et de services d'appui, ce qui occasionnait des dépenses élevées. L'approvisionnement était correctement assuré, conformément aux dispositions de la résolution, mais demeurait insuffisant au regard des besoins des enfants et des femmes vulnérables. Pourtant, le Comité des sanctions tardait à autoriser les livraisons de produits demandés. La délégation a demandé que l'on s'inquiète davantage des enfants iraqiens et sollicité une aide accrue de l'UNICEF. Le Directeur régional a souligné l'importance que le Fonds attachait aux enfants et aux femmes et rappelé que le personnel d'exécution et les services essentiels devaient faciliter la mise en oeuvre de la résolution 986 (1995). Le bureau de l'UNICEF serait informé des préoccupations exprimées.

#### Conclusion du débat

249. Le Président a annoncé qu'en application de la décision 1995/8 (E/ICEF/1995/9/Rev.1) adoptée à la première session ordinaire de 1995, le secrétariat avait pris note des observations faites lors du débat et les communiquerait aux bureaux intéressés.

#### C. Rapport annuel de la Directrice générale au Conseil économique et social

250. Le Conseil d'administration était saisi de la partie du rapport qui correspond au rapport annuel présenté par la Directrice générale au Conseil économique et social [E/ICEF/1997/10 (Part I)]. Le rapport a été présenté par le Directeur du Bureau des affaires des Nations Unies et des relations extérieures.

251. De l'avis général, le rapport était détaillé et contenait de nombreuses informations utiles, mais certains ont estimé qu'il aurait gagné à être plus analytique et davantage axé sur les problèmes. La plupart des délégations pensaient qu'il était difficile d'être plus exhaustif, étant donné le nombre de questions à couvrir et la longueur maximale autorisée pour les rapports.

252. Diverses délégations, préoccupées par la diminution de la masse commune des ressources, ont encouragé la Directrice générale à intensifier les activités d'appel de fonds avec les partenaires non gouvernementaux. Un certain nombre d'orateurs ont exprimé leur satisfaction de l'augmentation du montant des ressources allouées à l'Afrique. La Directrice générale a décrit les efforts actuellement engagés pour collecter des fonds et souligné les bonnes relations de travail qui s'étaient instaurées avec les comités nationaux pour l'UNICEF. Elle a ajouté que les représentants du secrétariat rencontraient régulièrement

ceux des gouvernements bailleurs de fonds, dans les capitales des pays concernés.

253. S'agissant du partage des locaux, les délégations ont dit qu'il présentait des avantages, en raison notamment des économies ainsi réalisées. La Directrice générale a dit que l'UNICEF approuvait l'utilisation de locaux communs dans la mesure où elle était avantageuse, mais a recommandé de ne pas prendre de décisions trop hâtives, tant que l'on n'aurait pas mis en place un meilleur système de gestion. Une demande a été formulée, tendant à ce qu'il soit ultérieurement fait rapport à ce sujet.

254. Plusieurs délégations ont félicité les comités organisés au niveau local et les groupes thématiques pour leur action constructive. On a appelé à mieux harmoniser les activités opérationnelles au sein du système des Nations Unies (cycles de programmation, renforcement des capacités, exécution nationale des projets et participation des ONG notamment). Le secrétariat a fait rapport sur le renforcement du contrôle et de l'évaluation au sein de l'UNICEF.

255. Se référant aux précisions demandées au sujet de la position de l'UNICEF sur la première série de mesures présentée par le Secrétaire général dans le cadre de la réforme de l'ONU, le secrétariat a dit que l'idée d'élaborer un cadre-programmes-ressources au niveau des pays émanait du Comité chargé des activités opérationnelles de développement, dont l'UNICEF était membre. D'autres mesures, de portée plus générale, reflétaient les propositions de différents éléments du système des Nations Unies. Les mesures décidées par l'UNICEF seraient compatibles avec le programme de réformes proposé par le Secrétaire général ou s'y intégreraient.

256. Il a été proposé d'organiser des réunions intersessions ou des réunions officieuses aux fins d'examiner la formule 20/20 et d'étudier les moyens de mobiliser des sources de financement nouvelles et originales.

257. On trouvera au chapitre III le texte de la décision 1997/11 adoptée par le Conseil d'administration.

#### D. Programme de perfectionnement des méthodes de gestion

258. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur les progrès accomplis dans l'application du programme de perfectionnement des méthodes de gestion (E/ICEF/1997/CRP.9 et Corr.1); le rapport a été présenté par la Directrice générale, qui a dit que l'intégration réussie du programme dans les activités principales des responsables hiérarchiques concernés avait permis de donner suite à la décision 1996/32 (E/ICEF/1996/12/Rev.1), comme en faisaient état plusieurs documents parallèles qui seraient examinés en même temps que les rapports sur le perfectionnement des méthodes de gestion.

259. Les délégations se sont félicitées des progrès réalisés jusqu'à présent (qui s'étaient très rapidement traduits par des gains d'efficacité), notamment la réorganisation du Bureau régional pour l'Europe à Genève qui servira de centre de coordination des relations avec les comités nationaux, les économies résultant de la réorganisation des fonctions et l'utilisation accrue de la messagerie électronique. En réponse à une demande d'informations concernant la mise en place de services communs, la Directrice générale a dit que le secrétariat étudiait les possibilités de regroupement dans les régions où l'UNICEF avait plusieurs bureaux.

260. Les délégations se sont félicitées du renforcement du Bureau de la vérification intérieure des comptes. Un orateur a demandé que les conclusions des visites effectuées par le Bureau dans les bureaux régionaux figurent dans les prochains rapports sur le perfectionnement des méthodes de gestion. Un autre intervenant a dit qu'il espérait que le rapport sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion, qui devait être présenté à la troisième session ordinaire, contiendrait des informations détaillées sur les activités du Bureau.

261. Un certain nombre d'orateurs ont demandé comment serait réorganisée l'opération Cartes de vœux et quels étaient les résultats actuels, en particulier sur les marchés européen et latino-américain. La Directrice générale a dit que les responsables de l'opération tenaient des discussions officieuses pour mieux définir les activités et mieux cibler les marchés, mais qu'il n'était pas prévu de rapprocher les producteurs des marchés.

262. Diverses délégations ont trouvé satisfaisante la description du système de responsabilité de l'UNICEF pour la fonction approvisionnement, et un orateur a demandé des informations complémentaires sur la coordination des activités d'approvisionnement à l'échelle du système. Une délégation a évoqué les problèmes décelés l'année précédente à Copenhague au cours de la vérification interne des comptes, et demandé quelles mesures avaient été prises pour remédier à cette situation et quelles étaient les enseignements tirés de cette expérience. La Directrice générale a précisé que les autorités danoises poursuivaient leur enquête sur la question, et qu'elle-même ferait rapport au Conseil d'administration lorsqu'elle disposerait d'informations nouvelles. Une délégation s'est félicitée des économies réalisées jusqu'à présent grâce à la réduction des délais de livraison et du coût et des approvisionnements. Répondant à une question sur les mesures prises aux fins de mieux exploiter les ressources locales, la Directrice générale a fait valoir que l'UNICEF devait renforcer sa propre capacité interne de façon à contribuer au renforcement des capacités locales.

263. Certains orateurs ont exprimé leur préoccupation devant la lenteur de la réforme de la gestion et l'absence de résultats concrets, mais d'autres ont estimé au contraire que des progrès avaient été faits en matière de définition des rôles et des fonctions, de décentralisation, d'économies, d'efficacité et d'une manière générale. D'aucuns ont estimé qu'il fallait établir un calendrier précis sur la réalisation des objectifs liés au perfectionnement des méthodes de gestion, et demandé des précisions sur les problèmes rencontrés par le secrétariat dans la mise en oeuvre des réformes. De l'avis de certains, les réformes introduites par l'UNICEF devaient en outre être alignées sur les nouvelles initiatives proposées par le Secrétaire général.

264. Plusieurs délégations ont dit que l'on avait besoin d'informations plus détaillées sur les rôles et les responsabilités du siège, des bureaux de pays et des bureaux régionaux, notamment en ce qui concerne les incidences sur le budget, les ressources humaines et les gains d'efficacité. Ces informations ont été jugées indispensables à une évaluation plus avisée du budget pour l'exercice biennal 1998-1999. Un orateur a demandé des précisions sur la coordination entre les bureaux de pays et les autres organismes des Nations Unies. Un autre a dit qu'il faudrait définir les responsabilités du Conseil d'administration et du secrétariat en matière de gouvernance, et proposé que les pays échangent des données d'expérience sur la coordination des responsabilités entre l'administration et les structures de gestion.

265. Un certain nombre de délégations ont dit qu'elles étaient préoccupées par l'état d'esprit du personnel de l'UNICEF et ont encouragé à continuer d'accorder la priorité à l'amélioration de la gestion des ressources humaines. Une délégation s'est félicitée de la création d'un groupe de gestion des carrières au sein de la Division des ressources humaines, et une autre a dit qu'il fallait adopter des normes de gestion plus strictes pour résoudre les problèmes de transparence des activités. Il fallait créer un climat de travail harmonieux et instaurer un véritable dialogue entre les représentants de l'administration et ceux du personnel. Des délégations ont demandé des précisions sur le processus de réaffectation de fonctionnaires sous contrat permanent. Quelques orateurs ont dit que la réforme de la gestion était très contraignante pour le personnel, qui se sentirait probablement menacé : il ne fallait donc pas négliger la dimension humaine. Une délégation a demandé un bilan actualisé des effets du perfectionnement des méthodes de gestion sur le personnel (nombre de fonctionnaires, conditions de travail et état d'esprit).

#### E. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1997

266. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport contenant une recommandation de la Directrice générale (E/ICEF/1997/9), adoptée par le Bureau, concernant l'attribution du prix Maurice Pate de l'UNICEF au Centre namibien d'assistance juridique. Le Conseil ayant approuvé la recommandation, la représentante de la Namibie a dit qu'elle était fière de la décision de présenter le prix au Centre namibien d'assistance juridique car elle avait participé à la création de cet organisme avant l'indépendance. Le Centre avait aidé les gens qui étaient persécutés ou emprisonnés par le régime d'apartheid et aidait maintenant la société namibienne à gérer l'héritage laissé par l'apartheid.

267. La Présidente a dit que le prix serait remis au cours de la session annuelle en juin. Elle a ajouté qu'il importait que le Conseil fasse davantage de publicité au prix en 1998 en diffusant dans les meilleurs délais des informations à ce sujet, de façon à ce que les pays puissent appuyer les candidatures d'organisations aussi utiles que le Centre namibien d'assistance juridique. Le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration figure en annexe (décision 1997/12).

#### F. Questions diverses

##### Consultation officieuse sur le système de gestion financière du siège de l'UNICEF

268. Au cours de la session, le Conseil d'administration et le secrétariat ont tenu une consultation officieuse consacrée à l'examen de la question du système de gestion financière du siège de l'UNICEF. Avant de suspendre la session officielle et de passer à la consultation, la Présidente a rappelé qu'il appartenait à la Directrice générale de prendre la décision finale et que le Conseil n'avait pas de décision à prendre à ce sujet mais que de nombreuses délégations avaient demandé la possibilité d'examiner le processus très complexe et de poser des questions au secrétariat.

269. Lors du débat informel, de nombreuses délégations ont soutenu les orientations établies par la Directrice générale, tandis que d'autres ont demandé des éclaircissements. Une délégation a souligné que le SIG devrait être la norme pour tous les organismes des Nations Unies et que toutes les institutions menant des activités opérationnelles, y compris l'UNICEF, devraient



utiliser le même système intégré de gestion financière. L'intervenant a mentionné les rapports du Corps commun d'inspection, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Secrétaire général, allant dans ce sens. Il a déploré que, dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies, l'UNICEF ait choisi de suivre une voie différente et inconnue.

270. La même délégation a dit qu'il n'y avait pas de raison que les organismes des Nations Unies appliquent des critères différents en matière de comptabilité et de gestion du personnel; une telle situation aboutirait à l'application de systèmes d'établissement de rapports disparates et réduirait la transparence; de plus les États Membres seraient confrontés à des informations ne concordant pas. Le document présenté par le secrétariat à titre informel ne mentionnait pas les dépenses d'entretien, point très important. Compte tenu de ces éléments, on aurait pu demander une évaluation indépendante des avantages comparatifs du SIG et d'autres systèmes, mais le coût en aurait été trop élevé. Aussi, la délégation a-t-elle demandé que le projet du système financier soit suivi de très près, fasse l'objet de mises à jour et de consultations régulières, qu'il soit examiné par le Comité des commissaires aux comptes et le Conseil d'administration, et qu'à l'avenir le secrétariat coordonne l'ensemble des activités relatives aux techniques de l'information, afin d'éviter les doubles emplois.

271. Une autre délégation a félicité l'UNICEF de sa décision de se doter d'un système de gestion financière internationalement reconnu et d'établir des relations d'affaires sérieuses avec un prestataire de services du secteur privé de renom. Cette décision permettrait aux capacités de gestion financière de l'UNICEF de suivre les progrès accomplis sur le plan international dans ce domaine. La délégation a souligné l'exhaustivité du processus d'évaluation et de sélection de l'UNICEF et exprimé des doutes quant à l'utilité et à l'efficacité du SIG pour l'ensemble des organismes des Nations Unies. Le système semblait, en particulier, mal adapté aux besoins complexes de l'UNICEF, notamment pour ce qui est d'intégrer les activités menées au titre de l'opération Cartes de vœux et de soutenir le nouveau système de gestion des programmes. La délégation a émis l'espoir que le succès de l'expérience de l'UNICEF dans ce domaine servirait d'exemple à d'autres membres du système des Nations Unies.

#### Programme de travail du Conseil d'administration

272. Un certain nombre de délégations ont indiqué qu'à terme, la session ordinaire de mars pourrait être supprimée et demandé au Conseil d'étudier cette éventualité lors de l'examen de son programme de travail pour 1998.

273. Une délégation a proposé que le Conseil envisage d'examiner, lors de sa session annuelle, le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration du contrôle interne, étant donné qu'il figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à l'automne. Une autre délégation a dit que le Conseil avait examiné le projet de rapport en détail lors de deux sessions en 1996, afin d'apporter une contribution au rapport final. Un réexamen du rapport ne serait donc d'aucune utilité.

#### Hommage à Hala Kittani

274. La Directrice générale et la Présidente ont rendu hommage à Hala Kittani, Secrétaire assistante du Conseil d'administration qui quittait son poste après 12 ans pour assumer de nouvelles responsabilités au Bureau des affaires des

Nations Unies et des relations extérieures. La Directrice générale a dit que, dans le cadre de son mandat, Mme Kittani avait été associée à la gestion des relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat, travail pour lequel elle était particulièrement qualifiée en raison de ses compétences linguistiques bien connues et de ses talents prouvés de diplomate.

G. Clôture de la session

275. La Directrice générale et la Présidente ont remercié les délégations de leur participation avant la clôture de la session.

Troisième partie

SESSION ANNUELLE DE 1997

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies  
du 2 au 6 juin 1997

## I. ORGANISATION DE LA SESSION

### A. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale

276. La Présidente a souligné que les décisions adoptées par le Conseil devraient contribuer à renforcer l'action menée par l'UNICEF pour répondre aux besoins des populations. Dans de nombreuses régions du monde, l'UNICEF était considéré comme le seul espoir, non seulement de survie, mais aussi de mise en valeur du potentiel humain. L'UNICEF travaillait avec les enfants d'aujourd'hui qui seront les familles de demain, et sa mission devrait consister à associer véritablement l'action à la réflexion.

277. La Présidente a abordé plusieurs questions importantes dont le Conseil était saisi, notamment celle de l'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources, qui avait fait l'objet de débats considérables avant la session. Elle a également évoqué les réunions tenues récemment par le Comité mixte de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)/UNICEF sur l'éducation et le Comité mixte UNICEF/Organisation mondiale de la santé (OMS) des directives sanitaires. Elle a souligné qu'il ne fallait pas s'en tenir aux mesures préventives, mais investir dans les individus à leur donner les outils dont ils ont besoin pour pouvoir prendre leurs propres décisions et faire en sorte que les mesures adoptées aient des résultats durables.

278. En accueillant les délégations participant à la session, la Directrice générale a directement fait part de ses observations liminaires sur "la question qui revêt une importance capitale pour tous les aspects de l'activité de l'UNICEF" – la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Elle a parlé de l'appui généreux que l'UNICEF accordait au processus de réforme en cours ainsi que de son attachement personnel à ce processus. Le programme de perfectionnement des méthodes de gestion, qui aidait l'UNICEF à mettre en place un nouveau style de gestion interne caractérisé par des normes plus élevées en matière de performance et d'obligation redditionnelle, était le témoignage plus clair de son attachement aux objectifs de la réforme. Ce programme avait permis à l'UNICEF de coordonner plus efficacement ses travaux avec ceux d'autres entités des Nations Unies pour accroître la cohérence au niveau de la planification, de la programmation et de l'exécution. Dans le cadre de ce processus, le secrétariat était guidé par la conviction qu'il devait appuyer aussi énergiquement que possible les réformes qui contribuent à renforcer la capacité dont dispose l'UNICEF pour promouvoir la protection des droits de l'enfant et oeuvrer en faveur de la survie et du plein épanouissement des enfants.

279. Jusqu'ici, l'UNICEF avait participé aux travaux des groupes de réforme chargés d'étudier la première série de propositions visant à réduire les dépenses d'administration, à rationaliser les fonctions du Secrétariat et, objectif le plus important pour l'UNICEF, à mieux intégrer les activités des Nations Unies au niveau des pays. La Directrice générale a exposé en détail la position de l'UNICEF sur ces propositions, notant que les travaux à cet égard progressaient à un rythme satisfaisant et que toutes les questions en suspens étaient en voie d'être résolues.

280. La Directrice générale a déclaré que le Secrétaire général annoncerait la deuxième série de propositions vers la mi-juillet et que l'UNICEF aiderait à promouvoir ces réformes de plus grande portée. Bien que les propositions en

question n'aient pas encore été élaborées de façon détaillée, elle partageait les vues du Secrétaire général concernant la nature de ces réformes de plus grande envergure. Les deux domaines clefs de la réforme qui étaient actuellement à l'examen et qui intéressaient directement l'UNICEF avaient trait aux activités de développement et aux affaires humanitaires.

281. En ce qui concerne les activités de développement, la Directrice générale a mentionné plusieurs domaines intéressant l'UNICEF, en particulier ce qui se passe sur le terrain et la proposition tendant à regrouper plusieurs conseils d'administration existants en un conseil unique. Pour pouvoir s'acquitter de son mandat, l'UNICEF doit avoir la possibilité de poursuivre ses programmes de pays, ce qui signifie travailler en partenariat avec les gouvernements et la société civile, en bénéficiant de la collaboration des organismes des Nations Unies. Les représentants de l'UNICEF, qui relèvent du Directeur général, doivent rester responsables de l'élaboration et de l'exécution des programmes de pays. Faisant état des bonnes relations de travail qui existaient entre le secrétariat de l'UNICEF et le Conseil d'administration, tel qu'il était constitué actuellement, la Directrice générale a exprimé l'espoir que le même degré de connaissances spécialisées, d'appui et de dialogue non politique serait maintenu dans toute structure future. Quel que soit le cadre de collaboration et de coordination retenu, il était essentiel que l'UNICEF conserve la possibilité de défendre directement la cause des enfants partout dans le monde, d'élaborer et d'exécuter des programmes de pays distincts sous la direction du Conseil d'administration et de mener ses propres appels de fonds.

282. En ce qui concerne les affaires humanitaires, la Directrice générale a parlé de la possibilité de créer un nouvel organisme au sein duquel seraient regroupées les différentes entités s'occupant des situations de crise, à savoir l'UNICEF, le Département des affaires humanitaires de l'ONU, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et peut-être le Programme alimentaire mondial (PMA). Dans le cadre de ce scénario, c'est le HCR qui deviendrait l'organisme des Nations Unies chargé des affaires humanitaires, avec des pouvoirs plus étendus que ceux dont il dispose actuellement. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF doit veiller à ce que tous les aspects des soins et de la protection à assurer aux enfants continuent à occuper une place prioritaire et que, compte tenu de la perspective spéciale dans laquelle il envisage le développement, il continue d'être reconnu comme le premier défenseur du principe "Les enfants d'abord".

283. La Directrice générale a invité les délégations à garder les questions suivantes à l'esprit lorsqu'elles examineraient la deuxième série de réformes proposées : quel en serait l'effet sur la nature et sur le rôle de l'UNICEF? Comment fonctionneraient-elles dans le détail? Contribueraient-elles à améliorer les opérations sur le terrain? Favoriseraient-elles la mobilisation de ressources plus importantes en faveur des services sociaux de base? Contribueraient-elles à améliorer l'administration? Comment serviraient-elles à promouvoir les droits et à répondre aux besoins des enfants?

284. Pour conclure, la Directrice générale a rappelé que 37 ans plus tôt, quand Henri Labouisse a accepté le prix Nobel de la paix décerné à l'UNICEF, il a déclaré à Oslo que la signification la plus importante de ce prix était de reconnaître solennellement que "le bien-être des enfants d'aujourd'hui était indissociablement lié à la paix de demain". Cette observation reste valable et l'UNICEF continue à jouer énergiquement un rôle de premier plan en tant que défenseur indépendant de la cause des enfants dans le monde entier. (Voir

E/ICEF/1997/CRP.14 pour le texte intégral de la déclaration de la Directrice générale.)

285. La déclaration de la Directrice générale a suscité un intérêt considérable parmi les délégations, qui ont été nombreuses à faire des commentaires à son sujet tout au long de la session. Elles ont pris note avec satisfaction de l'exposé franc et détaillé qui leur avait été présenté et affirmé l'importance de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Elles ont également souligné que l'UNICEF devait participer pleinement à ce processus et sont convenues dans l'ensemble que l'approche adoptée par l'UNICEF était constructive et appropriée. À cet égard, le processus de perfectionnement des méthodes de gestion en cours à l'UNICEF, qui devrait lui permettre de jouer un rôle de premier plan dans la réforme de l'ONU, a été évoqué. Certaines délégations ont dit qu'il conviendrait de préserver, dans le cadre du processus de réforme, les avantages et les services offerts par les différentes entités des Nations Unies afin que celles-ci puissent mieux s'acquitter des fonctions qui leur ont été confiées, et elles ont souligné qu'il importait que l'UNICEF conserve son identité distincte – au sein d'un cadre renforcé des Nations Unies – en tant qu'organisme oeuvrant en faveur de la survie, du développement et de la protection des enfants. De l'avis des délégations, le processus de réforme devrait servir à accroître la capacité de l'UNICEF. Les intervenants ont apprécié le soutien apporté par l'UNICEF à la première série de propositions, mais ont déclaré que la deuxième série devrait être examinée dans un contexte plus large en temps opportun, peut-être à la troisième session ordinaire, en septembre.

#### B. Adoption de l'ordre du jour

286. L'ordre du jour de la session, tel qu'il figurait dans le document E/ICEF/1997/13 et Corr.1, a été adopté. Il comportait les points suivants :

- Point 1 : Ouverture de la session : déclarations de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale
- Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et organisation des travaux
- Point 3 : Rapport de la Directrice générale (partie II)
- Point 4 : Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants
- Point 5 : Application des politiques et des stratégies de l'UNICEF en faveur d'enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection
- Point 6 : Assurer le droit des enfants à la survie, au développement et à la protection en Afrique
- Point 7 : Rapport oral sur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique
- Point 8 : Rapport sur l'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources
- Point 9 : Plan général de la politique de l'UNICEF en matière d'information et de publications

Point 10 : Opération Cartes de vœux et opérations connexes :

- a) Plan de travail et projet de budget de l'opération Cartes de vœux pour 1997
- b) Rapport financier et comptes de l'opération Cartes de vœux pour l'exercice achevé le 30 avril 1996

Point 11 : Rapports des réunions du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation et du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires (qui, une fois remanié, prendra le nom de Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires)

Point 12 : Application du programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF

Point 13 : Visite effectuée sur le terrain par les membres du Conseil d'administration

Point 14 : Questions diverses

Point 15 : Clôture de la session : déclarations finales de la Directrice générale et de la Présidente du Conseil d'administration

287. En application de la règle 50.2 de l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 69 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session.

288. En outre, 5 organismes des Nations Unies, 2 institutions spécialisées, 13 organisations non gouvernementales, 4 comités nationaux pour l'UNICEF et la Palestine avaient présenté des pouvoirs.

## II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### A. Rapport du Directeur général (Deuxième partie)

289. La Directrice générale a présenté son rapport annuel [E/ICEF/1997/10 (Deuxième partie)], rappelant qu'il avait été communiqué aux délégations avant la session en cours, de sorte qu'elles avaient eu le temps de l'étudier et formuler des observations. Elle a relevé qu'en préparant ce rapport, le secrétariat s'était efforcé d'être concis, d'éviter les redites et d'indiquer par des renvois les documents de référence voulus.

290. Les orateurs ont été nombreux à se dire satisfaits du rapport et à saluer le travail accompli par l'UNICEF en 1996 avec persévérance et dévouement. Plusieurs délégations ont apprécié la présentation et la teneur améliorées du rapport, tenant en particulier à des analyses plus fouillées, tandis que d'autres ont incité le Fonds à en développer plus encore l'aspect analytique. Une délégation a suggéré de centrer le rapport sur les effets des activités de l'UNICEF et sur les contraintes auxquelles elles se heurtaient, tout en se préoccupant des orientations futures et des stratégies à long terme du Fonds. Deux délégations ont souhaité voir des liens plus nets entre les tendances dans le monde et les interventions prioritaires programmées pour répondre aux besoins des enfants et des femmes et leur permettre d'exercer leurs droits. Un orateur a dit qu'il n'y était pas fait état du travail du Fonds dans la région du Pacifique.

291. L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté a été accueilli très favorablement, surtout du fait que l'aide manifestait une tendance à la baisse, et le Fonds a été encouragé à collaborer étroitement dans ce domaine avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Plusieurs délégations ont relevé les effets préjudiciables des programmes d'ajustement structurel, de la mondialisation et de la libéralisation sur l'économie des pays à faible revenu, et les difficultés rencontrées par voie de conséquence pour améliorer la situation des femmes et des enfants. Il a été demandé au Fonds de préciser plus nettement sa position quant aux effets de l'ajustement structurel. Il importait en l'espèce que le souci d'efficacité ne compromette pas l'équité. La Directrice générale a précisé que l'UNICEF appuyait énergiquement la réforme économique, espérant qu'à terme elle aboutirait à plus d'équité. Ce qui préoccupait le Fonds au plus haut point n'était pas seulement la montée de la pauvreté, mais aussi l'aggravation des disparités.

292. Soulignant que la formule 20/20 devrait bénéficier d'une priorité élevée, une délégation a rendu compte des activités préparatoires à la réunion de suivi devant être consacrée à cette formule, selon ce qui avait été convenu à la Conférence d'Oslo en 1996. Nombre de délégations ont encouragé fermement l'UNICEF, de même que les autres institutions des Nations Unies et la Banque mondiale, à y participer pleinement. D'autres renseignements sur la question seraient communiqués au Conseil d'administration en septembre à sa prochaine session. Le secrétariat a précisé que le Fonds avait apporté un soutien actif à la formule 20/20 et participait à part entière aux préparatifs de la réunion de suivi.

293. Tout en saluant les progrès exposés dans le rapport sur les réalisations obtenues à mi-décennie dans la poursuite des objectifs du Sommet mondial pour les enfants, plusieurs délégations ont estimé qu'il restait beaucoup à faire pour assurer la survie, le développement et la protection des enfants. On a incité le Fonds à faire une place encore plus large à la protection des enfants



contre les mauvais traitements, l'exploitation, la séparation des familles et les incapacités. Une autre délégation a insisté sur la nécessité de consacrer le peu de ressources disponibles aux pays qui en avaient le plus besoin.

294. Plusieurs délégations ont souligné qu'il faudrait se préoccuper plus nettement de renforcer les systèmes d'information et de suivi. Les pays ayant besoin de disposer de moyens accrus pour collecter des données fiables, on s'est enquis des besoins actuels et prévus et des plans d'amélioration des bases de données nationales, visant à terme la collecte de données comparables. Une délégation a souligné qu'il importait de suivre l'action engagée pour renforcer les capacités. La Directrice générale a réaffirmé que le Fonds était résolu à poursuivre le renforcement des capacités dans les institutions nationales et à aider les autorités nationales chargées de suivre la réalisation des objectifs en collectant les données voulues à se doter des moyens indispensables pour le faire et pour analyser les données recueillies. Plusieurs délégations ont demandé un complément d'information sur l'action menée par l'UNICEF pour faciliter la participation communautaire et le renforcement des capacités en vue d'autonomiser les collectivités et de mettre en place des programmes viables, et ont dit attendre avec intérêt le rapport en préparation sur les pratiques donnant les meilleurs résultats et les enseignements à en tirer au plan de la participation et de la responsabilisation, dont il était fait mention au paragraphe 69 du document.

295. Plusieurs délégations estimaient que l'UNICEF devrait se préoccuper plus attentivement des problèmes liés à l'urbanisation croissante, et à l'impact de ce phénomène sur la pauvreté et sur la situation des enfants nécessiteux des villes. Une délégation a dit que le rapport ne rendait pas compte de la complexité de ce problème, surtout s'agissant de l'Afrique et des liens avec la violence, la prostitution et autres maux. Une autre délégation a demandé de plus amples renseignements sur la manière dont le Fonds entendait axer ses activités sur le milieu urbain. Un orateur a estimé que l'action de développement devrait être centrée sur les zones rurales d'où les gens migraient, afin de freiner l'urbanisation. La Directrice générale a répondu que c'était bien ce que le Fonds cherchait à faire, mais qu'il réexaminerait néanmoins l'action engagée au titre de ses programmes.

296. De l'avis de plusieurs délégations, il était indispensable que les institutions coordonnent leur action à tous les niveaux, et particulièrement sur le terrain, afin que leurs opérations aboutissent aux meilleurs résultats; le cas du Ghana a été expressément mentionné à cet égard. L'UNICEF a été encouragé par ailleurs à intégrer plus étroitement ses programmes et à mieux coordonner le travail des experts à l'échelon des pays. Un autre orateur a fait valoir que la coordination entre gouvernements dans le cadre bilatéral comme multilatéral était indispensable pour que les gouvernements des pays bénéficiaires puissent jouer leur rôle de maîtres d'oeuvre de la planification et de la réalisation. On a évoqué aussi l'importance de la coordination dans le cadre du renforcement des capacités et des opérations d'urgence. Plusieurs intervenants ont demandé des renseignements complémentaires sur l'expérience acquise à ce jour par le Fonds quant au processus de programmation par pays et sur la coordination dans les pays, le rapport ne donnant pas beaucoup de détails sur ces questions.

297. Une délégation a demandé des informations précises sur les stratégies et les programmes du Fonds visant la violence à l'encontre des enfants et des femmes, dont il n'était pas fait état dans le rapport.

298. Plusieurs délégations se sont félicitées de la place faite par le Fonds à la Convention relative aux droits de l'enfant, cadre juridique de son action visant la protection des enfants, ajoutant que la difficulté était désormais d'en traduire les dispositions dans la programmation du Fonds. Ce qu'il fallait à présent, c'était une stratégie nettement définie et des directives de programme qui fassent nettement ressortir les mesures prioritaires à prendre en consultation avec les pays bénéficiaires.

299. Plusieurs délégations sont revenues sur la distinction entre la programmation axée sur les droits et la programmation axée sur les besoins. L'une d'entre elles a déclaré que la meilleure façon de défendre les droits des enfants était en fait de répondre à leurs besoins. Tout en soutenant la conception axée sur les droits, deux autres délégations ont craint qu'elle ne risque d'être perçue comme opposée à la conception axée sur les besoins, alors que ce n'était pas l'intention du Fonds. Un autre orateur, jugeant les deux conceptions indissociables, a demandé que l'on en tienne compte à l'avenir. À propos de la programmation axée sur les droits, la Directrice générale adjointe chargée des programmes a indiqué que c'était aux pays ayant ratifié la Convention qu'il appartenait au premier chef d'en assurer la mise en oeuvre, l'UNICEF n'étant qu'un des acteurs ayant un rôle actif d'appui à cet égard. La Convention ne donnait pas naissance à un cadre d'action qui obligerait à modifier le mode de fonctionnement des programmes de pays. En fait, a-t-elle précisé, la méthode définie pour l'appréciation, l'analyse et l'action ("méthode des trois A") était en tout point applicable à la conception axée sur les droits.

300. Les délégations ont été nombreuses à se féliciter du partenariat de l'UNICEF avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et ont encouragé le Fonds à intensifier son appui aux activités de lutte contre le VIH et le sida. On a fait observer que le sida était à l'heure actuelle, de toutes les causes de décès d'enfants en Afrique, celle qui enregistrait l'augmentation la plus rapide, laminant les progrès obtenus en ce qui concerne la réduction de la mortalité et de la morbidité infantiles et juvéniles, et créant de surcroît une autre situation difficile, le nombre croissant des orphelins. Une délégation a souligné combien il importait d'assurer une coordination étroite entre l'UNICEF et le Programme commun dans les pays, et a demandé des informations sur les formes que prenait l'appui du Fonds au Programme commun. La Directrice générale a assuré aux délégations que la collaboration de l'UNICEF avec le Programme commun serait encore resserrée, et a cité plusieurs exemples de ce que l'UNICEF réalisait à l'heure actuelle, notamment la préparation, conjointement avec le Programme commun, d'une publication sur les jeunes et la prévention du sida.

301. Tous les orateurs qui ont évoqué le problème de la mobilisation des ressources se sont dits très inquiets de la montée de la pauvreté face à l'effritement de l'aide publique au développement, et ont insisté sur la nécessité de tirer tout le parti possible des ressources disponibles. Il fallait s'efforcer de mobiliser des fonds auprès de toutes les sources, en faisant preuve d'imagination dans les méthodes, de manière à pouvoir soutenir l'exécution des programmes arrêtés d'un commun accord. Pour parvenir à éliminer la pauvreté ainsi qu'il s'était engagé à le faire, l'UNICEF devait aussi s'attaquer aux causes profondes du phénomène, et répartir les ressources en conséquence. Une délégation a fait observer que la baisse du financement se répercutait aussi sur les secours d'urgence. Il était donc crucial que le Fonds concentre ses efforts sur les pays les plus défavorisés et les enfants les plus menacés. Une autre délégation a souligné la nécessité de venir plus

spécialement en aide aux pays d'Europe centrale et orientale, à la Communauté d'États indépendants et aux pays baltes, qui vivaient une période de transition délicate. Plusieurs intervenants ont demandé ce que faisait l'UNICEF pour mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires, notamment auprès de donateurs autres que les sources traditionnelles, disant n'avoir pas trouvé ces informations dans le rapport. La Directrice générale a précisé que le Fonds s'était engagé à faire le meilleur usage possible de ses ressources, et recherchait activement des sources de financement nouvelles. Entre-temps, on pouvait être certain qu'il n'y aurait pas de fonds perdus puisqu'on avait la possibilité d'en reporter l'utilisation. Le financement privé était en hausse, et on avait par ailleurs lancé des activités de collecte de fonds dans les pays bénéficiant de programmes de l'UNICEF.

302. Une délégation a évoqué l'initiative lancée par le Fonds pour mobiliser davantage de contributions à la masse commune des ressources, en s'attachant à déterminer avec les donateurs les contributions qui pouvaient être affectées à la masse commune plutôt qu'aux fonds supplémentaires, lorsque les exigences particulières des donateurs en matière d'information et de rapports pouvaient être satisfaites, comme il était dit au paragraphe 116 du document. Elle a demandé au secrétariat d'apporter des précisions sur la tendance à la baisse que semblait manifester la coopération sous forme de fournitures et matériel et d'assistance en espèces, et sur la tendance inverse manifestée par les services d'appui aux programmes, tendances qui ressortaient du tableau 3 du rapport. La Directrice générale a répondu qu'on avait enregistré une augmentation modérée de la masse commune des ressources. Le secrétariat comptait rendre compte plus précisément dans ses rapports de l'usage des fonds provenant de la masse commune des ressources, et encourager de la sorte les donateurs à ne pas spécifier de destination à leurs contributions. Elle a indiqué que l'accroissement apparent des services d'appui aux programmes correspondait en fait à l'intégration des fonds d'action générale (qui n'existent plus) à cette catégorie, et qu'il n'y avait pas eu d'augmentation réelle. Elle a ajouté que les membres du Conseil d'administration disposeraient d'une ventilation plus précise des dépenses dans le prochain projet de budget intégré.

303. Un intervenant a estimé que l'augmentation des contributions en provenance d'ONG et du secteur privé était pour le Fonds une raison cruciale de resserrer ses liens avec les ONG. Il a souligné en outre la nécessité d'exposer dans le prochain rapport l'usage fait de ces contributions.

304. Si bon nombre de délégations se sont félicitées des efforts de collaboration entre l'UNICEF et l'OMS en matière d'immunisation, plusieurs autres ont jugé préoccupant que certains des nouveaux vaccins améliorés ne soient pas disponibles dans les pays en développement, ou trop chers pour eux. Une délégation a expressément demandé au Fonds de préciser quelle position il comptait adopter face au problème de l'égalité d'accès aux vaccins. Une autre a rappelé que les pays en développement n'étaient pas bien équipés pour produire des vaccins nouveaux et a demandé une aide pour la création d'un centre régional de fabrication de vaccins. La Directrice générale a indiqué que le Fonds partageait les préoccupations exprimées par certaines délégations touchant l'accès aux nouveaux vaccins améliorés. L'UNICEF et l'OMS s'efforçaient d'appeler l'attention sur ce problème et de définir des stratégies de soutien aux pays qui n'avaient pas financièrement les moyens de s'en procurer.

305. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait étudier de manière plus poussée la question de la nutrition et de la sécurité alimentaire des ménages, et intensifier les interventions en la matière, vu la lenteur des progrès.

Elles ont fait valoir en particulier l'importance d'une conception intersectorielle de l'action de l'UNICEF dans le domaine de la nutrition. Une autre délégation a demandé des renseignements sur la suite donnée à la Conférence internationale sur la nutrition de 1992, qui ne figurait pas dans le rapport. En réponse à cette demande, le Chef de la Section de la nutrition a rendu compte des activités consécutives à cette conférence, organisée par l'OMS et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), notant que la Conférence avait fait siens tous les objectifs approuvés lors du Sommet mondial pour les enfants et qu'elle avait souscrit par ailleurs à la méthode suivie par l'UNICEF face aux problèmes de nutrition, qui était exposée dans la politique de nutrition adoptée par le Conseil d'administration en 1990. Cette stratégie de la nutrition avait donné de bons résultats dans les 25 pays qui avaient pu la mettre en oeuvre.

306. Une délégation s'est félicitée de la place faite à la mortalité maternelle, et a souligné le rôle particulier que pouvaient jouer les bureaux régionaux de l'UNICEF pour appuyer cet effort. Elle a relevé des contradictions entre les statistiques de pays et les statistiques officielles, et estimé indispensable de les éliminer. Un autre intervenant a demandé qu'on précise le rang de priorité de la mortalité maternelle parmi les domaines d'intervention prioritaires de l'UNICEF. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF était très actif dans ce domaine de la mortalité maternelle, comme dans celui de la nutrition, qui faisait apparaître l'un comme l'autre des tendances défavorables. Pour ce qui était de la mortalité maternelle, le Fonds avait engagé des discussions avec l'OMS sur les mesures à prendre pour renforcer les interventions. De plus, les deux organisations procédaient à l'élaboration de directives révisées sur la réduction de la mortalité maternelle.

307. Pour une délégation, l'action de l'UNICEF en faveur du développement et de la protection des enfants devait être préventive, un autre orateur ayant ajouté que les activités menées par le Fonds en faveur des enfants se trouvant dans une situation difficile devraient être également axées sur la réadaptation. D'autres ont insisté tout particulièrement sur la nécessité d'intégrer à la vie normale les enfants handicapés et les enfants dans les situations de conflit armé. Répondant à une question sur les interventions futures de l'UNICEF visant le travail des enfants et sa collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Directrice générale a précisé que le Fonds avait signé avec l'OIT un mémorandum d'accord valorisant l'approche concertée, et attendait avec intérêt la Conférence d'Oslo.

308. La place privilégiée faite par le Fonds à l'éducation, à celle des filles en particulier, a été favorablement accueillie. Relevant la valeur éducative de programmes audio-visuels tels que "Meena", une délégation a demandé que ce programme soit offert dans d'autres régions. Le Fonds a été engagé à renforcer son action en faveur de l'éducation de base, mais aussi à insister tout particulièrement sur la lutte contre l'abandon scolaire chez les filles.

#### B. Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants

309. Les délégations ont fait des observations sur plusieurs autres domaines de programme. Certains intervenants ont souligné qu'il était important de continuer à mettre l'accent sur l'accès universel à de meilleures pratiques en matière d'hygiène et à des services d'assainissement. En réponse à une observation concernant l'impact du paludisme sur les taux de mortalité et de morbidité infantiles en Afrique, la Directrice générale a déclaré que si la lutte antipaludique ne figurait pas parmi les objectifs du Sommet mondial,

l'UNICEF était néanmoins convaincu qu'il devait participer aux efforts dans ce domaine et envisageait d'établir un rapport sur cette importante question. Deux délégations ont exprimé leur appui aux efforts que l'UNICEF continuait de déployer pour intégrer une perspective sexospécifique dans la programmation. On a mentionné les violations des droits fondamentaux des femmes dans un pays, et le secrétariat a été invité à préciser le rôle joué par l'UNICEF dans la lutte contre ces violations. Une délégation a demandé des informations plus détaillées sur les efforts déployés par l'UNICEF pour atténuer l'impact des sanctions sur les enfants.

310. Le Conseil d'administration était saisi du rapport d'activité sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants (E/ICEF/1997/14 et Corr.1 et 2), qui a été présenté par la Directrice de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification.

311. De nombreuses délégations ont pris note avec satisfaction de ce document, qui était instructif tout en restant concis. La plupart des intervenants ont trouvé encourageant les progrès réalisés dans la couverture vaccinale, l'éradication de la polio et de la dracunculose et la reconnaissance croissante des droits de l'enfant. Ils ont fait l'éloge des efforts persistants de l'UNICEF dont le travail ardu a contribué aux progrès accomplis. Quelques intervenants ont souligné l'importance du renforcement des capacités nationales pour soutenir les progrès.

312. De nombreuses délégations se sont déclarées préoccupées par l'absence de progrès notables dans les domaines de la mortalité maternelle, de la malnutrition chez les enfants, de l'éducation de base ainsi que de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et ont estimé qu'une attention accrue devrait leur être accordée. Quelques intervenants ont déclaré que l'UNICEF devrait établir un ordre de priorité entre ses programmes au cours des prochaines années, et plusieurs autres l'ont encouragé à élaborer des stratégies sur lesquelles fonder la préparation de programmes pratiques. La question de l'éducation de base, en particulier sa qualité et l'équilibre entre les sexes, préoccupait plusieurs délégations, qui ont souligné qu'il faudrait lui donner la priorité. Deux délégations ont mis l'accent sur l'importance d'une approche fondée sur la collectivité et du rôle de la famille et ont déclaré que l'UNICEF devrait s'employer à donner des moyens d'action aux familles, aux parents et aux dispensateurs de soins. Une délégation a recommandé que l'UNICEF envisage de prolonger au-delà de l'an 2000 les délais prévus pour la réalisation de certains des objectifs du Sommet mondial pour les enfants.

313. Deux délégations ont encouragé l'UNICEF à définir l'orientation de son action au-delà de l'an 2000. Une autre a posé des questions sur la façon dont l'UNICEF programmait la transition au-delà de l'an 2000, la façon dont il travaillerait avec les gouvernements pour intégrer les programmes d'action nationaux en faveur des enfants et la Convention relative aux droits de l'enfant, et les liens qu'il établirait entre les objectifs du Sommet mondial et les droits reconnus par la Convention. Un intervenant a demandé des précisions supplémentaires sur la complémentarité entre la réalisation de ces droits et celle des buts fixés par le Sommet mondial. La Directrice a déclaré que le Sommet mondial avait défini des objectifs à atteindre dans un délai donné, tandis que la Convention énonçait des droits qui ne s'inscrivaient pas dans un cadre temporel. Les programmes d'action nationaux pouvaient jouer un rôle important dans la promotion des droits de l'enfant s'ils étaient élaborés dans

le cadre de la Convention, en tant que stratégie d'ensemble au niveau des pays pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant.

314. Un intervenant a demandé pourquoi aucun objectif précis concernant les droits de l'enfant, notamment dans le domaine du travail des enfants, ne figurait dans le rapport. Un autre a demandé qu'à l'avenir, le rapport d'activité contienne des références plus précises à des domaines comme la protection des enfants qui travaillent, sont victimes d'une exploitation sexuelle ou sont handicapés. Une autre délégation a fait observer que la résolution ne rendait pas pleinement compte du problème des violations des droits des enfants et devrait être révisée. La Directrice a répondu que le rapport était axé principalement sur les objectifs fixés pour la fin de la décennie et non sur les questions relatives à la protection de l'enfant. L'examen de la complémentarité entre le Sommet mondial et la Convention et des relations étroites qui existaient entre la réalisation des objectifs fixés et celle des droits de l'enfant contribuerait indiscutablement à celui de l'ensemble des domaines importants pour la vie de tous les enfants, y compris les mesures de protection spéciales en faveur de groupes d'enfants particulièrement vulnérables.

315. Plusieurs intervenants ont conseillé à l'UNICEF d'appuyer plus énergiquement le Comité des droits de l'enfant, et notamment de veiller à ce que le nombre de ses membres soit accru compte tenu du grand nombre de pays qui ont ratifié la Convention et de l'augmentation constante de son volume de travail. La Directrice a déclaré que l'UNICEF appuyait vigoureusement le Comité dans l'exercice de ses fonctions de contrôle et de plaidoyer. Elle a également recommandé aux gouvernements d'appuyer la résolution de l'Assemblée générale tendant à porter de 10 à 18 le nombre des membres du Comité.

316. Quelques délégations ont souligné l'importance du contrôle et de l'évaluation, et suggéré que l'UNICEF mesure les progrès accomplis, fasse le bilan de l'expérience acquise et évalue les enseignements qu'il en avait tirés. De l'avis des membres du Conseil, l'examen à mi-parcours de la décennie donnait l'occasion de réfléchir sur les enseignements tirés de l'expérience dont l'un, selon un intervenant, était que l'existence d'objectifs assortis d'un délai facilitait beaucoup l'élaboration des programmes. Une autre délégation a demandé comment l'UNICEF établissait un ordre de priorité entre ses activités et ce qu'il avait appris, en particulier dans les domaines de la mortalité maternelle, de l'éducation de base et de la malnutrition chez les enfants. Quelques intervenants ont dit que l'UNICEF devrait appuyer la préparation de l'examen prévu pour la fin de la décennie, en 2001. Deux intervenants ont souligné qu'il importait d'élaborer des indicateurs relatifs aux droits de l'enfant pour les activités de contrôle et d'évaluation. Plusieurs autres ont dit qu'il fallait examiner l'efficacité de la méthode d'enquête en grappes à indicateurs multiples et voir s'il était possible de l'utiliser pour contrôler la réalisation des objectifs fixés pour la fin de la décennie. La Directrice a répondu que le secrétariat était conscient de la nécessité de recueillir systématiquement des données sur les enfants. Certains indicateurs avaient été élaborés et des mesures avaient été prises pour identifier les indicateurs concernant les droits de l'enfant. L'UNICEF appuyait pleinement les efforts déployés par les gouvernements pour élaborer des indicateurs locaux supplémentaires tenant compte des réalités locales. Elle a également informé les délégations qu'une évaluation de l'efficacité de la méthode d'enquête en grappes à indicateurs multiples était en cours.

317. Quelques délégations ont souligné l'importance de la création de partenariats et ajouté que les objectifs du Sommet mondial ne pourraient être réalisés que si l'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec d'autres partenaires. Un intervenant a demandé des informations sur la contribution d'autres institutions aux objectifs du Sommet mondial. (Voir chap. III, décision 1997/20, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

C. Application des politiques et stratégies de l'UNICEF en faveur des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection

318. Le rapport intitulé "Enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection : rapport sur les mesures prises par l'application des politiques" (E/ICEF/1997/16) a été présenté par le Directeur adjoint de la Division des programmes. Il a été établi, comme suite à la décision 1996/27 du Conseil d'administration (E/ICEF/1996/12/Rev.1), pour compléter l'examen de 1996 des politiques et stratégies du PNUD relatives à la protection des enfants (E/ICEF/1996/14) et fournit un cadre de programmation pour incorporer les mesures spéciales de protection aux programmes de pays.

319. Un grand nombre de délégations ont pris la parole sur ce point de l'ordre du jour. L'approche générale et les plans d'application présentés dans le rapport ont bénéficié d'un large appui. Plusieurs délégations ont pris note avec satisfaction de la double stratégie comportant à la fois des mesures de prévention et des initiatives ciblées. Un certain nombre de délégations se sont également déclarées favorables à la création de réseaux d'appui technique. À cet égard, on a souligné l'importance de la collaboration avec les ONG et la nécessité de renforcer encore davantage les liens entre l'UNICEF et les ONG stratégiques qui sont ses partenaires. L'accent a également été mis sur la collaboration avec d'autres organismes compétents des Nations Unies. Une préoccupation générale qui a été exprimée tout au long des débats concernait l'intégration des mesures de protection à tous les niveaux des programmes de coopération de l'UNICEF, et la nécessité de veiller à ce que les fonds prélevés sur la masse commune des ressources soient affectés à des programmes qui répondent aux besoins et défendent les droits des enfants exploités, maltraités ou négligés.

320. Plusieurs délégations ont mentionné la complexité des questions relatives aux mesures spéciales de protection pour lesquelles il fallait disposer de définitions plus claires et ont demandé une analyse plus poussée des divers contextes dans lesquels des mesures de ce type s'imposaient. Il importait de mieux comprendre la portée et la nature des interventions concrètes de l'UNICEF dans ces domaines et d'avoir plus d'informations à ce sujet. Les délégations ont demandé des explications très claires au sujet du rôle des divers organismes et de l'avantage comparatif de l'UNICEF à cet égard.

321. En ce qui concerne certaines questions spécifiques de protection des enfants, plusieurs délégations ont mis l'accent sur l'importance de la participation de l'UNICEF aux activités intéressant l'incapacité chez l'enfant, les violences et l'exploitation sexuelles, le travail des enfants, l'impact des conflits armés sur les enfants et la justice pour mineurs. De manière générale, les délégations ont demandé des informations plus détaillées sur les activités de l'UNICEF dans ces domaines. Un certain nombre d'entre elles ont notamment invité le secrétariat à présenter à la session annuelle de 1998 du Conseil d'administration un rapport intérimaire sur l'application des politiques de

l'UNICEF dans ces domaines qui mette l'accent sur l'intégration de ces mesures aux activités principales de l'Organisation, le contrôle et l'évaluation, et les indicateurs pertinents, et rende compte d'activités concrètes menées au niveau des pays. (Voir chap. III, décision 1997/21, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

D. Assurer la survie, la protection et le développement des enfants en Afrique

322. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport intitulé "Assurer la survie, la protection et le développement des enfants en Afrique" (E/ICEF/1997/15), qui a été présenté par le Directeur de la Division des programmes.

323. De nombreuses délégations ont déclaré qu'elles continuaient à appuyer les travaux menés par l'UNICEF en Afrique et la priorité accordée à l'Afrique subsaharienne. Plusieurs intervenants ont évoqué les progrès accomplis en Afrique, que le Secrétaire général a notés dans son rapport sur l'examen, à mi-parcours de la Décennie, de la réalisation des objectifs du Sommet mondial, et ont mentionné qu'il fallait continuer à s'occuper de domaines tels que la santé et la nutrition, l'éducation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les disparités entre les sexes, le paludisme, le VIH/sida et la protection des enfants les plus vulnérables. Un certain nombre d'orateurs ont souligné qu'il fallait consacrer plus de ressources au développement en Afrique et aux mesures visant à alléger le fardeau de la dette extérieure, qui faisait obstacle à la réalisation des objectifs en faveur des enfants dans de nombreux pays. D'autres ont insisté sur l'importance continue de l'initiative 20/20 pour aider les pays à utiliser les ressources disponibles. Une délégation de la région a dit que les gouvernements africains devraient indiquer clairement ce qu'ils font pour accroître les investissements dans le secteur social, décentraliser les activités et appliquer des politiques de partage des coûts pour obtenir des résultats durables.

324. Certaines délégations ont estimé que le rapport aurait dû mieux analyser la façon dont l'UNICEF avait répondu aux besoins des enfants en Afrique et donner plus de détails sur l'orientation des activités futures. Un groupe de pays a dit qu'il aurait fallu analyser de manière plus approfondie le succès des stratégies adoptées en matière de prestation de services, de renforcement des capacités et de responsabilisation, et mieux présenter les tendances et les faits. Le rapport ne permettait pas de déterminer si les activités décrites constituaient l'utilisation optimale des ressources disponibles et si les programmes de l'UNICEF en Afrique étaient économiques et efficaces. Des comparaisons plus nombreuses entre pays auraient permis au Conseil d'administration de comprendre pourquoi certains pays progressaient sur la voie de la réalisation des objectifs et d'autres non. Le rapport ne présentait et n'examinait pas bien les priorités et ne contenait pas suffisamment d'informations sur la façon dont l'UNICEF et les pays africains envisageaient d'atteindre les objectifs du Sommet mondial, compte tenu des problèmes qui avaient été notés.

325. Une délégation s'est déclarée préoccupée par l'envergure du programme de l'UNICEF en Afrique et a demandé comment les ressources limitées du Fonds pourraient être gérées de manière à atteindre un si grand nombre d'objectifs rivaux. Le rapport ne permettait pas de voir clairement ce que l'UNICEF faisait pour appuyer les pays qui étaient en retard dans la réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial. La délégation considérée aurait souhaité disposer



d'informations plus précises sur l'orientation des programmes et les stratégies et a demandé si la structure des bureaux de pays serait revue de manière à ce qu'ils puissent fournir l'appui technique nécessaire dans les domaines prioritaires. Une autre délégation a demandé quelles seraient les incidences de la modification des effectifs en Afrique. Le premier intervenant a dit qu'il serait également utile d'analyser la façon dont les bureaux de pays définissaient l'ordre de priorité des objectifs fixés par le Sommet mondial dans le processus de planification des programmes de pays. Il a aussi posé des questions au sujet de la disparité observée entre les deux régions de l'Afrique dans le domaine de mobilisation de fonds, en particulier pour le secteur de l'éducation et les programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

326. Une autre délégation a déclaré que la pauvreté était la cause principale des problèmes qui se posaient aux enfants en Afrique et que des efforts plus énergiques devraient être déployés pour l'éliminer afin de réduire le nombre de situations d'urgence sur ce continent. En évaluant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial, l'UNICEF devrait identifier et analyser les tendances concernant des indicateurs comme la mortalité maternelle, l'alphabétisation et les maladies causées par la pauvreté. Le rapport d'activité aurait dû contenir plus de détails sur la façon dont la Convention relative aux droits de l'enfant et l'énoncé de mission de l'UNICEF pourraient être utilisés pour améliorer la situation des enfants en Afrique, ainsi que des informations sur les plans futurs pour prévenir l'exploitation sexuelle des enfants. La délégation considérée a demandé des informations supplémentaires sur l'opération Survie au Soudan et sur les leçons tirées de cette expérience, ainsi que sur la façon dont ces connaissances avaient été utilisées au niveau de la gestion des programmes.

327. Un intervenant a déclaré qu'il appuyait vigoureusement le programme antiguerre de l'UNICEF et la participation de l'UNICEF aux programmes d'assistance humanitaire, selon que de besoin. Un autre a dit que les enfants avaient besoin de mesures spéciales de protection contre l'exploitation économique et sexuelle et le recrutement dans les forces armées.

328. Une délégation a jugé que l'Initiative de Bamako et l'Initiative des hôpitaux "amis des bébés" avaient aidé les pays à revitaliser leurs services de santé. D'autres intervenants ont dit que l'amélioration de l'éducation des filles conduisait directement à une amélioration du bien-être des femmes, et que l'UNICEF devrait jouer un rôle de premier plan dans les activités de plaidoyer en faveur des femmes, car l'éducation des femmes et leur accès à des sources de revenus ont un impact direct sur les enfants, en particulier les petites filles.

329. Plusieurs délégations ont dit que l'urbanisation posait un problème de plus en plus sérieux qui avait des incidences sur la situation des enfants et dont l'UNICEF devrait tenir compte dans ses programmes futurs.

330. Se référant au paragraphe 57 du rapport, où il est dit que l'UNICEF risquait de perdre son avantage comparatif dans le secteur de l'approvisionnement en eau, un intervenant a demandé des informations plus détaillées sur l'impact des programmes de l'UNICEF. Un groupe de pays a trouvé que l'explication donnée pour l'insuffisance des ressources consacrées au secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement n'était pas satisfaisante.

331. Le secrétariat a souligné que la santé et l'éducation étaient les secteurs d'action prioritaire de l'UNICEF en Afrique. Le continent n'était pas une

entité homogène, et chaque programme de pays était fondé sur une analyse de situation visant à axer les efforts sur des problèmes précis. Toutefois, les domaines de la santé et de l'éducation étaient prioritaires de manière générale, et presque tous les bureaux de pays avaient du personnel spécialisé pour s'en occuper. Compte tenu du volume limité des ressources à sa disposition et de l'énormité des problèmes auxquels devaient faire face les enfants en Afrique, l'UNICEF s'efforçait continuellement d'exploiter les ressources d'autres donateurs et des gouvernements. Il était conscient de la disparité entre les deux régions africaines s'agissant du montant des fonds supplémentaires qui leur sont alloués, et s'efforçait de compenser l'insuffisance des ressources destinées à l'Afrique occidentale et centrale et d'accroître l'effet multiplicateur des fonds. (Voir chap. III, décision 1997/19, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

#### E. Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

332. Présentant un rapport oral sur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, le Directeur de la Division des programmes a indiqué que l'UNICEF entendait soutenir sans réserve sa mise en oeuvre. Le Fonds estimait que l'Initiative spéciale constituait un excellent moyen d'aider les gouvernements africains à définir leurs propres priorités et faisait porter l'essentiel de ses efforts sur les activités relatives aux politiques adoptées et les activités menées au niveau des pays. L'approche-programme de pays allait dans le même sens que le mécanisme de l'Initiative spéciale et l'UNICEF collaborait avec de nombreux partenaires, notamment des organismes de développement bilatéraux et les organismes issus des accords de Bretton Woods, à la mise au point de programmes sectoriels d'investissement. Des programmes de ce type existaient dans un certain nombre de pays et portaient sur divers domaines : en Éthiopie, au Ghana, au Malawi et au Mozambique, par exemple, ils concernaient la santé et l'éducation; en Zambie, la santé; et aux Comores, l'éducation. L'UNICEF collaborait également, dans le cadre de diverses structures régionales, avec, par exemple, l'OMS et la Banque mondiale dans le domaine de la santé, et avec l'UNESCO, la Banque mondiale et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique dans le domaine de l'éducation. Tous les représentants de l'UNICEF en Afrique avaient reçu des directives les aidant à mettre en oeuvre les dispositions de l'Initiative spéciale.

333. Plusieurs intervenants ont déclaré que l'Initiative spéciale était un moyen de faciliter la coordination des activités menées par le système des Nations Unies en faveur d'un développement durable et d'aider les pays à définir leurs propres priorités et à répondre à leurs propres besoins. Il a été suggéré que l'UNICEF mette à profit sa forte présence dans les pays pour jouer un rôle plus actif dans la coordination des activités d'autres organismes bénéficiant aux enfants. L'importance donnée à l'appropriation des activités par les gouvernements a été reconnue, mais un orateur a indiqué que les ressources qu'il était prévu de mobiliser dans le cadre de l'Initiative spéciale sur une période de 10 ans ne permettraient pas de répondre de manière adéquate aux problèmes du continent.

334. Un groupe de pays a jugé que, bien que l'Initiative spéciale ait des effets positifs dans certains domaines, son impact était limité ou mal connu. L'Afrique aurait besoin pour se développer d'une aide importante au cours des prochaines années et il convenait de coordonner les diverses initiatives lancées en Afrique. Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique n'a guère donné de résultats tangibles et l'Initiative spéciale aurait à faire la preuve de son utilité. L'orateur a demandé une explication

concernant le rôle joué par les programmes sectoriels d'investissement dans l'Initiative spéciale et s'est félicité du renforcement de la coopération avec les organismes issus des accords de Bretton Woods. Une autre délégation a demandé qu'à l'avenir les directives envoyées aux bureaux extérieurs concernant l'Initiative spéciale contiennent des instructions sur le renforcement de la coopération avec le PAM. Dans son prochain rapport intérimaire sur l'Afrique, l'UNICEF devrait fournir des informations plus spécifiques sur la façon dont l'Initiative spéciale était mise en oeuvre sur le terrain.

F. Rapport sur l'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources

335. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur l'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources (E/ICEF/1997/P/L.17 et Corr.1). Présentant le document, le Directeur de la Division des programmes a expliqué que le système révisé conservait les trois critères de base mais en affinait la pondération de manière que les pays ayant un produit national brut (PNB) par habitant faible et un taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) élevé occupent un rang de priorité plus important. Il a également expliqué que 93 % des fonds prélevés sur la masse commune des ressources disponibles aux fins de la programmation étaient alloués directement aux pays et que 7 % étaient mis en réserve pour pouvoir faire face avec souplesse à l'évolution des besoins et autres circonstances spéciales. Il a en outre brièvement expliqué les cinq principales étapes du système révisé d'allocation des fonds. Il a remercié le Conseil, notamment le Vice-Président chargé de superviser les négociations sur le projet de recommandation, d'avoir organisé des réunions et consultations officielles qui avaient largement contribué à la mise au point du projet de système révisé.

336. Le Vice-Président a expliqué que, suite à l'accord conclu lors de la réunion intersessions du Conseil en février 1997, il avait organisé plusieurs réunions et consultations officielles avec le secrétariat et certains membres du Conseil afin qu'un consensus puisse être dégagé et un projet de recommandation élaboré. Il a souligné la nécessité de parvenir à un tel consensus à la présente session.

337. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'excellente qualité du rapport et ont remercié le Directeur de la Division des programmes et le Vice-Président de leur remarquable contribution. La plupart des délégations ont constaté avec satisfaction que la priorité était accordée aux pays dont les besoins étaient les plus importants, à savoir les pays les moins avancés et les pays à faible revenu. Plusieurs délégations de donateurs ont confirmé que cette approche correspondait à la politique adoptée par leur pays consistant à donner la priorité à la lutte contre la pauvreté. Certaines délégations ont noté que l'objectif du système d'allocation des ressources devait être la lutte contre la pauvreté, notamment dans les pays les moins avancés (PMA) et les pays de l'Afrique subsaharienne.

338. Plusieurs délégations ont estimé que la part des fonds alloués aux PMA, aux pays à faible revenu et aux pays de l'Afrique subsaharienne devrait augmenter sensiblement, et certaines que l'objectif devrait être d'allouer au moins 60 % des fonds prélevés sur la masse commune des ressources aux PMA et 50 % à l'Afrique subsaharienne. D'autres ont regretté que l'accent soit mis sur la répartition réelle et prévue des ressources entre des régions et des groupes de pays bien définis, cette approche compromettant la transparence de l'application du système d'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources.

339. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le déséquilibre régional qu'entraînerait la révision du système d'allocation. Une délégation a fait observer que, dans le cadre du système révisé, la part des fonds alloués à l'Asie diminuerait, alors que la plupart des enfants pauvres vivent en Asie du Sud. Une délégation a indiqué que le pourcentage régional ne reflétait ni la diversité ni la complexité de la situation des pays. Le Directeur de la Division des programmes a, dans sa réponse, souligné qu'au sein de chaque région, les pays recevraient une part plus ou moins importante des fonds prélevés sur la masse commune des ressources. En Asie du Sud, la plupart des pays recevraient davantage de fonds au titre du système révisé, car leur PNB par habitant était assez faible et leur TMM5 relativement élevé par rapport à d'autres pays.

340. Un certain nombre de délégations ont souscrit à la formule tendant à ce que 7 % des fonds prélevés sur la masse commune des ressources soient mis en réserve pour répondre à l'évolution des besoins et à certaines circonstances spéciales. Certaines d'entre elles ont demandé que les critères et directives concernant l'allocation des fonds mis en réserve soient précisés afin d'assurer la transparence et de faire en sorte que le rapport du Directeur général rende compte de leur utilisation.

341. De nombreuses délégations se sont déclarées favorables au maintien des trois critères de base, à savoir le PNB par habitant, le TMM5 et la population infantine. Deux orateurs ont suggéré de tenir compte d'autres critères, tels la malnutrition chez les enfants, le taux de mortalité maternelle, les pays en transition et la capacité d'absorption des gouvernements bénéficiaires. Plusieurs autres orateurs ont estimé que la population infantine ne constituait pas un bon critère pour l'allocation des ressources.

342. Plusieurs délégations ont jugé satisfaisant que le niveau de l'allocation minimum soit fixé à 625 000 dollars, tandis que deux autres ont jugé que ce montant était trop élevé. D'autres orateurs encore ont estimé que le concept et ses liens avec le principe d'universalité étaient difficiles à comprendre. Répondant à une question portant sur la façon dont l'allocation minimum serait utilisée, le Directeur de la Division des programmes a expliqué que cette allocation était fixée à un niveau raisonnable afin de permettre au programme de pays d'être viable. Il a également expliqué que l'allocation minimum serait destinée directement à l'exécution de certains programmes et projets et ne concernait pas l'appui aux programmes. Il a en outre souligné que l'allocation minimum ne se fondait pas véritablement sur le principe d'universalité, mais découlait du souci pratique d'élaborer un programme de pays viable.

343. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par la diminution du niveau des fonds prélevés sur la masse commune des ressources, ce qui ne manquerait pas d'affecter notablement la mise en oeuvre des programmes de pays destinés aux enfants qui avaient été approuvés. À cet égard, un orateur a noté que la diminution des fonds prélevés sur la masse commune des ressources ne devrait pas toucher les PMA. Il a instamment été demandé à l'UNICEF de recueillir davantage de fonds destinés à la masse commune des ressources et aux pays donateurs de relever le niveau des contributions faites à ce titre à l'UNICEF. Une délégation a demandé à l'UNICEF de rendre compte au Conseil de ses politiques et stratégies en matière d'appel de fonds.

344. Deux délégations se sont déclarées préoccupées par la notion de reclassement, susceptible à leur sens de limiter les activités de l'UNICEF dans de nombreux pays et de compromettre certains partenariats. Un orateur a estimé

que le niveau de revenu pris en compte pour le reclassement était trop bas par rapport à celui du PNUD et un autre intervenant a ajouté que la méthode d'allocation des ressources du PNUD concernant l'Afrique était plus satisfaisante. Un autre orateur a indiqué que les besoins des pays encore peu développés devraient être dûment pris en compte. Un orateur a souligné que toute mesure prise dans un pays devait faire l'objet d'un accord entre le gouvernement et l'UNICEF. Le Directeur de la Division des programmes a expliqué à ce sujet que le seuil de reclassement était fonction à la fois du PNB par habitant, fixé à 2 895 dollars, et du TMM5 fixé à 30 pour 1 000 naissances vivantes, et que ce seuil combiné posait davantage de difficultés pour les pays que le seuil du PNUD, qui se fondait sur un PNB par habitant de 4 000 dollars. Il a également souligné que le TMM5 constituait un bon indicateur du niveau de développement en général et non pas seulement des conditions de vie des enfants.

345. Un orateur a indiqué qu'il convenait de situer le développement de l'enfant dans un contexte macrosocial et économique. Un autre a souligné l'importance de la durabilité et du renforcement des capacités nationales.

346. Certaines délégations ont été d'avis que l'UNICEF devrait commencer à mettre en oeuvre le nouveau système, puis en évaluer l'efficacité et le réviser au besoin. Un autre orateur a suggéré de n'appliquer le nouveau système qu'aux nouveaux programmes et non pas à ceux qui avaient déjà été approuvés. Une autre délégation a noté qu'il ne fallait pas attendre 2003 pour évaluer la mise en oeuvre du nouveau système. En outre, toute évaluation devrait tenir compte des résultats de l'examen de fin de décennie des objectifs définis lors du sommet mondial prévu pour 2001.

347. Avant l'adoption de la décision, un membre du Conseil d'administration a réaffirmé que l'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources devait prendre en compte des éléments ne se reflétant pas dans le TMM5 et le PNB d'un pays. Il croyait comprendre que toute difficulté résultant de la décision de réduire progressivement les ressources prélevées sur la masse commune dans un pays serait portée à l'attention du Directeur général, conformément au paragraphe 7 de la décision et à l'alinéa c) du paragraphe 5 de l'annexe à ladite décision. Sa délégation croyait également comprendre que le retrait des pays du système de répartition se ferait progressivement, en consultation avec les gouvernements concernés. La coopération et le partenariat avec l'UNICEF avaient permis à de nombreux pays de progresser et il convenait de ne pas remettre en cause cet acquis. (Voir en annexe, décision 1997/18, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

G. Vue d'ensemble de la politique de l'UNICEF  
en matière d'information et de publications

348. La Directrice générale a présenté le rapport sur la "Politique de l'UNICEF en matière d'information et de publications" (E/ICEF/1997/17) et le Directeur de la Division de la communication en a fait un résumé. Il a également rendu compte des efforts déployés pour regrouper la gestion des publications de l'UNICEF et les coordonner grâce à un nouveau mécanisme, le Comité d'examen des publications, ainsi que sur les mécanismes permettant de coordonner les publications au sein du système des Nations Unies. Il a informé les délégations d'un certain nombre d'initiatives prises par la Division de la communication concernant l'UNICEF et sa présence sur le réseau Internet. Le secrétariat souhaiterait obtenir des éclaircissements sur la présentation, la portée et la

synchronisation de l'ensemble de la politique relative à l'information et aux publications devant être soumise au Conseil d'administration lors d'une session ultérieure.

349. La plupart des délégations ont estimé que le rapport constituait un bon rapport intérimaire sur les activités de l'UNICEF en matière d'information et de publications, mais plusieurs d'entre elles ont jugé qu'il conviendrait ultérieurement de mettre au point un plan directeur plus détaillé en matière de publications. Une délégation a noté que le présent rapport fournissait des renseignements généraux sur les publications de l'UNICEF, mais ne donnait aucune orientation politique et ne définissait pas le rôle de la communication aux niveaux mondial, régional et national. Une autre délégation a souligné que, sans plan directeur, il existait un risque de gaspillage des ressources. Une autre délégation encore a recommandé que le document directif identifie les domaines prioritaires et établisse une stratégie de mise en oeuvre. Pour répondre à une suggestion de la Directrice générale, il a été décidé de reporter la présentation d'un document plus détaillé à la session annuelle de 1998 du Conseil d'administration.

350. Le Directeur a répondu à des questions concernant le budget du Progrès des nations, de La situation des enfants dans le monde et du Rapport annuel de l'UNICEF. Une délégation s'est félicitée des mesures prises pour réduire les coûts et une autre a demandé dans quelle mesure il était fait appel à la sous-traitance. Plusieurs délégations ont suggéré de mieux adapter l'information fournie par l'UNICEF à ceux que le Fonds souhaitait atteindre (donateurs/bénéficiaires/grand public). Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité d'étudier et d'évaluer l'impact des publications de l'UNICEF et suggéré au secrétariat d'entreprendre des analyses coûts-avantages afin de permettre au Fonds de mieux cibler son public. Le Directeur a indiqué que les activités de communication de l'UNICEF étaient décentralisées afin de permettre aux bureaux extérieurs et aux comités nationaux de mieux cibler leur propre public et d'évaluer l'impact de l'information fournie. Il a aussi noté que l'UNICEF s'efforçait d'améliorer les capacités d'évaluation au niveau national, en organisant des ateliers de formation portant sur la recherche concernant le public à atteindre.

351. Une délégation a souhaité savoir quels étaient les avantages de la récente restructuration de la Division et si cette dernière était maintenant plus efficace. Le Directeur a indiqué que le regroupement des fonctions de communication avait permis de donner une image plus cohérente de l'UNICEF, d'éliminer les chevauchements d'activités, permettant ainsi de faire des économies au niveau tant financier que des ressources humaines, et de grandement renforcer la cohérence interne.

352. Plusieurs délégations se sont félicitées des initiatives faites par le Fonds relatives à Internet. Une délégation a mentionné à cet égard la nécessité de mieux définir le public à atteindre et encouragé le secrétariat à continuer de produire des informations sur Internet en français et en espagnol. Une autre délégation a souligné l'importance d'Internet en tant que moyen de communication entre l'UNICEF et les comités nationaux et la nécessité de collaborer à la création de sites sur le Web destinés au grand public. Le Directeur a indiqué qu'Internet était en pleine évolution et qu'actuellement le public touché par le réseau était encore limité mais s'étofferait sans aucun doute à l'avenir.

## H. Opération Cartes de voeux et opérations connexes

353. Le Conseil d'administration était saisi du plan de travail de l'opération Cartes de voeux (OCV) et du projet de budget pour la période de huit mois allant du 1er mai au 31 décembre 1997 (E/ICEF/1997/AB/L.8) ainsi que du rapport financier de l'OCV et des comptes de l'exercice terminé le 30 avril 1996 (E/ICEF/1997/AB/L.9).

354. Le Directeur de l'OCV a présenté les résultats de l'année précédente et les stratégies de base pour 1997 ainsi que les initiatives prévues pour 1997 et au-delà. Il a annoncé les nouvelles mesures qui avaient été prises conformément aux recommandations formulées dans l'étude de Coopers et Lybrand, y compris la création d'une gamme de cartes de voeux et d'une brochure "New Look".

355. En 1997, on introduira notamment la ligne de cartes et de brochures "New Look" sur de nouveaux marchés. On compte également condenser et harmoniser la gamme de produits et raccourcir la durée des processus de mise au point et d'approbation. On visera essentiellement les marchés et l'on mettra l'accent sur les recommandations formulées par le groupe de travail des bureaux extérieurs. On définira les rôles de l'OCV et des comités nationaux et l'on mettra en relief le nouveau modèle de partenariat avec les comités nationaux. En 1998, le siège de l'OCV sera regroupé en un seul emplacement, en Europe, et l'on assurera une gestion intégrée du produit des ventes de l'OCV et des fonds recueillis auprès du secteur privé.

356. Les délégations ont félicité le Directeur pour son exposé clair et transparent et pour avoir présenté une documentation plus concise, plus précise et axée sur la logique du marché. Elles ont accueilli favorablement l'adoption de processus commerciaux plus efficaces et la mise en oeuvre de nouvelles initiatives visant l'expansion de la collecte de fonds privés.

357. Plusieurs intervenants ont félicité l'OCV pour les recettes qu'elle avait apportées à l'UNICEF en 1996 et ont salué les efforts des États Membres, sans lesquels ces résultats n'auraient pu être obtenus. L'un d'eux a souligné qu'il était possible de renforcer les partenariats avec le secteur privé pour recueillir davantage de fonds. Une autre délégation a souligné que sur 13 bureaux extérieurs prioritaires, 10 avaient reçu du gouvernement intéressé l'autorisation de procéder à une collecte de fonds privés dans le pays. Il fallait espérer que les trois autres seraient bientôt autorisés à faire de même.

358. On a souligné qu'il importait d'affecter davantage de fonds à la masse commune des ressources. En 1996, le pourcentage de fonds recueillis auprès du secteur privé affectés à la masse commune des ressources n'avait que légèrement augmenté par rapport à l'année précédente.

359. Pour ce qui est de l'accent mis sur les marchés principaux, plusieurs intervenants ont espéré que cette initiative renforcerait les chances d'augmenter les recettes de l'UNICEF et ont jugé qu'il fallait maintenir le cap. Néanmoins, une délégation a craint que cela ne porte préjudice aux marchés qui offraient de nombreux débouchés mais ne remplissaient pas les critères requis pour être classés dans la catégorie des marchés principaux. Cela risquait non seulement de diminuer les recettes perçues, mais aussi d'affaiblir l'effet de sensibilisation aux activités de l'UNICEF. Le Directeur a assuré que ce ne serait pas le cas.

360. Un autre intervenant a craint que les pays ayant une population importante mais un revenu par habitant peu élevé, où le volume des ventes de cartes était faible, ne remplissent pas les critères requis pour entrer dans la catégorie des marchés principaux et il a suggéré d'envisager de nouvelles stratégies, telles que la création de motifs reflétant la culture locale associée à la diminution des prix. L'augmentation des ventes permettrait également de mieux sensibiliser la région intéressée aux activités de l'UNICEF. Le Directeur a répondu que si les nouvelles stratégies commerciales actuellement mises en oeuvre, qui incluaient la création de motifs reflétant la culture locale, ne produisaient pas de résultats suffisants au cours des deux ou trois années à venir, il faudrait envisager d'adopter des stratégies plus spécifiques.

361. Une délégation a fait observer que les règles concernant les taux de rétention devaient être appliquées de manière plus stricte. Le Directeur a fait valoir que le respect de ces règles incombait également aux partenaires commerciaux. Avec ces derniers, l'on avait prévu de renforcer la coopération, d'assurer le respect des principes de responsabilité et d'améliorer la planification, ce qui permettrait d'obtenir une plus grande transparence dans ce domaine. Plusieurs délégations se sont félicitées du renforcement de la coopération avec l'OCV et de l'instauration d'un processus de planification conjointe des travaux plus efficace et plus étroitement contrôlé.

362. En réponse à une demande d'éclaircissements, le Directeur a indiqué que le nom de l'OCV serait également modifié pour mieux refléter ses activités lorsque le siège serait transféré et que la nouvelle structure serait annoncée.

363. La Directrice générale a exprimé l'espoir que les activités de l'OCV, division importante de l'UNICEF directement concernée par les délibérations récentes du Conseil d'administration sur les ressources financières et l'organisation, recevraient toute l'attention voulue de la part des membres du Conseil, compte tenu de l'importance des fonds recueillis auprès du secteur privé, en particulier au titre de la masse commune des ressources. (Voir chap. III, décisions 1997/14 et 1997/15, pour le texte des décisions adoptées par le Conseil d'administration.)

I. Rapports des réunions du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation et du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires

Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation

364. La Présidente du Conseil d'administration a présenté le rapport de la sixième réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation, tenue à Bucarest (Roumanie), les 5 et 6 mai (E/ICEF/1997/18). Les débats ont porté sur de nouveaux domaines de coopération et sur l'importante question de la coordination et de l'appui au niveau local. On a également souligné qu'il importait de dispenser une éducation et une formation de qualité aux fillettes et aux femmes. On a examiné la coopération entre les deux organisations dans les situations d'urgence. (Voir E/ICEF/1997/CRP.17 pour le rapport de la Présidente du Conseil sur la réunion.)

365. Le représentant de l'UNESCO à New York a déclaré que la collaboration entre l'UNESCO et l'UNICEF avait permis de progresser considérablement vers le but de l'éducation primaire universelle. L'UNICEF et l'UNESCO avaient joué un rôle décisif dans la naissance du mouvement Éducation pour tous, avec la participation active de la Banque mondiale, du PNUD et du FNUAP.



366. Le représentant de l'UNESCO a vivement engagé les deux organisations à poursuivre leur collaboration et le cofinancement de leurs activités conjointes dans le domaine de l'éducation de base. L'UNESCO, pour sa part, maintiendrait sa contribution annuelle de 400 000 dollars au programme de collaboration et il espérait que l'UNICEF en ferait autant, du moins pour la période en cours.

367. Les chefs de secrétariat des deux organisations poursuivaient leurs consultations en vue de définir les modalités du renouvellement de l'accord de coopération. Le résultat des consultations serait présenté au Conseil d'administration de l'UNESCO par son Directeur général.

368. Selon une délégation, la collaboration entre les deux organisations avait parfois été trop théorique et il fallait viser des résultats plus concrets. La réunion de Bucarest avait permis d'examiner les réalisations positives et d'envisager de nouvelles formes de collaboration. Certaines expériences avaient été particulièrement positives, notamment l'évaluation, au milieu de la décennie, du programme Éducation pour tous, à Amman, le programme sur les statistiques de l'éducation et la collaboration avec l'Institut international de planification de l'éducation. D'autres devaient faire l'objet d'un examen critique. Ce partenariat ne devait pas se borner au domaine financier. Les deux organisations devaient réfléchir ensemble et s'engager à poursuivre la réalisation d'objectifs communs.

369. La Directrice générale a répondu qu'il avait été convenu que le programme de contrôle d'assimilation des connaissances serait maintenu, mais que l'on devait y apporter quelques améliorations et renforcer la décentralisation. Quant au programme d'innovation, il ne serait pas poursuivi sous sa forme actuelle. (Voir chap. III, décision 1997/16, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

#### Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires

370. La Présidente du Conseil d'administration a présenté le rapport sur les travaux de la trente et unième session du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires, tenue au siège de l'OMS à Genève, les 19 et 20 mai (E/ICEF/1997/19). La réunion avait offert l'occasion de réfléchir sur 49 ans de collaboration entre l'UNICEF et l'OMS. On y avait examiné les recommandations formulées récemment par l'OMS ainsi que les programmes des deux organisations dans le domaine de la santé. Les domaines exigeant une action prioritaire étaient les suivants : nouvelles maladies et maladies dont on observait la recrudescence (lutte contre le paludisme, VIH/sida, allaitement et transmission du VIH/sida), prévention et traitement des carences en iode, alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, aide d'urgence et aide humanitaire, prévention de la violence et reconduction de la stratégie Santé pour tous. Il avait été souligné que l'UNICEF et l'OMS devaient continuer à collaborer pour renforcer la participation des communautés, aider les groupes les plus défavorisés à mieux accéder aux services de santé et assurer la viabilité des actions menées dans le domaine de la santé. La Présidente a informé les délégations que l'Assemblée mondiale de la santé avait examiné le mandat du nouveau Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires. Le PNUD avait reporté l'examen de la question à sa troisième session ordinaire de 1997 et elle a suggéré que l'UNICEF fasse de même. (Voir E/ICEF/1997/CRP.18 pour le rapport de la Présidente sur la réunion.)

371. À la demande d'une délégation, il a été convenu que le rapport serait de nouveau présenté au Conseil à sa session de septembre, dans le cadre de

l'examen du mandat et des attributions du nouveau Comité de coordination. (Voir chap. III, décision 1997/17, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

372. La Directrice générale a relevé qu'il y avait eu des échanges très fructueux lors des deux réunions et que l'on revoyait actuellement les programmes afin de déterminer quelles activités devaient être poursuivies. Il a également été convenu que chaque comité se réunirait tous les deux ans, comme il avait été décidé initialement.

J. Application du programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF

373. En présentant le rapport intérimaire sur l'"Application du programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF" (E/ICEF/1997/CRP.15), la Directrice générale a exposé des exemples indiquant qu'une définition plus claire des rôles des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du siège avait facilité le perfectionnement. On ne disposait pas de chiffres exacts concernant les incidences probables du programme sur les ressources humaines et le budget, mais la Directrice générale a assuré le Conseil que la réforme des rôles des différents bureaux n'entraînerait ni la mise en place de nouvelles structures ni une augmentation sensible du nombre de postes dans les bureaux régionaux. Tous les changements majeurs devant affecter le personnel résulteraient davantage de la diminution des ressources financières et de l'augmentation des coûts afférents au personnel local que d'une redéfinition des attributions.

374. La Directrice générale a souligné que l'incertitude liée à la réforme en cours, les réductions budgétaires et les incidences possibles de la restructuration de l'Organisation des Nations Unies inspiraient aux fonctionnaires des inquiétudes bien compréhensibles; elle a fait part de sa volonté de tenir ces derniers, ainsi que le Conseil d'administration, informés de l'évolution de la situation à mesure que des faits nouveaux se produiraient. Elle a confirmé que les bureaux de l'UNICEF optaient pour des rôles, des méthodes de travail, des pratiques de gestion et des systèmes d'exploitation nouveaux, et qu'à mesure que ces rôles, méthodes et systèmes nouveaux permettraient d'acquérir un savoir-faire, elle donnerait des instructions pour que les rapports au Conseil d'administration à compter de 1998 contiennent des exemples montrant comment le perfectionnement des méthodes de gestion accroissait l'efficacité. La Directrice générale a assuré le Conseil qu'elle continuerait de contrôler la manière dont les normes de perfectionnement étaient appliquées à l'action de l'UNICEF en faveur des enfants, et de faire rapport à cet égard, pour garantir que les enfants restent les premiers bénéficiaires de cette initiative grâce à des programmes de pays utiles.

375. La Directrice générale a parlé des activités entreprises depuis l'établissement du rapport pour mieux préparer et suivre le budget. Ces activités comprenaient : la coordination des réformes des programmes et des budgets dans les régions de façon à ce que les travaux tiennent davantage compte des situations nationales et régionales; l'établissement du siège d'après les plans de gestion et les réunions budgétaires ouvertes à tous pour encourager une plus large participation du personnel à l'établissement du budget et au processus de réforme et pour mieux coordonner les rôles des divisions du siège concernant l'aide aux bureaux extérieurs; et la définition des principales fonctions et responsabilités en matière d'organisation, sur la base des plans de gestion, de manière à ce que, dans les différents bureaux, ces fonctions et ces responsabilités soient organisées en tant que système pour tirer le meilleur

parti des ressources consacrées aux enfants. La Directrice générale a déclaré que le secrétariat examinerait prochainement les propositions de budget biennal pour veiller à une utilisation optimale des ressources à l'appui des programmes de l'UNICEF, et a fait part de son intention de communiquer au Conseil, lors de sa troisième session ordinaire de septembre, des informations préliminaires sur le budget.

376. Le nouveau Président de l'Association mondiale du personnel a fait rapport au Conseil sur le moral des fonctionnaires au sein du secrétariat. Un orateur a déclaré que le perfectionnement des méthodes de gestion ne devait pas se faire au détriment d'un personnel dévoué. Une délégation a insisté sur la nécessité pour le Conseil d'éviter de se perdre dans des détails. D'autres orateurs ont remercié le Président de l'Association mondiale du personnel pour sa déclaration en soulignant qu'une réforme n'allait pas sans difficultés et qu'il fallait continuer d'améliorer la gestion des ressources humaines et d'échanger des informations avec les fonctionnaires.

377. Plusieurs délégations se sont félicitées de la transparence, de la franchise et de la rigueur qui avaient caractérisé jusqu'alors le perfectionnement des méthodes de gestion. De nombreux orateurs ont félicité le secrétariat pour la clarté et la pertinence des documents sur le système de responsabilités liées au processus des programmes de pays. Une délégation a demandé que soient précisées les responsabilités du Conseil d'administration afin de parfaire le système de responsabilités du secrétariat, ce à quoi la Directrice générale a répondu que des mesures avaient été prises en ce sens et qu'elle espérait poursuivre avec le Conseil ses travaux sur la question.

378. Deux délégations ont déclaré que la description de l'expérience acquise par les organes régionaux d'autres institutions des Nations Unies n'était pas suffisamment détaillée et un autre orateur a regretté qu'elle ne rende pas compte de l'expérience de la Banque mondiale en matière de régionalisation. Plusieurs orateurs jugeaient encourageants le rôle des bureaux nationaux, régionaux et du siège et les relations établies entre ces derniers, qu'ils ont encouragé à poursuivre sur cette voie. Une délégation a approuvé la description de la fonction des bureaux régionaux en ce sens qu'elle autorisait les gouvernements donateurs bilatéraux à dialoguer avec une seule instance plutôt qu'avec plusieurs pays. Un autre orateur a déclaré qu'une perspective régionale convenait davantage à l'UNICEF qu'une approche centralisée. Une délégation a engagé le Groupe des programmes du siège à prendre des mesures pour renforcer les capacités nationales.

379. Un orateur s'est interrogé sur l'intérêt des préoccupations exprimées par le représentant de l'un des bureaux régionaux quant à de possibles compressions de personnel, et a souhaité qu'une présentation orale soit faite à ce sujet lors de la prochaine session du Conseil. Un autre orateur, prenant la parole au nom de trois autres délégations, a évoqué les avantages et les risques potentiels – les premiers tenant au processus de planification des programmes de pays et à l'élaboration des politiques au siège, les seconds au fonctionnement proprement dit d'un bureau régional. Ce même orateur a demandé que le document budgétaire qui serait examiné lors de la session de janvier 1998 expose ou définisse clairement les responsabilités, le budget et les effectifs habituels des bureaux régionaux; il a en outre demandé que le rapport intérimaire présenté en septembre 1997 contienne un organigramme concernant uniquement la nouvelle répartition du travail entre le siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays, et traite, dans la mesure du possible, des incidences sur le budget et sur les ressources humaines, ainsi que des gains de productivité et d'efficacité.

Deux autres intervenants ont également demandé que des informations préliminaires relatives au budget soient communiquées lors de la session de septembre.

380. La Directrice générale a assuré le Conseil que l'UNICEF était très sensible à la question des doubles emplois et n'avait pas les moyens de les financer. Elle a rappelé l'originalité du rôle des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du siège en même temps que l'importance de chacun d'eux pour le renforcement du processus des programmes de pays. Deux orateurs ont ensuite pris la parole, l'un pour évoquer l'amélioration de la gestion des bureaux de l'UNICEF et ses incidences sur les programmes de pays, l'autre pour faire état des progrès observés à l'échelle nationale s'agissant du fonctionnement, de l'évaluation et du suivi des bureaux de pays.

381. La Directrice générale a ajouté que les incidences du programme sur le budget et sur les ressources humaines avaient jusqu'alors été prises en compte dans le budget intégré des bureaux régionaux et du siège, adopté par le Conseil à sa session de janvier 1997. Elle a informé le Conseil qu'il n'existait pas de modèle type de bureau régional; toutefois, le budget 1998-1999 (qui serait présenté au Conseil en janvier 1998) préciserait les crédits et les ressources humaines nécessaires à chaque bureau régional.

382. Une délégation a fait part de ses préoccupations quant à la nécessité d'une formation adaptée aux besoins des différentes régions. La Directrice générale a répondu que si la formation n'était pas la solution à tous les problèmes, elle n'en demeurerait pas moins importante et devait correspondre aux besoins en la matière, lesquels variaient d'un endroit à l'autre. La Directrice générale a expliqué en quoi consistaient les mesures prises par le secrétariat pour assurer une formation stratégique – financement de la formation aux niveaux national et régional et établissement des priorités de l'organisation dans ce domaine pour 1997, entre autres.

383. Plusieurs orateurs ont mis en lumière le lien entre une réforme réussie des méthodes de gestion de l'UNICEF et son impact sur celle de l'ensemble du système des Nations Unies, et nombre d'entre eux se sont félicités de la déclaration de la Directrice générale à la session d'ouverture. Plusieurs délégations ont réitéré dans leurs déclarations la volonté du Conseil d'administration de veiller à ce que l'UNICEF continue d'agir utilement en faveur des enfants. Des délégations ont constaté qu'il était impératif que l'UNICEF reste un défenseur indépendant dans la cause de l'enfance, de préserver son image publique et son intégrité qui constituaient un atout précieux pour l'ensemble du système des Nations Unies. Quelques orateurs ont clairement rappelé qu'il était de première importance pour l'UNICEF de pouvoir rencontrer les hauts responsables des gouvernements et que les représentants de pays devaient être responsables à tous les niveaux du déroulement des programmes de pays.

384. Plusieurs délégations ont déclaré que l'UNICEF avait jusqu'à présent obtenu de bons résultats. Un orateur a proposé d'analyser les résultats du programme de perfectionnement des méthodes de gestion à l'aide d'une matrice chiffrée analogue à celle que le FNUAP avait mise au point. Un autre orateur a demandé si le perfectionnement des méthodes de gestion n'avait pas privilégié les questions d'organisation et de procédure au détriment des questions de fond et de qualité. La Directrice générale a répondu que la mise en oeuvre des premières phases de la réforme était très longue; elle a réaffirmé que le perfectionnement des méthodes de gestion avait pour objectif de permettre à l'UNICEF d'entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle comme une organisation très efficace qui

défende les droits de l'enfant, aide à satisfaire leurs besoins essentiels et augmente leurs chances de s'épanouir pleinement. La Directrice générale a fait valoir l'engagement du secrétariat en faveur de la programmation et son souci constant d'améliorer la qualité des activités, comme le montraient plusieurs des rapports en cours d'examen.

K. Visite effectuée par des membres du Conseil d'administration

385. Le rapport de la visite effectuée par des membres du Conseil d'administration au Malawi et en Zambie du 31 mars au 13 avril 1997 (E/ICEF/1997/CRP.16) a été présenté par le chef d'équipe et le Vice-Président du Conseil d'administration. Au cours de cette visite très complète et enrichissante, les membres du groupe ont rencontré des représentants des deux gouvernements, d'autres institutions des Nations Unies et de différentes ONG, ainsi que des responsables locaux et des fonctionnaires des bureaux de pays de l'UNICEF. Ils se sont rendus sur les sites de projets financés par le Fonds, représentant des domaines d'activité très divers de nombreux programmes de pays. Les membres du groupe se félicitaient d'avoir pu se rendre compte personnellement des difficultés que rencontraient les femmes et les enfants dans les deux pays et ont remercié les bureaux nationaux du Malawi et de la Zambie d'avoir organisé leur visite.

386. À propos de l'expérience acquise lors de cette visite, un orateur a déclaré que le représentant de son pays dans le groupe était satisfait d'avoir pu constater les incidences positives des programmes de l'UNICEF sur la situation locale. L'orateur a souligné qu'il faudrait consentir davantage d'efforts en matière de coordination avec les autres institutions des Nations Unies et a engagé le Fonds à resserrer sa coopération avec l'ensemble des ONG internationales présentes dans les deux pays plutôt que de s'intéresser uniquement aux quelques ONG les plus importantes. L'UNICEF devrait encourager les gouvernements à renforcer leur capacité institutionnelle de gestion et d'évaluation de la mise en oeuvre des programmes de pays. L'orateur avait préparé un document de synthèse présentant des commentaires plus complets sur la visite, qui pourrait être distribué aux membres du Conseil.

387. Un autre membre du groupe a remercié les bureaux concernés pour leurs efforts et leur coopération, ajoutant qu'il avait beaucoup appris sur les activités opérationnelles. Il a proposé que des membres du Gouvernement soient également invités à visiter les sites des programmes.

388. Une délégation a souligné l'importance de ces visites, grâce auxquelles les membres du Conseil pouvaient se rendre compte de ce que l'UNICEF faisait effectivement sur le terrain et qui permettraient également de les sensibiliser à la manière dont on devrait traiter les questions relevant du mandat du Conseil. L'orateur a demandé si les membres du groupe avaient noté les effets ou les résultats de la réforme sur le terrain, au regard notamment de la gestion des programmes de pays, du moral des fonctionnaires et des responsabilités, aspects dont il n'était pas fait mention dans le rapport.

389. Le chef d'équipe a déclaré que la mission n'avait pas particulièrement porté sur les réformes, mais que les membres du groupe avaient constaté que la structure actuelle de l'UNICEF correspondait d'une manière générale à la situation réelle et que les bureaux du Fonds menaient une action efficace dans les pays visités. L'objet de la visite en question était de s'informer de la manière dont l'UNICEF mettaient ses programmes à exécution.

L. Remise du prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1997

390. Le Président du Conseil d'administration et la Directrice générale ont prononcé de brèves allocutions pour féliciter le Centre namibien d'assistance juridique d'avoir remporté le prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1997.

M. Andrew Corbett, en sa qualité de Directeur, a accepté le prix au nom du Centre.

M. Questions diverses

391. Le représentant de l'Albanie a exprimé à l'UNICEF les remerciements de son pays pour l'aide offerte au cours de la période difficile qu'il venait de traverser. L'orateur a remercié le Fonds, et plus particulièrement son représentant en Albanie, pour leur appui constant. Le courage et le dévouement dont avaient fait preuve les fonctionnaires de l'UNICEF en poste à Tirana étaient caractéristiques des activités de l'ensemble du système des Nations Unies en Albanie.

N. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

392. Dans sa déclaration finale, le Président a rendu hommage aux efforts de l'ensemble des participants à la bonne volonté dont ils avaient fait preuve pour parvenir à un consensus sur certaines questions épineuses. La réunion informelle tenue par le Conseil au sujet de la réforme de l'ONU avait démontré qu'il importait de participer et de ne pas rester indifférent. L'UNICEF était favorable aux réformes mais voulait néanmoins conserver son rôle de défenseur des enfants et avait pour cela absolument besoin du concours des comités nationaux, représentants de ceux qui n'appartenaient pas au système des Nations Unies.

393. Au cours de la session, le débat avait essentiellement porté sur les moyens d'améliorer les programmes de l'UNICEF, en particulier la stratégie en faveur des enfants nécessitant des mesures spéciales de protection, conformément aux recommandations énoncées dans le rapport de la Directrice générale. Les travaux avaient été très fructueux, mais il faudrait, lors de la troisième session ordinaire de septembre, se montrer plus déterminés, créatifs et sincères dans l'optique de la réforme de l'ONU.

394. La Directrice générale a remercié les membres du Bureau et du Conseil, les représentants des délégations et les représentants des comités nationaux pour les avis qu'ils avaient donnés et les efforts qu'ils avaient consentis. Elle était persuadée que les travaux avaient mis en lumière la richesse des activités des programmes du Fonds et confirmé que l'on pouvait se féliciter des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants. L'une des grandes tâches de l'Organisation était de s'assurer que les droits fondamentaux de tous soient effectivement exercés par les femmes et les enfants.

395. La Directrice générale a déclaré que les travaux avaient mis en évidence un aspect fondamental de l'approche axée sur les droits, à savoir que c'était en premier lieu aux gouvernements qu'il incombait de mettre en oeuvre la Convention relative aux droits de l'enfant et à l'UNICEF d'encourager leurs efforts en ce sens. Il apparaissait clairement qu'un schéma privilégiant les droits n'aurait pas d'effets majeurs sur le processus des programmes de pays; cependant, la Convention concernait aussi bien les besoins matériels que les besoins psychosociaux des enfants et l'UNICEF devait en conséquence continuer d'en

élargir l'analyse afin d'y inclure les questions de disparité et de discrimination. En outre, la Convention étant un document juridiquement contraignant, l'UNICEF devait nécessairement participer davantage aux initiatives en faveur des enfants : il ne s'agissait pas seulement de principes, mais aussi d'une obligation légale.

396. En conclusion, la Directrice générale s'est félicitée que l'on ait pu échanger des vues et partager des préoccupations concernant le processus de réforme du système des Nations Unies. Les participants aux débats avaient fait preuve d'un esprit très constructif et d'un sens poussé des responsabilités.

#### Prix du personnel pour 1996 en hommage aux efforts exceptionnels

397. La Directrice générale a annoncé les noms des lauréats des prix du personnel pour 1996, remis chaque année pour rendre hommage aux efforts exceptionnels des membres de groupes, d'équipes, de bureaux ou de sections. Les lauréats étaient le Centre d'opérations du Bureau des programmes d'urgence (New York), récompensé pour son appui aux activités sur le terrain durant les crises humanitaires; l'équipe chargée des opérations du bureau de l'UNICEF à Lagos (Nigéria) qui avait considérablement renforcé l'efficacité de son programme; le bureau de l'UNICEF à Djakarta (Indonésie), qui avait remarquablement exécuté son programme; et le bureau de l'UNICEF à Conakry (Guinée), qui avait adopté des mesures originales pour améliorer sa gestion.





Quatrième partie

TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1997

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies  
du 9 au 12 septembre 1997

## I. ORGANISATION DE LA SESSION

### A. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale

398. Dans sa déclaration liminaire, la Présidente a soulevé certaines questions dont le Conseil était saisi, notamment les conditions d'emploi du personnel et d'autres problèmes de ressources humaines, des questions de financement et la réforme de l'ONU. Elle a souligné que l'UNICEF devait établir des alliances stratégiques et élaborer une vision à long terme sans tenir compte du court terme.

399. Après avoir souhaité aux délégations la bienvenue à la quatrième session de 1997, la Directrice générale a fait le point du processus de réforme de l'UNICEF et de l'ONU. L'UNICEF soutenait sans réserve la réforme de l'ONU et sa propre réforme, grâce à son programme de perfectionnement des méthodes de gestion, et la Directrice générale a donné des exemples de ce que faisait l'UNICEF pour concrétiser la vision du Secrétaire général en une réalité opérationnelle sur le terrain. Par ailleurs, les difficultés financières de l'UNICEF et du reste de l'appareil de développement du système des Nations Unies avaient de graves répercussions sur l'avenir de centaines de millions d'enfants dans le monde entier. Pour faire face à cette situation, l'UNICEF devait prendre des mesures décisives – notamment supprimer et geler des postes, réduire les voyages et éliminer certaines activités –, ce qui n'allait pas sans difficulté pour son personnel. La Directrice générale a néanmoins souligné que l'UNICEF continuerait de faire tout son possible pour protéger les intérêts de tous ses fonctionnaires.

400. Par ailleurs, l'UNICEF restait fermement attaché à la cause des enfants du monde et à leur droit "à la survie, à la protection et au plein épanouissement". La Directrice générale a évoqué son voyage en République populaire démocratique de Corée, où elle a vu de ses propres yeux la menace que la sécheresse faisait peser sur 800 000 enfants et le rôle capital qu'était appelé à jouer l'UNICEF, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), d'autres institutions de l'ONU et les pays donateurs. Les situations de ce type et les nombreux problèmes auxquels l'UNICEF devait faire face chaque jour dans le monde entier – tels que les lacunes de l'approvisionnement en eau potable, de l'éducation élémentaire, pour les filles et les femmes en particulier, et les enfants se trouvant dans des situations particulièrement difficiles, notamment – devaient tous être mis en rapport direct avec la Convention relative aux droits de l'enfant, "document qui [était] au coeur du travail de l'UNICEF et [éclairait] la voie à suivre".

401. La Directrice générale s'est félicitée qu'Olara Otunnu ait été nommé Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé et Mary Robinson, Présidente de l'Irlande, Haut Commissaire pour les droits de l'homme.

402. Après les déclarations, les délégations ont observé un moment de silence en souvenir de mère Teresa et de la Princesse Diana.

### B. Adoption de l'ordre du jour

403. L'ordre du jour de la session, contenu dans le document E/ICEF/1997/20, a été adopté. Il contenait les points suivants :

- Point 1 : Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
- Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et organisation des travaux
- Point 3 : L'UNICEF et le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies
- Point 4 : Propositions concernant la coopération au titre des programmes de l'UNICEF
- Point 5 : Application du programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF
- Point 6 : Opérations d'approvisionnement
- Point 7 : Plan financier à moyen terme pour la période 1997-2000
- Point 8 : Exposé des principales rubriques du budget intégré de l'exercice 1998-1999
- Point 9 : Rapport et états financiers intérimaires de l'UNICEF
- Point 10 : Rapport oral sur les décisions du Conseil économique et social
- Point 11 : Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires : proposition de mandat
- Point 12 : Programme de travail pour 1998
- Point 13 : Questions diverses
- Point 14 : Clôture de la session : déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

404. Conformément au paragraphe 2 de l'article 50 et à l'annexe du Règlement intérieur, la Secrétaire assistante du Conseil d'administration a annoncé que 69 délégations dotées du statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session.

405. En outre, 4 organes des Nations Unies, 4 institutions spécialisées, 13 organisations non gouvernementales (ONG), 4 comités nationaux pour l'UNICEF et la Palestine ont présenté des pouvoirs.

## II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### A. L'UNICEF et le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies

406. La Directrice générale a présenté oralement un rapport sur ce point de l'ordre du jour. Elle a indiqué que le Secrétaire général avait pris note des graves préoccupations exprimées par l'UNICEF à sa session annuelle en juin au sujet de la réforme, et y donnait suite dans le rapport présenté à l'Assemblée générale en juillet. Elle a accueilli avec satisfaction la proposition de réforme du Secrétaire général, qui permettrait de centrer l'action de l'ONU sur les enfants. De l'avis de la Directrice générale, il existait aussi d'autres possibilités pour l'UNICEF de renforcer les liens entre le Groupe de la planification stratégique, la Division de l'évaluation des politiques et de la planification et le Centre Innocenti à Florence, et de renforcer sa coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme pour ce qui touchait aux droits de l'enfant.

407. Quant à l'administration, la Directrice générale a déclaré que les normes et les services communs, ainsi que les achats, entre autres, feraient l'objet d'un examen dans le cadre du processus de réforme. La Directrice générale procéderait avec l'Équipe mondiale de gestion de l'UNICEF à une légère réorganisation interne en vue de rationaliser les mesures de réforme. L'UNICEF continuait donc de participer activement à la réforme du système des Nations Unies.

408. Les délégations étaient très favorables à l'idée que l'UNICEF participe activement à la mise en oeuvre des première et deuxième séries de propositions du Secrétaire général, en particulier au fait qu'il préside plusieurs groupes de travail essentiels. Un certain nombre d'entre elles partageaient l'avis de la Directrice générale quant aux possibilités offertes par la réforme, dont l'objet était de renforcer la capacité de fournir des services avec une efficacité et une efficacie accrues.

409. Plusieurs délégations ont déclaré que l'UNICEF avait traité cette question d'une manière constructive et appropriée lors de sa session annuelle et de la session en cours. De nombreuses délégations ont constaté avec satisfaction qu'il avait été tenu compte des préoccupations exprimées lors de la session de juin à propos de la deuxième série de propositions de réforme.

410. De nombreuses délégations se sont félicitées que l'UNICEF s'efforce de travailler en collaboration plus étroite avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme. Par ailleurs, l'UNICEF ayant été vivement encouragé à renforcer son partenariat avec les organismes issus des accords de Bretton Woods, la Directrice générale a déclaré qu'à son avis, il existait des possibilités à cet égard.

411. Plusieurs délégations ont estimé que les mesures prises sur le plan interne par l'UNICEF dans le cadre du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion plaçaient le Fonds au premier rang pour ce qui était de mener à bien la réforme; ces délégations se sont félicitées des premiers résultats obtenus.

412. On s'est inquiété de la diminution des ressources financières et de ses incidences éventuelles sur les programmes de l'UNICEF. Le secrétariat a déclaré qu'une organisation réformée mais privée de ressources serait incapable de mener à bien les diverses tâches qui lui ont été confiées. À cet égard, la Directrice

générale a été invitée à redoubler d'efforts pour mobiliser des fonds et inverser cette tendance.

413. Plusieurs délégations ont souscrit à la recommandation du Secrétaire général touchant la tenue de réunions communes des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP et de l'UNICEF sur des questions d'intérêt commun. La Directrice générale a souligné que les réunions communes sur l'harmonisation de la présentation des budgets avaient été couronnées de succès et constituaient d'utiles précédents.

414. En réponse aux questions concernant le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la Directrice générale a déclaré que 11 pays avaient été choisis pour participer à la phase pilote qui démarrerait avant la fin de l'année. Elle espérait que ce plan-cadre rendrait cohérents les programmes de pays et serait également utile à d'autres entités du système des Nations Unies. Le secrétariat tiendrait le Conseil informé du déroulement du processus de réforme en cours.

B. Propositions concernant la coopération au titre des programmes de l'UNICEF

415. Le Conseil d'administration était saisi de 24 recommandations relatives à des programmes de pays, qui étaient dans le document récapitulatif des programmes (E/ICEF/1997/P/L.18). Le Président a rappelé au Conseil d'administration que ces recommandations se répartissaient en deux groupes. Les recommandations du premier groupe étaient présentées sous forme d'additifs aux notes de pays examinées par le Conseil à sa première session ordinaire en janvier. Conformément à la décision 1995/8 (E/ICEF/1995/9/Rev.1), elles devaient être adoptées selon la procédure d'approbation tacite. Les délégations avaient été averties que si elles voulaient formuler des observations concernant l'une quelconque de ces recommandations, elles devaient en aviser le secrétariat par écrit, ce qu'avaient fait plusieurs d'entre elles. Conformément au paragraphe 1 de l'article 50 du Règlement intérieur, toute délégation avait le droit de participer aux débats concernant le programme de son pays.

416. Les autres recommandations étaient des recommandations intérimaires portant sur des programmes de courte durée, des recommandations concernant l'allocation de fonds supplémentaires prélevés sur la masse commune des ressources pour financer des programmes déjà approuvés ou encore des recommandations concernant des fonds supplémentaires hors programme. Les délégations désireuses de formuler des observations à leur sujet n'étaient pas tenues d'informer le secrétariat à l'avance.

417. Étant donné l'intérêt manifesté par certains membres du Conseil, les directeurs régionaux devaient exposer brièvement, lors de leurs exposés oraux, les incidences sur le plan régional du perfectionnement des méthodes de gestion sur les programmes de pays.

418. Les délégations ont examiné la question de la procédure d'approbation tacite des programmes de pays qui avait fait l'objet d'une note de pays examinée par le Conseil lors de sa première session ordinaire. Plusieurs délégations étaient d'avis que les dispositions de la décision 1995/8 autorisaient toutes les délégations à formuler des observations sur un programme de pays si une délégation avait déjà fait savoir par écrit qu'elle souhaitait le faire. En revanche, le secrétariat – et quelques autres délégations – estimaient que cette disposition exigeait que toutes les délégations souhaitant s'exprimer sur un

programme de pays en fassent la demande par écrit. Il a été convenu que, pour la session en cours, toute délégation désireuse de s'exprimer au sujet d'un programme de pays devrait y être autorisée en sorte que les travaux du Conseil puissent avancer. Le Bureau aurait peut être intérêt à préciser la procédure à suivre afin qu'elle soit suffisamment claire pour tous les intéressés.

#### Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

419. Le Conseil d'administration était saisi du texte intégral de trois recommandations concernant les programmes de pays du Cameroun, de la Guinée-Bissau et du Mali (E/ICEF/1997/P/L.1/Add.1 et E/ICEF/1997/P/L.3/Add.1, respectivement); de deux propositions concernant les programmes de pays de courte durée de la République démocratique du Congo et de la Sierra Leone (E/ICEF/1997/P/L.21 et E/ICEF/1997/P/L.22, respectivement); et d'une recommandation concernant des fonds supplémentaires prélevés sur la masse commune des ressources (République démocratique du Congo). Dans son exposé, la Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a mis en lumière certains des changements opérés par l'UNICEF dans son approche par programmes dans la région : une place plus large était faite à la Convention relative aux droits de l'enfant, qui servait de référence pour la programmation; les priorités de programme étaient choisies plus rigoureusement pour augmenter le nombre de bénéficiaires et faire en sorte que les activités complètent mieux celles d'autres organismes; les programmes sectoriels dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement étaient moins hiérarchisés et ne privilégiaient pas autant la prestation de services; enfin, la collaboration avec les ONG et la participation des collectivités à la planification et à la gestion des programmes avaient été renforcées. La Directrice régionale a décrit le processus de programmation régionale et d'examen du budget, faisant observer que les événements politiques récents avaient rendu la programmation particulièrement difficile en République démocratique du Congo et en Sierra Leone.

420. Plusieurs délégations se sont félicitées de la recommandation relative au programme du Mali, qu'elles jugeaient ambitieux mais stimulant. L'accent y était mis sur la Convention relative aux droits de l'enfant et sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et l'UNICEF y avait un rôle nouveau de défenseur des droits auprès de la société civile, des médias, des ONG et des donateurs multilatéraux et bilatéraux. Une délégation a toutefois signalé l'insuffisance des ressources financières nécessaires à l'exécution des activités prévues; elle a également relevé qu'il n'existait pas de législation interdisant la mutilation génitale des femmes, et que les taux de mortalité demeuraient élevés.

421. Cette recommandation faisait état de la coordination des activités touchant la santé, mais il n'y était guère question de coordination de celles liées à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. Le Mali étant l'un des 11 pays pilotes participant au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la coordination serait certainement renforcée et il était demandé au secrétariat de fournir des informations complémentaires à ce sujet. La Directrice régionale a confirmé que l'UNICEF et la Banque mondiale travaillaient en étroite collaboration dans les secteurs de la santé et de l'éducation au Mali, où le processus d'élaboration du programme avait été une expérience très enrichissante. Il était néanmoins possible que la collaboration n'ait pas été aussi étroite dans le domaine de l'approvisionnement en eau. La Directrice régionale a décrit les relations de travail entre l'UNICEF et d'autres partenaires de développement appartenant à tous les secteurs, précisant que

l'UNICEF coopérait également très étroitement avec le Gouvernement, ce qui permettait au Fonds de contribuer efficacement aux réformes du secteur social et de jouer un rôle essentiel dans leur coordination. La mise en oeuvre du Plan-cadre était bien avancée au Mali et l'UNICEF y participait activement. La note de pays présentée en janvier par le Conseil était d'ailleurs le fruit de cette coopération dans le cadre dudit Plan.

422. Une délégation s'est inquiétée de l'effet que pourrait avoir la réduction des effectifs du bureau de pays sur l'exécution des programmes. La Directrice régionale a expliqué qu'il s'agissait plutôt d'une rationalisation et que l'essentiel était de travailler en collaboration avec d'autres partenaires. La même délégation a réitéré la demande formulée lors de la session de janvier, concernant l'ajout à la note de pays et à la recommandation de cartes qui permettraient au lecteur de localiser les opérations de l'UNICEF, et d'un calendrier de mise en oeuvre.

423. Quelques délégations se sont interrogées sur la manière dont était calculées les ressources allouées au Mali, et un orateur a souligné que puisque le Mali était l'un des pays les plus pauvres de la région, les fonds qui lui étaient alloués ne devaient pas être réduits. La Directrice régionale a déclaré qu'il ne lui semblait pas qu'il y ait eu une réduction anormale des fonds alloués par l'UNICEF au Mali au titre de la masse commune des ressources; cela dit, le versement de fonds supplémentaires dépendait de la générosité des donateurs. Elle a assuré les délégations que si les ressources prévues n'étaient pas versées, le nombre et la portée des activités en souffriraient, mais non leur qualité.

424. Plusieurs délégations doutaient que l'UNICEF puisse mettre en oeuvre un programme de pays d'une durée de deux ans en Sierra Leone; en raison de la précarité de la situation et des problèmes de sécurité, les conditions minimales d'une planification réaliste n'étant en effet pas réunies. En outre, la plupart des organismes des Nations Unies avaient suspendu leurs activités. Il semblait en fait peu vraisemblable que l'on puisse mettre en oeuvre le programme dans le proche avenir. Un orateur a néanmoins engagé l'UNICEF à poursuivre ses programmes d'assistance, surtout puisque les autres organismes s'étaient retirés.

425. Pour ce qui était de l'élaboration du programme, la Directrice régionale a expliqué que les grandes lignes du programme de pays avaient été arrêtés avant le mois de mai en accord avec le Gouvernement précédent sans que les détails aient été précisés. Pour des raisons évidentes, les accords n'avaient pas été renégociés. La Directrice régionale a souligné que l'UNICEF devait apporter une assistance dans les secteurs de la santé, de l'approvisionnement en eau et de la protection des femmes et des enfants. Elle avait conscience que de nombreux organismes des Nations Unies avaient cessé leurs activités dans ce pays, mais il convenait de faire une distinction entre les organismes qui s'occupaient de développement et les organismes humanitaires. L'UNICEF avait également un mandat humanitaire. Malgré la situation, le Fonds devait disposer d'un programme pour justifier le recrutement et la rémunération de personnel, et un programme de transition d'un an était trop limité et compliquait le recrutement de personnel. Faisant valoir qu'il fallait faire preuve de souplesse dans ce type de programme, le secrétariat a accepté de présenter régulièrement des bilans sur la situation dans le pays, l'état d'avancement du programme et la disponibilité de ressources humaines et financières.

426. Les délégations étaient satisfaites du programme de pays présenté pour la République démocratique du Congo. Les priorités énoncées dans la recommandation relative audit programme correspondaient aux priorités nationales, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation de base. Une délégation s'est félicitée qu'il soit possible de participer aux travaux préliminaires concernant le programme et a encouragé les autres bureaux de pays à faire de même. Elle s'est également félicitée que l'on ait tenu compte des observations qui avaient été formulées au sujet de la note de pays. L'UNICEF était toutefois invité à définir des indicateurs qui permettraient d'évaluer les résultats des activités.

427. Quelques délégations ont suggéré que le secrétariat revoie la manière de présenter au Conseil les prochaines recommandations pour les pays qui, comme la Sierra Leone et le Libéria, connaissaient des situations d'urgence ou des situations difficiles. Une présentation différente dans ces cas particuliers, où la situation évoluait rapidement serait plus réaliste et plus actuelle.

#### Afrique orientale et australe

428. La Directrice régionale pour l'Afrique orientale et australe a présenté quelques tendances et faits nouveaux positifs observés dans la région, en précisant que plusieurs pays se trouvaient dans des situations d'urgence permanentes et complexes qui faisaient contrepoids à ces tendances positives. Lors de la présentation des deux programmes de courte durée pour le Burundi et le Rwanda (E/ICEF/1997/P/L.19 et E/ICEF/1997/P/L.20, respectivement), elle a déclaré que les réunions sur la stratégie sous régionale, auxquelles avaient participé non seulement le personnel de l'UNICEF, mais encore des partenaires de l'ONU (Département des affaires humanitaires, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et Programme alimentaire mondial en particulier), ainsi que les ONG concernées et le Comité international de la Croix-Rouge, en avaient beaucoup facilité l'élaboration. On avait également mis en place un processus d'examen du programme décentralisé.

429. Une délégation a estimé que les objectifs énoncés dans le programme de pays concernant le Rwanda étaient vagues et trop vastes. Il n'était pas fait mention des activités de conseil psychologique aux personnes traumatisées, activités qui avaient donné d'excellents résultats dans le cadre du précédent programme. Des questions ont également été posées sur le programme d'éducation pour la paix. Une délégation a demandé des précisions sur les sources d'information concernant le nombre d'enfants se trouvant dans une situation particulière difficile auxquels l'UNICEF apportait son assistance, et souhaitait savoir si ces chiffres provenaient du bilan commun de pays. La même délégation souhaitait aussi connaître les critères utilisés pour sélectionner les 66 communes dans lesquelles seraient mises en oeuvre les activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Une autre délégation a remercié le secrétariat pour la franchise de son analyse de la situation dans la région des Grands Lacs, mais a demandé des éclaircissements sur les mécanismes de coordination en vigueur et sur la place qu'y occupait l'UNICEF. La délégation rwandaise a remercié le Conseil d'administration de son soutien et l'a assuré de l'entière collaboration de son gouvernement.

430. La Directrice régionale a précisé que les statistiques relatives aux enfants rwandais se trouvant dans une situation particulièrement difficile étaient fondées sur des évaluations de programmes réalisées par l'UNICEF, et qu'il s'agissait d'estimations. Les critères de sélection des communes qui bénéficieraient des activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement



étaient incorporés dans une analyse de vulnérabilité menée par l'UNICEF et ses partenaires. Quant aux objectifs du programme pour le Rwanda, la Directrice régionale a indiqué que de plus amples détails figuraient dans le plan directeur des opérations. L'UNICEF procédait à une évaluation des mesures de réadaptation psychosociale qui lui permettrait de déterminer celles qui avaient été efficaces, et de mieux connaître les besoins. Les besoins en matière de secours dans le nord-ouest du Rwanda demeuraient importants mais l'on passerait progressivement des secours aux activités de réadaptation, l'accent étant mis sur la planification.

431. Un orateur a accueilli avec satisfaction la recommandation relative au programme pour le Burundi, qui était brève, concise et bien conçue. Les délégations ont insisté sur la nécessité de faire preuve de souplesse et de rechercher à instaurer un dialogue national, en particulier au niveau local. La décision de décentraliser les opérations et le personnel pour appuyer plus efficacement les activités au niveau local étaient bienvenues. Ces mesures, de même que le renforcement des politiques sociales à l'échelon national, devaient continuer de figurer parmi les priorités de l'UNICEF. Des délégations se sont interrogées sur l'impact réel du programme de pays, étant donné la modicité des ressources et l'ampleur des besoins, et il a été proposé que le secrétariat présente au Conseil, en 1998, un bilan concernant le programme de pays.

432. Selon la Directrice régionale, la situation au Burundi était extrêmement instable et exigeait que l'on fasse preuve de souplesse. Nombreuses étaient les zones dangereuses où l'UNICEF ne pouvait intervenir que par l'intermédiaire des ONG pour faciliter les opérations de secours d'urgence. C'était pour cela que le Fonds avait mis en place un système d'aide décentralisé.

433. La délégation rwandaise a remercié l'UNICEF de son assistance et souscrit à la proposition tendant à ce que le Conseil présente en 1998 un bilan de la situation au Burundi. Le Gouvernement était résolu à améliorer cette situation et approuvait la stratégie de planification triennale adoptée par l'UNICEF.

#### Amérique latine et Caraïbes

434. Le Conseil était saisi du texte intégral de trois recommandations touchant la Bolivie, le Venezuela et le programme multinational des Caraïbes orientales (cette dernière comprenait aussi une recommandation concernant l'affectation de ressources additionnelles provenant de la masse commune) (E/ICEF/1997/P/L.4/Add.1, E/ICEF/1997/P/L.5/Add.1 et E/ICEF/1997/P/L.6/Add.1 et Corr.1, respectivement); d'une proposition ayant trait au programme de courte durée pour Haïti (E/ICEF/1997/P/L.23); et d'une proposition indépendante concernant le financement par prélèvement supplémentaire sur la masse commune de ressources d'un programme sous-régional pour la région andine (PROANDES) (E/ICEF/1997/P/L.24). Faisant un bref tour d'horizon, la Directrice régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a mis en relief la diversité des situations des différents pays concernés et indiqué que ces recommandations relatives aux programmes de pays de même que celles présentées les années précédentes visaient à concrétiser les droits des femmes et des enfants dans des éléments de programmes précis. La Directrice régionale a également décrit les modifications apportées au processus d'élaboration des recommandations ainsi qu'à l'établissement et à l'examen du budget.

435. De nombreuses délégations ont remercié l'UNICEF pour l'excellent travail qu'il avait accompli dans la région et invité les organismes des Nations Unies à intensifier leur collaboration sur le terrain. Plusieurs délégations se sont

également déclarées satisfaites du programme PROANDES, qui était exécuté dans un certain nombre de pays menant des politiques sociales et économiques différentes. À leur avis, il ne faudrait cependant pas que l'adoption d'un programme multinational ait pour effet de traiter de la même manière tous les pays concernés. Une délégation a déclaré que cette initiative serait essentielle à l'exécution d'activités communes pour améliorer les structures locales. Maintes délégations ont accueilli avec satisfaction le versement de contributions supplémentaires destinées au programme PROANDES, et une délégation en particulier s'est félicitée de pouvoir participer à l'évaluation et à l'élaboration du programme. La même délégation a confirmé que son pays continuerait d'apporter son soutien total à la troisième phase du programme.

436. S'agissant du programme PROANDES, la Directrice régionale a déclaré que les composantes au niveau des pays reflétaient la situation particulière de chaque pays et venaient compléter le programme de pays ordinaire. L'approche multinationale présentait l'avantage de faciliter la mise en commun des expériences, la réalisation d'économies d'échelle et la création de réseaux. Une petite composante sous-régionale administrée par le Bureau régional facilitait également les rapports avec les donateurs. Enfin, la Directrice régionale a remercié le nouveau gouvernement de l'un des pays ayant présenté une recommandation de s'être montré disposé à accueillir l'UNICEF et à adopter le nouveau programme de pays.

437. Deux délégations ont constaté que, dans le programme de pays pour Haïti, les secours d'urgence cédaient la place aux activités de développement et qu'il importait de tirer des enseignements du programme de coopération antérieur lorsque l'on aborderait les domaines prioritaires. Compte tenu de la situation dans le pays, une délégation s'est déclarée préoccupée par la proportion des ressources provenant de la masse commune par rapport aux fonds supplémentaires. La même délégation a déclaré que les changements récemment observés au niveau du personnel de l'UNICEF chargé du programme pourraient nuire à l'efficacité du programme de pays. Un complément d'information a été demandé sur les mesures prises dans les domaines de la santé en matière de reproduction et du traitement du VIH/sida dont il n'était pas fait état dans la recommandation. Une autre délégation a demandé que l'on s'assure bien que les ONG locales recevaient l'appui voulu à l'échelon national.

438. La Directrice régionale a remercié les délégations de leurs observations et a précisé que le programme relais de deux ans avait été conçu pour faciliter la transition entre une période où la coopération s'effectuait exclusivement par l'intermédiaire des ONG et le passage progressif à la consolidation des capacités institutionnelles, qui reposait sur le renforcement des moyens du gouvernement et l'existence d'un puissant réseau d'initiatives communautaires, ainsi que sur une société civile de plus en plus structurée. Étant l'une des grandes priorités dans la région, ce programme avait bénéficié ces dernières années d'un financement supplémentaire non négligeable provenant de divers donateurs. Bien que l'UNICEF ait reçu l'assurance que des contributions continueraient d'être versées, il faudrait néanmoins veiller à ce que le programme de base ne soit pas compromis. S'agissant de la santé en matière de reproduction la Directrice générale a expliqué que la réduction des taux de mortalité liée à la maternité était l'un des objectifs fondamentaux du programme et que le Fonds s'occupait des questions relatives au VIH/sida (éducation sanitaire et fourniture de seringues jetables) dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). La Directrice régionale a ajouté que cette opération était complétée par une initiative régionale menée en collaboration avec l'ONUSIDA dans le domaine de la communication.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

439. Dans son introduction, le Directeur régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants (CEI) et les États baltes a noté que le programme multipays pour la région (E/ICEF/1997/P/L.30) s'inspirait du document établi dans une perspective régionale que le Conseil a examiné à sa deuxième session ordinaire de 1996 et qu'il visait à remédier aux problèmes multisectoriels les plus pressants qui se posaient aux 11 pays de la région. Il a récapitulé quelques-unes des principales activités et des réalisations marquantes de l'UNICEF dans la région, notamment sa réaction face aux graves crises qui se sont produites et la régionalisation de ses activités dans le cadre du processus de perfectionnement des méthodes de gestion.

440. Dans l'ensemble, les délégations ont approuvé le programme prévu pour les 11 pays de la région et ont estimé qu'il était clairement défini et représentait une importante contribution au bien-être des enfants de la région.

441. Le secrétariat est convenu de s'entretenir avec l'intervenant qui a souligné l'importance de la rigueur statistique dans diverses publications de l'UNICEF, comme Le progrès des nations et La situation des enfants dans le monde, et dans les rapports publiés par le Centre international pour le développement de l'enfant, à Florence.

442. Un intervenant a fait remarquer que si le nouveau programme, dans son ensemble, reflétait fidèlement la situation sociale dans les pays de la région, l'UNICEF pouvait néanmoins jouer un rôle positif dans un certain nombre de domaines non seulement en soutenant les objectifs stratégiques du programme et en consolidant, de ce fait, les acquis sociaux des années précédentes, mais également en contribuant à la réforme des instituts de protection maternelle et infantile pour les adapter aux nouvelles conditions et réalités des pays de la région. Le secrétariat, qui partageait cet avis, a évoqué le travail accompli en Ukraine par une équipe composée de membres de plusieurs organismes de l'ONU pour lutter contre le grave fléau du VIH/sida chez les jeunes, en alliant la nécessité de préserver les acquis à celle de protéger les mères et les enfants contre des problèmes nouveaux de plus en plus graves. Plusieurs délégations ont déploré la dégradation de la situation des enfants, sur laquelle l'UNICEF a récemment attiré l'attention dans son rapport sur les enfants à risque en Europe centrale et orientale et indiqué qu'il fallait que l'UNICEF entreprenne des activités en faveur des enfants qui ont besoin de mesures de protection spéciale. Le Directeur régional a confirmé qu'il s'agissait là d'un domaine de préoccupation majeure et que les membres du Conseil seraient informés des progrès des travaux mis en oeuvre.

443. Répondant à la délégation qui avait souligné qu'il fallait trouver de nouveaux moyens de mobiliser des ressources supplémentaires, notamment auprès des pays bénéficiaires, le secrétariat a dit qu'il souhaiterait examiner la question plus avant.

444. À propos de l'inquiétude suscitée par l'accroissement de l'incidence des maladies sexuellement transmissibles (MST) et du VIH/sida et de la façon dont les organismes des Nations Unies collaboraient pour s'attaquer à ces problèmes, le Directeur régional s'est référé à l'approche utilisée par l'UNICEF en Ukraine où il collaborait avec l'OMS et un réseau de lutte antidrogue et au travail qu'il effectuait avec l'OMS sur la santé des adolescents et dans le cadre du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) en Ukraine et dans d'autres régions et pays. Il a indiqué que ces activités

s'inscrivaient dans un processus plus vaste mené actuellement avec le soutien d'ONUSIDA et dans le cadre duquel l'évolution de la situation en ce qui concerne les MST et le VIH/sida dans les pays a été soigneusement examinée.

445. Outre les problèmes qu'elle partage avec d'autres pays de la région, la Bulgarie connaît une situation particulièrement difficile du fait des ressources financières limitées dont elle dispose, par exemple pour les enfants membres des groupes ethniques romanos nomades et pour les enfants bulgares qui n'ont pas été vaccinés contre l'hépatite B, faute de vaccins. Le Directeur régional a réaffirmé que l'UNICEF se souciait vivement de la protection des droits des membres de tous les groupes ethniques de la région, et que le soutien en faveur de l'immunisation des jeunes enfants était un facteur qui avait toujours été pris en compte dans l'analyse de sa collaboration dans les pays. Il a également évoqué sa déclaration liminaire décrivant l'aide d'urgence de l'UNICEF à la Bulgarie. L'UNICEF, en collaboration avec le PNUD et des ONG internationales, a fourni une aide d'urgence à la Bulgarie au cours du premier semestre de 1997 et réévaluait actuellement la situation afin d'assurer le suivi de ses activités.

446. Plusieurs orateurs ont jugé que si l'analyse de la situation des femmes et des enfants dans le document était exhaustive, elle présentait néanmoins un caractère trop général, et que sans une analyse de la situation au niveau national, il était difficile de comprendre comment l'UNICEF envisageait d'aider les différents pays. Le Directeur régional a dit qu'au cours des trois ou quatre dernières années, la situation de la quasi-totalité des pays avait été analysée de façon détaillée. Il a fait remarquer que les rapports établis au titre du projet régional visant à suivre la transition en Europe centrale et orientale constituaient peut-être la meilleure base de données sur la situation socioéconomique dans 18 pays.

447. Compte tenu de la diversité des actions prévues dans les 11 pays et du montant limité des ressources disponibles pour les exécuter, des intervenants se sont demandé si l'UNICEF ne risquait pas de trop se disperser. Le Directeur régional a déclaré que le document tentait de décrire la façon dont les ressources seraient réparties, et que les ressources prévues pour les activités de plaidoyer, la communication, le suivi, l'évaluation et la recherche appliquée faisaient partie intégrante de l'assistance que l'UNICEF apporte au programme. Pour que l'approche-programme soit équilibrée, il importait que les ressources soient utilisées pour amorcer d'importantes activités en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales internationales, des organisations gouvernementales et des institutions de la société civile, et que des volets appropriés soient consacrés aux activités de plaidoyer et à la mobilisation sociale.

448. Les participants se sont enquis des mécanismes mis en place pour permettre aux comités nationaux de gérer les fonds de l'UNICEF et ont demandé si le budget qui leur est alloué était plus élevé que leur contribution au budget de l'organisation. Le Directeur régional a précisé que les fonds affectés au programme seraient gérés par le Bureau régional en coopération avec les partenaires de l'UNICEF dans les différents pays. Il a ajouté que les ressources au titre du programme n'étaient normalement pas allouées aux comités nationaux, mais que l'UNICEF avait quelquefois été amené à fournir des ressources à ces derniers pour financer l'iodation du sel et l'initiative Hôpitaux amis des bébés. Répondant à une question, le Directeur régional a confirmé que l'UNICEF collaborait avec l'Union européenne et l'OMS dans ces pays et dans toute la région et que la collaboration avec tous les partenaires pourrait ultérieurement faire l'objet d'un rapport plus détaillé.

449. La Directrice générale a accueilli avec satisfaction les observations formulées par les délégations sur les programmes multipays en général. Étant donné que ce type de programme utilisait des ressources limitées, l'UNICEF envisagerait cette formule pour des activités futures dans d'autres régions. Compte tenu des différences marquées qui existaient entre les pays de la région, le dosage des programmes dans les différents pays, le niveau de développement et les moyens dont disposaient les gouvernements, les ONG et les éléments de la société civile, la Directrice générale a déclaré que l'on ne pouvait pas classer les programmes dans les catégories traditionnelles ("santé", "éducation" ou "protection"). Suivant le potentiel du pays considéré, le travail effectué par l'UNICEF (conseils techniques, activités de plaidoyer et communication) faisait aussi partie intégrante des programmes, à condition qu'il soit possible d'en déterminer les incidences et de les évaluer.

#### Asie de l'Est et Pacifique

450. La Directrice régionale pour l'Asie de l'Est et le Pacifique a présenté les deux recommandations concernant les programmes de pays de la région : celui de la République démocratique populaire lao et celui de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (E/ICEF/1997/P/L.7/Add.1 et Corr.1 et E/ICEF/1997/P/L.8/Add.1, respectivement). Elle a souligné que si la région était connue pour ses brillantes réalisations dans les domaines économique et social, les deux pays considérés présentaient un contraste marqué par rapport à la plupart des autres pays de la région, s'agissant des indicateurs clefs de la survie et du développement de l'enfant. Ils avaient des caractéristiques communes qui avaient des incidences pour la coopération de l'UNICEF, à savoir de nombreuses communautés isolées, une grande diversité linguistique et culturelle, des infrastructures limitées, des capacités nationales limitées pour la planification des politiques sociales et l'exécution des programmes, d'où un faible taux de couverture des services sociaux de base, une proportion croissante d'enfants ayant besoin de mesures de protection spéciale et les signes avant-coureurs d'une expansion de l'épidémie de VIH/sida. Les deux pays se préparaient également à remplacer leur approche fondée sur la satisfaction des besoins par une approche fondée sur le respect des droits. La Directrice régionale a également remercié la communauté des donateurs du soutien qu'elle accordait à la région et a souligné l'importance de la coordination entre les organismes des Nations Unies. Elle a fait remarquer que le travail de l'équipe de gestion régionale de l'UNICEF avait contribué à accroître l'utilité des programmes de pays, qui étaient désormais mieux préparés, et à renforcer le respect des principes de responsabilité.

451. Les délégations ont pris note avec satisfaction de la qualité des recommandations relatives aux programmes de pays et ont décidé d'appuyer les stratégies de programme prévues ainsi que les domaines d'intervention futurs. Les craintes exprimées au sujet des notes de pays lors de la session du Conseil en janvier avaient été prises en compte dans les recommandations et les stratégies proposées semblaient s'inspirer des enseignements tirés des examens à mi-parcours des programmes de pays respectifs. Les délégations des deux pays ont remercié l'UNICEF des efforts qu'il déploie pour aider leurs gouvernements à trouver des solutions aux problèmes de la survie, du développement et de la protection de l'enfant et noté qu'ils avaient produit des résultats tangibles et appréciables.

452. En ce qui concerne le programme de la République démocratique populaire lao, l'UNICEF a été instamment prié d'aider à maintenir l'élan qui a permis d'atteindre un plus grand nombre d'enfants dans le cadre du Programme élargi de

vaccination (PEV) et de continuer à soutenir le programme de façon à réaliser les objectifs définis en faveur de l'enfance. Un orateur a toutefois contesté l'assertion faite dans le document selon laquelle les taux de vaccination s'étaient améliorés au cours des dernières années, car ce n'est pas ce qui ressortait des chiffres du plan national de santé. La Directrice régionale a expliqué que la crise budgétaire et les troubles internes avaient perturbé le déroulement des campagnes de vaccination au titre du Programme élargi, d'où des fluctuations des niveaux de couverture dans certaines provinces. Le taux de couverture avait commencé à augmenter dans certaines provinces grâce à des interventions effectuées dans le cadre du programme, mais l'on ne pouvait pas généraliser les résultats obtenus à tout le pays.

453. La lutte contre la paludisme constituait également un objectif important. Soulignant que le paludisme était une cause majeure de décès non seulement chez les moins de 5 ans, mais également chez les jeunes, une délégation s'est déclarée en faveur de la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide. Elle a ajouté qu'il importerait de s'attaquer également au problème en adoptant des mesures préventives pour empêcher la reproduction des moustiques. La délégation considérée a demandé de plus amples informations sur la question et proposé qu'un programme conjoint soit mis en oeuvre avec l'OMS et d'autres organismes des Nations Unies. À propos de la lutte contre le paludisme, la Directrice régionale a indiqué que le problème de la reproduction des moustiques était essentiellement un problème environnemental et qu'il faudrait donc en discuter plus avant avec le Gouvernement. Elle a déclaré que la récente visite que des représentants d'un gouvernement donateur ont effectuée dans le pays avait aidé à élucider un certain nombre de questions liées à la coopération en vue de la mise en oeuvre du programme élargi de vaccination et contribuerait à améliorer la collaboration future. La coopération avec d'autres donateurs et entre organismes des Nations Unies était très agissante en République démocratique populaire lao et le Gouvernement avait présidé aux initiatives entreprises.

454. À propos du programme de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, un orateur a dit qu'il était bien conçu et mettait l'accent à juste titre sur les problèmes liés à la condition de la femme. Les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours avaient été notés. Une importance spéciale était accordée au renforcement des capacités et du rôle des églises et des ONG qui s'occupaient de la prestation de services. Le programme axé sur la zone de Milne Bay pourrait servir de modèle et être reproduit dans d'autres régions en ce sens qu'il illustre bien l'intérêt de la participation de ce type de partenaires. Une autre délégation a engagé l'UNICEF à renforcer sa collaboration avec l'ensemble de ses partenaires.

455. Un orateur a fait remarquer que toute la région de l'Asie et du Pacifique était exposée à de nouvelles maladies comme le VIH/sida et que le trafic transfrontalier contribuait à la propagation de l'épidémie. Il a posé la question de savoir comment résoudre le problème en intégrant la lutte contre le VIH/sida au programme de santé maternelle et infantile. La Directrice régionale a noté que les problèmes transfrontaliers étaient bien pris en compte dans le programme de lutte contre le sida dans la région du Mékong, qui bénéficiait de l'appui du Gouvernement des Pays-Bas dans six pays où il était lié au problème de l'exploitation des enfants. Ce programme avait permis à l'UNICEF d'acquérir une expérience en matière de programmes multinationaux et avait favorisé les liens multisectoriels. La question des problèmes transfrontaliers avait également été posée aux différents gouvernements et des discussions bilatérales étaient en cours à ce propos. En dépit de la nature délicate du sujet, les réactions avaient été positives.

## Asie du Sud

456. En présentant la proposition relative à un programme de pays de courte durée pour l'Inde (E/ICEF/1997/P/L.25), le Directeur régional pour l'Asie du Sud a déclaré que la prolongation d'un an de l'actuel programme avait été élaborée dans le cadre de la note de pays approuvée par le Conseil d'administration en janvier. Il a exposé les raisons qui avaient conduit à présenter une prolongation d'un an plutôt qu'un programme de pays couvrant la totalité d'un cycle de programmation, mis en lumière certains résultats obtenus récemment en Inde et appelé l'attention sur des éléments clefs du nouveau programme. Il a également fait état des liens étroits qui existaient entre le processus de réforme des méthodes de gestion et les efforts axés sur l'adoption d'une méthode de programmation fondée sur le respect des droits.

457. La représentante de l'Inde a déclaré que la coopération de l'UNICEF avait revêtu une importance capitale non seulement sur le plan matériel mais également pour l'élaboration de nouvelles idées et stratégies en vue de l'amélioration des conditions de vie des enfants. Elle a également reconnu la contribution que l'UNICEF apportait à divers domaines du programme et déclaré que la prolongation d'un an du programme permettrait de poursuivre l'élaboration de nouvelles méthodes tout en consolidant les anciennes dans un cadre fondé sur le respect des droits. La participation de l'Inde au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devrait contribuer à renforcer la coordination interinstitutions.

458. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction que l'Inde entendait s'atteler à la préparation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et, compte tenu de ce projet et des incidences plus générales de la restructuration du système des Nations Unies, ont donné leur entier appui à la prolongation de l'actuel programme. D'autres en revanche ont demandé pourquoi il avait été décidé de présenter un programme-relais d'un an plutôt qu'un programme couvrant un cycle de programmation complet comme l'on s'y attendait, vu qu'une note de pays avait été présentée à la session de janvier. Le Directeur régional a répondu qu'il n'y avait pas eu de problèmes : il aurait manifestement été possible d'élaborer un bon programme, mais l'on avait estimé qu'il serait possible d'en présenter un bien meilleur en attendant un an de plus. De surcroît, il avait été déterminé que l'évaluation en cours du programme actuel et l'élaboration d'un plan de gestion pour un programme de pays d'une durée normale nécessiteraient plus de temps.

459. Les délégations ont demandé des éclaircissements sur les mesures que l'UNICEF envisageait de prendre pour défendre et protéger les droits de l'enfant et sur la façon dont le programme comptait intervenir dans les domaines de la prostitution et du travail des enfants. Une délégation a fait remarquer qu'en dehors de son objectif concernant l'éducation primaire universelle, les stratégies de l'UNICEF en vue de l'élimination du vaste phénomène du travail des enfants n'étaient pas clairement définies. Il fallait dégager des objectifs plus précis pour résoudre ce problème et mettre l'accent sur des groupes spécifiques et des méthodes non traditionnelles, en particulier en ce qui concerne les filles. Le Directeur régional a fait observer que l'UNICEF n'avait pas encore fait le tour du problème de la prostitution des enfants et qu'il s'était simplement limité dans un premier temps à discuter du problème et à faire admettre son existence de façon à ce qu'un plan d'action puisse être élaboré. Des plans plus spécifiques seraient présentés dans le prochain programme. Pour ce qui est du travail des enfants, le problème était très répandu dans toute la région, mais aucun autre pays d'Asie du Sud n'avait pris

de mesures aussi claires et concrètes que l'Inde pour tenter de le résoudre. L'UNICEF et le Gouvernement indien savaient qu'il était indispensable d'atteindre l'objectif de l'éducation primaire universelle si l'on voulait mettre fin à la pratique du travail des enfants, mais que d'autres interventions étaient également nécessaires et qu'il fallait qu'elles soient adaptées à chaque contexte. Le Directeur régional a également noté que les pays d'Asie du Sud pâtissaient tous de la mauvaise qualité des données sur l'éducation primaire, ce qui avait conduit l'UNICEF à commencer à appuyer la collecte de données jusqu'au niveau des quartiers pour essayer de comprendre les problèmes et de leur apporter des solutions spécifiques. En Inde, il n'était pas possible de trouver des solutions aux problèmes en se fondant sur des moyennes, même si l'on se plaçait au niveau des districts.

460. Répondant aux observations formulées sur les problèmes de la mortalité maternelle et le peu d'intérêt accordé aux problèmes des adolescents, en particulier en ce qui concerne la santé en matière de reproduction, domaine dans lequel les stratégies devraient également viser les garçons, le Directeur régional a dit que des stratégies étaient en cours d'élaboration et que l'UNICEF souhaitait contribuer davantage à la santé des adolescents, mais ne savait pas encore exactement comment cibler son intervention. Il a ajouté que la mortalité maternelle et la santé des adolescents étaient fonction de la santé des mères et des adolescents pendant leur enfance, ce qui expliquait l'importance accordée par l'UNICEF à la nutrition de l'enfant, domaine dans lequel son mandat était clairement défini.

461. À propos des conséquences que pourrait avoir pour l'UNICEF la décentralisation du programme, le Directeur régional a dit que l'UNICEF avait déjà une structure décentralisée en Inde, où il comptait 10 bureaux de terrain. L'un des principaux objectifs du plan de gestion du programme de pays qui était en cours d'élaboration consisterait à concilier les exigences d'une action centralisée ou nationale et celles d'une structure décentralisée.

462. Tout en se félicitant de l'appui qu'il était prévu d'apporter à la démarginalisation des femmes, en particulier par l'intermédiaire des ONG, le représentant d'un pays donateur a dit que l'UNICEF devrait renforcer sa coopération avec les ONG, surtout au niveau des structures décentralisées. Le Directeur régional a fait remarquer que l'UNICEF avait accordé la priorité à la formation de femmes membres de collectivités locales (panchayats), compte tenu du fait que la dépendance des femmes et la légitimisation des pratiques et comportements traditionnels étaient la source principale de nombreux problèmes, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et du travail des enfants. La formation dispensée pour permettre aux femmes d'assumer leur rôle au sein des instances locales contribuerait à leur démarginalisation et les résultats obtenus jusqu'ici avaient été encourageants. L'UNICEF voulait également renforcer sa collaboration avec divers groupes de la société civile ainsi qu'avec les structures communautaires.

#### Moyen-Orient et Afrique du Nord

463. Le Conseil était saisi d'une recommandation relative à un programme portant sur la totalité du cycle de programmation pour la Jordanie (E/ICEF/1997/P/L.10/Add.1), de six recommandations concernant des programmes de pays de courte durée pour l'Algérie et la République islamique d'Iran (lequel contenait également une proposition relative à des fonds supplémentaires à prélever sur la masse commune des ressources) et les programmes en faveur des enfants et des femmes palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe



syrienne ainsi qu'en Cisjordanie et à Gaza (E/ICEF/1997/P/L.26 et Corr.1, E/ICEF/1997/P/L.27 et E/ICEF/1997/P/L.29, respectivement), et d'une demande de fonds supplémentaires à prélever sur la masse commune des ressources pour l'Iraq (E/ICEF/1997/P/L.28). Le Directeur régional a dit que comme tous les pays de la région avaient ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, les bureaux de l'UNICEF dans la région appuyaient le processus de présentation de rapports au Comité des droits de l'enfant. Il a rendu compte de certains des progrès marquants réalisés dans la région, tout en rappelant que plusieurs domaines suscitaient des préoccupations, notamment des disparités entre les sexes et les effets des sanctions sur les enfants et les femmes. Le programme de perfectionnement des méthodes de gestion avait contribué à accroître l'utilité et à améliorer l'efficacité des activités menées dans la région grâce à un partage accru des ressources entre bureaux de pays aux fins de l'évaluation des programmes, de l'audit des programmes et de l'obtention de compétences techniques.

464. De nombreuses délégations ont approuvé les activités menées dans la région. En ce qui concerne l'Iraq, une délégation a déclaré qu'il convenait d'allouer des ressources suffisantes de manière réaliste pour répondre aux besoins pressants des enfants et des femmes. Le Directeur régional a convenu, comme l'avaient fait observer deux délégations, qu'il fallait continuer à fournir des conseils psychologiques aux enfants palestiniens victimes de traumatismes en Cisjordanie et à Gaza, de même qu'au Liban.

465. Une délégation a déclaré que la coopération entre l'UNICEF et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) était importante et devait se poursuivre. Face à l'inquiétude exprimée devant la réduction des ressources mises à la disposition de l'Office et les conséquences de cette situation sur l'UNICEF, le Directeur régional a dit que les activités appuyées par l'UNICEF ne devraient pas trop en pâtir.

466. Deux délégations ont demandé à l'UNICEF d'adopter la même nomenclature que d'autres organismes des Nations Unies pour se référer aux "territoires occupés". Il a également été demandé qu'une attention accrue soit accordée aux besoins des enfants à Jérusalem et à l'élaboration d'un volet complet sur le VIH/sida dans le cadre des programmes. Le Directeur régional a répondu que le secrétariat devrait se prononcer sur la nomenclature à utiliser et qu'un volet VIH/sida était déjà incorporé dans les programmes de pays.

467. Le Directeur régional a convenu avec une autre délégation de la nécessité de mettre davantage l'accent sur la réduction de la mortalité maternelle dans la région.

468. En ce qui concerne l'assistance de l'UNICEF aux réfugiés en République islamique d'Iran, le Directeur régional a signalé que l'assistance de l'UNICEF à ce pays s'étendait à l'ensemble des enfants et des femmes.

469. Une délégation a déclaré que la situation nutritionnelle des enfants en Iraq s'était sérieusement détériorée et qu'il fallait dégager des ressources pour remédier à ce problème. Le Directeur régional lui a donné l'assurance du soutien constant de l'UNICEF.

470. Par ailleurs, deux délégations ont approuvé les recommandations concernant leurs programmes de pays et se sont félicitées de la coopération établie entre l'UNICEF et leurs gouvernements respectifs.

471. Voir chapitre III, décision 1997/22, pour les recommandations approuvées par le Conseil d'administration.

C. Mise en oeuvre du programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF

Rapport d'activité sur les activités de contrôle

472. La Directrice de la gestion du changement, présentant le rapport sur cette question (E/ICEF/1997/AB/L.12), a expliqué comment le système de contrôle de l'UNICEF visait à assurer des programmes de qualité par une utilisation responsable des ressources qui permette aux enfants de profiter au maximum des programmes. Elle a fait remarquer que l'un des objectifs du programme de perfectionnement des méthodes de gestion avait été de créer une culture de gestion plus efficace et plus dynamique fondée sur des responsabilités claires. Il avait contribué à une amélioration du rapport coût-efficacité et des méthodes de travail ainsi qu'à un contrôle rigoureux des résultats du Fonds à tous les niveaux.

473. Elle a présenté brièvement certaines des mesures prises pour assurer la mise en oeuvre du système de contrôle, telles que la création de comités de contrôle par les équipes de gestion régionales pour faciliter le suivi régional. Elle a également expliqué comment les capacités techniques de suivi et d'évaluation étaient en train d'être renforcées grâce à la formation à la conception des évaluations, aux méthodes de travail et à la gestion de la fonction d'évaluation.

474. Des crédits additionnels ont été alloués au Bureau de l'audit interne pour élargir la portée des activités de vérification. Des cours de formation à l'auto-évaluation des contrôles ont été organisés dans 62 bureaux régionaux pour apprendre aux cadres à reconnaître les signes avant-coureurs de danger et à y remédier.

475. On est en train de mettre au point un système de gestion des programmes et des systèmes, applications et produits en matière de traitement de données pour que les cadres de tous les lieux d'affectation aient accès à des informations exactes, en temps voulu, sur les bonnes méthodes de gestion des ressources de l'UNICEF destinées aux enfants.

476. La Directrice de la gestion du changement a mis en lumière certains des problèmes qui restaient à surmonter pour renforcer le climat général d'obligation redditionnelle et la fonction de contrôle à l'UNICEF. Pour terminer, elle a appelé l'attention sur le rapport annuel d'activité sur les activités de contrôle dont l'établissement avait été demandé, lequel, avec les rapports annuels régionaux sur les résultats des évaluations et des examens à mi-parcours, donnerait au Conseil une meilleure idée des progrès accomplis et des résultats obtenus grâce aux activités de contrôle.

477. De nombreuses délégations se sont dites satisfaites de la description détaillée qui leur avait été faite des processus de contrôle à l'UNICEF, notant qu'un bon équilibre avait été trouvé entre les rôles respectifs des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du siège, tels qu'ils étaient décrits dans le rapport. Deux orateurs ont demandé des précisions sur le fonctionnement actuel du système et sur l'apport des bureaux régionaux.

478. Une délégation, appuyée en cela par d'autres délégations, a demandé au secrétariat de communiquer des informations sur les incidences sur le budget et les ressources humaines des mesures prises et sur les gains récents d'efficacité et de rentabilité, présentées sous forme de tableau, à la réunion intersessions consacrée aux questions budgétaires, compte tenu de la décision 1996/32. La Directrice de la gestion du changement a fait observer que l'ébauche de stratégie pour le budget de 1998-1999 (E/ICEF/1997/CRP.28) expliquait en détail les principes qui sous-tendaient le budget et résumait les principaux réaménagements concernant les bureaux de pays, les bureaux régionaux et les services du siège.

479. La Directrice générale a fait observer que, puisque le perfectionnement des méthodes de gestion était désormais la responsabilité de tous à l'UNICEF et ne faisait plus l'objet d'un programme distinct, il n'y avait plus lieu d'établir des rapports séparés sur cette question qui devait, à son avis, être incluse dans les rapports sur l'ensemble des activités du Fonds après le mois de juin 1998. Quelques délégations estimaient au contraire qu'il fallait continuer de faire rapport à ce sujet encore que moins souvent. Certes, une foule d'information avait été fournie et des rapports d'activité étaient établis à tous les niveaux, mais il n'en fallait pas moins rendre compte en détail des résultats obtenus et des obstacles à surmonter dans le domaine du perfectionnement des méthodes de gestion.

480. Plusieurs délégations ont suggéré qu'un effort soit fait pour mesurer les effets du programme et sa contribution au renforcement de l'efficacité et de l'efficacités de l'exécution des programmes. À cet égard, on a proposé d'établir un rapport sur les résultats de cet exercice à l'intention du Conseil, à sa session annuelle de 1998. Deux intervenants ont demandé que le rapport en question porte également sur les incidences du programme sur la réforme du système des Nations Unies. Une délégation a émis le vœu que le rapport rende compte des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du système de contrôle. La Directrice de la gestion du changement a pris note de ces suggestions et notamment de celle concernant la nécessité de fournir des exemples des progrès accomplis et de préciser dans quels domaines ils l'avaient été.

481. Un des intervenants souhaitait en savoir plus sur les systèmes existants de collecte et de diffusion des informations sur les résultats de l'UNICEF destinées au Conseil d'administration. La Directrice de la gestion du changement a répondu que c'était par l'intermédiaire des rapports sur les opérations d'examen à mi-parcours, les grandes évaluations et le suivi du Sommet mondial pour les enfants établis par les régions et du rapport annuel proposé sur la vérification des comptes que le Conseil d'administration était tenu informé des réalisations. Quelqu'un a proposé que les indicateurs sociaux clefs mis au point par l'UNICEF soient disponibles sur Internet et le secrétariat a déclaré qu'une page d'accueil indiquant toutes les grandes publications et les indicateurs sociaux de l'UNICEF avait été créée sur le World Wide Web.

482. Une délégation a souligné l'importance de l'évaluation des effets de la définition d'objectifs et d'indicateurs de résultats par le Fonds. Deux intervenants ont évoqué la nécessité de renforcer les évaluations en fin de cycle et les évaluations rétrospectives. La Directrice de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification a répondu qu'en fait le secrétariat évaluait déjà non seulement les processus mais leurs effets, citant plusieurs exemples récents d'évaluation des conséquences des activités d'enrichissement en vitamine A et de réduction de la mortalité infantile. Répondant à une question, le Directeur du Bureau de l'audit interne a reconnu

que l'évaluation de l'exécution des programmes dans la perspective des droits de l'enfant posait des problèmes, mais ajouté que son bureau était actuellement en train de mettre au point et à l'épreuve une nouvelle méthode d'audit des programmes pour mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.

483. Un des intervenants souhaitait qu'une plus large place soit faite, dans le rapport, aux réalisations des programmes de l'UNICEF dans le domaine du développement et à la coordination au niveau des pays et à la coopération au sein du système des Nations Unies. Il a proposé que la collaboration avec les autres organismes des Nations Unies figure parmi les critères à l'aune desquels étaient mesurés les résultats des bureaux de pays. La Directrice de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification a insisté auprès des membres du Conseil d'administration sur l'importance accordée aux activités communes d'évaluation avec d'autres organismes et cité en exemple le projet d'évaluation commune des activités entreprises dans la région des Grands Lacs, mené avec le HCR et le PNUD. Elle a également mis en avant le projet de plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui offrait encore d'autres possibilités de renforcement de la coordination.

484. Plusieurs intervenants ont posé des questions au sujet du rôle de l'évaluation dans le processus de planification. La Directrice de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification a répondu que la planification stratégique était un processus cyclique faisant appel à une analyse externe et interne des mesures prises pour améliorer le sort des enfants et des femmes. Tout au long de ce processus, l'UNICEF s'inspirait des enseignements du passé et des meilleures pratiques existantes et se fixait des priorités dont il s'inspirait ensuite pour lancer des programmes de pays. Elle a aussi dit combien il était important que les exigences des programmes l'emportent sur celles du budget.

485. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables au renforcement du Bureau de l'audit interne et ont approuvé l'optique de prévention dans laquelle il travaillait. Plaidant pour le renforcement tant de l'audit que de l'évaluation, un des orateurs a rappelé au Conseil d'administration qu'il fallait que la priorité continue d'être accordée à l'exécution des programmes. Plusieurs délégations se sont réjouies de la collaboration qui existait entre l'UNICEF et le Bureau des services de contrôle interne, le Corps commun d'inspection et le Comité des commissaires aux comptes.

486. De nombreux intervenants se sont félicités que le Directeur général ait recommandé qu'un rapport annuel sur les activités de vérification interne des comptes soit présenté au Conseil d'administration. On a suggéré que le rapport porte également sur les problèmes rencontrés et les mesures prises pour y remédier.

487. Un représentant s'est réjoui de la création d'une base centrale de données sur les recommandations issues des vérifications, tandis qu'un autre rappelait que l'expérience avait démontré que la meilleure façon d'encourager l'application de ces recommandations était de recourir à la gestion hiérarchisée. Le Directeur du Bureau de l'audit interne a répondu que la base de données était un moyen de suivre l'application des recommandations issues des vérifications et que cette application faisait également l'objet de vérifications. Il a ajouté que des progrès considérables avaient été faits dans le suivi de ces recommandations et fait remarquer que le rapport annuel sur la vérification rendrait compte des réalisations obtenues. (Voir chap. III,

décision 1997/28, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

#### Partenariat entre le Conseil d'administration et le secrétariat

488. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport dans lequel figurait la version préliminaire des directives concernant l'instauration d'une collaboration efficace entre le Conseil d'administration et le secrétariat de l'UNICEF (E/ICEF/1997/AB/L.13) qui avait été établi par un petit Groupe de volontaires. Deux des membres du Groupe ont présenté le rapport, rappelant que celui-ci, composé de cinq personnes, avait commencé ses travaux en 1996 et tenu des consultations avec d'autres membres du Conseil d'administration et le secrétariat, à l'issue desquelles il avait présenté des directives concernant les attributions respectives du Conseil d'administration et du secrétariat. Les directives en question divisaient entre le Conseil d'administration et le secrétariat trois types de questions à examiner : celles sur lesquelles le Conseil devait se prononcer, celles pour lesquelles il devait être consulté et celles qui étaient simplement portées à son attention pour information. Il était également proposé que, dans certains cas, le soin de prendre une décision ou d'entamer des consultations soit confié au Bureau.

489. La Directrice générale a dit que le Groupe s'était efforcé de mieux cerner le rôle d'élaboration des politiques et des stratégies et de surveillance du Conseil d'administration sur lequel insistaient l'étude Booz-Allen et Hamilton et la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1993. Elle a déclaré attacher la plus grande importance à une bonne entente avec le Conseil d'administration et penser que ses sessions officielles et réunions intersessions étaient une source d'indications très précieuses sur les politiques que le secrétariat devait suivre. Les catégories définies par le Groupe étaient très intéressantes, notamment celle portant sur les questions exigeant des consultations.

490. Elle n'était toutefois pas d'accord avec certaines des suggestions du rapport, notamment celle qui voulait que le Bureau intervienne dans certains types de recrutement et que le Secrétaire du Conseil d'administration soit responsable devant ledit conseil. La Directrice générale s'estimait elle-même comptable de ses actes et de ceux du Secrétaire du Conseil et de ses collaborateurs vis-à-vis du Conseil d'administration.

491. Plusieurs délégations, tout en se félicitant de l'amélioration récente des relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat, ont estimé que les directives pouvaient fournir des indications utiles pour améliorer l'efficacité, encore qu'elles doivent être appliquées avec souplesse. Pour certaines d'entre elles, le Conseil d'administration devait conserver le droit de décider si des questions importantes devaient faire l'objet d'une décision ou de consultations, même si le secrétariat avait estimé qu'elles devaient simplement lui être soumises pour information, ou encore de soulever de nouvelles questions qui ne figuraient pas dans le rapport. D'autres ont déclaré que la relation entre le Conseil et le secrétariat devait être envisagée en termes d'actions et de résultats, notamment au niveau des pays.

492. Des observations ont également été faites concernant des propositions précises du Groupe de volontaires. Deux intervenants étaient tout à fait opposés à toute initiative tendant à donner l'exclusivité de certaines attributions au Bureau car celui-ci n'avait qu'un rôle d'information, arguant que l'élargissement de ses compétences pourrait nuire à l'égalité d'accès et à

la transparence. Une autre délégation a exprimé des doutes quant à l'opportunité de tenir des consultations sur certaines questions, comme le programme de perfectionnement des méthodes de gestion et le plan financier, au lieu de demander au Conseil d'administration de se prononcer. On a également suggéré que la question de la localisation des bureaux régionaux fasse l'objet de consultations avec les membres des régions intéressées et soit ensuite portée à l'attention du Conseil.

493. À propos des observations de la Directrice générale, de nombreuses délégations ont estimé comme elle que le Conseil d'administration devait se concentrer sur les politiques, éviter la microgestion et reconnaître la compétence du Directeur général pour les questions de personnel. Un intervenant a toutefois objecté que les vues de la Directrice générale concernant le recrutement du secrétaire du Conseil d'administration étaient contraires aux pratiques des autres organisations internationales.

494. La question de savoir s'il fallait adopter des dispositions réglementaires pour régir les relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat a été soulevée par plusieurs orateurs, l'un d'entre eux estimant que la priorité devait lui être accordée dans le cadre de l'élaboration des directives. Un autre a recommandé que ces dernières prévoient la possibilité de faire appel à la participation des autorités nationales au niveau des pays. On a fait valoir qu'à l'avenir les travaux portant sur cette question devaient être consacrés essentiellement aux principes et à la raison d'être des relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat. En définissant un ensemble de principes, on se laisserait plus de latitude quelles que soient les circonstances, notamment celles qui pourraient résulter du deuxième volet des réformes proposées par le Secrétaire général.

495. On a proposé plusieurs façons de procéder. On a dit que les directives préliminaires étaient déjà dépassées, du fait des réformes à l'Organisation des Nations Unies et des projets de coordination entre fonds et programmes. Des délégations étaient pour un renforcement et un élargissement des consultations avant l'adoption des directives, d'autres estimant en revanche qu'il ne fallait pas trop tarder à prendre une décision. On a également proposé d'adopter les directives à titre provisoire pour une période d'essai.

496. Les membres du Groupe des volontaires ont jugé positives beaucoup des observations qui avaient été faites et exprimé le voeu que cet exercice soit envisagé dans le contexte de l'amélioration récente des relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat. Le Règlement intérieur du Conseil d'administration avait été modifié en 1994 pour tenir compte de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale et pouvait l'être encore pour tenir compte de situations nouvelles. (Voir chap. III, décision 1997/29, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

#### D. Opérations d'approvisionnement

497. Présentant le rapport sur les opérations d'approvisionnement (E/ICEF/1997/AB/L.14), la Directrice de la Division des approvisionnement a déclaré que, suite à l'étude de gestion sur les opérations d'approvisionnement et dans le cadre du programme de perfectionnement des méthodes de gestion, la Division avait entrepris de revoir ses méthodes de travail dans le but d'assurer le meilleur approvisionnement possible pour favoriser le développement. Elle a déclaré que les objectifs stratégiques de la Division étaient les suivants : appuyer les programmes en faveur des droits des enfants sur le terrain grâce à

l'innovation technologique au service des enfants; et faire bénéficier l'UNICEF des meilleures conditions d'achat de biens et de services. Elle a rendu compte des principales réalisations de l'année écoulée et des plans et activités prévus à moyen terme et dans les situations d'urgence en matière d'approvisionnement. Dans le cadre de la réforme de l'ONU, la Division des approvisionnements avait représenté l'UNICEF au sein du Groupe des services communs sur la passation de marchés et avait entrepris des activités dont la Directrice de la Division a cité certains exemples.

498. Les objectifs et les priorités de la fonction d'approvisionnement, telle qu'elle était décrite dans le rapport, ont été largement soutenus. La démarche fondée sur la défense des droits de l'enfant qui avait été adoptée a été approuvée par plusieurs délégations. La création d'un centre d'information a de même suscité l'approbation générale. On s'est demandé s'il existait un plan de travail fixant les objectifs de l'année suivante. La Directrice de la Division des approvisionnement a répondu qu'il existait un plan de travail pluriannuel fixant des objectifs pour la fonction d'approvisionnement, dans un premier temps au niveau du siège, qui serait étendu aux niveaux régional et local les deuxième et troisième années.

499. L'accent mis sur le renforcement des capacités locales, les principales fournitures étant achetées par le siège, a fait l'unanimité. Certaines des délégations se sont demandées si l'UNICEF disposait de ressources suffisantes pour financer de telles activités, d'autres estimant qu'il fallait parallèlement renforcer la coordination avec les autres organismes des Nations Unies pour jouer au maximum sur les points forts respectifs des organismes et éviter les doubles emplois au niveau des approvisionnements. La Directrice a répondu que le renforcement des capacités devait se faire de façon progressive et que la formule des projets pilotes avait été retenue pour ce faire.

500. On a approuvé à l'unanimité le concours apporté à l'ONU dans le cadre du processus de réforme. À cet égard, la Directrice a fait remarquer que la priorité était actuellement accordée à la participation aux réunions hebdomadaires du Groupe des services communs sur la passation de marchés. Parmi les autres activités auxquelles participait la Division, elle a cité l'établissement d'une base de données sur les achats aux sièges des organismes des Nations Unies, qui devait faciliter la planification stratégique des approvisionnements et être par la suite étendue aux approvisionnements locaux.

501. Répondant à une question concernant les appels à la concurrence, la Directrice a déclaré que tous les fournisseurs potentiels devaient être présélectionnés en fonction de leur assise financière, de leur capacité de production et de la qualité de leurs prestations. Ils étaient ensuite invités à faire des appels d'offres et un arrangement à long terme était pris, le cas échéant, avec le fournisseur retenu.

502. Plusieurs délégations ont appelé de leurs vœux un redoublement des efforts faits pour développer les achats locaux, d'autres s'inquiétant du problème de la sous-utilisation de certains donateurs dans le domaine des approvisionnements. D'autres représentants étaient d'avis que le coût-efficacité devait être la première considération lors du choix des fournisseurs. La Directrice de la Division des approvisionnements a répondu que les directives mondiales applicables aux achats locaux étaient en train d'être revues, parallèlement à l'examen des capacités.

503. Le contrôle de la qualité, au même titre que l'évaluation des biens fournis par l'utilisateur final, était un autre sujet de préoccupation des délégations que partageait d'ailleurs la Division des approvisionnements puisqu'elle était en train de créer un centre de contrôle de la qualité doté d'un personnel renforcé, à Copenhague. La Division collaborait également avec les bureaux de pays au développement de la formation au contrôle de la qualité. L'évaluation par les utilisateurs finaux était un souci permanent de la Division. Elle comptait redoubler d'efforts dans ce domaine grâce au renforcement des capacités et à l'amélioration de la logistique à l'intérieur des pays.

504. La Directrice a applaudi la suggestion faite par une délégation qui souhaitait que, tous les deux ou trois ans, on fasse le point des progrès accomplis dans la réorganisation des opérations d'approvisionnement. (Voir chap. III, décision 1997/23, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

#### E. Plan financier à moyen terme pour la période 1997-2000

505. Le plan financier à moyen terme (E/ICEF/1997/AB/L.10) a été présenté par la Directrice générale adjointe qui a rapidement présenté les prévisions de recettes et de dépenses pour la période 1997-2000 dans un contexte financier très difficile et incertain.

506. Plusieurs délégations se sont inquiétées de la diminution des recettes due à la baisse des contributions et à la hausse du dollar des États-Unis. L'une d'entre elle a fait valoir que le fait que le Fonds continue de faire du bon travail malgré la réduction de ses ressources témoignait de la qualité de ses programmes. Une autre a déclaré que la ratification universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant avait eu pour effet de développer les activités de programme en faveur des enfants, ce qui supposait des ressources accrues. La même délégation a fait remarquer que la plupart des pays en développement avaient déjà mobilisé leur volonté politique et leurs modestes ressources pour contribuer à cet effort et qu'il fallait espérer que les pays développés les encourageraient en se montrant plus généreux.

507. Une délégation a déploré que tous les engagements financiers pris lors de conférences internationales telles que le Sommet mondial pour les enfants et le Sommet mondial pour le développement social n'aient pas été respectés et rappelé tous les États Membres à leur devoir financier. Une autre délégation a déclaré que la devise "Les enfants d'abord" devait continuer de s'appliquer aux affectations de ressources et exhorté tous les donateurs à faire preuve d'une plus grande générosité vis-à-vis des enfants. Elle a ajouté que les donateurs devaient tenir compte de l'apparition de nouveaux besoins (Europe centrale et Europe orientale/CEI) et conflits lors de leurs annonces de contributions, l'accent devant être mis sur l'accroissement des ressources existantes plutôt que sur leur redistribution.

508. Pour une délégation, quelque inquiétantes que soient les projections de revenus pour 1997-2000, elles ne devaient pas être considérées comme certaines car il semblait que certains donateurs soient prêts à revenir sur leur décision de réduire leur contribution. Pour une autre, l'UNICEF avait fait face au problème de financement de façon rationnelle et la situation n'était pas désespérée.

509. Plusieurs délégations étaient favorables à l'adoption d'une stratégie d'appel de fonds plus énergique. Deux délégations souhaitaient savoir quelle



solution de rechange précise le secrétariat avait prévue pour faire face à la diminution des ressources. Le secrétariat a expliqué que ses efforts de mobilisation de ressources avaient toujours donné d'excellents résultats en raison du mécanisme extrêmement performant d'appels de fonds privés et de plaidoyer auprès des gouvernements sur lequel ils reposaient. Il a ajouté que les responsables de l'opération Cartes de vœux et des activités d'appels de fonds privés recherchaient activement d'autres moyens de mobiliser des fonds. Les appels de fonds lancés dans des pays en développement comme le Brésil et la Thaïlande et la prospection de nouveaux marchés pour les cartes de vœux étaient autant d'exemples de ce qui pouvait être fait à l'avenir dans ce domaine.

510. Deux délégations ont déclaré que les projections de recettes figurant dans le plan financier à moyen terme étaient trop optimistes, tandis qu'une autre les jugeait prudentes et plutôt sous-estimées. Pour une autre, il était dommage que la légère augmentation des recettes qui était prévue provienne des fonds supplémentaires plutôt que de la masse commune des ressources. Une autre délégation a demandé pourquoi les prévisions de recettes pour 1998-2000 faisaient apparaître une hausse de 3 % alors que les chiffres pour 1997 étaient en fait inférieurs à ceux de 1996. Le secrétariat a répondu que l'augmentation de 3 % des recettes qu'il prévoyait était plutôt sous-estimée puisqu'elle ne se fondait que sur une croissance modeste.

511. Certaines délégations ont constaté que le budget au titre de l'appui aux programmes pour 1997-2000 était en légère hausse. Une délégation s'est demandée pourquoi il était en augmentation de 14 % par rapport à 1996 alors que les recettes avaient baissé de 7 % pendant la même période. Le secrétariat a répondu que la progression du budget au titre de l'appui aux programmes était due essentiellement à la réaffectation à cette rubrique budgétaire de fonds d'action générale alloués précédemment au siège et aux bureaux régionaux, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 1996, concernant le budget intégré du siège et des bureaux régionaux. De plus, l'augmentation du budget au titre de l'appui aux programmes prévue à partir de 1998 découlait de l'application de la décision du Conseil d'administration concernant l'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources, qui prévoyait le financement d'activités au titre de l'appui aux programmes dans 25 pays où elles étaient précédemment financées au titre des programmes.

512. Une délégation, constatant que le solde en espèces convertibles en fin d'année était plutôt élevé, souhaitait savoir s'il s'agissait d'un phénomène isolé ou cyclique. Une autre estimait qu'il était beaucoup plus élevé qu'auparavant, notamment pour les fonds supplémentaires, alors que les recettes étaient en baisse, ce qui risquait de donner l'impression que l'UNICEF n'utilisait pas ses ressources pour financer des activités en faveur des enfants. La réponse du secrétariat a été que, comme il était censé réunir toutes les ressources destinées aux programmes financés au moyen de fonds supplémentaires avant de les engager, leur solde en espèces était plus important que celui de la masse commune des ressources mais, en général, pas avant le dernier trimestre de l'année, ce qui voulait dire que l'essentiel des contributions à ce titre ne pouvait être attribué que l'année suivante. (Voir chap. III, décision 1997/24, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

F. Exposé des principales rubriques du budget intégré de 1998-1999

513. Le Conseil d'administration a examiné les documents ci-après :

a) "Ébauche de stratégie pour le budget de 1998-1999"  
(E/ICEF/1997/CRP.28);

b) "Ouverture d'un crédit budgétaire intérimaire pour janvier 1998"  
(E/ICEF/1997/CRP.29).

514. La Directrice générale a fait le point pour le Conseil d'administration des problèmes de financement et de personnel. Son exposé était assorti d'un graphique montrant la croissance enregistrée entre 1990 et 1995 par les recettes (+ 23 %) comme par le nombre total de postes (+ 28 %). Le maximum avait été atteint en 1995, où les recettes annuelles s'étaient établies à 1,011 milliard de dollars, et le nombre de postes dans le monde entier à 6 223. Depuis lors, pendant les années 1995-1997, les recettes avaient diminué de 10 % et le nombre de postes avait été réduit en conséquence (diminution de 2 %). Les prévisions de recettes nouvelles et révisées pour 1998-1999 n'étaient pas très optimistes, et de nouvelles réductions seraient proposées pour l'exercice biennal, afin que le nombre de postes et les autres dépenses budgétaires d'appui correspondent aux ressources disponibles. D'autres mesures d'économie, approuvées dans le "Budget intégré du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997" (E/ICEF/1996/AB/L.5), avaient déjà été appliquées.

515. La Directrice générale adjointe a poursuivi en exposant les dispositions réglementaires ou approuvées qui encadreraient le processus de suppression de postes. On respecterait au moins les critères minimaux de l'ONU, en allant parfois plus loin, dans le souci d'atténuer les conséquences supportées par les employés touchés. Le Directeur général a esquissé les différentes modalités de soutien au personnel touché. Elles comprennent l'envoi d'un préavis, un plan de départ volontaire, un appui et des conseils pour la période de transition, et l'examen de possibilités spéciales d'emploi. Le plan de départ volontaire vise surtout les agents des services généraux du siège, ainsi que d'autres agents recrutés sur le plan local dans certains lieux d'affectation autres que New York, qui ont moins de chances de trouver un nouvel emploi au Fonds. Enfin, des prévisions préliminaires de la répartition régionale et fonctionnelle des postes pour l'exercice biennal 1998-1999 ont été communiquées au Conseil.

516. Nombre de délégations se sont inquiétées de la situation du personnel dans le climat actuel de compression des ressources et des postes. Le nombre exact de postes devant être supprimés n'était pas clair pour une proportion importante de délégations. Plusieurs intervenants ont demandé qu'on leur précise selon quels principes les suppressions étaient décidées, et quelle en était la cause effective, le programme de perfectionnement des méthodes de gestion ou l'effritement des ressources. Certaines délégations ont demandé au Fonds de tenir compte de la représentation équitable, tant géographique que selon le sexe, tandis qu'une délégation demandait des informations statistiques sur le personnel à qui étaient adressés des avis de licenciement. Enfin, il a été demandé au secrétariat de rendre compte des incidences financières totales des licenciements, des départs volontaires et des versements d'indemnisation.

517. Le Directeur général a indiqué que les informations demandées seraient communiquées au Conseil lors d'une réunion intersessions, avant qu'il débattenne du budget en janvier 1998. Le secrétariat était déterminé à améliorer la

communication sur ces questions et continuerait à travailler en étroite coopération avec les associations du personnel.

518. Plusieurs délégations ont estimé que le processus de régionalisation devrait être exposé de manière plus concrète dans les rapports. Un des grands sujets de préoccupation en la matière était celui de la répartition des attributions entre le siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ces délégations ont demandé au secrétariat de dresser un tableau complet des économies et des gains d'efficacité réels. Devant les prévisions à la baisse, tant des ressources que des effectifs, les délégations ont été nombreuses à s'inquiéter de l'effet éventuel sur la qualité d'exécution des programmes et, par voie de conséquence, sur l'aptitude du Fonds à conserver la confiance des donateurs publics et privés.

519. La Directrice générale a précisé que la régionalisation ne signifiait pas qu'on renforce partout les effectifs, ni que des activités aient été transférées du siège aux bureaux extérieurs. Un rappel des principaux aspects du rapport sur la "Budgétisation intégrée à l'UNICEF" (E/ICEF/1997/AB/L.4), approuvé par le Conseil à sa première session ordinaire de 1997 (E/ICEF/1997/12/Rev.1, décision 1997/3), a permis de préciser des modalités du plan de gestion des programmes par pays et les corrélations entre les besoins en personnel et les programmes. On s'employait à appliquer dans l'ensemble de l'organisation les quatre principes directeurs qui avaient inspiré le budget pour 1998-1999 : caractère central du programme de pays, processus de décentralisation, corrélation entre objectifs et budget, investissements centrés sur les systèmes. Un Forum ouvert à New York avait été l'occasion de présenter les divisions du siège projetées par l'Administration. L'examen des programmes et des budgets des bureaux de pays avait été délégué aux régions. Le nouveau processus consultatif partait des pays et avait pour objet d'établir des priorités pour l'ensemble des activités, afin d'empêcher l'éparpillement des ressources et de préserver la qualité de l'exécution des programmes sur le terrain.

520. L'ébauche de stratégie pour le budget de 1998-1999 a été bien accueillie et approuvée par plusieurs délégations, qui étaient favorables à la réorientation en cours du programme de perfectionnement des méthodes de gestion et faisaient confiance au secrétariat pour gérer les difficiles décisions à prendre dans le contexte actuel de tassement des ressources. Elles ont engagé les membres du Conseil à consacrer le meilleur de leur effort à la mobilisation de fonds publics plutôt qu'à un intérêt excessif pour le détail de la gestion.

521. Le secrétariat a présenté une proposition concernant l'ouverture d'un crédit budgétaire intérimaire pour janvier 1998 (E/ICEF/1997/CRP.29) en attendant que soit approuvé le budget pour l'exercice biennal 1998-1999. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir au chapitre III la décision 1997/25.)

#### G. Rapports et états financiers intérimaires de l'UNICEF

522. La Directrice générale adjointe a présenté le rapport et les états financiers intérimaires (E/ICEF/1997/AB/L.11), rappelant que le rapport financier du Fonds était biennal depuis 1988 et qu'on était dans la première année de l'exercice biennal. Présenté au Conseil pour information, le document donnait le détail des recettes et des dépenses, de l'actif et du passif, du solde des réserves et des fonds à la fin de 1996. Le rapport final de l'exercice biennal 1996-1997 serait communiqué au Conseil assorti d'un rapport de vérification des comptes lors de la session de septembre 1998 ou,

éventuellement, selon que le rapport du Comité des commissaires aux comptes et celui du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires seraient prêts ou non, à la première session ordinaire de 1999. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir au chapitre III la décision 1997/26.)

#### H. Rapport oral sur les décisions du Conseil économique et social

523. Le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a présenté un rapport sur les résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social lors de sa session de fond de 1997 ayant des incidences directes pour le secrétariat comme pour le Conseil d'administration du Fonds.

524. Le Directeur a parlé de la résolution 1997/59, en date du 24 juillet 1997, intitulée "Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement : suite à donner aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale", où le Conseil économique et social reconnaissait qu'il entrerait dans ses attributions de faire des recommandations sur les problèmes de financement. Préoccupé par l'insuffisance des ressources, il réaffirmait que l'efficacité et l'efficacités des activités opérationnelles devaient être renforcées par une augmentation substantielle de leur financement sur une base prévisible, continue et assurée. Le Conseil a recommandé à ce propos aux conseils d'administration des fonds et programmes d'examiner et de suivre leurs arrangements en matière de financement, afin de rendre le financement plus sûr et prévisible, et invité les conseils d'administration à prendre leurs décisions concernant leurs propres arrangements de financement et à lui faire rapport à ce sujet en 1998. Il demandait aussi de mieux centrer l'attention sur certains aspects essentiels de la programmation, notamment la création de capacités durables, l'approche-programme, le renforcement de l'exécution au niveau national et l'approche mieux coordonnée à l'échelle du système pour le suivi et l'évaluation. L'UNICEF apporterait une contribution au rapport que le Secrétaire général devait présenter sur la mise en oeuvre de cette résolution.

525. Dans sa résolution sur le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), le Conseil a prié instamment les organisations coparrainantes, dont l'UNICEF fait partie, a) de renforcer leur participation aux efforts visant à faire face à l'épidémie par leurs programmes et par les activités qu'ils mènent dans le cadre du suivi des conférences mondiales; b) de diffuser à l'intention du personnel en poste dans les pays des directives claires sur le rôle et les fonctions des groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/sida; et c) de rendre compte à leurs organes directeurs respectifs des mesures prises à cet effet. Il était également demandé aux organisations coparrainantes de prendre en charge une partie des dépenses d'appui administratif des groupes thématiques dans le contexte du système des coordonnateurs résidents.

526. Le Directeur du Bureau a mentionné également quatre résolutions et décisions du Conseil relatives au suivi des grands conférences et sommets internationaux organisés par les Nations Unies :

a) La décision 1997/302 du 25 juillet 1997, où le Conseil a décidé de convoquer une session immédiatement après sa session d'organisation de 1998, d'une durée de deux ou trois jours, pour examiner le rapport du Comité administratif de coordination sur les travaux des équipes spéciales consacrés au

suivi des grandes conférences et sommets internationaux, dans le but de faciliter un débat plus large sur cette question à la session de fond de 1998;

b) La résolution 1997/60 du 25 juillet 1997, où le Conseil demandait des travaux sur l'élimination de la pauvreté et soulignait l'importance qu'il y avait à contribuer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue en l'an 2000 pour faire un bilan général des résultats du Sommet mondial pour le développement social, ainsi qu'à l'examen quinquennal du Programme d'action de Beijing;

c) La résolution 1997/61 du 25 juillet 1997, où le Conseil se félicitait que le suivi du Sommet mondial de l'alimentation et de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) soit englobé dans le suivi intégré et coordonné des grandes conférences (l'UNICEF participait aux groupes de travail créés à cette fin);

d) La résolution 1997/42 du 22 juillet 1997, relative au suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, où le Conseil recommandait à l'Assemblée générale d'envisager de convoquer une session extraordinaire en 1999 (l'UNICEF avait déjà participé à une première réunion interinstitutions sur la question, et établirait pour la session annuelle de 1998 un document sur ses activités au service des objectifs fixés par la Conférence).

527. Plusieurs autres résolutions ont été mentionnées, portant sur les sujets suivants : a) Année internationale des Volontaires (2001) – l'UNICEF avait fait savoir aux Volontaires des Nations Unies qu'il soutenait cette manifestation et y participerait selon les modalités voulues; b) Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, et suivi du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà – il était prévu que toutes les organisations des Nations Unies participent aux préparatifs de cette conférence et appliquent le plan d'action du Programme d'action mondial selon leur expérience, leur situation et leurs priorités propres, ce que faisait l'UNICEF; c) participation des ONG aux travaux de l'Assemblée générale, résolution dont l'application avait été différée en attendant que l'Assemblée générale en ait délibéré.

528. Le thème du débat de haut niveau du Conseil avait été "Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux; investissements; commerce", et le Conseil avait pu arrêter des conclusions concertées, notamment sur des sujets intéressant l'UNICEF, tels que le droit au développement, la participation de la société civile, et l'accent sur l'aide publique au développement, source cruciale de financement extérieur, dont il importait de renverser la tendance globale à la baisse. Il était question aussi de l'endettement et de la nécessité d'intervenir d'urgence dans ce domaine pour apporter une solution durable au problème de la dette et du service de la dette.

529. Les délégations se sont dites satisfaites de ce rapport oral, jugé clair et concis, certaines félicitant la Directrice générale et ses collaborateurs de leur participation active et constructive à la session de fond du Conseil, notamment à la partie portant sur les activités opérationnelles. Des délégations ont suggéré plusieurs sujets pour le prochain rapport sur le suivi des décisions du Conseil, dont le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, l'eau et la parité hommes-femmes.

530. Les intervenants ont été nombreux à souligner qu'il fallait rédiger un document stratégique sur la mobilisation des ressources, d'une part parce que le financement manifestait une tendance à la baisse, et de l'autre parce qu'il fallait donner suite à la décision sur les dispositions de financement adoptée par le Conseil à sa session de fond.

531. Passant à la question du moment où l'on débattrait de la mobilisation des ressources, et des besoins en matière de traduction, le secrétariat a expliqué qu'un document de séance officieux n'avait pas à être établi longtemps à l'avance, et qu'on pourrait y inclure des informations de dernière minute. En revanche, si on voulait un document écrit officiel, il faudrait le faire traduire, et donc le faire établir, plus longtemps à l'avance. Une délégation a rappelé au Conseil d'administration que la décision prise par le Conseil économique et social appelait la rédaction d'un rapport écrit en bonne et due forme. On pourrait prévoir de le faire présenter à la session annuelle si cela laissait le temps suffisant pour l'envoi des documents à l'ONU. Le secrétariat a convenu de présenter un rapport oral à la première session ordinaire de 1998, suivi d'un rapport écrit détaillé à une session ultérieure.

I. Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires : proposition de mandat

532. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration a examiné le projet de mandat du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires (E/ICEF/1997/21), qui a été présenté par le Directeur général adjoint. Il a indiqué que le projet de mandat, qui avait été approuvé par le Conseil exécutif de l'OMS en mai 1997, était présenté au Conseil pour approbation ou modification, et serait soumis au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP la semaine suivante. Toute modification éventuelle devrait être renvoyée aux autres conseils de manière qu'ils approuvent tous le même mandat. Le Conseil d'administration de l'UNICEF était également saisi pour observations du rapport sur la session finale du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires (E/ICEF/1997/19).

533. Ce point de l'ordre du jour a suscité de nombreuses interventions. Une délégation a fait observer que le projet de mandat ne disait rien de la fonction la plus importante du Comité de coordination, qui était de coordonner les politiques et les programmes de santé des trois institutions. Un orateur, appuyé par nombre d'autres délégations, a dit que le Comité de coordination offrirait une instance de coordination et déterminerait les possibilités de coopération entre les trois institutions en matière de santé des mères, des enfants et des femmes. S'agissant du projet de mandat, cet orateur, le trouvant trop vague, a signalé qu'il n'y était pas question des autres institutions qui s'occupent de politiques sanitaires, en particulier du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, ni de la Banque mondiale. On a estimé par ailleurs que le mandat prêtait à confusion du fait qu'il était implicitement axé sur la santé en matière de reproduction, ou semblait indiquer que la santé en matière de reproduction et la santé sexuelle ne faisaient pas partie de la santé des femmes ou des adolescents. D'autres délégations ont suggéré également de modifier le projet de mandat de manière à y mentionner la mortalité infantile et maternelle.

534. Un autre orateur a rappelé que, dans la décision 1997/8, adoptée en janvier à la première session ordinaire, il était prévu que les membres du Comité examinent, en s'inspirant de l'expérience des secrétariats des trois organisations intéressées et en se fondant sur les délibérations du Conseil

d'administration de l'UNICEF à cette session, le rôle et le mandat du Comité et présentent des propositions en vue de la révision de son mandat et de ses méthodes de travail. Mais c'étaient les trois secrétariats qui avaient en fait rédigé le projet de mandat, approuvé ensuite par le Conseil exécutif de l'OMS. Il n'était pas certain que le Comité se soit effectivement réuni pour débattre son propre mandat, comme il était demandé dans la décision.

535. Certaines délégations estimaient que le Conseil devait approuver le projet de mandat, qui était issu d'un processus de consultations détaillées entre les trois organisations, car on risquait autrement de retarder le début des activités du Comité. Le Conseil devrait simplement faire part de ses préoccupations au Comité, lui laissant déterminer par lui-même ce que devaient être ses méthodes de travail. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir chap. III, décision 1997/27.)

#### J. Programme de travail pour 1998

536. La Secrétaire du Conseil d'administration a présenté ce point de l'ordre du jour, rappelant brièvement les principes de base arrêtés les deux années précédentes, sur lesquels était fondée la formulation du programme de travail. Les délégations ont présenté nombre d'observations sur les points de l'ordre du jour comme sur la documentation pour les sessions de 1998 du Conseil. Il a été demandé d'inclure un débat plus large sur la coopération de l'UNICEF avec les ONG et la société civile, de sorte qu'on a convenu d'inclure le sujet dans le rapport oral consacré à la mise en oeuvre des principes concernant les comités nationaux.

537. Le programme de travail présenté par le secrétariat (E/ICEF/1997/CRP.27) supposait que le nombre de sessions en 1998 ne soit plus que de trois au lieu de quatre, au titre d'une rationalisation de l'ordre du jour que le Conseil d'administration a approuvée, étant entendu que le nombre de sessions serait fixé en fonction du volume de travail, autrement dit qu'il serait arrêté d'année en année en fonction des travaux à accomplir. (Pour les dates des sessions du Conseil et le programme de travail tel qu'adopté par ce dernier, voir chap. III, décision 1997/30.)

#### K. Questions diverses

538. Le Président a annoncé que le Bureau avait décidé en consultation avec le secrétariat qu'en 1998, le Conseil d'administration se rendrait en mission de visite au Bangladesh, en Guinée et au Mali. Le secrétariat communiquerait aux membres du Conseil avant le milieu du mois d'octobre un document d'information détaillant le programme et le calendrier envisagés pour ces missions. Les groupes régionaux auraient à donner le nom des participants au secrétariat avant la fin de novembre.

#### L. Conclusions

539. La Directrice générale a dit qu'une fois encore la session du Conseil d'administration avait permis un dialogue fructueux. Elle a remercié les délégations du soutien exprimé tout au long de la session pour l'oeuvre accomplie par le Fonds au siège comme sur le terrain. Le secrétariat n'en avait pas moins prêté la plus grande attention aux préoccupations manifestées par les délégations quant au volume des ressources financières, aux problèmes d'effectifs et aux questions budgétaires, qui feraient l'objet de réunions entre les sessions. La solution de ces questions n'était pas simple, mais le

secrétariat continuerait à collaborer avec le Conseil d'administration en vue de parvenir à un consensus. Le secrétariat était prêt à aider le "Groupe de volontaires" qui s'emploie à améliorer le partenariat entre le Conseil et le secrétariat. En conclusion, elle a remercié la Présidente de l'énergie avec laquelle elle avait animé les débats, de l'humour et de la pénétration qu'elle avait manifestés toute l'année. Elle a remercié également de leur concours les membres du Conseil dont le mandat venait à expiration et leur a rappelé qu'ils seraient les bienvenus en tant qu'observateurs actifs l'année suivante.

540. Faisant le point de son expérience de l'année écoulée, la Présidente a constaté que le Conseil traversait une période de transformations. Dix ans auparavant, alors qu'elle en était membre, le Conseil avait débattu de la pauvreté et des inégalités dans un climat de grandes espérances, car il avait des options et différentes voies entre lesquelles choisir. Les observateurs avaient été nombreux à qualifier les années 80 de décennie perdue, mais cela avait été aussi pour le monde l'époque d'une prise de conscience de bien des réalités. La situation actuelle était très différente. Le souci des effectifs de l'UNICEF, par exemple, était l'écho exact de préoccupations suscitées dans tous les pays par la sécurité de l'emploi.

541. L'importance croissante de la société civile était une autre de ces transformations. La Présidente avait travaillé depuis plus de 30 ans dans l'administration publique et l'université, et constatait la nécessité croissante de nouveaux partenaires, qui expliquait l'apparition d'une société civile. En Europe, elle était apparue à mesure que se créaient les nations. À l'époque actuelle, elle apparaissait dans bien des pays parce que les institutions et les administrations se montraient incapables de répondre aux besoins des populations. Face à la montée des problèmes, les alliances stratégiques entre gouvernements et société civile étaient une nécessité.

542. La Présidente a estimé qu'il importait de susciter une attitude confiante et de trouver des solutions nouvelles. Dans l'économie de marché, la classe moyenne n'avait pas une place clairement définie, et le fossé se creusait entre riches et pauvres. Pourtant, la situation dans les pays développés représentait probablement la première fois où l'humanité ait surmonté les problèmes de bien-être. Il fallait maintenant redistribuer les avantages et rechercher l'équité, alors que la solidarité était au plus bas. Le financement de la coopération ne cessait de diminuer, les difficultés de mobilisation des ressources d'augmenter. La société parlait de moins en moins de développement. Il était très important, dans cette atmosphère, que les membres du Conseil d'administration soient en contact étroit, même entre les sessions. Enfin, durant la réforme du système des Nations Unies, les pays ne devaient pas perdre de vue que l'ONU demeurait le seul endroit où ils pouvaient se réunir tous avec leurs différences, dans leur diversité et leurs désaccords, le seul endroit où ils puissent apprendre au contact les uns des autres.



## Annexe

### DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1997

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
<u>Première session ordinaire</u>	
1997/1.	Rapport d'activité sur la mise en oeuvre des résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social
1997/2.	Rapport sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya
1997/3.	Budgétisation intégrée à l'UNICEF
1997/4.	Budget du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997
1997/5.	Harmonisation de la présentation des budgets : PNUD, FNUAP et UNICEF
1997/6.	Questions financières
1997/7.	Les enfants et les femmes dans les situations d'urgence : priorités stratégiques et objectifs opérationnels de l'UNICEF
1997/8.	Coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires
1997/9.	Mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé
1997/10.	Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes
<u>Deuxième session ordinaire</u>	
1997/11.	Rapport annuel au Conseil économique et social
1997/12.	Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1997
1997/13.	Élection de représentants du Conseil d'administration aux comités mixtes pour l'exercice biennal 1997-1998
<u>Session annuelle</u>	
1997/14.	Opération Cartes de voeux et opérations connexes – Plan de travail et projet de budget pour la période de huit mois allant du 1er mai au 31 décembre 1997
1997/15.	Opération Cartes de voeux et opérations connexes – Rapport financier et états financiers pour l'année terminée le 30 avril 1996
1997/16.	Rapport sur la réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation

- 1997/17. Rapport sur la réunion du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires
- 1997/18. Système révisé d'allocation aux programmes des fonds prélevés sur la masse commune des ressources
- 1997/19. Assurer la survie, la protection et le développement des enfants en Afrique
- 1997/20. Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants
- 1997/21. Application des politiques et stratégies de l'UNICEF en faveur des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection

Troisième session ordinaire

- 1997/22. Propositions relatives à la coopération au titre des programmes de l'UNICEF
- 1997/23. Opérations d'approvisionnement
- 1997/24. Plan financier à moyen terme pour la période 1997-2000
- 1997/25. Ouverture d'un crédit budgétaire intérimaire pour janvier 1998
- 1997/26. Rapport et états financiers intérimaires
- 1997/27. Projet de mandat du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé
- 1997/28. Mise en oeuvre du programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF
- 1997/29. Collaboration efficace entre le Conseil d'administration et le secrétariat de l'UNICEF
- 1997/30. Programme de travail pour 1998

Première session ordinaire

1997/1. Rapport d'activité sur la mise en oeuvre des résolutions  
1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

Prend note du "Rapport d'activité sur la mise en oeuvre des résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social : renforcement de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies" (E/ICEF/1997/5) et décide de le transmettre, ainsi que des observations formulées par les délégations à la présente session, au Secrétaire général pour qu'il en tienne compte dans le rapport sur la question qu'il soumettra au Conseil économique et social à sa session de fond de 1997.

Première session ordinaire  
21 janvier 1997

1997/2. Rapport sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF  
au Kenya

Le Conseil d'administration

Prend note du Rapport du Bureau de la vérification interne des comptes sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya (E/ICEF/1997/AB/L.2), étant entendu que le secrétariat soumettra le moment venu un rapport final sur la question.

Première session ordinaire  
21 janvier 1997

1997/3. Budgétisation intégrée à l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport intitulé "Budgétisation intégrée à l'UNICEF" (E/ICEF/1997/AB/L.4) et des observations faites par les délégations;

2. Tient compte du fait que si le "budget d'appui biennal" doit lui être présenté à sa session de septembre 1997, conformément à la décision 1995/31 (E/ICEF/1995/9/Rev.1), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires devra l'examiner en mai 1997, avant que la procédure d'élaboration des recommandations relatives aux programmes de pays n'ait pris fin en juin 1997;

3. Convient que le "budget d'appui" ne devrait pas être établi avant que le programme ait été suffisamment structuré, c'est-à-dire avant que le programme n'ait suffisamment pris corps à la faveur de l'élaboration du plan-cadre des opérations et des recommandations relatives aux programmes de pays;

4. Décide, à titre exceptionnel, afin de préserver l'intégrité des procédures d'élaboration des recommandations relatives aux programmes de pays et de budgétisation intégrée, d'examiner le "budget d'appui biennal" pour 1998-1999, à sa première session ordinaire en janvier 1998;

5. Prie le secrétariat de poursuivre les consultations qu'il avait engagées avec lui au sujet de la coordination des calendriers de sorte que les futurs budgets biennaux puissent être présentés avant le début de l'exercice biennal correspondant.

Première session ordinaire  
22 janvier 1997

1997/4. Budget du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997

Le Conseil d'administration

Décide :

a) De virer 470 000 dollars du budget approuvé de l'opération Cartes de voeux pour la période du 1er mai 1996 au 30 avril 1997 et d'inscrire un montant supplémentaire de 945 000 dollars au budget du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997. Le montant total de 1 415 000 dollars couvre le coût des postes et les frais généraux de fonctionnement liés aux activités transférés de l'opération Cartes de voeux;

b) D'approuver comme suit le budget du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997 :

		<u>En milliers de dollars É.-U.</u>
Titre I	Assistance aux programmes	5 707
Titre II	Appui aux programmes	168 946
Titre III	Gestion et administration	172 762
	Montant total des dépenses	<u>347 415</u>

c) D'approuver, pour l'exercice biennal 1996-1997, un engagement de dépenses d'un montant de 347 415 000 dollars au titre du budget;

d) D'autoriser le Directeur général à gérer le plus efficacement possible les crédits ouverts à chacun des titres I, II et III. Le Directeur général pourra approuver, sans autre autorisation du Conseil d'administration, le virement des fonds, en cas de besoin, à l'un ou l'autre des titres I, II et III, jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 5 % des crédits ouverts à l'un ou l'autre de ces titres ou le virement de tout montant des titres II et III au titre I. En ce qui concerne le titre II, le montant pourra être révisé en hausse ou en baisse en fonction du montant recouvré au titre des activités d'emballage et d'emmagasinage (E/ICEF/1996/12/Rev.1, décision 1996/11). Le Conseil d'administration pourra exceptionnellement être invité à se prononcer par correspondance.

Première session ordinaire  
22 janvier 1997

1997/5. Harmonisation de la présentation des budgets :  
FNUAP, PNUD et UNICEF

Le Conseil d'administration

Approuve le projet de présentation du futur budget d'appui biennal, qui figure dans le document DP/1997/2-E/ICEF/1997/AB/L.3.

Première session ordinaire  
23 janvier 1997

1997/6. Questions financières

Le Conseil d'administration

Prend note des rapports suivants :

a) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et rapport du Comité des commissaires aux comptes [Supplément No 5B (A/51/5/Add.2)];

b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/1996/AB/L.14).

Première session ordinaire  
23 janvier 1997

1997/7. Les enfants et les femmes dans les situations d'urgence :  
priorités stratégiques et objectifs opérationnels de  
l'UNICEF

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport intitulé "Les enfants et les femmes dans les situations d'urgence : priorités stratégiques et objectifs opérationnels de l'UNICEF" (E/ICEF/1997/7) et rappelant la résolution 51/77 de l'Assemblée générale du 12 décembre 1996 relative aux droits de l'enfant, en particulier les paragraphes de ladite résolution qui mettent l'accent sur le rôle spécifique de l'UNICEF,

1. Approuve la démarche exposée dans ledit rapport et prie le Directeur général de prendre dûment en considération, dans la mise en oeuvre des mesures correspondantes et l'élaboration de directives opérationnelles, les vues et préoccupations exprimées par les délégations durant la présente session;

2. Prie également le Directeur général de faire rapport au Conseil sur les enseignements tirés de l'application des mesures proposées et des directives susmentionnées à sa première session ordinaire de 2000.

Première session ordinaire  
23 janvier 1997

1997/8. Coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires

Le Conseil d'administration

1. Accueille avec satisfaction la décision EB99.R23, adoptée le 22 janvier 1997 par le Conseil d'administration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à sa quatre-vingt-dix-neuvième session, et la décision 97/1, relative au Comité de coordination FNUAP/OMS/UNICEF en matière de santé, adoptée le 16 janvier 1997 par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population (PNUD/FNUAP) à sa première session ordinaire de 1997;

2. Prend note du document E/ICEF/1997/6, du 11 novembre 1996, intitulé "Participation du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour la population au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires";

3. Recommande que le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP devienne membre du Comité mixte des directives sanitaires, qui prendrait le nom de Comité de coordination FNUAP/OMS/UNICEF en matière de santé;

4. Demande que les membres du Comité, au titre d'un point de l'ordre du jour de la prochaine réunion de cet organe reconstitué, examinent, en s'inspirant des compétences et de l'expérience collectives des secrétariats des trois organisations intéressées et en se fondant sur les délibérations du Conseil d'administration de l'UNICEF à sa session en cours, le rôle et le mandat du Comité et présentent des propositions en vue de la révision de son mandat et de ses méthodes de travail, qui figureront dans le rapport sur les travaux de la réunion et seront soumis, pour approbation, aux conseils d'administration des trois organisations.

Première session ordinaire  
23 janvier 1997

1997/9. Mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport sur la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé (E/ICEF/1997/3),

1. Réaffirme avec force l'engagement pris par l'UNICEF d'améliorer la santé des enfants, d'atteindre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants et de faire appliquer les principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant;

2. Souscrit à l'approche globale adoptée pour mettre en oeuvre la stratégie dans le domaine de la santé, telle qu'elle figure dans le rapport, et prie le Directeur général de tenir compte, lors de l'application de ladite stratégie et de l'élaboration de directives opérationnelles, des observations formulées et des préoccupations exprimées par les délégations à la session en cours;

3. Souligne que les gouvernements ont la responsabilité capitale d'élaborer et d'appliquer leurs propres politiques nationales en matière de

santé ainsi que de coordonner l'aide extérieure conformément aux priorités de leur pays dans ce domaine;

4. Prie le Directeur général d'encourager les gouvernements, la communauté internationale, les organisations non gouvernementales et autres acteurs de la société civile à mobiliser davantage de ressources en vue de mettre en oeuvre la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé;

5. Prie le Directeur général de lui rendre compte, oralement en 1998 et 1999, par écrit en 2000, des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé.

Première session ordinaire  
24 janvier 1997

1997/10. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des observations faites par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance dans le document E/ICEF/1996/AB/L.14, en réponse aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal 1994-1995 [Supplément No 5B (A/51/5/Add.2)];

2. Prie le secrétariat de lui rendre compte oralement, à sa première session ordinaire de 1998, de la suite qui aura été donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et de lui présenter un calendrier mis à jour indiquant les dates auxquelles des mesures devront avoir été prises dans les domaines nécessitant une intervention;

3. Prie le secrétariat, l'année où il ne lui sera pas fourni de rapport écrit, de lui rendre compte oralement à sa première session ordinaire de la suite qui aura été donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

Première session ordinaire  
24 janvier 1997

Deuxième session ordinaire

1997/11. Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport annuel du Directeur général au Conseil économique et social [E/ICEF/1997/10 (Part I)] et du document E/ICEF/1997/4 sur la suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1996, qui porte sur un sujet connexe que le Conseil a examiné à sa première session ordinaire de 1997;

2. Décide de transmettre les rapports, ainsi que les observations formulées lors des deux sessions, au Conseil économique et social pour qu'il les examine à sa session de fond de 1997.

Deuxième session ordinaire  
18 mars 1997

1997/12. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1997

Le Conseil d'administration

1. Décide d'attribuer le prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1997 au Centre namibien d'assistance juridique;

2. Approuve à cette fin une allocation de 25 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources.

Deuxième session ordinaire  
18 mars 1997

1997/13. Élection de représentants du Conseil d'administration aux comités mixtes pour l'exercice biennal 1997-1998

Le Conseil d'administration

1. Décide d'élire les membres et membres suppléants ci-après au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires (qui doit être reconstitué sous le nom de Comité de coordination FNUAP/OMS/UNICEF en matière de santé pour l'exercice biennal 1997-1998 :

a) Groupe des États d'Afrique : Dr Patrick Yowasi Kadam, comme membre, et Dr Harriet Mugerwa, comme membre suppléant (Ouganda);

b) Groupe des États d'Asie : Dr Ali J. Bin Mohammed Suleiman, comme membre, et Dr Salim Al-Khussaiby, comme membre suppléant (Oman);

c) Groupe des États d'Europe orientale : Dr Petr Struk, comme membre, et Dr Jan Janda, comme membre suppléant (République tchèque);

d) Groupe des États d'Europe occidentale et autres groupes : Dr David Nabarro, comme membre, et Dr Penelope Key, comme membre suppléant (Royaume-Uni);

2. Décide d'élire les membres et membres suppléants ci-après au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation pour l'exercice biennal 1997-1998 :

a) Groupe des États d'Europe orientale : M. Alexander S. Kondratiev, comme membre, et Mme Galina S. Kovaleva, comme membre suppléant (Fédération de Russie);

b) Groupe des États d'Europe occidentale et autres groupes : M. François Rémy, comme membre, et M. Jean-Pierre Régnier, comme membre suppléant (France);

3. Décide que les candidats qui seront proposés par les groupes régionaux et dont la candidature n'a pas encore été présentée aux comités mixtes seront



considérés comme élus dès réception par le secrétariat d'une lettre du Président du groupe régional en question confirmant leur désignation.

Deuxième session ordinaire  
19 mars 1997

Session annuelle

1997/14. Opération Cartes de vœux et opérations connexes –  
Plan de travail et projet de budget pour la période  
de huit mois allant du 1er mai au 31 décembre 1997

A. Prévisions de dépenses pour la campagne 1997 de l'Opération  
Cartes de vœux et des opérations connexes

Le Conseil d'administration

1. Approuve, pour l'exercice compris entre le 1er mai et le 31 décembre 1997, un budget de dépenses d'un montant de 85,3 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II de l'annexe I du document E/ICEF/1997/AB/L.8) :

	<u>Millions de dollars É.-U.</u>
Bureau du Directeur	0,3
Produits et commercialisation	55,2
Collecte de fonds privés	7,9
Opérations et finances	9,8
Total partiel	73,2
Dépenses hors exploitation :	
Programme de prospection de nouveaux marchés	3,0
Programme d'expansion des collectes de fonds	7,8
Part de l'OCV dans les dépenses administratives de l'UNICEF	0,6
Programme de mise en place de comités nationaux en Europe centrale et orientale	0,7
Total partiel	12,1
Dépenses totales <sup>a</sup>	85,3

---

<sup>a</sup> Pour plus de précisions, voir E/ICEF/1997/AB/L.8, tableau 2.

2. Autorise le Directeur général :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II de l'annexe I du document E/ICEF/1997/AB/L.8; à porter les dépenses aux montants indiqués dans la colonne III de ladite annexe si le produit net apparent des ventes et des collectes de fonds atteignait ce niveau; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminuait;

b) À effectuer, le cas échéant, des virements entre les rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses supplémentaires qui pourraient être nécessaires du fait des fluctuations monétaires, afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'OCV.

#### B. Prévisions de recettes pour la campagne 1997

##### Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice compris entre le 1er mai et le 31 décembre 1997, les prévisions de recettes nettes de l'opération Cartes de voeux s'élèvent à 259,9 millions de dollars, comme indiqué dans la colonne II de l'annexe I du document E/ICEF/1997/AB/L.8.

#### C. Politique générale

##### Le Conseil d'administration

1. Approuve les modifications du tableau d'effectifs figurant dans les annexes IV et V du document E/ICEF/1997/AB/L.8, qui se traduisent par une diminution nette de neuf postes;

2. Proroge le programme de prospection de nouveaux marchés, avec une dotation de 3 millions de dollars pour 1997;

3. Proroge le programme d'expansion des collectes de fonds, avec une dotation de 7,8 millions de dollars pour 1997;

4. Proroge le programme de mise en place des comités nationaux en Europe centrale et orientale, qui concerne 10 pays, avec un budget de 700 000 dollars pour 1997;

5. Autorise le Directeur général à engager des dépenses durant l'exercice budgétaire 1997 pour couvrir les coûts des marchandises livrées (production et achat de matières premières, cartes et autres produits) à concurrence de 42,3 millions de dollars, pour l'exercice budgétaire 1998 comme indiqué dans le plan à moyen terme de l'opération Cartes de voeux (voir le tableau 8 du document E/ICEF/1997/AB/L.8).

Session annuelle  
5 juin 1997

1997/15. Opération Cartes de voeux et opérations connexes  
- Rapport financier et états financiers pour  
l'année terminée le 30 avril 1996

##### Le Conseil d'administration

Prend acte du rapport financier et des états financiers de l'Opération Cartes de voeux et des opérations connexes pour l'année terminée le 30 avril 1996 (E/ICEF/1997/AB/L.9).

Session annuelle  
5 juin 1997

1997/16. Rapport sur la réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation

Le Conseil d'administration

Prend acte du rapport du Comité mixte Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)/UNICEF sur l'éducation sur les travaux de sa sixième réunion, tenue à Bucarest (Roumanie) les 5 et 6 mai 1997 (E/ICEF/1997/18), et des recommandations qui y figurent.

Session annuelle  
5 juin 1997

1997/17. Rapport sur la réunion du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires

Le Conseil d'administration

Prend acte du rapport du Comité mixte UNICEF/Organisation mondiale de la santé (OMS) des directives sanitaires sur les travaux de sa trente et unième session, tenue au siège de l'OMS à Genève les 19 et 20 mai 1997 (E/ICEF/1997/19), et des recommandations qu'il contient.

Session annuelle  
5 juin 1997

1997/18. Systeme révisé d'allocation aux programmes des fonds prélevés sur la masse commune des ressources

Le Conseil d'administration

1. Félicite le secrétariat de la suite qu'il a donnée à la décision 1996/34 (E/ICEF/1996/12/Rev.1) relative à l'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources et des travaux qu'il a entrepris en consultation étroite avec le Conseil d'administration pour réviser le système actuel;

2. Se déclare résolu à accorder un rang de priorité plus élevé aux besoins des enfants des pays à faible revenu, en particulier les pays les moins avancés et les pays de l'Afrique subsaharienne, conformément à la résolution 51/186 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1996, relative aux progrès réalisés en milieu de décennie dans l'application de la résolution 45/217 sur le Sommet mondial pour les enfants, et conformément aux décisions pertinentes du Conseil d'administration et au descriptif de la mission du Fonds, et rappelle particulièrement à cet égard les paragraphes 10, 11 et 12 de la résolution 51/186, qui insistent sur la nécessité d'accroître substantiellement les ressources, tout en soulignant une fois encore qu'il est important et très urgent d'accroître la masse commune des ressources pour l'UNICEF;

3. Réaffirme le principe selon lequel tous les pays bénéficiaires ont le droit de recevoir des ressources en fonction des caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

4. Prend note du système révisé d'allocation aux programmes des fonds prélevés sur la masse commune des ressources décrit dans le document E/ICEF/1997/P/L.17;

5. Approuve le système révisé qui figure dans l'annexe à la présente décision et prie le Directeur général de le mettre en oeuvre;

6. Insiste sur la nécessité de contrôler attentivement les effets que le système révisé aura sur les enfants des pays proches ou au-dessus du seuil de reclassement;

7. Prie le Directeur général de lui rendre compte périodiquement de l'application de la présente décision et plus particulièrement de l'utilisation de la réserve de flexibilité de 7 %, dans son rapport annuel et à chaque phase critique de la mise en oeuvre du système révisé;

8. Décide de réexaminer en 2003, compte tenu du résultat de la session extraordinaire que l'Assemblée générale doit tenir en 2001 comme prévu au paragraphe 27 de la résolution 51/186 susmentionnée, le système révisé en vue d'améliorer ses divers éléments pour en assurer la viabilité, en visant notamment à augmenter sensiblement les fonds de la masse commune des ressources allouées aux pays les moins avancés et aux pays de l'Afrique subsaharienne et prie le Directeur général de lui présenter un rapport d'ensemble à cette fin.

#### Annexe

##### ALLOCATION DES FONDS PRÉLEVÉS SUR LA MASSE COMMUNE DES RESSOURCES SELON LE SYSTÈME RÉVISÉ À PARTIR DE 1999

###### I. RÉPARTITION ENTRE LES PROGRAMMES DES FONDS PRÉLEVÉS SUR LA MASSE COMMUNE DES RESSOURCES

1. La part de la masse commune des ressources destinée aux programmes est définie comme la part des "ressources ordinaires" (selon la terminologie budgétaire uniformisée) de l'UNICEF directement nécessaire à la réalisation des objectifs de tel ou tel programme ou projet de coopération en vue du développement. Le système révisé de répartition ne s'applique qu'à cette part des "ressources ordinaires" et ne vise donc pas le budget des services d'appui ni les fonds supplémentaires ("Autres ressources"). En 1996 par exemple, la masse commune des ressources à répartir entre les programmes représentait 317 millions de dollars, alors que le budget des services d'appui était de 246 millions de dollars et que les fonds supplémentaires s'élevaient à 545 millions de dollars.

###### II. OBJET DU SYSTÈME RÉVISÉ

2. Le système révisé reste fondé sur les trois critères fondamentaux existants : mortalité des moins de 5 ans, ou TMM5, produit national brut, ou PNB, par habitant et population infantine. Il vise :

a) À accorder un rang de priorité de plus en plus élevé aux enfants des pays à faible revenu, en particulier les pays les moins avancés et les pays de l'Afrique subsaharienne;

b) À faire en sorte que l'autorité morale de l'UNICEF reste au service des droits et des besoins des enfants et serve à assurer l'élaboration de politiques et à offrir des services consultatifs de haute qualité;

c) À répartir la masse commune des ressources dans des proportions permettant de renforcer la réalisation des programmes dans chaque pays;

d) À répondre avec la souplesse nécessaire à l'évolution des besoins des enfants et aux situations spéciales dans lesquelles ils peuvent se trouver.

### III. RÉPARTITION DES FONDS PRÉLEVÉS SUR LA MASSE COMMUNE DES RESSOURCES

#### A. Caractéristiques principales

3. Les caractéristiques principales des allocations de fonds sont les suivantes :

a) Les deux tiers au moins des fonds de la masse commune des ressources destinés aux programmes sont répartis en fonction des trois critères fondamentaux (TMM5, PNB/habitant, population infantine);

b) Chaque pays bénéficiant d'un programme de pays de l'UNICEF reçoit un montant calculé en fonction des trois critères fondamentaux, par application de la formule en vigueur et du nouveau système de pondération expliqué à l'annexe I du document E/ICEF/1997/P/L.17;

c) Chaque pays bénéficiant d'un programme de pays de l'UNICEF reçoit une allocation minimale de 600 000 dollars pour la programmation de base. Ce montant est maintenu que la masse des ressources augmente ou qu'elle reste stable. Si elle diminue, l'allocation est réduite en proportion;

d) L'allocation minimale sert exclusivement à la réalisation des programmes, le budget des services d'appui étant financé par d'autres ressources venant en sus de l'allocation minimale;

e) Aucun des pays les moins avancés ne doit recevoir une allocation inférieure au montant calculé selon le système actuel;

f) La fixation d'une fourchette d'évolution de 10 % par rapport à l'année précédente évite les changements soudains du montant des allocations reçues par les pays;

g) Les pays ayant atteint le double seuil d'un PNB de 2 895 dollars par habitant et d'un TMM5 de 30 pour 1 000 naissances vivantes sont progressivement retirés du système de répartition entre les programmes des fonds prélevés sur la masse commune des ressources conformément aux dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 5 ci-dessous;

h) Les pays concernés par les trois programmes multinationaux continuent de recevoir un montant forfaitaire combiné garantissant la viabilité et l'efficacité des interventions;

i) Les programmes spéciaux restent financés par la masse commune des ressources, avec l'approbation du Conseil d'administration;

j) Sept pour cent des fonds prélevés sur la masse commune des ressources destinés aux programmes sont mis en réserve pour donner aux activités la souplesse qui leur permet de s'adapter à des situations très diverses, à l'évolution des besoins et aux circonstances spéciales;

k) La plus grande partie du revenu net de la vente des cartes de voeux et autres produits dans les pays en développement reste allouée au pays concerné et permet de financer des programmes approuvés par le Conseil d'administration, financés non par la masse commune des ressources mais par des fonds supplémentaires;

l) Le solde non remboursé en fin d'année du Fonds pour les programmes d'urgence (FPU) est alloué à chaque pays au cas par cas et imputé sur les fonds prélevés à cette fin sur la masse commune des ressources.

#### B. Utilisation des 7 % constituant la réserve de flexibilité

4. La répartition entre les programmes de cette partie des fonds prélevés sur la masse commune des ressources est décidée par le Directeur général et vise :

- a) À encourager l'excellence dans la réalisation des activités;
- b) À exploiter les possibilités qui se présentent de secourir les enfants;
- c) À atténuer l'impact que peut avoir sur les montants alloués l'insuffisance du total estimatif des ressources disponibles au titre de la masse commune;
- d) À réduire les disparités entre le financement par la masse commune et le financement par les fonds supplémentaires des programmes de pays approuvés par le Conseil. Si des situations comparables se présentent dans des pays différents et entrent en concurrence pour les ressources ainsi mises en réserve, la priorité est accordée aux pays à faible revenu, notamment les pays les moins avancés;
- e) À éviter que la mise en train du système révisé n'entraîne des changements soudains du montant des ressources allouées aux différents pays par prélèvement sur la masse commune.

#### C. Mise en application du système révisé

5. Les modalités d'application du système révisé sont les suivantes :

- a) Le système révisé sera progressivement mis en oeuvre à compter de 1999;
- b) Le Directeur général suivra attentivement et évaluera la mise en oeuvre et les effets du système révisé sur la situation des enfants de tous les pays bénéficiant d'un programme, notamment dans les pays atteignant le double seuil d'un PNB de 2 895 dollars par habitant et d'un TMM5 de 30 pour 1 000 naissances vivantes. Le Directeur général procédera à des consultations avec les pays qui sont proches du seuil de reclassement ou qui l'ont dépassé, pour déterminer comment remplacer les ressources prélevées sur la masse commune de l'UNICEF par des ressources fournies par le pays considéré (par exemple

partage du coût du maintien des activités de l'UNICEF) ou provenant d'autres sources (par exemple financement complémentaire);

c) Le Directeur général rendra compte périodiquement au Conseil d'administration de la mise en oeuvre du système révisé et, plus particulièrement, de l'utilisation qui sera faite de la réserve de flexibilité de 7 % dans son rapport annuel et à toutes les phases critiques du processus lorsqu'il jugera utile d'attirer sans attendre l'attention du Conseil d'administration sur les difficultés rencontrées ou à prévoir. En tout état de cause, chaque rapport annuel contiendra une annexe particulière (comportant des tableaux comparant les pourcentages effectivement déboursés par région et par groupe de pays aux objectifs fixés), exposant le déroulement de la mise en oeuvre du système révisé pendant la période précédente et les leçons à en tirer;

d) Le système révisé sera réexaminé par le Conseil d'administration en 2003, en vue soit d'évaluer sa pertinence, soit de l'adapter aux besoins imprévus qui pourraient apparaître pendant les premières années de la mise en oeuvre et, en tout état de cause, en vue de l'améliorer pour assurer sa viabilité. À cette fin, le Directeur général présentera un rapport d'ensemble sur les progrès du système révisé et sur l'expérience acquise, dans lequel il proposera des améliorations, notamment les moyens à mettre en oeuvre pour allouer 60 % des fonds prélevés sur la masse commune des ressources aux pays les moins avancés et 50 % à l'Afrique subsaharienne.

Session annuelle  
6 juin 1997

1997/19. Assurer la survie, la protection et le développement des enfants en Afrique

Le Conseil d'administration

1. Rappelle sa décision 1995/18 (E/ICEF/1995/9/Rev.1), ayant à l'esprit l'engagement de l'UNICEF envers l'Afrique, région où les besoins sont les plus grands et à laquelle le Fonds accorde la priorité absolue;

2. Constate que la situation des enfants reste critique dans plusieurs pays africains en raison de facteurs socio-économiques, de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, de la violence et de l'exploitation ainsi que de l'accroissement démographique et du fléau du VIH/sida;

3. Prend note des rapports présentés par le Directeur général sur les progrès accomplis concernant les moyens d'assurer la survie, la protection et le développement des enfants en Afrique (E/ICEF/1997/15) et sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants (E/ICEF/1997/14), d'où il ressort que si plusieurs pays africains ont beaucoup progressé dans la réalisation des buts fixés par le Sommet mondial, ils avancent dans l'ensemble, plus lentement que les autres régions, sur le plan notamment de la mortalité maternelle et infantile, de la malnutrition, de l'éducation de base et de l'assainissement;

4. Reconnaît que, dans le contexte africain actuel, la réalisation des buts du Sommet mondial reste un défi majeur pour la plupart des pays, et prie instamment le Directeur général de chercher à mobiliser des ressources supplémentaires auprès du secteur privé et du secteur public en faveur des programmes concernant l'Afrique, et ce afin d'appuyer les efforts visant à atteindre plus rapidement les buts du Sommet qui constituent autant d'étapes

fondamentales vers l'application intégrale de la Convention relative aux droits de l'enfant;

5. Invite le Directeur général à continuer à oeuvrer avec les gouvernements africains, les organismes bilatéraux et multilatéraux et les organisations non gouvernementales pour accroître le nombre de services médico-sanitaires intégrés appliquant les principes de l'Initiative de Bamako, pour intensifier la lutte contre le paludisme et l'éliminer, pour rendre plus facile d'accès et de meilleure qualité l'enseignement primaire, en particulier dans le cas des filles, pour améliorer la nutrition et pour accélérer les progrès en matière d'approvisionnement en eau et de salubrité publique;

6. Prie instamment le Directeur général :

a) D'accroître le soutien qu'apporte l'UNICEF aux enfants africains qui ont besoin d'une protection particulière, notamment ceux qui se trouvent dans des situations de conflit armé;

b) D'oeuvrer dans tous les secteurs avec tous ses partenaires, en particulier le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, pour renforcer les moyens dont les pays africains disposent pour prévenir et enrayer la propagation du VIH/sida;

7. Reconnaît l'importance du rôle que joue l'UNICEF dans l'Initiative spéciale pour l'Afrique à l'échelle du système des Nations Unies, qui doit faciliter la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, et prie le Directeur général de veiller à ce que l'UNICEF continue de participer activement à l'effort interorganisations visant à appliquer l'Initiative spéciale;

8. Invite l'UNICEF à poursuivre sa collaboration avec les gouvernements et les donateurs pour promouvoir la réorientation des ressources nationales vers les secteurs sociaux, selon la formule 20/20;

9. Prie instamment le Directeur général de continuer à promouvoir les mesures visant à réduire le fardeau de la dette publique des pays africains, notamment l'annulation ou la conversion de cette dette aux fins d'investissements sociaux;

10. Prie le Directeur général de lui rendre compte à sa session annuelle de 1999 des progrès accomplis dans l'application de la présente décision relative aux moyens d'assurer la survie, la protection et le développement des enfants en Afrique.

Session annuelle  
6 juin 1997

1997/20. Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs que le Sommet mondial pour les enfants a fixés pour le milieu de la décennie;



2. Considère que la Convention relative aux droits de l'enfant définit dans leurs grandes lignes les mesures à prendre pour assurer à tous les enfants le respect de leurs droits sociaux, économiques, culturels, politiques et civils, et que la réalisation des objectifs du Sommet contribuera de manière décisive à garantir tous les droits fondamentaux des enfants;

3. Constate que la réalisation des objectifs fixés pour la fin de la décennie soulève encore d'énormes difficultés, notamment dans les domaines de la santé, principalement en ce qui concerne la mortalité chez les enfants de moins de 5 ans et la mortalité maternelle, de la malnutrition, de l'éducation de base et de l'eau et de l'assainissement, et prie l'UNICEF d'accorder l'importance voulue aux enfants qui ont besoin d'une protection spéciale, par exemple les enfants victimes d'une exploitation économique ou sexuelle ou les enfants handicapés;

4. Exhorte tous les gouvernements, la communauté internationale, le secteur privé, les ONG et les autres acteurs de la société civile, les médias et les collectivités à réitérer leur engagement en faveur des enfants et à allouer, un maximum de ressources financières et humaines supplémentaires pour faciliter la réalisation des objectifs fixés par le Sommet pour l'an 2000;

5. Prie le Directeur général, en collaboration avec les gouvernements, de renforcer davantage les capacités nationales de collecte et d'exploitation de données, notamment de données ventilées par sexe et par âge, afin d'identifier des indicateurs appropriés qui soient pertinents, comparables et actualisés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des droits de l'enfant et des objectifs du Sommet, en mettant au point des indicateurs de base qui permettront la comparaison entre pays et des indicateurs supplémentaires pour refléter la réalité de la situation dans chaque pays;

6. Exhorte en outre tous les gouvernements à adopter des stratégies appropriées pour que les droits de tous les enfants soient garantis, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, en renforçant le cas échéant, leurs programmes d'action nationaux et sous-nationaux et, à cet égard, invite l'UNICEF à continuer de coopérer avec le Comité des droits de l'enfant pour faciliter la mise en oeuvre et le suivi de la Convention au niveau national, ainsi que la présentation des rapports prévus par celle-ci;

7. Prie le Directeur général d'aider le Secrétaire général à appliquer la résolution 51/186 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1996;

8. Prie également le Directeur général de faire le nécessaire, dans le cadre des programmes de pays, et en étroite coopération avec les autres organismes et les donateurs bilatéraux, pour amener et aider les gouvernements et les acteurs intéressés de la société civile à réaliser les objectifs du Sommet dans le cadre de programmes d'action nationaux et sous-nationaux;

9. Prie en outre le Directeur général de lui rendre compte, à sa session annuelle de 1998, des mesures prises pour appliquer la stratégie visant à améliorer la nutrition des femmes et des enfants dans les pays en développement, compte tenu du résumé mis à jour des progrès réalisés à la mi-décennie, des difficultés majeures à surmonter dans ce domaine afin d'atteindre les objectifs fixés pour l'an 2000 et de la nécessité de concevoir une approche plus intégrée et multisectorielle;

10. Prie le Directeur général de lui faire rapport sur l'application de la présente décision à sa session annuelle de 1998.

Session annuelle  
6 juin 1997

1997/21. Application des politiques et stratégies de l'UNICEF en faveur des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport intitulé "Enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection : rapport sur les mesures prises pour l'application des politiques" (E/ICEF/1997/16),

1. Fait sienne l'approche globale concernant l'application de la politique en faveur des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection, telle qu'elle est exposée dans le rapport, compte tenu des observations faites par les délégations à la présente session, à propos notamment de la nécessité de fixer un ordre de priorité, de la définition et de l'adaptation des mécanismes d'application, des incidences financières de cette approche ainsi que des critères et des mécanismes d'évaluation et de contrôle continus;

2. Prie le Directeur général de lui présenter, à sa session annuelle de 1998, un rapport oral accompagné d'un document de séance où il fera le point sur les progrès réalisés dans les domaines mentionnés ci-dessus et présentera notamment un calendrier des mesures à prendre.

Session annuelle  
6 juin 1997

Troisième session ordinaire

1997/22. Propositions relatives à la coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. Approuve les recommandations ci-après de la Directrice générale concernant la coopération au titre des programmes, telles qu'elles sont résumées dans le document E/ICEF/1997/P/L.18 :

a) 54 524 800 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 86 640 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Afrique, comme suit :

Pays	Période	Montant des fonds qu'il est recommandé de prélever sur la masse commune des ressources pour la période indiquée	Nouvelles propositions de financement à l'aide de fonds supplémentaires	Document E/ICEF/1997/...
Burundi	1998-1999	2 640 000	6 600 000	P/L.19
Cameroun	1998-2002	6 500 000	5 900 000	P/L.1/Add.1
Guinée-Bissau	1998-2002	4 500 000	7 000 000	P/L.2/Add.1
Mali	1998-2002	16 605 000	20 000 000	P/L.3/Add.1
République démocratique du Congo	1998-1999 1997	16 144 000 359 800	12 000 000	P/L.21
Rwanda	1998-2000	4 860 000	31 140 000	P/L.20
Sierra Leone	1998-1999	2 916 000	4 000 000	P/L.22

b) 17 511 460 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 115 625 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Amérique et dans les Caraïbes, comme suit :

Pays	Période	Montant des fonds qu'il est recommandé de prélever sur la masse commune des ressources pour la période indiquée	Nouvelles propositions de financement à l'aide de fonds supplémentaires	Document E/ICEF/1997/...
Bolivie	1998-2002	4 480 000	40 000 000	P/L.4/Add.1
Caraïbes orientales	1998-2002 1997	6 000 000 27 460	15 000 000	P/L.6/Add.1
Haïti	1998-1999	2 754 000	15 000 000	P/L.23
Venezuela	1998-2002	4 250 000	2 625 000	P/L.5/Add.1
Programme sous-régional pour la région andine (PROANDES)	1998-2002		43 000 000	P/L.24

c) 44 393 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 70 500 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Asie, comme suit :

Pays	Période	Montant des fonds qu'il est recommandé de prélever sur la masse commune des ressources pour la période indiquée	Nouvelles propositions de financement à l'aide de fonds supplémentaires	Document E/ICEF/1997/...
Inde	1998	34 865 000	47 000 000	P/L.25
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1998-2002	4 250 000	4 000 000	P/L.8/Add.1
République démocratique populaire lao	1998-2002 1997	5 265 000 13 000	19 500 000	P/L.7/Add.1

d) 6 millions de dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 5 millions de dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants, comme suit :

Pays	Période	Montant des fonds qu'il est recommandé de prélever sur la masse commune des ressources pour la période indiquée	Nouvelles propositions de financement à l'aide de fonds supplémentaires	Document E/ICEF/1997/...
Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes	1998-1999	6 000 000	5 000 000	P/L.30

e) 15 361 250 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 18 050 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, comme suit :

Pays	Période	Montant des fonds qu'il est recommandé de prélever sur la masse commune des ressources pour la période indiquée	Nouvelles propositions de financement à l'aide de fonds supplémentaires	Document E/ICEF/1997/...
Algérie	1998-2000	2 748 000	1 600 000	P/L.26
Iraq	1998	542 000		P/L.28
Jordanie	1998-2002	4 250 000	1 350 000	P/L.10/Add.1
République islamique d'Iran	1998-1999	2 700 000	1 000 000	P/L.27
	1997	321 250		
Femmes et enfants palestiniens réfugiés :				
Cisjordanie et Gaza	1998-2000	2 550 000	11 400 000	P/L.29
Jordanie	1998-2000	600 000	600 000	P/L.29
Liban	1998-2000	1 050 000	1 500 000	P/L.29
République arabe syrienne	1998-2000	600 000	600 000	P/L.29

2. Approuve le montant de 2 338 465 dollars, à imputer sur la masse commune des ressources, au titre de créances irrécouvrables et de dépassements de crédits dus à une réévaluation, tels qu'ils figurent au tableau 4 du document E/ICEF/1997/P/L.18.

Troisième session ordinaire  
10 septembre 1997

1997/23. Opérations d'approvisionnement

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport sur les opérations d'approvisionnement contenu dans le document E/ICEF/1997/AB/L.14.

Troisième session ordinaire  
11 septembre 1997

1997/24. Plan financier à moyen terme pour la période 1997-2000

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme à titre de cadre prévisionnel pour la période 1997-2000 (résumé au tableau 4 du document E/ICEF/1997/AB/L.10), y compris la préparation d'un budget d'un montant de 379 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer sur la masse commune des ressources, devant être soumis au Conseil d'administration en 1998 (voir la rubrique 3 du tableau 3 du document E/ICEF/1997/AB/L.10). Ce montant est fixé sous réserve que des ressources soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le présent plan restent valables.

Troisième session ordinaire  
12 septembre 1997

1997/25. Ouverture d'un crédit budgétaire intérimaire  
pour janvier 1998

Le Conseil d'administration

1. Prend note de la décision 1997/3 [E/ICEF/1997/12 (Part I)] par laquelle il a décidé, à titre exceptionnel, afin de préserver l'intégrité des procédures d'élaboration des recommandations relatives aux programmes de pays et de budgétisation intégrée, d'examiner le "Budget d'appui biennal" pour 1998-1999 à sa première session ordinaire, en janvier 1998;

2. Décide :

a) D'approuver l'ouverture d'un crédit intérimaire d'un montant de 22 millions de dollars pour le mois de janvier 1998 en attendant l'adoption du budget pour l'exercice biennal 1998-1999;

b) De n'introduire dans le crédit intérimaire aucun des changements proposés, qui pourraient figurer dans le projet de budget pour 1998-1999;

3. Convient que le crédit intérimaire sera intégré au projet de budget pour 1998-1999.

Troisième session ordinaire  
12 septembre 1997

1997/26. Rapport et états financiers intérimaires

Le Conseil d'administration

Prend note des "Rapport et états financiers intérimaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996, première année de l'exercice biennal 1996-1997" (E/ICEF/1997/AB/L.11).

Troisième session ordinaire  
12 septembre 1997

1997/27. Projet de mandat du Comité de coordination  
OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé

Le Conseil d'administration

1. Réaffirme la nécessité d'une coordination étroite à tous les niveaux entre l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des

Nations Unies pour la population (FNUAP) dans le domaine des directives et des programmes sanitaires;

2. Prend note du projet de mandat du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé (CCS) que le Conseil exécutif de l'OMS a approuvé en mai 1997 (E/ICEF/1997/21);

3. Note qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au mandat. Concrètement, le Conseil d'administration propose les amendements suivants :

a) Au paragraphe 2 du mandat approuvé par le Conseil exécutif de l'OMS, ajouter un nouveau premier alinéa ainsi conçu : "De faciliter la coordination des directives et programmes sanitaires des trois institutions";

b) Reformuler comme suit les premier et troisième alinéas du paragraphe 2 originel (le nouveau libellé est souligné) :

"D'examiner les besoins généraux en matière de coordination stratégique, opérationnelle et technique en ce qui concerne la santé de la mère, de l'enfant, de l'adolescent et de la femme, en se concentrant en priorité sur les ramifications au plan de la maladie et de la santé tirées des statistiques de mortalité et de morbidité de l'OMS, et la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et la santé sexuelle, d'assurer l'échange régulier d'informations dans ces domaines et de faire des recommandations aux Conseils exécutifs ou d'administration respectifs concernant les mesures de suivi à adopter par les secrétariats, selon qu'il conviendra, compte dûment tenu des mandats respectifs des institutions concernées;

De recevoir et d'examiner les rapports de situation et d'évaluation présentés par le Directeur général de l'OMS, le Directeur général de l'UNICEF ou le Directeur exécutif du FNUAP sur les activités relatives à la santé des enfants, des jeunes gens et des femmes, en se concentrant en priorité sur les ramifications au plan de la maladie et de la santé tirées des statistiques de mortalité et de morbidité de l'OMS, y compris la santé en matière de reproduction, et d'étudier toute réorientation de stratégie éventuellement nécessaire pour atteindre les objectifs convenus, compte dûment tenu des mandats respectifs des institutions concernées";

4. Prie le Directeur général de communiquer la position du Conseil d'administration au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, qui doit tenir sa session à la mi-septembre, et au Conseil exécutif de l'OMS;

5. Prie également le Directeur général :

a) D'examiner avec la Banque mondiale, l'OMS et le FNUAP la possibilité que la Banque mondiale participe au CCS;

b) D'examiner avec l'OMS et le FNUAP :

i) La répartition appropriée des tâches et des responsabilités (élaboration des directives et des stratégies, formulation des pratiques les plus performantes et exécution au siège et au niveau des pays) entre les institutions concernées;

- ii) La fréquence des réunions du CCS : le Conseil d'administration de l'UNICEF propose que le CCS se réunisse une fois par an;
- iii) Le lieu des réunions : le Conseil d'administration propose que le CCS se réunisse alternativement à Genève et à New York.

Troisième session ordinaire  
12 septembre 1997

1997/28. Mise en oeuvre du programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné l'information qui lui a été fournie au sujet du système de contrôle de l'UNICEF ainsi que des activités du Bureau de la vérification interne des comptes et de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification (E/ICEF/1997/AB/L.12),

1. Approuve les grandes orientations concernant les tâches, les responsabilités et les obligations redditionnelles associées au suivi et au contrôle des activités qui sont énoncées dans le rapport;

2. Se félicite de la proposition faite par la Directrice générale de présenter au Conseil, tous les ans, à partir de 1998, un rapport sur les activités de vérification interne des comptes;

3. Prie le secrétariat, en vue de donner plein effet aux dispositions du paragraphe 5 de la décision 1996/32 (E/ICEF/1996/12/Rev.1), d'établir un graphique récapitulant les informations disponibles au sujet des incidences sur le budget et sur les ressources humaines des nouvelles tâches et responsabilités du siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays ainsi qu'au sujet des gains de productivité et d'efficacité escomptés, avant le début des consultations officielles sur le budget de l'UNICEF pour 1998-1999 au cours du quatrième trimestre de 1997;

4. Demande que l'on procède à un bilan des résultats obtenus à ce jour grâce au processus de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF, au niveau du siège, des bureaux régionaux et, en particulier, des bureaux extérieurs, en mettant spécifiquement l'accent sur l'impact sur les programmes, bilan qui devra être présenté au Conseil à sa session annuelle de 1998.

Troisième session ordinaire  
12 septembre 1997

1997/29. Collaboration efficace entre le Conseil d'administration et le secrétariat de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. Félicite le "Groupe de volontaires" des travaux qu'il a accomplis depuis 1996 sur la question de l'amélioration de la collaboration entre le Conseil d'administration et le secrétariat (E/ICEF/1997/AB/L.13);

2. Encourage les pays intéressés à se joindre au "Groupe de volontaires" pour poursuivre les travaux sur l'élaboration des directives, dans le cadre d'un

groupe à composition non limitée, en collaboration étroite avec le Conseil et le secrétariat (consultations officielles et officieuses);

3. Décide d'examiner cette question à sa session annuelle de 1998 au plus tard, sur la base d'une proposition révisée du "Groupe de volontaires".

Troisième session ordinaire  
12 septembre 1997

1997/30. Programme de travail pour 1998

Le Conseil d'administration

Adopte les dates et le programme de travail ci-après pour ses sessions de 1998 :

- Première session ordinaire - Notes de pays (1995/8)  
(26-30 janvier)
- Budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999 (1997/3), y compris le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)
  - Opération Cartes de vœux et opérations connexes : plan de travail et projet de budget
  - Rapport oral sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (1997/10)
  - Examens à mi-parcours et principaux rapports d'évaluation sur l'exécution des programmes (1995/8)
  - Rapport de la Directrice générale (Partie I) : Rapport annuel au Conseil économique et social (1995/5)
  - Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1998
  - Rapport oral sur la stratégie de mobilisation des ressources
- Session annuelle  
(1er-5 juin)
- Rapport de la Directrice générale (Partie II) (1995/5)
  - Suivi du Sommet mondial pour les enfants (1992/5 et 1997/20)
  - Rapport sur les activités de l'UNICEF exécutées dans le cadre du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement (1995/29)



- Rapport sur le programme d'information, de publications et de communication de l'UNICEF (E/ICEF/1997/12 (Part III), par. 73)
- Rapport oral sur les progrès accomplis dans l'application de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé (1997/9)
- Rapport oral sur l'application de la politique relative aux comités nationaux (1996/33)
- Rapport oral sur l'application des politiques et stratégies de l'UNICEF en faveur des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection (accompagné d'un document de séance connexe) (1997/21)
- Rapport final sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion (1997/28)
- Rapport sur les visites effectuées sur le terrain par les membres du Conseil d'administration (1992/32)

Deuxième session ordinaire  
(8-11 septembre)

- Recommandations relatives aux programmes de pays (1995/8)
- Étude du processus d'examen et d'approbation des programmes de pays (1995/8)
- Rapport oral sur les décisions du Conseil économique et social (1995/38 et E/ICEF/1995/9/Rev.1, par. 470)
- Plan à moyen terme pour la période 1999-2001 (1990/1)
- Questions financières :
  - a) Rapport et états financiers de l'UNICEF
  - b) Rapport et états financiers de l'opération Cartes de voeux
  - c) Rapport au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
  - d) Rapport sur les activités d'audit interne (1997/28)
- Programme de travail pour 1999